



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 140^e Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar) 6 –10 avril 2019

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	5
Ouverture de la 140^e Assemblée	
• Discours de Son Altesse le Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, Emir du Qatar	7
• Discours de Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire	8
• Discours de M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire	8
• Message de M. Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, présenté par M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies (BLT)	9
Organisation des travaux de l'Assemblée	
• Élection du Président de la 140 ^e Assemblée et ouverture du débat général	12
• Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	22
• Ordre du jour définitif	24
Débat général sur le thème <i>Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit</i>	
• Allocution liminaire de M. Al Mahmoud, Président du Conseil de la choura	10
• Message vidéo de Mme M.F. Espinosa, Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies	10
• Intervention spéciale du Dr R. Yuste, de l'initiative " <i>Brain Research through Advancing Innovative Neurotechnologies (BRAIN)</i> "	11
• Interventions de Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et Mme M. Oloru (Ouganda), Présidente du Forum des jeunes parlementaires	12
• Débat de haut niveau au débat général (Présidents de parlement)	13
• Interventions des Membres et Observateurs permanents	29
• Volet spécial consacré à l'éducation des réfugiés	49
• Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai</i>	25
• Adoption de la résolution sur le point d'urgence	49

	<u>Page(s)</u>
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
• Adoption de l'ordre du jour	60
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 139 ^e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)	60
• <i>Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme</i>	
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs	62
b) Débat	63
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	69
d) Désignation d'un rapporteur à la 140 ^e Assemblée de l'UIP	69
• Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	69
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	70
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission	70
• Élections au Bureau de la Commission permanente	70
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
• Adoption de l'ordre du jour	71
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 139 ^e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)	71
• <i>Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables</i>	
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs	71
b) Débat	72
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	75
d) Désignation d'un rapporteur à la 140 ^e Assemblée de l'UIP	75
• Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thèmes d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	75
b) Proposition pour le choix des co-rapporteurs	76
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission	77
• Élections au Bureau de la Commission permanente	78
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
• Adoption de l'ordre du jour	79
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 139 ^e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)	79
• Prochaine résolution de la Commission permanente : <i>Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé</i>	
a) Co-rapporteurs	88
b) Débat préparatoire sur la prochaine résolution	88
• Débat sur le suivi des précédentes résolutions de l'UIP	79
• Élections au Bureau de la Commission permanente	97
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
• Adoption de l'ordre du jour	98
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 139 ^e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)	98
• Suivi parlementaire des Objectifs de développement durable (ODD) en vue de la session de 2019 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	98
• Réunion-débat sur le thème principal du Forum politique de haut niveau 2019 : <i>Favoriser l'autonomie des personnes et garantir l'inclusion et l'égalité</i>	103
• Elections au Bureau de la Commission permanente	98

	<u>Page(s)</u>
Forum des femmes parlementaires	
• Election de la Présidente de la 29 ^e session du Forum des femmes parlementaires	110
• Allocutions de bienvenue	110
• Adoption de l'ordre du jour	111
• Activités en faveur de l'égalité des sexes	
a) Rapport du Bureau des femmes parlementaires	111
b) Rapport du Groupe de partenariat entre hommes et femmes	111
c) Informations sur l'activité récente de l'UIP en matière de promotion de l'égalité des sexes	111
• Contribution aux travaux de la 140 ^e Assemblée dans une perspective de genre	112
• Réunion-débat : <i>Égalité au travail</i>	113
• Élections au Bureau des femmes parlementaires	121
• Rapport des rapporteuses des groupes de discussion	121
• Lieu et date de la 30 ^e session du Forum des femmes parlementaires (octobre 2019)	122
Forum des jeunes parlementaires	
• Adoption de l'ordre du jour	123
• Rapports des pays sur la représentation des jeunes	123
• Contribution aux travaux de la 140 ^e Assemblée	126
• Élections au Conseil du Forum des jeunes parlementaires	128
• Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2018-2019)	128
• Questions et réponses sur la participation des jeunes citoyens	128
• Préparatifs en vue de la 141 ^e Assemblée (octobre 2019)	130
• Divers	130
Dialogue des Présidents de parlement – <i>Manque de confiance dans la démocratie : il est urgent de repenser nos modèles de gouvernance</i>	132
Réunion des responsables d'organisations parlementaires régionales	133
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
• Déclaration de Doha sur <i>Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit</i>	137
• <i>Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des États, et de violer les droits de l'homme</i> (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)	138
• <i>Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables</i> (Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)	138
• Rapports des Commissions permanentes	139
• Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce à la 142 ^e Assemblée, et désignation des rapporteurs ..	139
Clôture de l'Assemblée	141
Annexes	
I. Déclaration de Doha sur <i>Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit</i> (Point 3)	143
II. <i>Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des États, et de violer les droits de l'homme</i> (Point 4) Texte de la résolution	147

	<u>Page(s)</u>
III. <i>Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables (Point 5)</i>	
Texte de la résolution	151
IV-A – IV-B Rapports des Commissions permanentes	155-159
V-A – V-B Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	160-161
VI. <i>Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai (Point 9)</i>	
Texte de la résolution	162
VII. Déclaration présidentielle sur la diplomatie parlementaire	164
VIII. Déclaration présidentielle sur la question du plateau du Golan	165
IX. Liste des participants	166

Introduction

Des délégations des 147 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée :

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO).

Les Parlements suivants ont participé en qualité d'observateurs en vue d'une affiliation ou réaffiliation future : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Libéria, Nauru et Saint-Kitts-et-Nevis.

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Bureau de la lutte contre le terrorisme des Nations Unies (BLT), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Organisation internationale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ONU Environnement),

ii) des organisations intergouvernementales régionales : Ligue des États arabes,

iii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire de l'ASEAN, Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association des Sénats, Shoura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), Conseil consultatif maghrébin, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (FP-SADC), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (FP-CIRGL), Parlement panafricain, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union interparlementaire des États membres de l'autorité intergouvernementale pour le développement (UIP-IGAD), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI),

iv) des organisations non gouvernementales mondiales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme,

v) des associations politiques internationales : Internationale libérale (IL), Internationale socialiste (IS),

vi) des autres organisations partenaires de l'UIP : Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Sur les 1 521 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 757 étaient parlementaires. Parmi eux, 74 étaient Président(e)s de parlement, 38 Vice-Président(e)s, 227 étaient des femmes (30 %) et 132 des jeunes parlementaires (17,4 %).

Ouverture de la 140^e Assemblée

SÉANCE DU SAMEDI 6 AVRIL 2019

La cérémonie inaugurale se déroule dans la salle Al Dafna au Sheraton Convention Center de Doha, le samedi 6 avril 2019 à 19 h 30, en présence de Son Altesse le Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, Émir du Qatar.

M. A. AL MAHMOUD, Président du Conseil de la choura, souhaite la bienvenue à Son Altesse et à tous les délégués présents à la 140^e Assemblée de l'UIP. Il dit que la tenue de l'Assemblée à Doha prouve que la communauté internationale fait confiance au Qatar et qu'elle reconnaît son rôle sur la scène internationale.

SON ALTESSE LE CHEIKH TAMIM BIN HAMAD AL THANI, Émir du Qatar, félicite les Parlements membres à l'occasion du 130^e anniversaire de l'UIP et salue les efforts déployés par l'Organisation pour renforcer les institutions parlementaires dans le monde entier. Il estime que le thème du débat général – *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit* – répond aux préoccupations du monde actuel. Aujourd'hui, l'éducation est un droit social. Investir dans une éducation de qualité permet de mettre en place des sociétés et des économies, d'assurer la croissance et la prospérité, de maintenir la stabilité et la sécurité, et de venir à bout de l'intolérance, du racisme et des préjugés sur autrui. Dans cette perspective, le Qatar a soutenu les pays en développement et les organisations internationales en mettant en œuvre plusieurs initiatives dans le domaine de l'éducation.

En participant à des mouvements populaires appelant à plus de dignité, de justice et de liberté, des jeunes ont montré à travers le monde arabe qu'ils voulaient protester de manière pacifique et pouvoir s'exprimer librement. Les régimes qui les ont privés de ces droits sont responsables de la dégradation de certaines situations et de l'aggravation de la violence dans le monde. Les élites au pouvoir doivent entendre ces revendications, bannir l'oppression et mener des réformes. Si l'éducation ne fait pas une place à la tolérance et aux valeurs universelles et si elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'un plan de développement global, elle peut engendrer l'ignorance et créer un terrain fertile pour l'extrémisme.

L'état de droit est un avantage pour la société qui est presque universellement admis et qui permet d'empêcher l'injustice, le chaos et la tyrannie. Aujourd'hui, le droit international a tendance à être moins respecté qu'avant. On observe avec inquiétude que le pouvoir passe parfois avant l'état de droit et que ce dernier est utilisé pour servir des intérêts particuliers. De cette tendance résulte toujours un sentiment d'injustice, lequel entraîne à son tour une instabilité. Par exemple, une superpuissance a reconnu l'annexion de Jérusalem et du plateau du Golan. Même s'il existe un consensus clair quant au fait que cette annexion est contraire au droit international, aucun État ne peut être contraint à se rallier à ce consensus. Au lieu de cela, les superpuissances doivent prendre acte des obligations et des privilèges qui leur reviennent. En l'absence de dialogue et de respect du droit international, l'occupation et l'injustice l'emporteront.

Les dirigeants locaux et les puissances internationales sont responsables à parts égales des situations qui prévalent aujourd'hui en Syrie, en Libye et au Yémen, par exemple. Si tous les acteurs concernés avaient fait pression en faveur de solutions politiques et si certains d'entre eux avaient privilégié le rétablissement de la paix sur la vente d'armes, beaucoup de souffrances auraient pu être épargnées aux habitants de ces pays. Il y a toutefois davantage d'enjeux qui unissent le monde que de problèmes qui le divisent. La lutte contre les changements climatiques, la pauvreté, les conflits armés, l'extrémisme, le terrorisme et la cybersécurité sont autant d'enjeux qui exigent une adhésion à des valeurs humaines communes consacrées par plusieurs instruments internationaux fondamentaux. Personne ne peut revendiquer le droit de s'y soustraire en invoquant la diversité ou une divergence de vues. En effet, Dieu a créé des hommes différents afin de leur donner l'occasion de se connaître. Les hommes ne peuvent pas vivre en vase clos, car ils sont interdépendants.

Il est évident que l'extrémisme ne se limite pas à une civilisation, religion ou région en particulier. Et pourtant, la lutte contre le terrorisme ne tient pas compte de certains types d'extrémisme. Si l'on veut relever ce défi, les partenariats créés pour lutter contre les causes premières de l'extrémisme doivent être aussi profondément enracinés que la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. De la même manière, il doit être tout aussi naturel pour les États de coopérer dans la lutte contre les changements climatiques que dans les

domaines du commerce et de l'industrie. La diplomatie parlementaire est un outil essentiel pour mettre en place ce type de partenariats, car elle permet de promouvoir le dialogue en vue d'une résolution pacifique des différends, et ce même en cas de conflits apparemment insolubles.

Mme G. CUEVAS BARRON, Présidente de l'UIP, déclare que le 130^e anniversaire de l'UIP met en lumière la pertinence, tant passée que présente, de l'Organisation ainsi que la responsabilité qui incombe aux parlementaires de trouver des solutions efficaces aux problèmes rencontrés par leurs électeurs.

Le monde est plein de contradictions : l'information n'a jamais été aussi accessible qu'aujourd'hui, et pourtant, nous n'avons jamais autant douté de la véracité de ce que nous lisons ; le secteur des technologies vertes est en pleine expansion, et pourtant, les mesures mises en œuvre pour lutter contre les changements climatiques sont insuffisantes. En bref, la technologie elle-même ne suffit pas, elle doit être accompagnée d'une véritable volonté politique.

On peut se réjouir de certains progrès en matière d'égalité des sexes. Néanmoins, au rythme auquel cette question évolue aujourd'hui, il faudra attendre encore 50 ans avant que tous les parlements n'aient atteint la parité entre les sexes. On observe en outre un recul inquiétant dans ce domaine au niveau exécutif. Par ailleurs, les avancées ne sont pas considérables non plus en matière de représentation des jeunes. Même si la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans, les jeunes dans cette classe d'âge n'ont pas le droit de se présenter aux élections dans les trois quarts des pays du monde. De plus, la proportion mondiale des parlementaires de moins de 30 ans atteint seulement 1,9 pour cent. Tandis que le commerce électronique facilite énormément les échanges de biens et de services, la libre circulation des personnes entre les pays reste problématique. D'autre part, alors que nous n'avons jamais eu autant d'opportunités de découvrir la culture d'autrui, le discours politique fait désormais une place à la xénophobie et à l'incitation à la haine. Le monde n'a apparemment pas tiré les leçons du 20^e siècle.

L'UIP a été témoin de nombreuses avancées majeures depuis qu'elle a été fondée. Mais elle a aussi assisté à des guerres, aux changements climatiques et à une incapacité de la société à garantir l'inclusion de chacun de ses citoyens. D'importants défis subsistent comme la mise en place d'une économie inclusive, la lutte contre la pauvreté et le combat pour la paix, la stabilité et le dialogue. La diplomatie parlementaire est un outil essentiel pour rassembler les parlements et relever ces défis.

Les 46 000 parlementaires qui travaillent dans les différents Parlements membres de l'UIP peuvent faire changer les choses. Plus ils s'attacheront à parler d'une seule voix, à poursuivre des objectifs communs, à harmoniser leurs législations, à se battre pour mettre en place des solutions et prendre des mesures budgétaires appropriées, plus les institutions parlementaires seront fortes et à même de réaliser les Objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le thème du débat général de la 140^e Assemblée, qui met en avant le rôle de l'éducation pour atteindre la paix, la sécurité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, est donc pertinent. L'Assemblée doit faire tout son possible pour qu'une déclaration utile soit adoptée sur ce thème.

Transposer les engagements internationaux dans les réalités locales est essentiel si l'on veut léguer un monde meilleur aux générations futures et améliorer le sort de notre planète. Les Membres de l'UIP ayant une fonction de représentation, les citoyens et les électeurs doivent toujours être au cœur de leur action.

La 140^e Assemblée doit être l'occasion d'élaborer de nouveaux outils et d'améliorer les possibilités de coopération et de dialogue afin de progresser non seulement dans le secteur de l'éducation mis en avant par le débat général, mais aussi dans les domaines de la santé et de la lutte contre le terrorisme, et pour bâtir un monde plus tolérant, plus inclusif, plus respectueux et dans lequel personne n'est laissé de côté. La voix de l'UIP doit résonner haut et clair pour mettre en lumière la force des parlements, une attente des peuples qui appellent au changement.

M. M. CHUNGONG, Secrétaire général de l'UIP, estime que la 140^e Assemblée de l'UIP offre une importante opportunité de réaffirmer non seulement le rôle de l'UIP dans l'établissement de liens, mais aussi les valeurs fondamentales de l'Organisation que sont le dialogue, la compréhension et le renforcement de la paix dans le monde. S'ils veulent se montrer à la hauteur des attentes des peuples du monde entier, les parlementaires doivent relever le défi de rester pertinents dans leur action et d'agir précisément dans l'intérêt des peuples. Le programme de l'Assemblée a été conçu pour attirer un vaste échantillon de participants. En effet, cet élément d'universalité est essentiel pour que l'UIP puisse répondre aux préoccupations de tous ses Parlements membres et, par extension, de tous les électeurs. Il faudra s'employer à formuler des conclusions qui amèneront l'ensemble des participants à mettre en œuvre au niveau national les décisions prises à l'Assemblée.

M. V. VORONKOV, Secrétaire général adjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, en présentant le message du Secrétaire général de l'ONU, remercie le Qatar pour l'organisation de l'Assemblée. Il rappelle qu'un partenariat stratégique solide unit l'ONU et le Qatar. L'ONU et l'UIP doivent entretenir une relation solide alors que le multilatéralisme est remis en question, et les parlements ont un rôle important à jouer pour améliorer la vie des gens sur la base du droit international et des résolutions de l'ONU. L'initiative quinquennale UIP-ONU sur le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est un exemple de cette relation forte qui lie l'ONU et l'UIP.

M. A. GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU, s'adresse à l'Assemblée par le biais du message vidéo suivant :

"En tant qu'ancien membre de l'UIP, c'est un plaisir pour moi de saluer la 140^e Assemblée de l'Union interparlementaire, qui suit de près notre rencontre dans le cadre de votre audition parlementaire organisée à New York en février.

Je me félicite de l'accent mis par l'Assemblée de Doha sur l'éducation au bénéfice de la paix et de l'état de droit et sur la poursuite de notre action commune visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ces domaines sont, parmi de nombreux autres, l'objet d'une coopération fructueuse entre l'ONU et l'UIP.

Les parlements jouent un rôle essentiel en tant que défenseurs de la démocratie, contrôleurs de l'action des gouvernements, et liens essentiels entre les niveaux local et mondial lorsqu'ils font entendre les préoccupations des peuples sur la scène internationale. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de vous pour assurer une mondialisation équitable, combattre la recrudescence de l'intolérance et favoriser l'égalité des sexes et la représentation des femmes dans les parlements.

Face aux changements climatiques, qui représentent la menace généralisée la plus importante à laquelle l'humanité est confrontée, nous avons besoin de vous pour accroître les ambitions en matière d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à ces évolutions et de financement de ces travaux. Je prévois d'organiser un sommet sur l'action pour le climat en septembre, et je compte sur votre soutien à cette occasion.

À une époque où la confiance dans les institutions politiques s'érode, les parlementaires et les Nations Unies ont une mission commune, celle de montrer que le multilatéralisme peut engendrer des avancées et proposer des solutions. En tant qu'ancien parlementaire, je sais ce qu'est la lourde responsabilité de représenter des peuples et d'essayer de répondre à leurs aspirations. Aujourd'hui, je m'emploie sans relâche à intégrer une perspective parlementaire forte dans les travaux de l'ONU. Je vous remercie pour votre engagement et votre collaboration, et je vous souhaite de fructueux débats."

Les discours ont été suivis d'un spectacle traditionnel qatarien de musique et de danses au Village culturel Katara.

Séance du dimanche 7 avril

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 20 sous la conduite de M. A. Al-Mahmoud (Qatar), Président de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT déclare ouverte la 140^e Assemblée de l'UIP. Il remercie les Membres de l'avoir élu Président de l'Assemblée et se réjouit de veiller avec eux au succès de cet événement. Le thème du débat général – *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit* – a été choisi précisément à une époque où toujours plus de voix s'élèvent en faveur d'une éducation de qualité pour prévenir les idéologies visant à renverser le système de valeurs actuel. L'UIP a un rôle décisif à jouer à cet égard en diffusant des connaissances et en combattant les fausses croyances qui menacent la paix, la sécurité et l'état de droit. La technologie permet une propagation rapide de ces fausses croyances dans le monde, c'est pourquoi une éducation de qualité n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. En tant que législateurs et représentants du peuple, les parlementaires se doivent de promouvoir l'éducation comme un droit fondamental de l'homme, et de veiller à ce que la tolérance et le respect de la diversité culturelle et religieuse soient enseignés pour qu'aucune place ne soit laissée à l'exclusion ou à la marginalisation.

Dans le cadre de son action en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), mais aussi de sa vision nationale pour 2030 ("Qatar National Vision 2030"), le Qatar a déjà atteint des résultats notables en lien avec l'ODD 4 (éducation de qualité). S'il vaut la peine de faire de l'éducation un outil pour promouvoir la paix, la sécurité et l'état de droit, c'est précisément parce que les pays qui connaissent un conflit ou une instabilité sont souvent ceux caractérisés par des taux d'analphabétisme élevés et par des systèmes d'éducation précaires. Les difficultés politiques, économiques et technologiques que connaissent ces pays constituent un obstacle supplémentaire à la mise en place d'une éducation de qualité. Il faut souhaiter que les débats de l'Assemblée aboutissent à l'élaboration d'un plan d'action de l'UIP en matière d'éducation et d'un mécanisme de contrôle et d'évaluation des résultats obtenus en vue de la réalisation de l'ODD 4 en particulier.

Mme M.F. ESPINOSA (Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies), s'exprimant par le biais d'un message vidéo, estime que le multilatéralisme est l'unique moyen de faire face aux problèmes actuels tels que les changements climatiques, que personne ne peut résoudre seul. Toutefois, le multilatéralisme est menacé : certains gouvernements se replient sur eux-mêmes tandis que d'autres s'emploient à renverser l'ordre international fondé sur des règles. Les parlements peuvent contribuer pour beaucoup à inverser cette tendance et à redonner aux peuples la conviction que les institutions peuvent changer leur vie. Le rôle des parlements consiste également à mettre en avant l'importance du multilatéralisme en renforçant la souveraineté, à promouvoir l'efficacité et la transparence des institutions, à faire pression pour que les points de vue des électeurs soient pris en compte dans les décisions mondiales, à adopter des législations et affecter des fonds pour promouvoir la mise en œuvre des ODD, et à veiller à ce que les citoyens aient voix au chapitre.

Mme G. CUEVAS BARRON (Présidente de l'UIP) dit que le thème retenu pour le débat général permettra de faire le point sur les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation. Aujourd'hui, alors que notre monde est en pleine mutation, garantir une éducation inclusive pour tous, sans distinction liée au genre, à l'âge ou au statut économique, apporte son lot de défis. Plusieurs valeurs clés doivent être inculquées dès le plus jeune âge par le biais de l'éducation, notamment l'inclusivité et la parité entre les sexes, afin que la question du genre n'empêche pas les gens de réaliser leurs rêves. L'éducation doit également encourager la réalisation d'autres objectifs tels qu'un environnement durable pour les générations à venir ainsi que la préservation des valeurs nationales, qui doit aller de pair avec le respect de tous les citoyens de la planète, sans discrimination, racisme ou xénophobie.

L'éducation est essentielle pour bâtir un monde meilleur, dans lequel personne n'est laissé pour compte. Les parlementaires doivent légiférer en ayant en vue les changements, les espoirs et les craintes que la technologie, la science et l'innovation peuvent apporter. Ils doivent également exercer leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle pour garantir l'éducation pour tous et pour promouvoir l'égalité et la responsabilité environnementale. À l'issue de l'Assemblée, les Membres doivent rentrer chez eux riches des meilleures pratiques que le débat leur aura enseignées, et s'engager fermement à faire évoluer les modèles d'éducation en vigueur dans leurs pays respectifs pour promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme. L'éducation peut changer la planète et produire un monde meilleur pour nos enfants.

Le PRÉSIDENT remercie Mme G. Cuevas Barron pour ses importantes remarques liminaires et présente M. R. Yuste, professeur de sciences biologiques et neurosciences à l'Université Columbia et co-instigateur de l'initiative "Brain Research through Advancing Innovative Neurotechnologies (BRAIN)".

M. R. YUSTE, *invité spécial*, affirme qu'il existe un lien avéré entre l'éducation et la paix. L'éducation est non seulement un moyen efficace de promouvoir la paix, mais aussi un droit fondamental. L'intervenant souhaite faire entrer la science dans le débat et inscrire ainsi ce dernier dans un contexte plus large. En tant que scientifique, il représente un réseau de personnes actives partout dans le monde et au fil du temps. Ces personnes travaillent ensemble pour le bien de l'humanité en scrutant l'avenir et en aidant les titulaires d'une charge publique, y compris les parlementaires, à adapter les sociétés de manière à ce qu'elles tirent le meilleur parti de cet avenir.

Le monde arrivera bientôt à un tournant de son histoire qui transformera l'espèce humaine et qui aura d'importantes répercussions sur ses activités, y compris sur l'éducation. Cette transformation se produira par la fusion des neurotechnologies et de l'intelligence artificielle. Les neuroscientifiques se penchent sur l'éducation en tant qu'apprentissage généré par un reformatage des circuits cérébraux, avec des méthodes pédagogiques réunies au fil des ans par l'expérimentation. Cela dit, l'éducation serait plus efficace et même "révolutionnée" si l'on parvenait à comprendre comment fonctionne le cerveau ; on pourrait dès lors traiter des phénomènes comme l'épilepsie, les accidents vasculaires cérébraux et les maladies d'Alzheimer et de Parkinson. L'activité mentale naît de la fonction des circuits cérébraux. Lorsqu'ils comprendront comment fonctionne leur cerveau, les êtres humains se comprendront finalement eux-mêmes.

Une révolution irréversible suit son cours dans le domaine des neurosciences. Des initiatives BRAIN à large échelle déployées dans de nombreux pays poussent ces derniers à investir des milliards de dollars dans le perfectionnement d'outils permettant de lire et de modifier l'activité cérébrale. Ces outils sont nécessaires pour déchiffrer les circuits cérébraux afin de traiter les maladies du cerveau et de comprendre comment les êtres humains apprennent. Une autre révolution est en cours dans le domaine de l'intelligence artificielle, celle des algorithmes inspirés du cerveau. Aujourd'hui déjà, ces algorithmes changent des vies et surpassent les êtres humains avec la reconnaissance faciale, par exemple. Les entreprises et les gouvernements se sont eux aussi lancés dans une course pour s'assurer la mainmise dans ce domaine. En effet, les entreprises technologiques font tourner l'économie mondiale. Ensemble, les neurotechnologies et l'intelligence artificielle peuvent changer les règles du jeu en permettant de déchiffrer et de manipuler le cerveau au moyen de nouveaux outils révolutionnaires et puissants qui pourront être exploités à bon ou mauvais escient.

Il incombe à la société de veiller à ce que les outils neurotechnologiques soient utilisés au bénéfice des êtres humains. S'ils sont utilisés à mauvais escient ou si leur utilisation n'est pas réglementée, des problèmes risquent de surgir dans cinq domaines spécifiques. Le premier concerne l'identité personnelle, qui est de plus en plus dissoute alors que l'on dépend toujours plus d'interfaces ou d'appareils cerveau-machine. Le deuxième sujet de préoccupation concerne notre libre arbitre : les personnes qui prennent des décisions en utilisant des algorithmes et des informations externes abandonnent leur propre pouvoir de décision. Le troisième est lié à l'intimité mentale : si les données de notre cerveau sont accessibles et déchiffrables, les processus mentaux et même notre inconscient peuvent le devenir à leur tour. Les données du cerveau sont un organe mental et doivent être protégées par des lois strictes au même titre que les organes du corps, notamment en interdisant leur commerce.

Le quatrième sujet de préoccupation est lié à l'utilisation des neurotechnologies pour accroître les capacités cognitives, et notamment à l'apprentissage augmenté qui implique des interfaces cerveau-machine très poussées. Sachant qu'ils seront coûteux, il faudra veiller à l'égalité d'accès à ces outils. D'autre part, leur utilisation à des fins militaires devra être strictement réglementée. Enfin, la cinquième préoccupation concerne les biais algorithmiques, contre lesquels il faut se prémunir. Souvent inhérents à l'intelligence artificielle, ils pourraient être accidentellement intégrés dans les fonctions cérébrales. Si tel était le cas, les progrès accomplis en matière d'égalité et de justice seraient réduits à néant.

Ces cinq problématiques engendrées par la fusion des neurotechnologies et de l'intelligence artificielle sont très préoccupantes et méritent donc d'être examinées tant au niveau de la législation nationale que du point de vue des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Elles soulèvent en outre la question suivante : qui les êtres humains veulent-ils être en tant qu'espèce ? Lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée, personne n'a imaginé que l'identité personnelle, le libre arbitre ou l'intimité mentale des êtres humains pourraient être un jour menacés ou que leurs capacités cognitives pourraient être augmentées grâce aux neurotechnologies. Aussi, le moment est venu de faire figurer les *neurodroits* aux côtés de ceux proclamés dans la Déclaration.

La double révolution qui a cours en matière de neurotechnologies et d'intelligence artificielle ouvre la perspective réjouissante d'une renaissance et d'un humanisme nouveau qui auront des effets positifs dans de nombreux domaines, y compris en matière d'éducation. Les parlementaires doivent réfléchir sérieusement au type d'humanité qu'ils souhaitent et s'efforcer d'y parvenir au moyen de l'état de droit. La science et la technologie ayant une longueur d'avance sur la société, les principes et les règles de gouvernance doivent être adaptés en conséquence. Les parlementaires doivent diffuser ce message et en faire leur propre cause. Les scientifiques œuvrent pour le bien de l'humanité et se réjouiraient de coopérer avec les parlementaires à cet égard.

Le PRÉSIDENT remercie M. R. Yuste pour son avis d'expert riche d'enseignements et souligne l'importance de la question qu'il a soulevée concernant l'humanité. Il demande s'il est vrai que des puces électroniques contenant des données peuvent être implantées dans le cerveau humain et rendre ainsi l'apprentissage superflu.

M. R. YUSTE, *invité spécial*, répond que de telles possibilités ne relèvent plus de la science-fiction. Il étudie actuellement la conception d'une puce souple contenant un million d'électrodes, laquelle pourrait révolutionner la vie des personnes paralysées ou aveugles. Cependant, on ne sait toujours pas comment charger les données nécessaires sur la puce et les rendre accessibles à la personne concernée. Cette inconnue sera assurément résolue en temps voulu.

Le PRÉSIDENT remercie M. R. Yuste pour sa présentation qui incite à la réflexion et espère qu'il reviendra, lors d'une prochaine occasion, nous faire part des évolutions dans son domaine de compétence.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit* (A/140/3-Inf.1)

Le PRÉSIDENT dit que, conformément à l'usage, le débat général sera précédé par des déclarations exposant le point de vue des femmes et des jeunes sur son thème.

Mme S. KIHKA (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, exprimant le point de vue des femmes sur le thème du débat général, déclare que la paix, la sécurité et l'état de droit sont des objectifs durables communs à tous. Toutefois, et malgré tous les efforts déployés, ces objectifs continuent de se dérober. La paix dans le monde a reculé pour la quatrième année consécutive, et l'état de droit est lui aussi en déclin. Elle appelle à ce que le monde s'unisse et s'attache à autonomiser les jeunes. Bien que les jeunes représentent la moitié de la population mondiale, leurs besoins et leurs droits sont rarement considérés comme une priorité.

L'éducation est un droit de l'homme qui concerne les jeunes en particulier. Investir dans l'éducation offre un important retour qui se traduit par des sociétés plus pacifiques, plus heureuses et plus prospères. Éduquer les jeunes, c'est leur donner les moyens de bâtir leur propre monde. Néanmoins, les filles qui n'ont pas accès à l'éducation ne peuvent développer des compétences et sont ensuite pénalisées par des opportunités d'emploi restreintes. Aussi, l'éducation doit être une priorité. L'enseignement primaire doit être rendu gratuit pour tous. Il faut encourager les investissements publics et privés dans les outils et les équipements pédagogiques. En outre, les thématiques de la paix, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes doivent avoir une place dans les programmes scolaires. Les opportunités sont nombreuses, il est temps de les saisir.

Mme M. OSORU (Ouganda), Présidente du Forum des jeunes parlementaires, exprimant le point de vue des jeunes sur le thème du débat général, signale que l'éducation est indispensable pour les jeunes. Elle est synonyme de consolidation de la paix : la haine est enseignée et doit être éradiquée à la racine, dans les esprits et les aspirations des jeunes, précisément par l'éducation. Ce n'est pas en pointant des armes que l'on instaurera la paix et la sécurité. Et pourtant, des milliards de dollars sont dépensés dans le monde dans le domaine militaire. Des résultats majeurs pourraient être obtenus si une partie seulement de ces ressources était consacrée à l'éducation. De même, de nombreuses personnes ne seraient plus laissées pour compte si les salaires des militaires étaient réduits. Ces questions reposent toutefois sur des lois et des politiques appropriées.

Les jeunes parlementaires estiment qu'il est possible de mettre en place une éducation répondant aux besoins des jeunes notamment en rendant l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire gratuit et accessible à tous, en mettant l'accent sur la science, la technologie, l'ingénierie et

les mathématiques dans l'éducation pour tous afin que celle-ci soit adaptée aux emplois du futur, en enseignant la diversité et la coopération par la promotion de la paix, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de l'alphabétisation numérique et de l'engagement civique, et en encourageant les gens à se former tout au long de leur vie. Les jeunes doivent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des lois et des politiques sur l'éducation. Les jeunes parlementaires sont disposés à apporter leur concours à cet effet, sachant que cette proposition est avantageuse pour tous.

Le PRÉSIDENT invite les délégués à s'exprimer devant l'Assemblée sur le thème du débat général, en commençant par les Présidents de parlement.

M. R. MSOWOYA (Malawi), ouvrant le débat, fait remarquer que les parlements sont bien placés, en raison de leurs fonctions législative et de contrôle, pour promouvoir le rôle essentiel de l'éducation au bénéfice de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. Il déplore toutefois que les parlements ne montrent pas toujours la voie à suivre dans ce domaine. Concernant l'ODD 4, qui met en lien une éducation de qualité et la paix, son Parlement a continué de veiller à ce que d'importants crédits budgétaires soient affectés aux secteurs de l'éducation et de la justice. Le Parlement du Malawi s'est aussi rendu compte que l'analphabétisme constituait un frein important aux efforts déployés pour réaliser la paix, la sécurité et l'état de droit. Il a ainsi lancé une initiative visant à rapprocher le parlement du peuple par la tenue de plusieurs de conférences publiques dont le but était de faire connaître ce que sont et ce que peuvent faire les parlements.

Il est évident que l'opinion publique demande plus d'engagement, plus d'information et plus de transparence. Les parlements peuvent aller au-devant de certains problèmes tels que l'analphabétisme, en particulier dans les pays en développement, en élaborant des législations, des politiques et des mesures d'information adéquates comme celle mise en œuvre par le Parlement du Malawi. Ce dernier a également adopté des lois essentielles concernant le droit à l'éducation et à l'accès à l'information, ainsi que des amendements constitutionnels visant à protéger les droits des filles, à renforcer l'indépendance du système judiciaire et à élargir la liberté d'action de la société civile.

Mme N.T.K. NGAN (Viet Nam) estime que des efforts plus concertés sont nécessaires pour atteindre les objectifs ultimes de la paix, de la sécurité et du développement durable, qui passent nécessairement par l'état de droit. L'éducation est indispensable si l'on veut renforcer le dialogue et la compréhension mutuelle, et combattre la xénophobie et l'extrémisme. Aussi, elle doit être plus complète, plus inclusive, accessible à tous en pleine égalité et appuyée par les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de sensibilisation. Au Viet Nam, l'éducation, qui a toujours été une priorité majeure, a produit des résultats remarquables auxquels le Parlement a contribué en promulguant et en modifiant la législation applicable.

Si elle veut renforcer l'éducation, y compris l'enseignement professionnel, au bénéfice de la paix, de la sécurité et de l'état de droit, la communauté internationale doit s'employer à promouvoir les cadres juridiques et de coopération nécessaires. Les parlements doivent s'engager pleinement dans une démarche similaire au niveau national tout en continuant de contrôler la mise en œuvre des plans d'action nationaux en vue de la réalisation des ODD. Ils doivent être soutenus dans cette démarche par des organes tels que l'UIP, qui doit également contrôler l'exécution de ses recommandations et de ses résolutions. Il importe en outre d'encourager le dialogue, la coopération et les partenariats aux niveaux international et régional, d'optimiser les ressources visant à soutenir la mise en œuvre de programmes pédagogiques complets et inclusifs pour le développement durable, et de promouvoir tant le droit à l'éducation scolaire que l'échange d'informations entre les parlements.

M. A. ALTARAWNEH (Jordanie) déclare qu'un développement global est tributaire de l'établissement de la paix, de la stabilité et de l'état de droit, lequel doit être soutenu par les mesures législatives et le contrôle des parlements. Le thème du débat doit toutefois nous faire réfléchir sur les manières de dissuader les parlements de promouvoir la guerre et de soutenir l'oppression de tout un peuple, et sur la valeur de justice, sans laquelle cette oppression ne se terminera jamais. Depuis des générations, le peuple palestinien est victime de l'injustice, vivant dans une situation d'occupation qui viole le droit international. Ce droit est également bafoué par les États-Unis, qui ont décidé d'abandonner leur rôle de médiateur impartial au sein du conflit israélo-arabe et de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan occupé.

La Jordanie a toujours soutenu les droits des Palestiniens, y compris le droit d'établir un État palestinien. Les valeurs de modération et de tolérance qu'elle défend contrastent fortement avec l'intransigeance d'Israël, qui impose une politique du fait accompli et des mesures unilatérales au détriment de ces droits. Au lieu d'être judaïsée, Jérusalem doit rester une capitale dans laquelle les

trois religions divines coexistent. Tant que la tyrannie et l'occupation d'Israël perdureront, la région ne connaîtra ni avancées ni prospérité et cette situation aura des effets désastreux à large échelle, notamment celui d'alimenter le terrorisme.

Mme G. MAMMEDOVA (Turkménistan) explique que le Turkménistan s'emploie à réaliser les ODD et à renforcer la sécurité mondiale et régionale. Le pays participe activement à plusieurs projets régionaux majeurs pour la mise en place de gazoducs, de lignes électriques, d'un système de câblage à fibre optique et d'un couloir de transport. Le Turkménistan a été l'un des premiers pays de la région à intégrer les ODD dans des plans et programmes nationaux de développement. Un livre du Président turkmène sur l'état d'avancement des ODD dans ce pays a été présenté à la communauté internationale. Cet ouvrage contient une analyse détaillée du développement du Turkménistan et de ses progrès dans la mise en œuvre de ces plans d'action et programmes liés aux ODD, et définit les domaines clés, les objectifs et les priorités de la stratégie socio-économique à long terme du pays.

Les parlements peuvent contribuer pour beaucoup au renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit. Le Turkménistan œuvre efficacement à la réalisation de cet objectif et reste fidèle aux principes et aux valeurs de ses ancêtres. La promotion de la paix et de l'unité, mais aussi le renforcement des droits, des libertés et de la démocratie, sont des priorités nationales. Le Parlement du Turkménistan a également pris des mesures pour que l'éducation soit accessible à tous.

Établissement d'un quorum

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que, conformément à l'article 33.2 du Règlement de l'Assemblée, le quorum de la 140^e Assemblée est fixé à 57 sur la base d'un nombre de 112 délégations participant à la première séance plénière.

La séance est levée à 13 heures.

Séance du dimanche 7 avril

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de M. A. Al-Mahmoud (Qatar), Président de la 140^e Assemblée de l'UIP.

Point 3 de l'ordre du jour

(suite)

Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*

Reprise du débat

M. V. VOLODIN (Fédération de Russie) déclare qu'apprendre les coutumes, les traditions et l'histoire d'autrui, c'est apprendre à respecter autrui. Cependant, le système international est de plus en plus déstabilisé par des décisions prises unilatéralement. La récente décision du Président des États-Unis de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan fait peser une grave menace sur la sécurité déjà fragile au Moyen-Orient. Les parlements doivent faire respecter les engagements pris dans le cadre de la résolution adoptée à la 136^e Assemblée de l'UIP sur le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États. Les conflits et les guerres provoquent des déplacements. Selon l'ONU, seuls 23 pour cent des réfugiés en âge d'être scolarisés fréquentent une école. Tout doit être mis en œuvre pour rétablir la paix dans le monde et remettre en état les infrastructures sociales pour permettre aux réfugiés de rentrer chez eux. Les relations internationales doivent reposer sur une politique de création et non de destruction. Tous les parlementaires du monde doivent unir leurs forces pour élaborer des lois types et mettre en commun leurs expériences et les bonnes pratiques en vue de renforcer la sécurité, de promouvoir la paix et d'éduquer les peuples.

Seuls 42 pour cent des enfants dans le monde possèdent les notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul. Aussi, l'élaboration d'une législation globale en matière d'éducation s'impose. Le développement et l'adoption rapides des nouvelles technologies exigent des connaissances et compétences nouvelles. La numérisation, présente dans presque tous les domaines professionnels, réduit la stabilité à long-terme des connaissances. L'éducation prépare les jeunes au travail dans l'économie numérique. Il faut garantir à la fois l'accessibilité des nouvelles technologies et la sécurité, et concilier ces deux impératifs. Le volume des données qui circulent dans le monde double tous les 26 mois. Il convient donc de s'intéresser également au stockage de ces données, qui doit être sûr, et aux effets des nouvelles technologies sur la protection des droits de propriété intellectuelle. La cybersécurité et la protection de la souveraineté numérique des États doivent être des priorités. L'ingérence dans les affaires intérieures des États souverains n'implique plus le passage physique des frontières : l'ingérence numérique peut perturber des campagnes électorales, compromettre l'indépendance de la justice, détruire un système financier, détourner tout un système de transport et saper la réputation tant d'individus que d'États.

M. A. ARDESHIR LARIJANI (République islamique d'Iran) fait observer que la paix ne peut être établie en l'absence de sécurité et que la sécurité ne peut être garantie sans la primauté du droit. Ces trois concepts sont imbriqués, interdépendants et à la base du droit international. Cependant, l'équilibre qui règne entre eux est menacé par le crime organisé, le terrorisme international, les violations des droits de l'homme, et par l'hypocrisie et l'arbitraire dans les relations internationales. Le droit international et les engagements pris à l'échelle internationale sont ébranlés par l'unilatéralisme. La façon dont l'administration des États-Unis traite la Fédération de Russie et la Chine ainsi que son attitude à l'égard des changements climatiques et de l'accord sur le nucléaire iranien, son hypocrisie et sa partialité dans la lutte contre le terrorisme, son comportement arrogant et égoïste vis-à-vis de Jérusalem et des territoires palestiniens occupés ainsi que sa ligne de conduite irrationnelle et malavisée à l'égard du Venezuela ont causé des ravages et ont créé le chaos dans les relations internationales tout en mettant en péril la paix et la sécurité dans le monde. La récente décision des États-Unis de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan occupé viole de façon évidente le droit international et les décisions des Nations Unies. Le Président Trump n'est toutefois qu'un symptôme du problème, il n'en est pas la cause.

Les récentes attaques perpétrées contre des sites musulmans ainsi que le nettoyage ethnique et religieux à Jérusalem-Est sont de nouvelles manifestations de l'attitude expansionniste, anti-humanitaire et arbitraire d'Israël et des États-Unis, qui s'emploient à créer des troubles pour leurs propres intérêts commerciaux et économiques. Pendant des décennies, la communauté internationale a fermé les yeux sur les souffrances infligées au peuple palestinien, ce qui a amené ce dernier à

exercer son droit légitime de résister. La République islamique d'Iran a toujours soutenu les efforts des gouvernements d'Iraq et de Syrie pour lutter contre le terrorisme, une lutte dans laquelle les États-Unis ont joué un rôle hypocrite et dangereux.

De plus en plus, on estime que les organisations internationales ont été incapables d'assumer leurs responsabilités ou que leur identité et fonctions sont ouvertement ignorées. Aussi, de nouveaux cadres de coopération doivent être élaborés. La diplomatie parlementaire doit être mise en avant en tant qu'élément fondamental pour renforcer l'état de droit. Les associations parlementaires internationales peuvent contribuer pour beaucoup à rassembler les parlements et à réduire les écarts entre les peuples qu'ils représentent. Les parlements doivent donc jouer un rôle beaucoup plus actif dans les travaux des Nations Unies et dans le processus décisionnel au niveau international. La paix et la sécurité ne pourront pas être établies tant que le système international continue d'être bafoué par des hypocrites.

M. N. NIGMATULIN (Kazakhstan) dit que l'humanité est prise dans un tourbillon mondial d'innovations et de nouvelles idées et technologies. L'éducation est la pierre angulaire sur laquelle reposent toutes les briques de la vie, y compris les efforts pour préserver de la paix, assurer la sécurité et faire respecter la primauté du droit. Depuis l'indépendance du Kazakhstan, le Gouvernement a œuvré en permanence pour la paix, la sécurité et le respect des valeurs humaines fondamentales. Seul un système éducatif avancé peut renforcer la qualité du capital humain. Le Kazakhstan s'efforce donc d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux. Le Parlement a augmenté les dépenses budgétaires affectées à ce secteur, évalué régulièrement le cadre juridique de l'éducation, révisé et mis à jour la législation et promulgué de nouvelles lois, afin de réglementer la qualité et la gestion de l'éducation.

Des efforts communs et une action coordonnée sont nécessaires pour améliorer l'éducation dans le monde. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer à cet égard en mettant à profit la coopération interparlementaire pour promouvoir l'éducation au bénéfice de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. Cette coopération peut être dynamisée par des lieux de rencontre tels que l'UIP, qui rapprochent les parlements pour faciliter l'alignement des législations nationales et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. C'est en déployant des efforts communs aux niveaux mondial, régional et international que l'on pourra trouver des solutions efficaces aux problèmes mondiaux.

M. T. XHAFERI (Macédoine du Nord) déplore que l'éducation ait longtemps été le privilège d'une petite élite qui l'utilisait en tant que moyen de pouvoir sur les peuples. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et la création de l'ONU, l'éducation est considérée comme un droit fondamental, qui est reconnu dans le droit international. Dans nos sociétés mondialisées, l'éducation ne doit pas se limiter à transmettre des compétences et des connaissances spécifiques ; elle doit permettre aux jeunes de comprendre le monde moderne et leur apprendre le respect des libertés et des droits de l'homme, et elle doit promouvoir le respect mutuel. Sans cet apprentissage, les jeunes deviendront la proie facile de l'exploitation dans une culture de haine. Les parlements nationaux contribuent pour beaucoup à la mise en place des systèmes d'éducation, car ils adoptent des lois qui, directement ou indirectement, déterminent le processus éducatif. En outre, les parlements ont une fonction de contrôle qui est essentielle car elle leur permet de mettre au jour les faiblesses et de se servir des faits observés pour renforcer la législation. Les parlementaires du monde entier peuvent, par l'intermédiaire de la diplomatie parlementaire, mettre en commun leurs expériences et apprendre les uns des autres.

En République de Macédoine du Nord, l'éducation est obligatoire et gratuite jusqu'au niveau secondaire. L'enseignement est dispensé en albanais et en macédonien, qui sont les langues des deux plus grandes communautés ethniques du pays. Au niveau primaire, les enfants appartenant à des groupes ethniques plus petits suivent une scolarité dans leur langue maternelle. Les élèves apprennent ainsi leurs propres culture, langue et traditions, mais aussi celles des autres communautés. Les Balkans occidentaux ont connu de nombreux conflits militaires basés sur les préjugés et les stéréotypes. En Macédoine du Nord, le système éducatif actuel a pour objectif d'éliminer ces stéréotypes et de promouvoir une culture de respect mutuel pour que la région connaisse un avenir pacifique. Ensemble, les parlementaires du monde entier doivent créer des systèmes pédagogiques qui font de l'éducation une force fédératrice et un bouclier contre le radicalisme.

Mme V.M. DHLOVO (Mozambique) dit que l'éducation doit contribuer de manière décisive à l'édification d'un avenir meilleur pour tous. Il faut apprendre aux enfants à aimer avant que d'autres ne leur apprennent à haïr. L'éducation doit forger des hommes et des femmes pacifiques, respectueux et parés pour bâtir un monde meilleur qui soit un lieu de bonheur et de bien-être pour tous. Au Mozambique, des mesures concrètes sont prises pour favoriser une coexistence harmonieuse entre

les peuples. La paix y a été rétablie par la promotion d'une culture de dialogue. Les parlementaires encouragent une éducation axée sur la compréhension, la tolérance et le respect de la dignité humaine. Ils doivent légiférer en vue d'accroître l'accès à une éducation de qualité et de promouvoir un modèle éducatif qui encourage la paix. Ils doivent également veiller à ce que des ressources budgétaires suffisantes soient affectées à l'éducation. Enfin, les parlements doivent non seulement promouvoir une éducation inclusive et qui respecte l'égalité homme-femme, mais aussi se faire les défenseurs d'une démocratie qui n'exclut personne pour protéger les droits de l'homme au bénéfice de tous, sans discrimination.

Le Mozambique subit les conséquences catastrophiques du cyclone Idai, qui a été dévastateur et a fait un nombre tragique de victimes. L'oratrice remercie ceux qui ont permis d'accroître l'assistance humanitaire en faveur de son pays. Des défis colossaux subsistent, et il est essentiel que l'aide se poursuive.

Mme M. GOJKOVIC (Serbie) souligne qu'il ne suffit pas d'apprendre aux enfants à lire, à écrire et à calculer ; l'éducation doit encourager le respect mutuel et contribuer à un monde plus juste, plus inclusif et plus pacifique. Un système éducatif réellement avancé et efficace doit être basé sur les principes universels de la paix et de l'état de droit, dont l'enseignement fera de nos enfants des moteurs de changement et des artisans de paix. Un tel système les autonomisera et leur donnera un sentiment de responsabilité partagée à l'égard d'un avenir commun. L'éducation est essentielle pour moderniser la société et renforcer les bases de la coopération, du développement, de la paix et de la stabilité.

En Serbie, le développement de la petite enfance et l'éducation préscolaire sont accessibles à tous. L'école primaire est gratuite, et les minorités ethniques reçoivent un enseignement dans leur langue maternelle. En 2018, le nombre d'étudiants inscrits à l'université a augmenté, et plus de femmes que d'hommes ont terminé leurs études universitaires. Les systèmes éducatifs ne doivent laisser personne de côté. Le Parlement serbe a adopté une législation globale sur l'éducation, suite à quoi l'ensemble du système éducatif a été réformé. Le Parlement ainsi que d'autres organes indépendants, comme le Bureau du médiateur, jouent un rôle important en ce qu'ils contrôlent la mise en œuvre d'une éducation inclusive. Candidate à l'adhésion à l'Union européenne, la Serbie a harmonisé sa législation avec l'acquis communautaire. Le Parlement serbe s'emploie à améliorer en permanence sa politique d'éducation. L'avenir de la société repose sur la qualité de l'éducation, c'est pourquoi le financement de l'éducation doit être une priorité dans le budget de l'État. L'éducation peut contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance même chez les plus jeunes enfants et doit être mise à profit pour créer un système de valeurs basé sur la tolérance, l'humanité, l'unité, le dialogue et la paix.

M. A. PARUBIY (Ukraine) dit qu'une éducation propre à encourager la paix est particulièrement importante dans nos sociétés modernes et mondialisées. En Ukraine, une réforme de l'éducation est nécessaire pour faire disparaître les vestiges de la propagande soviétique et dévoiler la vérité sur l'histoire, la langue et la culture de l'Ukraine. L'éducation joue un rôle essentiel pour la sécurité nationale. La Fédération de Russie se sert systématiquement de l'éducation dans les territoires qu'elle occupe. L'administration russe viole le droit à une éducation en ukrainien dans les territoires qu'elle occupe en Ukraine, et elle endoctrine les enfants pour qu'ils soient contre les Ukrainiens. Les personnes qui expriment leur soutien à l'Ukraine sont persécutées ; des enseignants ont été licenciés et, dans certains cas, détenus illégalement et torturés. Les programmes universitaires ont été entièrement revus et les écoles qui dispensaient des cours en ukrainien et en tatar de Crimée ont été définitivement fermées. Les parents qui exigent que leurs enfants reçoivent une éducation dans leur langue maternelle sont signalés au service fédéral de sécurité. L'Ukraine a intenté une action en justice contre la Fédération de Russie devant la Cour internationale de justice et a demandé la mise en œuvre de mesures provisoires en attendant que le cas soit examiné sur le fond. La Cour a alors ordonné que l'éducation puisse être provisoirement dispensée en ukrainien, mais cette mesure n'a pas été appliquée. L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a fait peser une lourde hypothèque sur l'éducation, en particulier dans les zones exposées aux conflits dans les régions de Louhansk et de Donetsk, où des écoles ont été fermées après avoir été touchées par des tirs russes. La législation a été modifiée pour permettre aux enfants vivant dans les territoires occupés d'étudier sans crainte dans de nouvelles écoles. Plus ces territoires seront libérés rapidement, plus le monde sera sûr. La communauté internationale doit s'efforcer de construire un avenir plus sûr et plus prospère pour tous.

M. K. AL-MAAWALI (Oman) relève que la paix est un droit fondamental dont les peuples ne jouissent pas lorsqu'ils vivent sous occupation. Les droits et l'indépendance du peuple de Palestine doivent être respectés. La décision prise récemment par l'administration des États-Unis de

reconnaître le plateau du Golan comme le territoire souverain d'Israël, viole le droit international. Inciter les gens à la haine a des conséquences catastrophiques, comme l'a montré le meurtre barbare de fidèles dans une mosquée de Christchurch, en Nouvelle-Zélande. Partout dans le monde, les parlements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir la tolérance, renforcer les lois et empêcher tout acte criminel tel que les attentats de Christchurch. L'islam doit être valorisé en tant que vecteur de paix et de sécurité, et non de haine et de violence. La Première Ministre de la Nouvelle-Zélande doit être félicitée pour la démarche constructive qu'elle a adoptée suite aux événements tragiques de Christchurch. Sa réaction exemplaire a contribué à renforcer les sentiments de fraternité et d'unité au sein de la communauté. Le programme d'Oman pour 2040 (*Oman Vision 2040*) fait de l'éducation une priorité. Ce plan d'action vise à faciliter une coexistence pacifique entre tous à Oman et considère l'éducation tant comme un droit que comme une obligation. Les politiques éducatives doivent être revues partout dans le monde pour que l'éducation soit librement accessible à tous et qu'elle renforce l'état de droit, la bonne gouvernance et la tolérance.

M. M. AL-HALBOUSI (Iraq) déclare que l'Iraq est venu à bout de la guerre et du terrorisme, et que le pays souhaite développer de bonnes relations avec ses voisins et avec le reste du monde. La paix reste menacée par le fléau du terrorisme et par le mauvais usage qu'il est fait des enseignements religieux. La solidarité et la coexistence pacifique doivent être encouragées. Israël continue d'élargir son occupation des territoires arabes. La communauté internationale doit soutenir le peuple de Palestine et militer en faveur d'une solution pacifique et juste qui prévoit l'établissement de l'État de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale. L'occupation viole le droit international et les résolutions de l'ONU. La reconnaissance par les États-Unis de la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan doit être condamnée. Le concept de sécurité ne se limite pas à la protection d'un État ; il englobe également des aspects économiques, politiques, sociaux et environnementaux. La sécurité est menacée non seulement par le terrorisme, mais aussi par les conflits et les changements climatiques, auxquels il convient de trouver des solutions adéquates. En Iraq, l'éducation est aussi un moyen de promouvoir le respect mutuel. Le Parlement a promulgué une nouvelle législation en matière d'éducation concernant notamment les programmes scolaires. Les outils pédagogiques utilisés par les universités ont été améliorés, et les fonds budgétaires affectés à l'éducation ont été augmentés. L'éducation est indispensable pour combler le fossé entre les pays en développement et les pays développés. L'Iraq condamne l'usage de la force et toute forme de violence et soutient sans réserve le dialogue et l'état de droit.

M. A. SOUMAHORO (Côte d'Ivoire) fait observer que, en dépit de l'engagement des États, le chemin vers la paix est encore long. Les parlementaires ne doivent pas rester muets face à la recrudescence de la violence dans le monde et aux phénomènes croissants de radicalisation et d'extrémisme, en particulier chez les jeunes. La paix ne peut pas être imposée, et elle ne sera jamais durable si elle est amenée par les armes. Il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits. Si l'on veut consolider la paix, il faut apprendre aux citoyens à croire à ses vertus et leur expliquer comment remplacer la violence par le dialogue constructif. Aussi, les politiques d'éducation doivent tenir compte des causes des conflits et encourager la paix.

Les écoles sont primordiales pour promouvoir l'égalité, la tolérance et le respect mutuel. L'éducation au bénéfice de la paix doit être basée sur les droits de l'homme, le développement, la protection de l'environnement et le respect de tout être vivant. Dans le domaine de l'éducation, la Côte d'Ivoire vise avant tout à apprendre aux enfants comment contribuer au développement socio-économique du pays et promouvoir la cohésion sociale. La scolarité est obligatoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans. Des campagnes ont été menées sur la prévention des grossesses précoces et un programme de protection des filles contre la violence à l'école a été mis en place. Le but visé est l'éducation à la citoyenneté au moyen du dialogue, en impliquant la société civile et en s'employant à vaincre l'exclusion. Toutefois, des défis perdurent, notamment la marginalisation, l'analphabétisme, le chômage, la polarisation des richesses et la non-primauté du droit, qui peuvent tous faire naître des conflits et le terrorisme. Les parlements doivent veiller à ce que les peuples qui les ont élus soient dûment représentés et à ce que l'éducation permette à chacun de participer pleinement à l'édification des nations.

M. M. ALGHANIM (Koweït) dit que les récents événements à Christchurch ont montré que l'extrémisme ne se limitait pas à une seule religion et n'avait pas de frontières. Tous les extrémistes qui commettent des meurtres au nom d'une religion doivent être condamnés. L'extrémisme et le terrorisme sont des maux profondément enracinés dont les causes doivent être comprises et combattues. Une riposte émotionnelle et défensive n'est pas la solution. Il faut s'employer à tisser des liens de solidarité au sein de la société et à instaurer la transparence, la démocratie et la bonne gouvernance. Au nom de son Parlement, l'orateur présente ses condoléances aux habitants de

Christchurch et exprime son soutien à la Première Ministre néo-zélandaise, qui a réagi de manière exemplaire. Le Koweït a aussi été la cible d'actes terroristes, suite auxquels il a également montré de la compassion. Israël pratique le terrorisme d'État depuis 70 ans, et ce sans que la communauté internationale n'intervienne. Les résolutions internationales sont bafouées. La décision unilatérale des États-Unis de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan occupé doit être rejetée. L'UIP doit adopter une position ferme et condamner l'action unilatérale dans les conflits internationaux, laquelle brise le consensus international et ouvre la porte aux partis pris. L'UIP ne doit pas servir de tribune pour les discours creux, elle doit être une plateforme d'action pour bâtir un monde juste et pacifique.

M. A. FARRUGIA (Malte) souligne que, pour construire un avenir meilleur, il faut tirer des leçons du passé. Si l'on veut éviter que les épisodes violents de l'histoire ne se répètent, la paix, la tolérance, la non-violence, les droits de l'homme et la démocratie sont des valeurs qui doivent être inculquées dans chaque individu. Une culture de paix est la pierre angulaire d'une société progressiste, prospère et stable. Des actes haineux ont été commis sous le voile d'un mandat public, alors qu'ils servaient en réalité les intérêts de personnes assoiffées de pouvoir. Des groupes radicaux adoptent de plus en de plus souvent des idéologies extrêmes et utilisent des moyens antidémocratiques et violents pour parvenir à leurs fins. Les jeunes ont besoin d'une éducation qui, au lieu de glorifier la guerre, insuffle une culture de non-violence et promeut la coopération pacifique. L'éducation combattra la désinformation et freinera la propagande hostile utilisée pour diviser des populations sur la base de critères culturels et religieux. Il n'a jamais été aussi important que la jeune génération apprenne la diversité et les valeurs que sont la tolérance, la compréhension et le respect mutuel.

Moins d'un mois avant l'Assemblée, la Nouvelle-Zélande a connu les pires attentats terroristes de son histoire. Ayant pour seul fondement l'islamophobie, ces attentats ne représentent pas un acte isolé : ils sont le reflet d'une haine religieuse et raciale persistante qui ne pourra être éradiquée que par des actes de solidarité interreligieuse et par une éducation continue des peuples. L'importance de la primauté du droit doit être enseignée aux étudiants. Les démocraties parlementaires doivent veiller à ce que l'éducation soit inclusive, ouverte à tous et à la portée de toutes les bourses. Les inégalités et l'exclusion doivent être éliminées, et des opportunités doivent être offertes aux groupes marginalisés. L'éducation peut contribuer à forger des identités et à surmonter l'héritage et les griefs des conflits passés, et donc à amener les sociétés à se réconcilier. Elle peut réhabiliter et réintégrer les anciens combattants. La pauvreté, la stagnation économique, la corruption et la mauvaise gouvernance sont autant d'éléments liés à une absence d'éducation. L'éducation est non seulement un investissement pour la prospérité et l'égalité, c'est aussi la solution aux plus grands maux du monde.

M. K. BAHADUR MAHARA (Népal) déclare que la confiance des citoyens constitue la base d'une société pacifique, juste et inclusive. Le Parlement du Népal s'emploie à faire respecter les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit pour bâtir un monde meilleur pour tous. La paix et la sécurité mondiales ne pourront être réalisées que si l'éducation est une priorité pour les États et leurs institutions. L'éducation est essentielle pour éliminer la pauvreté, les inégalités et l'insécurité, et pour poser les fondements de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. Elle apporte des bienfaits à court et à long terme, et grâce à l'échange d'expériences, les bonnes pratiques sont transposées partout dans le monde. En tant que leaders politiques, les parlementaires doivent formaliser des systèmes éducatifs qui tiennent compte des besoins spécifiques des pays et qui réduisent les écarts de développement. Des efforts collectifs doivent être déployés pour garantir liberté et justice aux groupes marginalisés. Les parlements doivent exercer une influence positive sur la formulation des lois.

Le Népal a un plan d'action pour passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. L'éducation y a une place centrale. Les droits des enfants de bénéficier d'une éducation et d'un avenir sûr sont inscrits dans la Constitution. Grâce aux réformes menées dans le domaine de l'éducation, le taux de scolarisation et la parité des sexes ont fortement progressé au niveau primaire. Un plan de développement dans le domaine scolaire a été adopté pour que tous les enfants, sans discrimination, aient accès à un environnement d'apprentissage sûr et inclusif. Les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans des cadres tels que l'Assemblée de l'UIP contribueront à l'édification de sociétés pacifiques et justes.

M. M. ALI HOUMED (Djibouti) dit que la paix est la condition sine qua non d'un développement économique et social durable. Une fois établie, la paix exige le respect de l'état de droit. Si des institutions qui promeuvent et protègent les droits de l'homme sont mises en place, les injustices sont automatiquement éliminées. Chaque parlementaire se doit d'enseigner et de prôner la paix, la sécurité et l'état de droit. Chacun doit avoir le droit de vivre dans la dignité, et la voix des personnes

vulnérables et marginalisées doit être entendue. Les parlementaires doivent notamment prendre des mesures législatives et établir des commissions au sein d'institutions pour garantir l'intégrité et la bonne gouvernance.

Bien qu'elle se trouve dans une région qui connaisse une instabilité et une infortune constantes, la République de Djibouti s'est toujours appliquée à suivre le précepte selon lequel le dialogue doit être encouragé même dans les pires conflits. Le Parlement de Djibouti est fermement convaincu que la paix est l'unique moyen de garantir les droits et le bien-être de tous, et il condamne l'emploi unilatéral de la force comme le fait Israël contre le peuple palestinien. Renforcer la diplomatie parlementaire internationale permettra d'intensifier les efforts déployés pour créer un environnement qui encourage la paix, la sécurité et l'état de droit. Les parlementaires doivent donc continuer de s'employer à collaborer aux niveaux régional et international. Chaque parlementaire a le devoir moral de réagir aux tragédies – telles que celles que connaissent les victimes innocentes à Gaza, au Myanmar, en Syrie et au Yémen – par l'intermédiaire de la législation. Les parlementaires doivent unir leurs efforts pour dénoncer ces atrocités.

M. S. ZUHUROV (Tadjikistan) déplore que la plupart des régions du monde soient touchées par des conflits atroces et par l'extrémisme violent et que le terrorisme et la radicalisation atteignent des niveaux sans précédent. Aucun État, quelle que soit sa situation géographique ou militaire, ne peut affronter seul de tels défis. La coopération internationale est essentielle et doit aller de pair avec la mise en place de mesures législatives et préventives. Le Tadjikistan a adopté une position transparente en faisant de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent une priorité. L'instabilité politique et militaire qui règne en Afghanistan, pays voisin du Tadjikistan, suscite de graves inquiétudes. Des groupes extrémistes ont la ferme intention de faire de ce pays un vivier du terrorisme et un refuge pour les spécialistes du sabotage. Le crime organisé est une importante source de financement pour les organisations criminelles comme Daech. Il faut tout faire pour aider l'Afghanistan et l'inclure dans la coopération internationale afin d'encourager son redressement économique et social.

De nombreux pays appliquent une politique du "deux poids deux mesures" et soutiennent des groupes terroristes internationaux en vue de polariser les populations et de diviser des pays pour servir leurs propres intérêts politiques. Le Tadjikistan soutient la création d'un ordre international juste et libéré de tout conflit. La coopération et les partenariats doivent être renforcés au moyen du dialogue constructif, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'UIP offre un espace de coopération. Il faut s'intéresser davantage au développement humanitaire, scientifique, éducationnel et technique.

La protection des ressources en eau est primordiale pour garantir la durabilité de l'humanité et de l'environnement et doit devenir une priorité mondiale au vu des menaces grandissantes liées aux changements climatiques. Plusieurs initiatives ont été lancées dans ce domaine au Tadjikistan sous l'appellation *Décennie internationale d'action : l'eau pour le développement durable*. Les Parlements membres de l'UIP doivent coordonner leurs initiatives et œuvrer ensemble en faveur du développement durable pour tous.

Mme K. ALLI IBRAHIM (Éthiopie) déclare qu'en tant que législateurs, les parlementaires peuvent contribuer pour beaucoup à l'établissement de la paix aux niveaux national et international. L'Éthiopie connaît de multiples et profonds changements. Des plans ont été mis en place pour accroître les investissements étrangers. Le pays s'est mis pour objectif de relever les défis liés au règlement des conflits et de promouvoir les droits de l'homme et le développement durable. Le Parlement éthiopien s'emploie à remplir sa mission pour la paix et la sécurité et à éduquer les jeunes pour qu'ils deviennent des artisans de la paix. Il travaille de concert avec le Gouvernement, des groupes interreligieux et la société civile pour favoriser l'harmonie entre les communautés et pour prévenir les conflits.

Les institutions démocratiques, y compris le système judiciaire, et la procédure électorale subissent actuellement des réformes pour faire prévaloir les droits de l'homme et renforcer la démocratie en Éthiopie. Le Gouvernement n'a jamais autant respecté l'égalité homme-femme qu'aujourd'hui. Le pays participe activement aux missions de maintien de la paix menées par les Nations Unies dans les pays voisins. Le monde a subi des changements majeurs dont il faut profiter pour mener des réformes et améliorer certains secteurs. Le développement du secteur de l'éducation est primordial à cet égard. En Éthiopie, les fonds publics affectés à l'éducation ont augmenté de 70 pour cent depuis 2003. Des mesures ont été prises pour que le taux de scolarisation soit de 100 pour cent au niveau primaire et pour que toutes les filles aillent à l'école. Pour poursuivre sur cette lancée, il faut continuer de renforcer l'inclusivité, la bonne gouvernance et la fourniture de services, et favoriser la paix et la sécurité en encourageant le dialogue et la compréhension.

M. N. BERRY (Liban) signale que des problèmes pressants continuent de faire leur apparition au Moyen-Orient. Le dernier en date a été la décision du Président Trump de reconnaître la légalité de l'occupation israélienne du plateau du Golan. Israël a commis d'innombrables violations des droits de l'homme, en tuant des enfants, des femmes et des personnes âgées, en prenant pour cible des personnes qui manifestaient pacifiquement, en détruisant des villages et en s'emparant de terres. Les territoires palestiniens ont été transformés en un immense centre de détention. Les droits du peuple palestinien doivent être protégés. Il n'y a qu'une seule solution : s'unir et résister.

M. D. SYLLOURIS (Chypre) dit que l'éducation est l'un des investissements les plus utiles que l'on peut faire pour la paix, la sécurité et la prospérité économique. En effet, l'éducation est indispensable pour réduire la pauvreté, améliorer la santé, renforcer l'égalité des sexes, stimuler la croissance économique, favoriser une planète plus durable et contribuer ainsi à la paix et à la sécurité internationale. Un enfant qui a reçu une éducation a de plus fortes chances de prendre de bonnes décisions et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie. L'orateur a récemment lancé une initiative visant à offrir la possibilité aux enfants réfugiés arabophones de Chypre de recevoir une éducation en arabe et donc de bénéficier des meilleures opportunités pour développer leur bien-être social et cognitif. L'éducation peut poser les premières pierres du civisme, à savoir le respect de soi-même et le respect d'autrui. En tant que législateurs, les parlementaires ont le devoir de donner aux écoles les moyens de façonner les mentalités des jeunes pour les amener à établir des relations pacifiques. L'éducation élargit les horizons et peut éliminer les préjugés et les stéréotypes. Aussi, éduquer les jeunes est la mesure la plus efficace que l'on peut prendre pour prévenir les conflits. Il faut s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits, et les problèmes doivent être résolus grâce au dialogue et à la négociation.

M. P. NYABENDA (Burundi) souligne que malgré tous les efforts déployés par la communauté internationale, la paix est toujours plus menacée partout dans le monde. L'éducation est le moteur d'une société saine. Elle doit combattre la haine et promouvoir la paix, la liberté, l'égalité, la dignité, la démocratie, les droits de l'homme et la responsabilité civile. L'éducation est un droit universel et doit donc être accessible à tous. Dans cet esprit, le Parlement du Burundi a promulgué des lois pour que l'enseignement primaire devienne gratuit et obligatoire, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. Des mesures sont prises pour que davantage d'écoles soient construites, pour sensibiliser les parents à l'importance de scolariser leurs enfants, et pour prévenir les grossesses précoces et accroître ainsi les chances des filles de poursuivre leur cheminement scolaire. Conscient du rôle clé joué par les femmes dans l'édification de sociétés pacifiques, le Burundi a établi des quotas pour leur représentation dans les institutions de gouvernance.

La guerre s'est soldée par une société civile inactive et par l'absence d'institutions de défense des droits de l'homme. Néanmoins, la sécurité et le respect des droits de l'homme ont été rétablis, avec un changement dans le contexte institutionnel de la protection des droits de l'homme. L'éducation à la paix est une priorité. Le Ministère des Droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre a même créé un département pour l'éducation à la paix et à la réconciliation nationale. De nouvelles lois ont été promulguées et plusieurs mécanismes ont été créés pour promouvoir et défendre les droits de l'homme, tels que l'Institution de l'Ombudsman et la Commission Vérité et Réconciliation. Au Burundi, les parlementaires vont à la rencontre de la population afin de la sensibiliser à la consolidation de la paix, à la sécurité et au respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

M. M. ŞENTOP (Turquie) souhaite rendre hommage aux habitants de Christchurch, qui ont connu l'horreur du terrorisme, et à tous ceux qui vivent dans l'insécurité en raison de catastrophes environnementales telles que les récentes inondations en République islamique d'Iran et le cyclone Idai. Le monde connaît aujourd'hui des changements globaux sans précédent. Certaines personnes au pouvoir refusent de respecter les règles établies et, ce faisant, portent atteinte à tous les droits. Dans certains pays, des personnes meurent de faim, pendant que d'autres, ailleurs dans le monde, souffrent d'obésité. La diplomatie parlementaire doit aller au-delà des paroles échangées lors des réunions : elle doit être une force qui pousse à l'action et à des résultats concrets. La Turquie contribue pour beaucoup à la stabilité des pays voisins et plus lointains en s'attachant à régler les conflits par la consolidation de la paix et par la négociation. Le droit international et les institutions ne remplissent pas leur rôle et les modèles du siècle passé n'ont pas porté leurs fruits. L'humanité aspire à un nouvel ordre mondial basé sur l'égalité des chances pour tous. Le droit international doit être respecté. Les parlementaires se doivent de bâtir un monde dans lequel chacun peut vivre en paix. La coopération interparlementaire a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

M. L. SLUTSKIY (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, dit que les allégations faites par le représentant de l'Ukraine sont contraires à l'esprit de l'UIP. Les forces armées de la Fédération de Russie n'ont jamais été présentes dans les régions de Louhansk et de Donetsk. La Russie a été accusée d'interdire l'éducation en ukrainien en Crimée. Or cette déclaration est tout simplement fautive. La Crimée a trois langues officielles et toutes les écoles et universités proposent un enseignement dans ces trois langues. Les débats menés dans le cadre de l'UIP doivent être constructifs et professionnels. Aussi, sa délégation conteste fermement la déclaration faite au nom de la délégation de l'Ukraine, laquelle est mensongère. Il appelle les autres délégations à soutenir la Fédération de Russie dans son rejet de cette déclaration.

La séance est levée à 17 h 50.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée (A/140/2-Inf.1.rev et Inf.2)

La séance est ouverte à 17 h 50, sous la conduite de M. A. Al-Mahmoud (Qatar), Président de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT indique que deux demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée ont été reçues et invite le Secrétaire général à donner des précisions supplémentaires.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL précise que la première de ces demandes, reçue le 2 avril 2019 de la délégation des Pays-Bas, s'intitule *Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai*. La deuxième, une proposition conjointe reçue ce jour des délégations de l'Indonésie, du Koweït, du Maroc et de la Turquie, s'intitule *Assurer une protection internationale au peuple palestinien, refuser l'administration israélienne du plateau du Golan occupé, promouvoir les valeurs de coexistence pacifique entre les peuples et les religions, et combattre toutes les formes de racisme et d'intolérance*. Il met en exergue la procédure à suivre, telle que décrite dans le document A/140/2-Inf.1.rev, pour choisir le point d'urgence, précisant que la proposition conjointe est conforme à l'article 11.2 c) du Règlement de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT invite les auteurs à présenter leurs propositions.

Mme A. GERKENS (Pays-Bas) indique, dans le cadre de la présentation de la proposition de sa délégation, que le cyclone Idai a touché le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe une première fois le 6 mars 2019, puis une seconde fois le 9 mars 2019, suscitant l'une des pires catastrophes naturelles qu'a connues l'hémisphère Sud. La montée des eaux a atteint six mètres et a détruit des communautés entières. Plusieurs milliers de personnes ont été tuées, blessées ou sont portées disparues, la moitié du million de personnes touchées étant des enfants. Les chiffres exacts et l'ampleur réelle de la dévastation ne sont pas encore connus, mais des hôpitaux ont été endommagés, des maisons détruites, des infrastructures emportées et de nombreux hectares de cultures ont été dévastés, plongeant ces trois pays dans un état proche de la famine. Le choléra se répand rapidement et il est probable que la malaria et d'autres infections cutanées et maladies transmises par l'eau se répandent également à brève échéance. Cette catastrophe aura nécessairement un impact négatif considérable sur le développement de ces trois pays qui ont un besoin urgent d'aide internationale, axée tout particulièrement sur les personnes les plus vulnérables. L'ONU a lancé un appel, mais jusqu'à présent seul un dixième de l'aide requise pour le Mozambique uniquement a été récolté. Il convient donc d'attirer l'attention sur les besoins de cette région de sorte qu'un plus grand nombre de pays interviennent pour la soutenir.

Une raison supplémentaire d'évoquer cette question tient au fait que l'on s'attend à des conditions météorologiques extrêmes en raison du réchauffement climatique et que l'impact destructeur sera plus important pour les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il convient donc de ne ménager aucun effort pour parvenir à l'objectif climatique convenu et maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés afin de réduire la probabilité que de telles catastrophes ne surviennent de nouveau en Afrique australe. L'oratrice exhorte donc les Membres à soutenir les efforts déployés pour faire face à la catastrophe, y compris en demandant instamment à leur gouvernement d'apporter leur aide et de donner suite à leurs engagements.

M. A. BENCHAMACH (Maroc), présentant la proposition conjointe, également au nom des délégations de l'Indonésie, du Koweït et de la Turquie, affirme que le sujet de la Palestine ne nécessite aucun grand discours. L'orateur tient donc simplement à inviter les Membres à interroger leur cœur et leur conscience dans un souci de mettre un terme à la tragédie du peuple palestinien, qui continue de souffrir en raison de l'occupation de son territoire en violation du droit international. La solution à deux États prescrite dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU représente le seul moyen de parvenir à une paix durable.

Mme R. KAVAKCI KAN (Turquie), poursuivant la présentation de la proposition, évoque la montée inquiétante du racisme, de la xénophobie et de l'islamophobie, les musulmans faisant l'objet d'un dénigrement qui entame les efforts visant à construire des sociétés inclusives fondées sur la confiance et l'harmonie. Le projet de résolution proposé par les quatre délégations qui en sont les auteurs souligne la nécessité d'une action collective pour renverser cette tendance, en protégeant les droits des musulmans et par extension de tous ceux qui subissent le racisme, la discrimination et la xénophobie. La résolution prend également parti pour la solidarité en faveur du peuple palestinien et soutient fermement sa lutte légitime. Il est temps que les parlementaires présentent un front uni contre la haine religieuse et s'acquittent de leur responsabilité en s'assurant que toute personne jouit sans crainte de la liberté de religion.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, en réponse à des questions de procédure posées par un délégué du Zimbabwe, précise que la première proposition émane d'une seule délégation, qui a donc été la seule à s'exprimer durant le temps alloué à la présentation de la proposition. La deuxième proposition a en revanche été présentée conjointement par quatre délégations, dont deux ont choisi de partager le temps alloué à la présentation de la proposition. Quant à savoir si les propositions ont trait à une situation majeure et récente, de portée internationale, conformément à l'article 11.2 a) du Règlement de l'Assemblée, la deuxième proposition renvoie au plateau du Golan occupé, sur lequel la souveraineté d'Israël a récemment été reconnue par les États-Unis d'Amérique, tandis que la première porte sur une catastrophe récente universellement reconnue comme ayant causé des dégâts considérables. Les deux propositions sont dès lors conformes à l'article 11.2 a).

Il explique la procédure à suivre pour voter par appel nominal sur les deux propositions, attirant à cet égard l'attention sur les informations contenues dans le document A/140/Inf.2 concernant la répartition des voix.

Il est procédé à un vote par appel nominal sur les deux propositions.

Avec 1 011 votes pour, 149 contre et 99 abstentions, la proposition conjointe soumise par la délégation des Pays-Bas obtient la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés.

Avec 491 votes pour, 378 contre et 390 abstentions, la proposition soumise par les délégations de l'Indonésie, du Koweït, du Maroc et de la Turquie n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés.

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la proposition soumise par la délégation des Pays-Bas est ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée en tant que point 9.

La séance est levée à 19 h 15.

Ordre du jour définitif

-
1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 140^e Assemblée
 2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
 3. Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*
 4. *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
 5. *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*
(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
 6. Rapports des Commissions permanentes
 7. Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce à la 142^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
 8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
 9. Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai
-

Séance du lundi 8 avril

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 20, sous la conduite de M. A. Al-Mahmoud (Qatar), Président de la 140^e Assemblée de l'UIP.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat en plénière sur le point d'urgence intitulé *Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai* (A/140/2-P.3)

Le PRÉSIDENT dit que l'Assemblée devra nommer un comité de rédaction pour finaliser le projet de résolution présenté par la délégation néerlandaise concernant le point d'urgence, tel qu'il figure en annexe au document A/140/P.3. Il demande à ce que les candidatures soient soumises rapidement au Secrétariat.

M. H.N. SINGH (Inde) explique que le cyclone Idai a semé la mort et la désolation au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Le peuple indien est de tout cœur avec les courageux citoyens de ces trois pays. L'Inde a dépêché sur place trois navires de guerre, qui ont permis de sauver 200 personnes en détresse. Au Mozambique, la marine indienne a déployé des hôpitaux de campagne pour fournir une assistance médicale d'urgence à quelque 2 000 personnes. La diaspora indienne à Maputo est également mobilisée. Des hélicoptères de la marine fournissent des services de surveillance aérienne pour prêter main forte à l'agence nationale de secours en cas de catastrophe du Mozambique. L'Inde a fourni 1 000 tonnes de riz et de fournitures médicales au Malawi pour un montant de deux millions de dollars É.-U. Une première cargaison de fournitures médicales a également été envoyée au Zimbabwe. Tous les Membres de l'UIP devraient contribuer à la reconstruction des pays touchés par la catastrophe.

M. P. KATJAVIVI (Namibie) indique que les inondations causées par le cyclone Idai ont fait des centaines de victimes et ont entraîné des déplacements et des destructions à grande échelle affectant trois millions de personnes. L'accès aux personnes touchées et la fourniture de nourriture et de soins de santé demeurent très difficiles. Les trois pays ont absolument besoin d'une aide d'urgence. Le coût économique et l'impact social du cyclone dans les pays touchés et dans l'ensemble de la région sont incommensurables. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a apporté une aide financière d'un montant de 500 000 dollars É.-U. et a appelé l'ensemble de ses partenaires à contribuer aux opérations de secours et à fournir l'aide humanitaire qui fait cruellement défaut. L'intervenant invite l'ensemble des Parlements membres à adopter la résolution et à apporter leur soutien et une aide concrète aux populations du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe. La Namibie est également attachée à la question de la Palestine et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination, dans le respect du droit international et des résolutions de l'ONU.

M. N. PREA (Seychelles) rappelle qu'en 2017, les Seychelles ont été frappées par un cyclone qui a dévasté l'une de ses îles périphériques. La population a été évacuée, à l'exception de six hommes restés sur place pour dégager la piste de l'aéroport. Le cyclone a balayé l'île à trois reprises, dévastant tout sur son passage. La délégation de l'intervenant approuve pleinement le choix du point d'urgence. Le cyclone Idai est l'un des pires jamais enregistrés en Afrique australe. Il a semé la désolation, coûtant la vie à des centaines de personnes et laissant de nombreuses autres bloquées sans accès aux services de première nécessité. Dans ces trois pays, les populations sont confrontées à la perte dévastatrice d'êtres chers, mais aussi de leur bétail, de leur logement, de leurs biens et de leurs moyens de subsistance. Leur vie ne sera plus jamais la même. Une crise de cette ampleur appelle une action collective pour redonner espoir aux sinistrés. Bien qu'immenses, les défis à relever ne sont pas insurmontables, pour peu que les efforts soient concertés. Les besoins spécifiques doivent être évalués en ce qui concerne la nourriture, le logement, l'habillement, l'eau potable, l'accès aux services de santé et la reconstruction des infrastructures. L'intervenant exhorte l'Assemblée à adopter le projet de résolution.

M. H. ROGERS (Blue Planet Foundation) adresse ses sincères condoléances aux personnes qui ont subi la colère de Mère Nature et déclare que des événements comme le cyclone Idai ne sont qu'un début. Malgré l'apparition de ce type de catastrophe environnementale majeure, l'humanité continue de se comporter comme si de rien n'était. Les changements climatiques sont causés par l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz, et pourtant la production de combustibles fossiles continue d'augmenter. L'humanité détruit le monde dont hériteront les générations futures. La vie des

générations futures est sacrifiée sur l'autel de la cupidité et de l'égoïsme. Les phénomènes comme le cyclone Idai sont désormais la norme. En tant que dirigeants élus, les parlementaires doivent prendre l'initiative pour insuffler des changements. L'humanité doit cesser de produire plus de dioxyde de carbone que la nature ne peut en absorber. Une échéance doit être fixée pour atteindre cet objectif. En outre, les parlements et les gouvernements doivent s'engager à atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques. La transition vers les énergies renouvelables doit être achevée d'ici 2045. La Blue Planet Alliance a été créée pour contribuer à atteindre cet objectif en incitant les gouvernements à s'engager à agir au niveau national. La transition vers les énergies renouvelables est la bataille de notre époque. Pour la remporter, nous devons tous coopérer.

M. L. PRAPANCHA SURYANTORO (Organisation mondiale de la Santé – OMS) déclare que l'OMS contribue à l'intervention sanitaire en dépêchant du personnel, en fournissant des médicaments et en renforçant la détection des maladies dans les pays touchés par le cyclone Idai. Le rétablissement des services de santé est aussi important que l'atténuation de la propagation du choléra et d'autres maladies. Près de 90 pour cent des infrastructures ont été détruites. L'OMS contribue à remettre en état les établissements de soins primaires pour rétablir les services de santé essentiels, tels que la vaccination, le traitement de la malnutrition aiguë et les soins maternels. Elle assure également un approvisionnement continu en médicaments pour les personnes atteintes du VIH, de la tuberculose et de diabète. Quelque 1 500 cas de choléra ont été signalés. L'OMS a réagi immédiatement en envoyant des experts sur place. Jusqu'à présent, l'Organisation s'est engagée à prélever 4,6 millions de dollars E.-U. sur son fonds de réserve pour répondre à l'urgence. Au nom de l'OMS, l'intervenant remercie tous les États, partenaires et donateurs qui ont apporté leur soutien. Nous n'en sommes qu'au début. Un appui accru sera nécessaire pour assurer le financement opérationnel et poursuivre l'intervention sanitaire au cours des trois prochains mois.

M. J. EPOLA (République du Congo) dit que le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe ont subi une catastrophe naturelle sans précédent. Ils ne peuvent pas s'en sortir seuls. L'appui de la communauté internationale est nécessaire de toute urgence.

M. T.J. MONETHI (Lesotho) indique que le peuple du Lesotho adresse ses sincères condoléances aux peuples du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe. Les zones basses sont généralement sujettes aux inondations, mais le cyclone Idai a frappé des zones densément peuplées. Les cultures ont été décimées, la population a faim. Les habitations ont été détruites, les gens n'ont plus de toit. Des centaines de personnes ont été tuées et des milliers d'autres déplacées. Plusieurs hôpitaux, écoles et autres établissements publics ont été anéantis. Les routes entre les principales villes ont été détruites et les ponts se sont effondrés. L'intervenant félicite les diverses parties prenantes qui ont fourni une assistance au titre des secours en cas de catastrophe. Les populations touchées ont besoin d'un abri temporaire, d'eau potable, de nourriture et de médicaments, et les infrastructures doivent être reconstruites. Tous les Membres de l'UIP doivent faire tout leur possible pour soutenir les opérations d'assistance en cours dans les trois pays.

Mme A.P. ZANI (Kenya) rappelle que le cyclone Idai, troisième cyclone tropical le plus meurtrier dans l'hémisphère sud, a commencé à se former en mars 2019 et a été alimenté par la chaleur de l'océan. Cela illustre les effets des changements climatiques en Afrique, continent qui n'avait jamais été frappé aussi durement par un tel phénomène. Il s'agit d'un signal d'alerte adressé à l'ensemble du monde. Idai a tout dévasté sur son passage. Plusieurs organisations humanitaires du monde entier sont intervenues, mais elles n'ont pu accéder aux zones sinistrées que par avion ou bateau. De nombreuses personnes se sont retrouvées bloquées et n'ont pas pu être sauvées. Au Malawi, 2,6 millions de personnes ont été touchées par les pluies qui ont suivi le cyclone, entraînant la destruction des infrastructures et des récoltes ainsi qu'une épidémie de choléra, le tout provoquant une crise humanitaire et un recul considérable en termes de développement. La communauté internationale doit intervenir de toute urgence. Le Malawi et le Mozambique font de leur mieux pour déployer les secours, mais ils sont débordés. Les besoins les plus urgents concernent la fourniture d'eau et de nourriture, la reconstruction des habitations et le soutien psychologique aux victimes. Le Kenya fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les opérations de secours.

M. A. BENCHAMACH (Maroc) indique que sa délégation a voté pour ce point d'urgence en solidarité avec ses frères Africains. Le Maroc a envoyé de la nourriture et de l'aide humanitaire aux trois pays et a appelé les autres pays à faire de même. Les parlements doivent garder à l'esprit que les problèmes auxquels l'Afrique est aujourd'hui confrontée sont le résultat d'années de colonisation et de pillage de ses ressources. Des mesures doivent être prises pour remédier aux problèmes qui n'ont pas été causés par les Africains eux-mêmes. Les changements climatiques sont le résultat du développement industriel des pays occidentaux. Ce cyclone doit servir de signal d'alerte pour éveiller la conscience du monde. Les accords internationaux sur le climat doivent être respectés. La

responsabilité des changements climatiques incombe aux grands pays industrialisés. La délégation de l'intervenant a également appuyé la proposition de point d'urgence visant à assurer une protection internationale au peuple palestinien, lequel est quotidiennement victime d'injustices. Cette situation est inacceptable.

M. R. MSOWOYA (Malawi) déclare vouloir remercier non seulement les Pays-Bas d'avoir porté les conséquences dévastatrices du cyclone Idai à l'attention du monde entier, mais aussi toutes les délégations qui ont voté pour ce point d'urgence. D'après l'ONU, le cyclone Idai est la pire catastrophe qui ait frappé l'Afrique du Sud-Est. Si le Malawi a déjà subi des catastrophes naturelles dans le passé, l'ampleur des dégâts causés par Idai est sans précédent. Les vents violents et les fortes pluies ont décimé les biens et les infrastructures, causé des pertes humaine et inondé des milliers de champs de cultures. Les vents sont ensuite entrés dans le canal du Mozambique, où la dépression a atteint le statut de cyclone, frappant le Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines. L'économie du Malawi dépend fortement de l'agriculture et les infrastructures de ce pays en développement ne sont pas suffisamment robustes pour résister aux catastrophes naturelles. Plus de 63 000 hectares de cultures ont été détruits. Même avant les pluies, la situation alimentaire dans certains districts du pays était déjà précaire : on prévoyait que plus de 3,3 millions de personnes auraient besoin d'une aide alimentaire de deux à six mois pendant la période 2018-2019. Au Malawi, plus de 860 000 personnes ont été gravement touchées par le cyclone, 60 décès ont été confirmés et plus de 600 personnes ont été blessées en quelques jours. Les femmes et les enfants ont été touchés de façon disproportionnée. Depuis deux mois, des milliers de personnes déplacées vivent dans des camps provisoires installés dans des écoles, mais les installations sanitaires et les abris demeurent nettement insuffisants, exposant ces personnes à un risque élevé de contracter des maladies transmissibles, notamment le choléra. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables et les services de santé sont débordés. Les routes et les ponts ont été complètement détruits, rendant certaines régions reculées inaccessibles. Des millions de dollars seront nécessaires pour rétablir les infrastructures et les services. L'intervenant remercie les organisations humanitaires et les gouvernements qui ont répondu dès le début à l'appel du Malawi. Il manque encore 30,6 millions de dollars. Le Malawi appuie le projet de résolution et espère qu'il sera adopté par consensus.

M. P. MAVIMBELA (Eswatini) fait remarquer que son pays partage une frontière avec le Mozambique et qu'il suit donc de près la situation. La situation est catastrophique. Des corps sont emportés par l'océan avant d'être refoulés sur les côtes. L'intervenant espère que l'appel lancé par l'UIP pour soutenir les pays touchés conduira à la levée des sanctions contre le Zimbabwe, lesquelles sont totalement inutiles dans le contexte actuel. L'ampleur des dégâts exige une mobilisation internationale, sous forme d'aide financière mais aussi de contributions en nature. Eswatini fera tout son possible pour soutenir ses voisins et appelle la communauté internationale à faire de même.

M. D. PACHECO (Portugal) dit que le Portugal a des liens étroits avec le Mozambique. Les tragédies, comme celle causée par le cyclone Idai, frappent généralement les populations pauvres de façon disproportionnée. Les effets des changements climatiques sont de plus en plus graves. Le Portugal est déterminé à accomplir sa transition vers les sources d'énergie renouvelables et à enrayer les changements climatiques. Les catastrophes comme le cyclone Idai attirent généralement l'attention du monde dans les premiers moments, mais cette attention peut vite s'estomper. Le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe ont besoin d'aide, et pas seulement à court terme. Les problèmes concomitants tels que la famine et les épidémies nécessitent également une réponse concertée. Aucun pays n'est à l'abri des effets des changements climatiques. C'est toute la communauté internationale qui doit intervenir et venir en aide aux personnes dans le besoin.

M. D. DAS NEVES (Sao Tomé-et-Principe) fait savoir que sa délégation appuie le projet de résolution, mais qu'elle souhaite également exprimer son soutien au peuple palestinien. Sao Tomé-et-Principe est un archipel isolé, qui subit lui aussi les effets des changements climatiques. Le pays met tout en œuvre pour atténuer ces effets. Le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe ont besoin de l'appui de la communauté internationale, non seulement immédiatement après la tragédie, mais aussi à moyen et long terme. Sao Tomé-et-Principe a envoyé au Mozambique des équipes médicales et des pompiers pour appuyer les opérations de secours.

M. S. JARA CRUZ (Mexique) déclare que les parlementaires aux quatre coins du monde doivent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques. La température de la planète a déjà augmenté d'un degré Celsius. Une augmentation de deux degrés entraînerait une élévation de 46 cm du niveau des océans et causerait des dommages considérables à la production agricole. Les calottes glaciaires polaires fondraient et plusieurs îles seraient

submergées. En 2019, sept phénomènes météorologiques extrêmes se sont déjà produits. Les États-Unis ont connu les températures les plus froides jamais enregistrées dans le pays, tandis que l'Australie a connu l'été le plus chaud de son histoire avec des températures atteignant 50 degrés Celsius. Pour la première fois, il a neigé à Hawaï, tandis que le cyclone Idai a ravagé le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe. D'après l'ONU, des mesures doivent être prises pour inverser le cours des changements climatiques d'ici 2030, car après il sera trop tard. Pour y parvenir, nous devons réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre et porter à 70 pour cent la part des énergies renouvelables dans la production énergétique. Les parlements doivent donc légiférer pour promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables.

M. A. SSEBAGGALA (Ouganda) tient à exprimer les condoléances de son Parlement aux peuples du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe. Trois millions de personnes ont été touchées dans les trois pays et le nombre de morts approche les 900. Idai est le cyclone le plus violent jamais enregistré dans l'hémisphère sud. Les 1,5 million d'enfants touchés représentent toute une génération ; ils ont besoin d'aide de toute urgence. Les sinistrés luttent pour obtenir la nourriture, l'eau et les abris dont ils ont besoin pour survivre. Les soins de santé font cruellement défaut et 1 400 cas de choléra ont déjà été enregistrés au Mozambique. Avec des destructions d'infrastructures évaluées à plus de 1,5 milliard de dollars É.-U., plus de 100 000 habitations décimées et un million d'hectares de récoltes perdues, le risque de famine est élevé si aucune mesure urgente n'est prise. En plus d'adopter la résolution, l'UIP devrait envisager de dépêcher une délégation dans les trois pays pour leur venir en aide. L'Ouganda soutiendra les peuples du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe dans leur relèvement.

M. I. FLORES (Chili) dit que les incidences des changements climatiques affecteront le monde entier. Le cyclone Idai témoigne des dommages que l'humanité cause à la planète. La communauté internationale ne doit pas rester indifférente aux changements climatiques et doit agir de concert pour réparer les dommages causés au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. L'intervenant exprime son soutien au nom du peuple chilien et invite toutes les délégations à assister à la réunion organisée par l'UIP en marge de la 25^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Santiago du Chili en décembre 2019.

M. A. ARDESHIR LARIJANI (République islamique d'Iran) indique que son pays a également connu de graves inondations ces derniers jours. Le monde entier est confronté aux difficultés causées par les changements climatiques. Il exprime la solidarité de sa délégation avec les populations du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe. Sa délégation soutient également les droits du peuple palestinien et des minorités musulmanes à travers le monde. Le racisme et l'islamophobie sont également des défis mondiaux que le peuple et les autorités de la République islamique d'Iran condamnent avec la plus grande fermeté.

Le PRÉSIDENT, s'exprimant au nom de la délégation du Qatar, témoigne sa solidarité et son soutien aux populations du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe en proie à de terribles souffrances suite au passage du cyclone Idai. Il appelle la communauté internationale à soutenir les efforts de relèvement et à lancer une campagne internationale pour fournir une assistance aux gouvernements des trois pays, qui ne peuvent surmonter seuls les conséquences de la tragédie.

Mme A. GERKENS (Pays-Bas) adresse ses condoléances à toutes les personnes qui souffrent au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe et remercie les délégations qui ont manifesté leur soutien au projet de résolution et celles dont les gouvernements ont apporté une aide financière ou en nature aux opérations de secours. Aucun des trois pays n'était préparé à un cyclone aussi meurtrier. Le cyclone a été d'une puissance inouïe, provoquant des glissements de terrain et la rupture de barrages. Des villages entiers ont été emportés par les eaux, des ponts et des routes ont été détruits et les récoltes perdues. Des années de dur labeur ont été anéanties. Les populations sont hébergées dans des salles de classe où il n'est plus possible de faire cours. Les conditions de vie et le système d'assainissement sont précaires. Les épidémies de choléra et d'autres infections cutanées sont fréquentes et le risque de propagation du paludisme et du VIH est élevé. Les soins médicaux sont insuffisants et cette pénurie touche en premier lieu les femmes et les enfants. Le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe ont besoin de toute l'aide possible pour surmonter la catastrophe. Les défis sont immenses.

Les parlements du monde doivent se mobiliser pour soutenir la région et veiller à ce que leurs gouvernements respectent les engagements pris dans l'Accord de Paris. Le temps presse. La lutte contre le réchauffement climatique doit être une priorité et doit unir la communauté internationale. Les parlements ont les moyens d'insuffler les évolutions nécessaires pour enrayer les changements climatiques et prévenir de nouvelles catastrophes humanitaires. Tout doit être mis en œuvre pour

aider à la reconstruction à court, moyen et long terme des trois pays touchés par le cyclone Idai. Le réchauffement planétaire affectera de manière disproportionnée les pays à revenu faible ou intermédiaire, car ils disposent de moins de ressources pour se préparer aux catastrophes. La communauté internationale doit fournir au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe toute l'aide dont ils ont besoin pour se remettre des ravages du cyclone Idai.

La séance est suspendue à 10 h 35 et reprend à 10 h 40.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*

Reprise du débat

M. K.M. NGOGA (Assemblée législative est-africaine – EALA) déclare que, lorsque des conflits surgissent, les parlementaires devraient jouer un rôle déterminant en tant que bâtisseurs de la paix. Les États ont le devoir d'assurer l'éducation de leurs citoyens. Les parlements doivent faire respecter l'état de droit et réclamer des comptes à l'exécutif. Ils doivent promouvoir les lois et renforcer le contrôle des politiques qui permettent d'assurer une paix durable, l'accès à l'éducation et le respect de la diversité et aussi de réparer les injustices de l'histoire. Davantage d'efforts doivent être consentis pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la paix et du respect de l'état de droit. Les parlementaires doivent promouvoir la cohésion sociale en vue de trouver des solutions pacifiques aux conflits. Le pouvoir exécutif doit agir de manière juste, équitable et efficace. Dans son action de contrôle de l'exécutif, le parlement doit être visible et se faire entendre. Les citoyens doivent respecter la loi, de la même manière que les gouvernements doivent respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le Traité relatif à la coopération de l'Afrique de l'Est établissant la Communauté de l'Afrique de l'Est insiste sur le fait que la paix et la sécurité sont les conditions préalables au développement social et économique. L'EALA a adopté des lois et des résolutions relatives aux droits de l'homme et des peuples. L'Assemblée s'emploie à mettre en place des partenariats et des initiatives de paix pour réduire les conflits. La Communauté de l'Afrique de l'Est est en train d'établir son Conseil de sécurité et d'autres mécanismes de sécurité régionale sont également en cours de création. L'EALA est prête à collaborer avec d'autres parlements en vue d'assurer un développement durable pour tous.

M. F. BOUKOUBI (Gabon) souligne que les parlements doivent légiférer pour l'avenir en s'appuyant sur les expériences du passé. La législation doit promouvoir une éducation tournée vers l'établissement d'une paix durable en vue d'assurer la sécurité et la prospérité pour tous. Toute culture de paix présuppose de respecter les différences et de garantir le respect et la considération mutuels sans stigmatisation ou discrimination. La paix exige la solidarité et la justice pour tous. Dans sa version optimale, l'éducation doit tenir compte des intérêts et des aspirations des jeunes, d'une part, et des besoins du marché du travail, d'autre part.

Le Parlement gabonais a promulgué des lois sur l'éducation, la protection sociale des veuves et des orphelins ainsi que la santé, lesquelles visent à garantir la cohésion sociale et donc la paix. Un Parlement des jeunes a été créé pour apprendre aux jeunes à vivre ensemble et à développer leur esprit critique. Un réseau national de parlementaires pour la paix a également été établi. Un défi majeur subsiste : enrayer la diffusion de messages de haine et d'intolérance ainsi que de fausses nouvelles sur les réseaux sociaux. Il faut donc réfléchir aux moyens de promouvoir le bon usage de la technologie et d'en empêcher l'utilisation à mauvais escient, et aussi de concilier la liberté d'expression et la nécessité de protéger les personnes contre la diffamation et la cybercriminalité. Les parlementaires doivent veiller à ce que les jeunes reçoivent des conseils appropriés en la matière et à ce que l'éducation contribue à rendre le monde plus sûr et meilleur pour tous.

M. F. Boukoubi (Gabon), Vice-Président de l'Assemblée, prend la présidence.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) rappelle que le droit à l'éducation est un droit fondamental. L'éducation constitue un puissant outil pour promouvoir la paix, la sécurité et l'état de droit. Elle permet de former des citoyens responsables capables de contribuer à l'édification de sociétés pacifiques et inclusives. L'éducation doit transmettre des valeurs qui favorisent la résolution des conflits, la tolérance, l'acceptation de la diversité et le respect des droits de l'homme. En tant qu'institutions représentatives, les parlements peuvent largement contribuer à changer les choses. La paix ce n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est aussi la présence de la justice, du droit et de l'ordre. La paix exige de la stabilité, laquelle passe par la justice sociale et le respect de l'état de droit.

Tout problème présentant une menace pour la paix et la sécurité peut être résolu par l'éducation. Pour établir les bases de la paix, il faut enseigner aux citoyens non seulement comment gagner leur vie, mais aussi comment vivre. Les enfants doivent apprendre dès leur plus jeune âge à aimer, à intégrer la diversité et à respecter la loi.

La Constitution bangladaise prévoit la gratuité de l'enseignement et son caractère obligatoire. La parité a été atteinte dans l'éducation et un système de bourses a été mis en place pour aider les élèves les plus démunis, en particulier les filles. Des laboratoires informatiques ont été créés dans les zones rurales pour introduire la technologie dans l'enseignement primaire. Des manuels scolaires sont distribués chaque année aux élèves et des salles de classe équipées de systèmes multimédia ont été ouvertes. Les parlementaires peuvent contribuer à façonner des politiques d'éducation qui promeuvent la paix, la sécurité et l'état de droit, et peuvent également participer au remaniement des programmes scolaires pour y inclure des thématiques permettant d'inculquer ces valeurs. Ils doivent défendre l'éducation de manière à améliorer les conditions de vie des citoyens et la société et ainsi permettre à chacun de vivre dans la dignité.

M. P. MATIBINI (Zambie) dit que la paix, la stabilité, les droits de l'homme et une gouvernance efficace fondée sur l'état de droit sont essentiels pour parvenir au développement durable. Malgré le soutien massif de l'opinion publique en faveur de la démocratie et du pluralisme, les parlementaires demeurent confrontés au manque de tolérance dans la vie politique. Les parlements sont des institutions essentielles pour concilier les intérêts divergents, et leur rôle est encore plus important dans les pays en proie à des conflits. Sans respect de la paix et de l'état de droit, il n'est pas possible de réduire la pauvreté et de garantir les moyens de subsistance. Les parlementaires doivent encourager le leadership et améliorer la législation afin de garantir la paix et la sécurité. Ils doivent éduquer les citoyens et superviser les activités des institutions politiques. L'état de droit doit demeurer le fondement de sociétés justes, inclusives et pacifiques. Cela implique de la part des institutions qu'elles agissent de façon responsable, équitable et transparente, qu'elles protègent les droits de l'homme et qu'elles donnent aux citoyens les moyens de participer de façon constructive à la société. L'éducation doit être utilisée pour promouvoir l'état de droit et renforcer la culture de la légalité.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) remercie l'Assemblée d'avoir choisi ce point d'urgence, tel qu'il a été présenté par la délégation des Pays-Bas, et espère que tous les parlements encourageront leur gouvernement à apporter l'aide humanitaire nécessaire au Zimbabwe, au Malawi et au Mozambique. Il exprime sa gratitude envers tous les gouvernements qui leur ont déjà apporté leur soutien. Chaque gouvernement doit s'efforcer de respecter ses engagements au titre de l'Accord de Paris, d'atténuer les effets des changements climatiques et d'empêcher que de telles tragédies ne se reproduisent. Les parlements doivent utiliser leur pouvoir de contrôle pour promouvoir les politiques d'éducation et légiférer de manière à ce que le système éducatif véhicule aux citoyens des valeurs et des idéaux. Ils doivent être convaincus du pouvoir de transformation de l'éducation et que cette dernière peut servir de dividende de la paix pour réduire les inégalités et les violations des droits de l'homme. L'éducation doit toujours être considérée comme la pierre angulaire du développement humain et social. L'éducation est un droit fondamental.

Au Zimbabwe, l'enseignement primaire et secondaire est gratuit et accessible à tous. La Constitution est enseignée dans toutes les écoles et dans tous les établissements d'enseignement supérieur, et figure également dans tous les programmes de formation des services de sécurité. Les citoyens doivent connaître leurs droits pour pouvoir les défendre. La Stratégie continentale de l'éducation mise en place par l'Union africaine pour la période 2016-2025 insiste sur le rôle central de l'éducation pour promouvoir la paix en Afrique. Les parlements africains doivent jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette stratégie. Lorsqu'elle est accessible à tous, de qualité, pertinente et axée sur la prévention des conflits, l'éducation peut effectivement être un outil de consolidation de la paix. Mais lorsqu'elle est dispensée selon un modèle caractérisé par l'exclusion et l'inégalité, elle peut au contraire exacerber les conflits.

M. I. SIDIBE (Mali) explique qu'à une époque où le terrorisme et les conflits socio-politiques prospèrent sur le terrain fertile de l'intolérance et de la haine, le Mali promeut depuis longtemps la paix et l'inclusion. Les principes fondamentaux consacrés par la Charte du Mandén, adoptée en 1236, notamment les droits à la vie et à l'intégrité physique et l'obligation de ne pas nuire à autrui et de le traiter avec respect, sont toujours autant d'actualité qu'ils ne l'étaient au XIII^e siècle. Ces valeurs doivent sous-tendre les initiatives visant à promouvoir la paix, les libertés fondamentales et l'état de droit.

Suite à la crise qu'a connue le Mali, un accord de paix et de réconciliation a été conclu. L'Assemblée nationale a joué un rôle central dans sa mise en œuvre et a entrepris des activités visant à sensibiliser et à éduquer les citoyens aux questions liées à la paix. Plusieurs projets de loi sur la sécurité et les réformes politiques et institutionnelles ont été adoptés. Les souffrances endurées

chaque jour par des millions de personnes dans le monde nous rappellent cruellement la nécessité de réapprendre à vivre ensemble et en harmonie au sein de la société. L'éducation est un outil fondamental pour construire la paix. En tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent s'employer à promouvoir la tolérance. Il faut enseigner l'amour aux enfants. Les citoyens instruits ont rarement recours à la violence. Il faut également lutter contre le chômage et la pauvreté. Les parlements doivent semer les graines d'une éducation davantage responsable fondée sur les droits de l'homme, la responsabilité civique et la valeur universelle qu'est la paix. L'UIP doit jouer un rôle de coordination à cet égard.

M. I. AHMED OMER (Soudan) déclare que l'éducation est essentielle pour garantir le respect des principes démocratiques. La paix politique n'est pas durable. La dignité humaine doit être respectée sans discrimination. Des efforts doivent être consentis pour éliminer les persécutions et, en particulier, lutter contre l'ignorance qui entoure la question des migrations. Les principes de justice et d'égalité doivent être inscrits dans toutes les lois. Malheureusement, le respect de l'état de droit semble reculer et la société régresse vers une absence de bonne gouvernance. Chaque jour, dans le monde, les puissants agissent de manière inacceptable et en toute impunité. Les droits sont violés, la haine se propage.

L'accès universel à l'éducation est essentiel pour instaurer la paix et la sécurité et aussi combattre l'impunité. Par nature, les gens sont bons mais faibles, et le populisme est en plein essor aux quatre coins du monde. Si l'on veut promouvoir la paix et la sécurité, il faut que chacun puisse bénéficier d'une éducation et de perspectives économiques. Il faut vaincre la pauvreté. Investir dans le transfert de connaissances en faveur des pays en développement est indispensable pour sortir les gens de la pauvreté et enrayer l'immigration clandestine. La coopération internationale est donc essentielle. Les menaces qui pèsent sur la démocratie sont claires. Par exemple, la pratique du "deux poids deux mesures" employée par les pays développés – et qui du reste est absente de la note d'orientation pour le débat général – doit être éliminée en exerçant un contrôle continu.

M. G. MOHABA MESU (Guinée équatoriale) explique que l'éducation constitue un instrument efficace pour promouvoir la paix et faire évoluer les mentalités. Elle permet aux personnes de s'épanouir et leur offre des outils pour faire face aux problèmes de la vie en société. Le droit à la paix et à la sécurité est un droit fondamental consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme qui ne se limite pas au droit de vivre à l'abri des conflits.

En Guinée équatoriale, l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire. En tant que représentation de la volonté du peuple, le Parlement veille à défendre et à promouvoir la paix aux niveaux national et international, en défendant les droits de l'homme et en promouvant un développement durable pour tous. Les parlements doivent créer des liens d'amitié par le biais de la diplomatie parlementaire afin de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Il faut éliminer la pauvreté et défendre l'état de droit. Tout le monde veut la paix.

M. W. NAMGYEL (Bhoutan) dit que la démocratie s'octroie librement. Lorsqu'elle est exigée ou restreinte, les troubles civils ne sont jamais très loin. Grâce à sa monarchie constitutionnelle démocratique, le Bhoutan promeut la paix, la sécurité et l'état de droit pour le bien-être de son peuple, et contribue ainsi à la paix et à la sécurité dans le monde. La philosophie du Bhoutan en matière de développement repose sur la maximisation du bonheur national brut, lequel consiste à trouver un équilibre entre la richesse matérielle, la sauvegarde de l'environnement, la préservation et la promotion de la culture et la bonne gouvernance. La transparence, l'efficacité et la responsabilité sont essentielles. En leur absence, il n'est pas possible d'assurer l'état de droit et donc la paix et la sécurité.

Le Parlement du Bhoutan accorde une place prépondérante à l'éducation. L'éducation de base est gratuite et l'État propose une aide au mérite dans l'enseignement secondaire et supérieur. L'enseignement est holistique et met l'accent sur l'édification d'une société plus pacifique, tolérante, inclusive et sûre. Conscient que l'état de droit est la clé du bien-être, le Parlement bhoutanais a adopté une législation qui vise à garantir une paix progressive et la justice, et à encourager, dans la mesure du possible, le règlement extrajudiciaire des différends. Mais les défis pour la paix, la sécurité et l'état de droit demeurent. Les parlementaires du monde entier doivent donc coopérer en vue d'atteindre les objectifs communs de renforcement de l'éducation au service de la paix.

M. S. BRACKE (Belgique) indique qu'une commission d'enquête parlementaire a été créée suite aux attentats terroristes de Bruxelles de 2016. Dans son rapport sur le radicalisme violent, la commission a examiné le rôle de l'école et de l'éducation, estimant qu'elles jouent un rôle essentiel pour assurer l'intégration et, par conséquent, prévenir la radicalisation. La scolarisation pendant la période de scolarité obligatoire doit donc être strictement respectée. Le Parlement belge a voté récemment l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire de six ans à cinq ans. L'ensemble des

professionnels de l'éducation doivent apprendre à déceler les signes de radicalisation. La scolarité à domicile doit faire l'objet d'un suivi. La formation des professeurs de religion doit être adaptée aux questions sociales du moment. L'application des programmes doit être uniforme et faire l'objet d'un suivi pour s'assurer que l'enseignement est conforme aux valeurs fondamentales de l'État. Si la liberté d'enseignement et de religion ne doit pas être remise en cause, la sécurité demeure un droit fondamental pour tous. L'éducation religieuse, en particulier, ne doit pas conduire à l'isolement. Elle doit au contraire servir à promouvoir l'inclusion. L'éducation doit permettre de relier entre elles les différentes approches philosophiques, éthiques et culturelles afin de contrer la polarisation. L'éducation doit servir à développer l'ouverture d'esprit et la pensée critique et à favoriser une culture de respect mutuel, d'intégration et de communauté.

M. L. NGON-BABA (République centrafricaine) explique que son pays est en proie à la violence depuis plus de vingt ans. Le gouvernement a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU la levée de l'embargo sur les armes imposé aux forces armées centrafricaines depuis 2013, qui laisse la population sans défense face aux agressions, aux incendies de villages, aux meurtres et autres violations des droits de l'homme. Mais plutôt que de lever l'embargo, le Conseil de sécurité l'a prorogé. Des pourparlers se sont tenus à Khartoum, débouchant sur un accord de paix conclu en février 2019.

Le Parlement de la République centrafricaine légifère pour renforcer l'état de droit. Il examine actuellement un projet de code électoral visant à garantir des élections équitables, libres et transparentes. Un projet de loi sur les collectivités territoriales est également à l'étude, conformément à l'accord de paix de Khartoum. Le Parlement sensibilise également les citoyens à la nécessité de faire de la paix une priorité permanente. Des efforts sont engagés pour associer les citoyens aux activités parlementaires et ainsi améliorer la transparence. Un gouvernement d'ouverture a été nommé pour assurer la mise en œuvre de l'accord de paix. Les partenaires internationaux ont apporté un appui inestimable. La République centrafricaine appelle à davantage de soutien pour promouvoir les principes consacrés dans l'accord de paix et en assurer la bonne application. Une déclaration de l'UIP en ce sens serait appréciée.

M. A. ABDI (Somalie) déclare que, pour bâtir des sociétés équitables et inclusives au sein desquelles les citoyens puissent participer au processus démocratique et insuffler de véritables changements, il faut des parlements nationaux forts. Le Parlement somalien a entrepris une importante révision de la législation, réglé les différends au sein du gouvernement fédéral et supervise les activités de l'exécutif. Les parlements sont la pierre angulaire de toute paix durable et de la préservation de l'état de droit. La Somalie rejette la décision des États-Unis de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau occupé du Golan. Une paix durable ne pourra être instaurée au Moyen-Orient qu'avec la réalisation d'une solution à deux États et l'engagement d'Israël à respecter le droit international.

Les parlements doivent suivre de près l'action de leur gouvernement et sensibiliser les citoyens à la réalité de la violence et à l'importance d'établir des sociétés pacifiques et sûres. Ils doivent promulguer des lois qui fixent des normes en matière d'éducation, qui garantissent l'égalité d'accès des filles et des garçons à l'éducation et qui empêchent la propagation de l'idéologie terroriste chez les jeunes. En proie à la guerre depuis des décennies, le peuple somalien souhaite vivre en paix. Le soutien de la communauté internationale sera indispensable pour rétablir une paix durable. Les pays qui vivent en paix doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour la préserver, pour le bien de l'humanité.

M. A. MIRZOYAN (Arménie) souligne que le rôle du Parlement ne consiste pas uniquement à adopter des lois et des politiques, mais aussi à promouvoir les valeurs de démocratie et de paix. L'implication des femmes dans les affaires publiques est essentielle à l'instauration d'une paix durable. En Arménie, le nombre de femmes parlementaires a considérablement augmenté. L'éducation, qui permet de former les jeunes générations et d'inculquer le sens de la citoyenneté, est une priorité pour le Parlement arménien. La paix positive est définie comme l'absence de violence structurelle plutôt que l'absence de conflit. L'histoire de l'Arménie témoigne de la façon dont les discours de haine peuvent dégénérer en crimes et en génocide. Toutes les traces de xénophobie et d'intolérance ont été supprimées des manuels scolaires du pays. Instiller la haine par le biais de l'éducation ne prépare pas la population à la paix. L'éducation peut constituer un investissement à long terme pour prévenir l'extrémisme violent, la radicalisation, les crimes contre l'humanité et les génocides. Encourager les échanges culturels et éducatifs, promouvoir les arts et favoriser l'établissement de relations grâce aux nouvelles technologies, tout cela contribuera à instaurer la paix et la tolérance.

M. O. TINNI (Niger) explique que son pays s'efforce d'assurer une éducation de qualité, dans un contexte de ressources limitées et de croissance démographique rapide. Un programme sectoriel consacré à l'éducation a été conçu pour encourager les investissements dans l'éducation et les infrastructures scolaires, renforcer les programmes et améliorer la qualité de l'enseignement, en vue d'assurer l'éducation primaire pour tous. Le Parlement supervise la mise en œuvre du programme. L'éducation civique joue aussi un rôle essentiel. Une loi a été promulguée pour apprendre aux jeunes à devenir des citoyens responsables en encourageant l'acceptation de la différence et le respect mutuel, l'idée étant de faire des jeunes générations le moteur de la paix.

Des réseaux terroristes, comme Boko Haram, opèrent près du Niger. Le Parlement mène des campagnes de sensibilisation à travers le pays pour accroître la coopération avec les forces de sécurité et joue ainsi, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, un rôle actif de prévention pour empêcher l'émergence d'un conflit violent plus large, que les terroristes cherchent à provoquer. Lorsque les troubles s'intensifient dans un pays, le parlement doit repenser son rôle et s'impliquer davantage dans la résolution des conflits. Au Niger, tout est mis en œuvre pour renforcer le sentiment d'unité, défendre les frontières du pays et améliorer le niveau de vie de la population.

M. K. JAYASURIYA (Sri Lanka) dit que les parlements constituent une plateforme adéquate pour promouvoir l'éducation en vue de renforcer la paix, la sécurité et l'état de droit. Le renforcement de la gouvernance démocratique et de la responsabilisation est essentiel pour lutter contre l'extrémisme violent. Le Sri Lanka plaide depuis longtemps en faveur de l'accès universel à l'éducation. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants de 5 à 16 ans. La paix ne peut être établie que sur la base de la solidarité morale et intellectuelle. L'état de droit doit être renforcé par l'éducation. Une société fondée sur le droit repose sur la conviction que la loi permet de répondre de façon juste et équitable aux besoins de la population et implique que les citoyens aient un accès égal à la justice. Cela suppose également une interaction entre le gouvernement et le peuple, par laquelle le gouvernement obtient la confiance des citoyens en faisant la preuve de son engagement à respecter les droits de l'homme. L'UIP devrait mettre au point avec des organisations partenaires des outils spécifiques à l'intention des parlementaires pour les aider à promouvoir ces valeurs dans l'intérêt de tous et à gagner la confiance des électeurs. Les parlements se doivent de promouvoir des sociétés pacifiques, justes et prospères pour les générations futures.

M. N. PREA (Seychelles) indique que le Parlement des Seychelles favorise la démocratie en renforçant les institutions nationales et en promouvant l'état de droit. Il importe de bâtir une société juste et inclusive où chacun contribue au processus démocratique. Les Seychelles, creuset de cultures, s'attachent à garantir pour tous une éducation gratuite, accessible et de qualité. L'éducation de base y est gratuite pour tous les citoyens, sans distinction. Les dispositifs de prise en charge et de soutien en faveur des enfants favorisent leur développement cognitif, affectif et social, faisant d'eux des citoyens responsables et épris de paix.

Des lois ont été promulguées afin de promouvoir une société inclusive qui défend les valeurs universelles de paix, de liberté, d'égalité et de dignité humaine. Plusieurs mesures ont été prises pour permettre aux filles d'accéder à l'enseignement. Le système éducatif prépare la nouvelle génération aux défis de notre époque, tels que l'impact des changements climatiques, l'utilisation des technologies de l'information et le développement du commerce. Une réflexion a été engagée sur la façon d'actualiser les programmes scolaires et des initiatives sont mises en place pour encourager les élèves à interagir avec le Parlement.

M. K. LUSAKA (Kenya) déclare que les parlementaires doivent encourager une éducation qui contribue à la paix en renforçant la confiance des citoyens, en modifiant les attitudes vis-à-vis de la violence et en développant des compétences qui permettent d'assurer des moyens d'existence durables. Le Parlement kényan a promulgué une loi sur l'enseignement de base gratuit et obligatoire pour tous et veille à ce que le secteur de l'éducation bénéficie de ressources budgétaires suffisantes. Des discussions nationales et des auditions parlementaires publiques sont organisées pour associer les citoyens aux activités parlementaires en lien avec l'éducation à la paix, la sécurité et l'état de droit.

La société civile, qui contribue à assurer la diffusion de l'information, notamment auprès des populations vivant dans les zones reculées, constitue un précieux partenaire pour le Parlement. Les médias contribuent également à diffuser l'information parlementaire auprès des citoyens. Le contrôle démocratique ne peut s'exercer efficacement que si les citoyens ont connaissance des grandes questions débattues au Parlement. À cet égard, le Parlement kényan a créé un service de radiodiffusion pour faciliter l'accès à l'information. En créant des réseaux parlementaires aux niveaux régional et sous-régional, les parlements peuvent accroître considérablement l'impact de leurs activités. Ils doivent veiller à ce que les programmes d'éducation ne soient pas entravés par les conflits et servent à favoriser le développement économique et social en vue de bâtir une société meilleure pour tous.

M. A.B. SARAHI (Nigéria) fait remarquer que les pays qui réussissent le mieux accordent la priorité à l'éducation de leurs citoyens et font de ce secteur l'un des domaines prioritaires en termes de dépenses publiques. Beaucoup reste à faire au Nigéria : les crédits budgétaires alloués à l'éducation demeurent largement insuffisants par rapport aux recommandations internationales et le développement est gravement menacé par les groupes terroristes tels que Boko Haram. On constate néanmoins que, lorsqu'ils ont accès à l'éducation, les citoyens vivent en paix. La population du Nigéria devrait considérablement augmenter au cours des dix prochaines années. L'éducation sera cruciale pour assurer un avenir durable à l'importante population de jeunes et bâtir une société viable pour tous.

Des efforts sont entrepris pour renforcer la paix en proposant aux anciens activistes des programmes de déradicalisation dotés d'une solide composante éducative. En vertu d'un programme d'amnistie présidentielle, les anciens activistes du delta du Niger ont accès gratuitement à l'enseignement supérieur. Une loi garantissant la gratuité de l'enseignement obligatoire pour tous les Nigériens jusqu'à la fin du niveau secondaire a été promulguée et la part du budget consacrée à l'éducation a été augmentée. Des mesures ont été prises pour inclure les écoles agricoles dans les systèmes de financement de l'enseignement supérieur et accroître les efforts visant à prévenir la discrimination et la violence contre les filles dans l'éducation. Des mesures législatives ont également été prises pour faciliter le retour des personnes déplacées et réintégrer leurs enfants dans le système éducatif. L'établissement d'une démocratie durable est essentiel pour garantir l'état de droit et favoriser le développement économique comme gages de paix et de stabilité. L'éducation pour tous est donc une nécessité et non un choix.

M. A.N. AMARAL (Timor Leste) déclare que tous les programmes d'éducation devraient être fondés sur le respect des différences et de la diversité en tant que parties intégrantes de l'expérience humaine. Les écoles et les enseignants jouent un rôle essentiel pour faire connaître les droits de l'homme et garantir leur respect. Mais l'éducation ne se limite pas à l'école, c'est un processus d'apprentissage qui dure toute la vie. La participation politique et la transparence de la gouvernance sont essentielles pour renforcer la citoyenneté et garantir l'état de droit. Les parlements doivent donc assurer la transparence du processus législatif en publiant des informations, en mettant à disposition des données et en tenant des débats publics sur les projets de loi. Un parlement ouvert et transparent favorise la compréhension, la tolérance et le respect. Des mesures sont donc prises pour accroître la transparence des processus parlementaires au Timor-Leste et encourager la participation des citoyens. Le plan national de développement prévoit la mise en place de structures d'éducation préscolaire ouvertes à tous les enfants. Des efforts particuliers sont entrepris pour encourager les populations démunies, celles qui vivent dans des zones reculées, mais aussi les groupes vulnérables, comme les minorités ethniques ou linguistiques, les jeunes mères et les enfants qui travaillent, à suivre une scolarité et à contribuer ainsi au développement social et économique et au rétablissement de la paix.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du lundi 8 avril (Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de Mme R. Kavakci Kan (Turquie), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*

Reprise du débat

M. I. FLORES (Chili) estime que les violations répétées des droits de l'homme, les conflits, le terrorisme, la détérioration de l'environnement et autres phénomènes destructeurs sapent la paix, la sécurité et l'état de droit. Cette situation, qui suscite des migrations de masse et nuit au développement économique, provoque des millions de morts. La seule façon de lutter contre ces phénomènes, fruits de l'ignorance, des préjugés, de l'intolérance et du conflit, demeure l'éducation. Les États se doivent de veiller à ce que l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit soit enseignée à tous les échelons du système éducatif. Une telle pratique sera garante de pluralité, d'entente, de dialogue et de coexistence pacifique. Elle incitera aussi les citoyens à participer à la vie collective, ce qui sera propice au développement durable. Elle débouchera sur la création de démocraties plus abouties, appuyées sur des institutions politiques et juridiques plus fortes ne faisant pas d'oubliés. Les parlementaires portent une responsabilité immense à l'égard de tels efforts, qu'il convient de soutenir.

M. H. BENCHAMACH (Maroc) affirme qu'il y va de la responsabilité collective de la communauté internationale de lutter contre le radicalisme, l'intolérance et la violence. Les moyens militaires ou financiers seuls n'y suffisent toutefois pas. L'éducation est aussi indispensable. La violence naît de l'ignorance, de l'exclusion et de la marginalisation. Elle se manifeste également lorsque les grandes puissances imposent leurs objectifs à des nations plus petites, telles que la Palestine. En instaurant une éducation pour la paix, les pays mettront à l'honneur des valeurs humaines universelles, telles que la citoyenneté responsable et la tolérance, tout en luttant contre la haine et la xénophobie. Le dialogue demeure le meilleur moyen de faire régner la paix et la sécurité. Les grandes religions du monde doivent apprendre à se comprendre, communiquer et échanger. Il est particulièrement important de donner la priorité à l'éducation des femmes et des filles. L'UIP devrait se doter de son propre plan d'action en faveur de l'éducation pour la paix.

M. P. KATJAVIVI (Namibie) considère les parlements comme des enceintes permettant l'expression d'avis différents. Pour autant qu'ils soient réellement représentatifs, ils sont donc particulièrement bien placés pour promouvoir l'éducation pour la paix. Il ne saurait y avoir de développement durable en l'absence de paix, de sécurité et d'état de droit. Il faut que l'éducation aborde les causes profondes des conflits, parmi lesquelles les inégalités, la concurrence pour exploiter les ressources naturelles et le chômage. Elle doit aussi faciliter la justice sociale et économique. La misère règne en Afrique, pourtant riche de beaucoup de ressources naturelles. L'Afrique doit donner la priorité à une éducation de nature à accroître l'innovation et la technologie, à développer la valeur ajoutée et à promouvoir de façon générale le développement économique.

Dans le cadre de sa stratégie baptisée *Growth at Home*, la Namibie a instauré un enseignement primaire et secondaire gratuit et soutient financièrement les étudiants issus de familles modestes. Le Parlement namibien a récemment organisé un séminaire sur la diversité culturelle et la tolérance politique, dans l'optique d'imprégner le processus législatif d'une culture de paix. Des parlements pour les enfants et les jeunes ont également été créés dans le but de les familiariser au plus tôt avec les valeurs démocratiques.

M. D. DAS NEVES (Sao Tomé-et-Principe) considère l'éducation comme la clé de voûte des efforts de promotion de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. Elle se doit toutefois d'être inclusive, globale, équitable et de qualité. Les citoyens doivent se familiariser avec des perspectives différentes de la leur et adopter une culture de paix. L'éducation doit être propice au développement durable. La paix et la démocratie sont les deux faces de la même médaille. Des réformes constitutionnelles doivent donc être adoptées pour promouvoir la démocratie participative et encourager le dialogue

politique et social au parlement. Les parlements pourront alors faire avancer plus efficacement l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit. Les pays doivent affecter davantage de ressources à l'éducation.

M. A. QAISER (Pakistan) déclare que l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit constitue le fondement de sociétés pacifiques, inclusives et justes. Les notions d'"état de droit" et de "culture de la légalité" sont néanmoins complexes et dépendantes du contexte socio-politique. Il faut les préciser et les définir.

L'instauration de politiques éducatives adaptées à l'échelon mondial et administrables à l'échelon local est de nature à permettre la création de sociétés pacifiques. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la formulation de ces politiques. Il sera impossible d'atteindre le degré souhaité de sécurité humaine, de prospérité économique, d'inclusion sociale et de pérennité environnementale en se basant sur une gouvernance fondée sur l'exclusion et une souveraineté nationale fragile. L'éducation obligatoire et gratuite peut faire une grande différence sur ce plan. Les parlements doivent exercer leur fonction de contrôle et veiller à ce que les programmes scolaires soient des vecteurs de paix et de tolérance tout en répondant aux besoins de la société. Il est important d'affecter des ressources suffisantes à ce poste.

Le Pakistan s'efforce d'entretenir avec le reste du monde des relations fondées sur l'égalité et le respect. Il œuvre en faveur de la résolution des conflits et de la convergence des intérêts. Le dialogue est par conséquent fondamental. Il faut s'engager, en matière de paix, de sécurité et de développement, en faveur d'un nouveau consensus international préservant la diversité mondiale, misant sur le respect, défendant des valeurs communes et soutenant les plus vulnérables.

M. E.A. CASTILLO (Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes, PARLATINO) annonce que le PARLATINO a instauré neuf principes institutionnels ayant vocation à promouvoir la paix, la sécurité et l'état de droit. Ces principes figurent dans son traité d'institutionnalisation, fondement de toutes ses activités. Le PARLATINO appuie son engagement en faveur de l'éducation sur des ressources telles que des déclarations de l'UNESCO et des rapports d'organisations telles que la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle. Parmi ses diverses fonctions, le PARLATINO débat de toutes les questions pertinentes, élabore de nouvelles lois régionales et supervise les travaux des parlements nationaux. Depuis sa création, le PARLATINO consacre une large part de ses activités à la culture, à l'éducation, à la science, à la technologie et à la communication. Il a récemment organisé plusieurs conférences, parmi lesquelles des séminaires régionaux sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). En l'absence d'éducation de qualité, il ne saurait y avoir de développement. Pour que les enfants puissent assimiler les connaissances, des facteurs tels que la santé et l'alimentation doivent aussi être pris en considération. Les gouvernements n'investissent pas suffisamment dans le secteur éducatif.

M. A.C. BUNDU (Sierra Leone) considère les parlements comme des plateformes aptes à développer l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit, mais aussi à renforcer la démocratie et le développement durable. Ceci est particulièrement vrai en Sierra Leone, dont l'histoire parlementaire est chaotique depuis la reconquête de l'indépendance. Ses institutions ont été affaiblies par l'inefficacité, l'inaccessibilité et la déresponsabilisation consécutives à l'instauration d'un système de parti unique, qui a été suivi d'une période de domination militaire et de dix années de guerre civile. En 1996, toutefois, la démocratie parlementaire multipartite a été rétablie en Sierra Leone, et avec elle l'état de droit, la constitution et la suprématie du Parlement. Cette évolution a été le fait du dirigeant militaire de l'époque, qui a pris la tête du processus de rétablissement de la constitutionnalité et qui est désormais le Président de la Sierra Leone. L'éducation, notamment l'enseignement scientifique et professionnel, l'éducation des filles et des adultes, particulièrement dans les populations défavorisées, figurent au nombre de ses priorités absolues. Le Président a affecté 21 pour cent du PIB à l'éducation.

M. T. JOMO SANGA (Saint-Vincent-et-les Grenadines) affirme que l'héritage du colonialisme britannique est encore perceptible dans son pays, 40 ans après la reconquête de l'indépendance. Au moment de l'indépendance, le sous-développement régnait. Il n'existait que deux établissements d'enseignement secondaire, le taux d'analphabétisme fonctionnel dépassait les 50 pour cent et l'économie était agricole. Saint-Vincent-et-les Grenadines se bat donc pour obtenir de la part des puissances colonisatrices des réparations qu'il pourra consacrer au financement de l'éducation. L'orateur encourage l'UIP à soutenir les efforts de son pays. La paix, la sécurité et l'état de droit exigent justice et développement.

La région des Caraïbes, en paix depuis 40 ans, souhaite le rester. La paix de la région se trouve cependant remise en cause par les événements au Venezuela. Il est indispensable d'empêcher les pays les plus puissants de saboter ceux qui le sont moins et de faire respecter les principes de

non-ingérence et d'auto-détermination. Les pays ne doivent pas se contenter de déclarations ronflantes sur le sujet. Ils doivent agir, notamment par le biais de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit.

M. C. CASSAMA (Guinée-Bissau) déclare que le monde va devoir se battre pour la sécurité et les droits de l'homme. La sécurité mondiale découle de la sécurité régionale, sous-régionale et nationale. Les institutions nationales doivent par conséquent assumer la responsabilité d'instaurer des sociétés plus sûres et respectueuses des lois. Les parlements doivent exercer leurs fonctions législative et de contrôle sur ce plan, tout particulièrement en matière d'éducation. Ils doivent veiller à l'affectation de sommes suffisantes à l'éducation et à la mise en œuvre de la politique adoptée dans ce secteur. Le manque d'investissement dans l'éducation et la misère extrême poussent les individus dans les bras des terroristes. Les parlementaires doivent s'engager activement dans la lutte contre des fléaux tels que le terrorisme, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains.

M. R. NAILATIKAU EPELI (Fidji) exprime sa gratitude pour le vibrant hommage rendu à feu Mme J. Luveni, première femme à avoir présidé le Parlement des Fidji. Il félicite l'Assemblée du sujet retenu comme point d'urgence, à savoir *Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai*. Le Parlement fidjien n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir l'éducation à l'école et en dehors, en offrant des possibilités de formation à tout âge. L'éducation est un sujet dont les Fidjiens se préoccupent au quotidien. Améliorer la réalisation des ODD, notamment en matière d'éducation, aura des répercussions positives sur la vie des individus.

Mme A. BOURAN (Assemblée parlementaire de la Méditerranée, APM) déplore que le manque d'éducation, couplé au chômage, ne constitue un terreau des plus fertiles pour la radicalisation et le terrorisme. L'APM a donc créé une commission parlementaire chargée du terrorisme, dont la première réunion sera consacrée à la jeunesse et à l'éducation. Le pays de l'oratrice (la Jordanie) a intégré 200 000 enfants réfugiés syriens dans son système scolaire dans la ferme intention de les préserver de la radicalisation. Les établissements universitaires doivent créer de nouveaux modèles éducatifs garantissant un avenir pacifique et prospère en ciblant par exemple le secteur de la production. L'APM a créé une plateforme universitaire destinée à faciliter l'interaction entre les principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, y compris des intervenants économiques tels que la Banque mondiale. Cette plateforme vise avant tout à prévoir les problèmes auxquels les jeunes pourraient être confrontés à l'avenir. L'APM fait tout ce qui est en son pouvoir pour que sa jeunesse ne quitte pas la région, où ses compétences et sa contribution sont indispensables.

M. B. CHAMBERS (Libéria) déclare qu'il y va de la raison d'être des parlements de jouer le rôle de plateformes renforçant la paix, la sécurité et l'état de droit. Les parlements doivent adopter des valeurs telles que l'honnêteté, la transparence et la compassion. L'élément moteur de la paix, de la sécurité et de l'état de droit est une éducation constructive, qui aidera à abaisser les entraves à la paix que constituent les inégalités et l'injustice. La Constitution du Libéria garantit le droit à l'éducation dans le but d'offrir une éducation de masse permettant de venir à bout de l'analphabétisme. Les établissements d'enseignement primaire et secondaire publics sont donc gratuits. Sans éducation, le monde ne sortira pas du chaos.

Mme B.-M. GAVRILIȚĂ (Roumanie) considère important d'investir dans l'éducation pour accroître le développement économique. Les parlements devront jouer un rôle central dans le renforcement de l'efficacité du système éducatif, qui doit être en phase avec les besoins de la société. Le système éducatif doit développer l'esprit critique et la diversité culturelle tout en restant au fait des progrès techniques. Les parlements doivent communiquer avec les citoyens en utilisant Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux. Le Parlement roumain a amélioré le système éducatif de la Roumanie par divers biais, par exemple en créant une agence nationale destinée à promouvoir la parité dans l'éducation et l'emploi. Il aide aussi les groupes vulnérables à accéder à l'éducation et à la protection sociale.

M. A. BODRY (Luxembourg) estime que les parlements assument une responsabilité centrale dans la promotion de l'éducation pour l'état de droit. L'état de droit, fondement de sociétés justes, inclusives et pacifiques, est aujourd'hui fragile et vulnérable. Deux critères sont fondamentaux pour son développement et sa mise en œuvre. En premier lieu, les pays doivent transposer le droit international dans leur législation nationale pour créer un cadre législatif unique et cohérent. Il est particulièrement important d'intégrer les lois internationales qui défendent la dignité humaine, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ensuite, l'état de droit doit reposer sur une séparation des pouvoirs, qui veille à assurer l'indépendance du judiciaire et à préserver une capacité de contrôle indépendante. L'éducation doit aider les citoyens à comprendre, accepter et

respecter la loi. Il vaut mieux adopter un moins grand nombre de lois simples et faciles à comprendre que d'en adopter trop. Les citoyens doivent prendre part au processus législatif. Le Luxembourg a par exemple impliqué ses citoyens dans l'élaboration de sa nouvelle Constitution en lançant de larges consultations, des campagnes de sensibilisation et un référendum. L'éducation civique ne concerne pas uniquement les jeunes, mais tout un chacun tout au long de sa vie. Les droits officiellement garantis par la législation doivent être respectés et appliqués dans la pratique. Pour être crédibles, les législateurs et les éducateurs doivent incarner les valeurs qu'ils défendent.

Mme Y. SHEN (Chine) déclare que les parlements se doivent de promouvoir la paix par divers biais. En premier lieu, ils doivent s'attaquer aux problèmes en créant des alliances prouvant l'intérêt d'une coopération mutuellement bénéfique. Ensuite, ils doivent défendre l'amitié entre les peuples, l'apprentissage mutuel, l'inclusivité et le respect de la diversité culturelle. Enfin, pour renforcer l'équité et la justice, les parlements doivent défendre l'état de droit, y compris en respectant le droit international. L'initiative Belt and Road (nouvelle route de la soie) prise par la Chine offre un exemple de projet tentant de constituer une communauté de valeurs. Cette initiative a aidé les pays participants à accélérer leur propre développement par le biais d'un processus de consultations et de coopération.

La Chine a adopté une philosophie axée sur son peuple et une approche pacifique du développement. Parmi les aspirations du pays figurent la modernisation de son système de gouvernance et l'émergence d'une croissance de meilleure qualité, plus équitable, efficace et durable. La Chine s'ouvre aussi de plus en plus au monde, comme le montre sa nouvelle loi sur les investissements étrangers.

M. P.T.C. GALLAGHER (Irlande) estime que les parlements se doivent de veiller à ce que les systèmes éducatifs répondent aux besoins des jeunes. L'histoire de l'Irlande a montré que l'éducation est une clé pour sortir de la pauvreté, du mécontentement et de la violence. L'Irlande a mis en place diverses politiques éducatives ayant placé le peuple irlandais à la pointe en matière de recherche universitaire, mais aussi d'esprit d'entreprise et d'innovation technologique. L'enseignement post-primaire et l'abolition des frais universitaires figurent au nombre de ces politiques. Un plan d'action à l'intention des étudiants défavorisés a également été mis en place pour faciliter leur accès à l'éducation supérieure. La stratégie nationale en faveur de l'éducation pour le développement durable adoptée par l'Irlande a pour objectif de façonner des citoyens bien informés et actifs, ainsi que de donner aux personnes en formation des compétences et des valeurs sur lesquelles ils pourront prendre appui leur vie entière pour progresser. La récente réforme du premier cycle de l'enseignement post-primaire a tenu compte des ODD en passant d'un programme axé sur le contenu à un programme axé sur les compétences. Parmi les compétences fondamentales mises au centre de la réforme de l'enseignement figurent l'apprentissage du travail de groupe, le respect des différences, l'établissement de relations de qualité, la gestion des conflits et la création d'un monde meilleur. L'Irlande s'efforce aussi de gagner la reconnaissance internationale pour la qualité de son enseignement scientifique, technologique, technique et mathématique.

Mme C. ROTH (Allemagne) considère du devoir des parlements d'autonomiser les générations futures. Il est donc fondamental de développer l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit. Les mots ne suffisent toutefois pas. Les parlements doivent se consacrer à la pleine mise en œuvre de cet objectif, en commençant chez eux. Les pays doivent lutter contre les causes de déplacement que sont les inégalités et les changements climatiques. Ils doivent mettre un terme aux exportations d'armes destinées à des gouvernements incitant au conflit ou violant les droits de l'homme. Ils doivent aussi miser sur l'éducation, entamer le dialogue et faire preuve d'esprit de coopération. Tout un chacun a droit à la dignité humaine, qui doit être un des principes fondateurs de tout engagement parlementaire.

M. G. VAREMENOS (Grèce) estime que l'accord historique entre la Grèce et la Macédoine du Nord prouve que les parlements peuvent œuvrer ensemble en faveur de la paix et de la sécurité, y compris dans des circonstances difficiles. Le Parlement hellène a participé à de nombreuses initiatives en faveur de la paix. Il aide par exemple à l'installation de milliers de migrants et de réfugiés, tout particulièrement en provenance des pays arabes, entre autres la Syrie. Il organise aussi des événements commémoratifs (par exemple le Marathon pour la paix) visant à perpétuer le souvenir de ceux qui ont perdu la vie pour la paix. Il est important que les parlements ne se transforment pas en structures bureaucratiques coupées des intérêts du peuple.

M. A. ALAHMAD (Palestine) estime vital d'agir en faveur de la paix plutôt que de se contenter d'en parler. Le peuple palestinien souffre depuis 70 ans de l'occupation illicite d'Israël. Les Israéliens créent des colonies, commettent des violations des droits de l'homme et tentent de modifier les caractéristiques démographiques, historiques et religieuses des territoires palestiniens. L'attitude de

l'administration des États-Unis d'Amérique n'a fait qu'exacerber le problème. Il est indispensable de dénoncer les pratiques du Gouvernement israélien et de reconnaître le droit des Palestiniens à retourner dans leur pays. Le droit international doit être respecté pour que s'établissent une paix et une sécurité durables.

Mme A. TOLLEY (Nouvelle-Zélande) rappelle le récent attentat terroriste qui a frappé la Nouvelle-Zélande, qui a souligné à quel point il est important de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde d'aujourd'hui. L'éducation de qualité constitue l'un des moyens les plus efficaces d'y parvenir. Une partie du programme enseigné dans les établissements scolaires de Nouvelle-Zélande consiste à transmettre aux étudiants certaines valeurs, notamment le respect, la diversité et l'équité. Instaurer un changement réel exige toutefois d'aller plus en profondeur. Les parlements doivent soutenir les secteurs de la population les plus vulnérables. La Nouvelle-Zélande a adopté un grand nombre de politiques améliorant l'accès à un enseignement primaire, secondaire et post-secondaire de qualité, tout particulièrement pour les jeunes femmes et les groupes marginalisés tels que les populations maori et pasifika. Plusieurs initiatives ont été prises pour mettre en œuvre ces politiques, notamment la création de Tai Wānanga, établissement d'enseignement secondaire offrant un environnement exclusivement maori et un programme d'enseignement pasifika. Les parlements peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. Ils doivent prêcher par l'exemple en s'engageant en faveur de la diversité culturelle, de la parité, de la transparence et de la participation citoyenne aux institutions parlementaires elles-mêmes.

M. A. LINS (Brésil) déclare que le Brésil a connu beaucoup de réussites en matière d'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit. Dans le cadre du modèle brésilien, l'éducation est un droit pour tous sans discrimination, mais aussi une responsabilité de l'État, des familles et de la société dans son ensemble. Le pays a adopté un grand nombre de lois en matière d'éducation, notamment un texte prévoyant un seuil minimum de rémunération des enseignants et un autre favorisant l'inclusion des jeunes handicapés dans les établissements scolaires. Le Brésil veille également à ce que les peuples autochtones d'Amazonie aient accès à l'éducation, ce qui exige un effort particulier à l'échelon des individus, de l'État et des institutions religieuses. Dans ce contexte, le Brésil contribuera au Synode des évêques sur la région pan-amazonienne prévu en octobre 2019. Les débats porteront sur les solutions à la portée de l'Église pour intégrer les peuples de la région, notamment par le biais de l'éducation. C'est grâce à l'éducation que les pays seront en mesure de constituer des sociétés plus justes, inclusives et pacifiques.

Mme A. LINDESTAM (Suède) déclare que l'éducation rend les sociétés plus pacifiques et prospères en préparant la vie professionnelle et en prévenant la discrimination et l'exclusion. En Suède, les notions de qualité, équité et accessibilité sont au cœur du système éducatif. Les enfants de sept à seize ans doivent fréquenter l'école obligatoire. La pédagogie axée sur le genre détient une place importante, dans l'optique de réduire les stéréotypes et d'offrir aux filles et aux garçons une égalité de chances. Les enfants handicapés peuvent choisir de fréquenter un établissement scolaire classique du système obligatoire ou un établissement spécialisé. La Suède a aussi consenti d'impressionnants efforts pour assurer l'égalité en matière d'éducation aux enfants immigrés, mais il reste encore des progrès à accomplir dans ce domaine. Les jeunes qui fréquentent l'enseignement supérieur sont d'extraction sociale variée et cette fréquentation est relativement indépendante du milieu social. Il y a des universités sur l'ensemble du territoire et l'enseignement à distance autorise une souplesse majeure. Les étudiants bénéficient d'un soutien financier généreux. L'enseignement est en outre gratuit pour les élèves porteurs de handicap et les adultes. La Suède croit également beaucoup à l'échange international. L'éducation est un droit de l'homme qui n'est pas conditionné par le genre, la situation familiale ou tout autre facteur. Les valeurs démocratiques doivent être placées au cœur de l'éducation.

Mme A. Lindestam (Suède), Vice-Présidente de l'Assemblée, assume la présidence.

Mme S. PON (Myanmar) annonce que le Myanmar a récemment élaboré son Plan stratégique national pour l'éducation 2016–2021, feuille de route globale et factuelle à fort degré d'appropriation destinée à réformer tout le secteur de l'éducation. Le Myanmar mettra ce plan en œuvre grâce à la coopération internationale. Il collaborera par exemple avec l'Union européenne pour garantir un meilleur accès à l'éducation secondaire, ainsi qu'à la formation technique et professionnelle. Avec l'aide d'autres partenaires du développement, le Parlement a déjà suivi des programmes de renforcement des capacités destinés à améliorer les résultats qu'il obtient en matière de promotion de la démocratie.

L'éducation est apparue comme l'un des éléments moteurs du processus démocratique et pacifique par lequel passe le pays, ainsi que de la réalisation de ses objectifs de développement durable. La politique éducative du Myanmar a progressé sous divers angles. Le pays a par exemple établi des programmes destinés aux enfants souffrant d'un handicap moteur ou mental, ainsi qu'aux enfants vivant dans la misère ou encore dans des zones reculées du pays. Il a aussi approuvé une loi sur l'éducation nationale jetant le fondement d'un vaste éventail de réformes éducatives. Parmi ces réformes figure le droit à un enseignement obligatoire gratuit, l'instauration d'un système d'assurance de la qualité reposant sur des normes et la poursuite de la décentralisation du système éducatif.

Mme R. MYLLER (Finlande) estime que les parlementaires doivent faire passer les droits de l'homme avant leur désir de remporter les élections s'ils ne veulent pas risquer de compromettre l'état de droit. Il est impossible de construire des gratte-ciel sans fondations solides, or l'état de droit est le fondement de la société.

L'éducation est un droit de l'homme, mais aussi le soubassement dont dépend le bien-être de la société. La Finlande est passée d'une société agraire pauvre à un État providence moderne grâce aux lourds investissements consentis dans le secteur de l'éducation. L'enseignement gratuit, y compris à l'échelon universitaire, est le facteur qui a le plus contribué à garantir l'égalité des chances. Il est aussi indispensable de disposer d'un système scolaire robuste, qui mette l'enseignement supérieur à la portée de chacun. L'égalité des sexes, notamment en matière éducative, constitue l'une des pierres de touche de la société finlandaise. En 2017, 58 pour cent des diplômés des universités étaient des femmes. Les discussions visant à déterminer comment faire pour que les garçons restent motivés par leurs études se sont intensifiées. Une éducation de meilleure qualité favorisera l'esprit critique, notamment sur le plan de la politique locale et mondiale, et l'acquisition d'un sentiment de responsabilité partagée concernant les problématiques mondiales.

M. S. SUZUKI (Japon) qualifie l'éducation de pierre angulaire de la paix, de la sécurité, du bien-être et de la prospérité à l'échelle internationale. Les États doivent tenir compte du passé, du présent et de l'avenir pour définir l'orientation à prendre en matière éducative. La Constitution japonaise garantit le droit aux mêmes perspectives éducatives pour tous. Elle énumère également plusieurs principes directeurs, notamment le pacifisme et la souveraineté populaire, qui sont à la base de la politique éducative menée par le pays. L'éducation doit avoir pour objectif la création de sociétés pacifiques et démocratiques. Le Japon ne ménage pas ses efforts en faveur de l'éducation. Il a par exemple instauré un mécanisme de soutien financier destiné aux lycéens et envisage de rendre l'éducation préscolaire gratuite. Il s'adapte aux besoins des populations vulnérables, notamment celles qui souffrent de la misère, de la famine, des conflits et des catastrophes. Parmi ses autres priorités figurent le développement des ressources humaines dans les domaines scientifique et technique et le renforcement de la coopération régionale et internationale en matière d'éducation. Les parlementaires doivent s'unir pour améliorer l'éducation.

M. E.A. LUVSANTSEREN (Mongolie) annonce que la vision du développement durable adoptée par la Mongolie met un accent particulier sur l'éducation. En accordant la priorité à l'éducation, la Mongolie nourrit l'espoir d'accroître les compétences de ses citoyens, de créer une société fondée sur la connaissance et de nourrir une croissance inclusive. Grâce à l'importance qu'elle accorde à l'éducation, la Mongolie a progressivement atteint l'un des niveaux de développement humain les plus élevés. L'éducation est indispensable pour familiariser les citoyens avec l'état de droit et créer ainsi une société juste. La Mongolie a donc adopté un programme national visant à améliorer l'enseignement du droit. Il invite les parlements à Oulan-Bator, qui accueillera le second Séminaire régional à l'intention des parlements de la région Asie-Pacifique sur la réalisation des Objectifs de développement durable, où se poursuivra la discussion sur ce sujet.

M. A.T. CORREIA (Cabo Verde) estime que l'éducation, pour autant qu'elle soit bien conçue, recèle le potentiel de faire avancer la paix, la sécurité et l'état de droit. Elle peut surtout aider les individus à prendre part au processus démocratique, à exercer leurs droits et à remplir leurs obligations à l'égard de la société. Les parlementaires doivent jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté, notamment en définissant des stratégies éducatives encourageant les attitudes et les comportements justes. Le plus important reste néanmoins de veiller à ce que leur propre comportement soit à la hauteur de leur rôle d'éducateurs œuvrant pour la paix. Ils doivent défendre des principes pacifiques dans leurs interventions et mettre ces idées en pratique. Ils doivent exercer de façon juste leurs fonctions législative, de contrôle et de représentation. Ils doivent aussi être ouverts en matière de parité. À l'instar de n'importe quel autre citoyen, les parlementaires doivent aussi avoir des possibilités de se former.

M. G. DAUDZE (Lettonie) déclare que l'éducation est le seul moyen d'enrayer le déclin de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. Il faut toutefois que l'éducation ne se résume pas à un diplôme, mais qu'elle consiste à enseigner la culture, la non-violence et à développer la perception des problématiques nationales et mondiales. Elle doit également se poursuivre tout au long de la vie. La Lettonie a mis sur pied un système de défense nationale global conjoint visant à promouvoir la coopération institutionnelle et à sensibiliser la population à des notions telles que la paix, la sécurité et la bonne gouvernance. Elle a aussi instauré une norme de qualité que l'ensemble du système éducatif doit respecter. Cette norme exige que le programme traite le plus tôt possible des questions de paix et de sécurité. Outre l'enseignement dans les établissements scolaires, des camps à thème sont aussi organisés sur des sujets tels que l'histoire nationale et mondiale, la culture et la politique étrangère. Le Parlement offre aux citoyens la possibilité d'assister aux sessions parlementaires ouvertes, d'écouter les retransmissions nationales en direct et de prendre part aux débats. Les parlementaires se rendent également dans les zones reculées pour y sensibiliser la population au développement éducatif. D'autres initiatives ont été prises, parmi lesquelles l'instauration d'un parlement des jeunes et la possibilité de suivre le personnel parlementaire dans son travail. De façon générale, les pays ne doivent pas oublier que c'est le peuple, et tout particulièrement la jeunesse, qui fait la richesse d'une société.

Mme S. LEUDEDMOUNSONE (République démocratique populaire lao) déclare que son pays considère l'éducation comme fondamentale pour le développement des ressources humaines. Le programme *Vision2030* prévoit que les citoyens laotiens bénéficient d'un accès égal à une éducation de qualité, qui leur permette de devenir des citoyens respectueux et de participer au développement durable. Le pays s'est notamment efforcé d'améliorer l'enseignement secondaire, d'accroître la qualité de l'enseignement et de renforcer l'administration et la direction de l'éducation. Le développement de l'éducation physique est aussi une priorité. Le Laos s'est fixé comme objectif de consacrer 16 à 17 pour cent de son budget national à l'éducation. Parmi ses priorités de financement figurent le développement de l'infrastructure éducative et l'amélioration des programmes. Le Laos a également adopté un grand nombre de lois sur l'éducation, dont un amendement de 2015 redéfinissant les principes, les procédures et les mesures permettant de gérer et de superviser le secteur éducatif. La Constitution de 1991 charge les organismes publics, la société civile et les responsables gouvernementaux de sensibiliser la population à l'existence des lois. Le Laos s'est aussi doté d'un plan visant à constituer un cadre juridique uniforme, cohérent, clair, crédible, prévisible, juste, accessible et de qualité. Outre leur fonction d'élaboration de la législation, les parlementaires sont aussi tenus de faire connaître la législation au grand public et de superviser sa mise en œuvre par l'exécutif et le judiciaire. Grâce à la politique et à la législation adoptées par le Laos dans le domaine de l'éducation, la stabilité politique, la paix et l'harmonie règnent dans le pays, dont les conditions de vie s'améliorent aussi progressivement.

Mme J.A. GAKUBA (Rwanda) estime fondamental de ne pas oublier les enseignements du génocide rwandais. L'éducation est un élément clé de la mémoire. Le Parlement rwandais a créé un forum anti-génocide visant à expliquer à la population comment éviter l'idéologie portant au génocide, le déni et le révisionnisme. Le Parlement participe aussi au programme sur le leadership enseignant aux élèves du secondaire des valeurs telles que l'unité et la tolérance.

Des efforts devront être consentis par un vaste éventail d'acteurs, parmi lesquels les gouvernements et la société civile, tant à l'échelon national qu'international, pour instaurer la paix et la sécurité. Ces efforts doivent porter sur les causes profondes de la violence. Tous les gouvernements doivent soutenir un système multilatéral reposant sur l'inclusivité, l'équité, la justice et la coopération régionale. Les parlementaires doivent intégrer les programmes de sécurité et de développement dans leur cadre légal et leurs activités de contrôle. Il est aussi essentiel de renforcer les alliances avec les communautés locales.

Le Parlement rwandais est responsable du suivi de divers principes constitutionnels, parmi lesquels l'éradication de l'idéologie du génocide, la promotion de l'unité et de la réconciliation et l'action en faveur du dialogue et du consensus. Trois valeurs revêtent une importance particulière, à savoir l'unité, la reddition de comptes et la réflexion stratégique. L'oratrice invite les parlements du monde entier à adopter des lois ne laissant pas s'installer l'idéologie du génocide, le déni et le révisionnisme.

M. R.K.B. RAJA AHMAD BAHARUDDIN SHAH (Malaisie) déclare que la Malaisie applique les cinq grands principes appelés *Rukun Negara*, à savoir la foi en Dieu, la loyauté à l'égard du roi et de la nation, le respect de la constitution, l'état de droit et la bonne conduite et la moralité. Les principes du *Rukun Negara* aident les parlementaires à œuvrer pour la paix, la sécurité et l'état de droit en Malaisie.

Il est essentiel d'élaborer un cadre éducatif global et novateur propice à l'entente mutuelle, à la tolérance et au respect de la dignité humaine. Toutefois, les parlementaires doivent aller plus loin en exerçant leur influence politique, y compris par le biais des médias. L'éducation doit être mise au service du bien commun plutôt que de servir à des objectifs nuisibles tels que le terrorisme. Internet et les réseaux sociaux sont certes des outils pédagogiques utiles, mais ils peuvent aussi être détournés, par exemple pour propager la haine.

Le Parlement malaisien a récemment affecté 19 pour cent du budget 2019 de la Malaisie à l'éducation. Ces fonds seront consacrés à l'amélioration du développement physique et intellectuel, ainsi qu'au soutien requis par les personnes vivant dans la misère. La Malaisie est en faveur de l'éducation inclusive universelle. La communauté internationale doit venir en aide au peuple palestinien, privé d'éducation de qualité et progressivement abandonné par ses voisins. L'UIP doit aider toutes les minorités persécutées qui n'ont pas accès à une éducation digne de ce nom. La paix est un principe fondamental de l'Islam.

M. I. UMAKHANOV (Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants, AIP CEI) déclare que l'éducation permet aux citoyens de trouver un emploi tout en les sensibilisant à l'importance de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. C'est aussi le meilleur antidote au terrorisme, à l'extrémisme et au radicalisme. La Fédération de Russie a récemment affecté 12 milliards de dollars É.-U. à un programme national d'éducation conçu pour rendre son système éducatif plus compétitif, notamment grâce aux avancées technologiques. Ce programme donne la priorité aux enfants doués et aux enfants handicapés. La Fédération de Russie ne ménage pas non plus ses efforts pour offrir aux peuples autochtones un accès équitable à l'éducation. Elle a par exemple proposé que les Nations Unies fassent de l'année 2019 l'année des langues autochtones et que soit créée une fondation destinée à promouvoir ces langues. Diverses initiatives ont été prises, parmi lesquelles un nouveau projet pilote mené par l'AIP CEI et le Tadjikistan pour que des enseignants russes puissent travailler dans des écoles tadjikes. Les jeunes ont également pris part à des initiatives visant à mieux protéger la propriété intellectuelle, y compris dans le secteur de l'éducation. En outre, plus de 220 000 étudiants étrangers originaires de 93 pays étudient dans les universités russes. La coopération interparlementaire est fondamentale pour améliorer l'éducation pour la paix.

M. J.I. ECHÁNIZ (Espagne) considère l'éducation comme un bien public et privé recelant le potentiel d'apporter des bienfaits à court et long terme à la société. Investir dans l'éducation équivaut à investir dans la paix, l'entente, la sécurité et la stabilité. C'est aussi un outil excellent pour affronter les défis du monde actuel. La seule façon de créer un monde meilleur consiste à établir un système éducatif enseignant les droits de l'homme, la paix, la tolérance, la coexistence, la participation, l'égalité, le pluralisme et le respect. Un tel système incitera les citoyens à accueillir d'autres cultures, à accepter des avis différents, à travailler en équipe, à communiquer et à faire confiance aux autres. Il contribuera aussi à lutter contre la xénophobie, l'extrémisme et la violence. Les enfants et les jeunes gens du monde entier doivent avoir un accès équitable à un enseignement de qualité satisfaisante. Les parents assument bien sûr une responsabilité centrale dans l'éducation de leurs enfants, mais les institutions publiques portent aussi une part de responsabilité dans le domaine éducatif. Il est indispensable que les parlements conçoivent des systèmes éducatifs efficaces, de qualité, novateurs et inclusifs. Personne ne doit en être exclu par manque de ressources.

Mme I. PASSADA (Uruguay) déclare que les parlements se doivent avant tout de promouvoir une culture de la paix. Il est indispensable, à cet égard, de collaborer avec le secteur de l'enseignement formel, ainsi qu'avec d'autres institutions, parmi lesquelles la famille. Il est peu probable que les enfants qui grandissent dans un foyer violent adoptent une culture de la paix. L'éducation peut être mise à profit pour instaurer une culture de la paix en intégrant les contenus requis dans les programmes et en faisant appel à une pédagogie efficace. Les établissements scolaires eux-mêmes doivent toutefois aussi évoluer, y compris du point de vue des objectifs poursuivis et de leur mode d'organisation. Il est particulièrement important que les enseignants travaillent dans de bonnes conditions.

Les pays doivent adopter trois objectifs pour transformer leur système éducatif en un cadre propice à la paix. En premier lieu, il est essentiel d'impliquer davantage les élèves et la collectivité dans son ensemble. Ensuite, il faut promouvoir le respect des différences culturelles et sociales. Enfin, l'éducation doit être en phase avec les réalités particulières de chaque société.

La signification accordée au mot paix varie d'un pays à un autre en fonction du contexte spatial et temporel, mais aussi historique et socio-économique. La paix repose toutefois toujours sur le respect, la justice, la solidarité et l'harmonie. L'éducation doit faire disparaître toutes les formes de

violence et de rhétorique destructrice. De surcroît, la paix s'instaure, non pas seul, mais ensemble. La notion de paix est pluridimensionnelle et recouvre tous les aspects de la société, y compris les facteurs personnels, sociaux, éthiques, physiques, intellectuels et biologiques.

M. H.N. SINGH (Inde) affirme que le Parlement indien a consacré une grande attention à l'éducation, qu'il considère comme la richesse de la nation. Le droit des enfants à l'éducation gratuite obligatoire est inscrit dans la Constitution et le poste budgétaire de l'éducation a été augmenté de 10 pour cent en 2019. Divers plans et programmes ont été mis en œuvre pour veiller à ce que les enfants vulnérables fréquentent les établissements scolaires traditionnels. D'autres mesures ont été prises, parmi lesquelles l'apprentissage virtuel, qui permet aux élèves de poursuivre leur éducation chez eux, ainsi que l'octroi de bourses aux étudiants fréquentant les universités ou autres établissements d'enseignement supérieur. L'Inde accorde également une grande importance à la promotion de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, notamment dans le cadre de son projet *Skill India*.

L'éducation n'est pas l'apanage des enfants. Les enseignants doivent être tenus au fait de l'évolution récente dans ce secteur. Les parlementaires doivent aussi continuer à s'éduquer. Le Parlement indien a lancé l'initiative *Speakers Research*, qui met à la disposition des parlementaires un savoir critique, des informations et des connaissances spécialisées qu'ils peuvent intégrer dans leur travail. Les entreprises de médias sociaux doivent être tenues pour responsables des abus commis sur leurs plateformes.

Le genre doit être intégré dans toutes les politiques et tous les programmes du gouvernement. L'Inde a lancé l'initiative *Save Girl Child, Educate Girl Child*, qui a vocation à donner aux femmes une autonomie qui leur servira leur vie entière. Les parlementaires doivent s'assurer que les bienfaits de l'éducation moderne se font sentir dans tous les secteurs de la population, tout particulièrement les franges marginalisées et vulnérables que sont les minorités et les femmes.

La séance est levée à 18 h 40.

Séance du mardi 9 avril

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 35 sous la conduite de M. A. Al-Mahmoud (Qatar), Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*

Reprise du débat

M. D. DAWSON (Canada) déclare que l'UIP a réalisé d'importants progrès en matière de droits de l'homme au cours des quarante dernières années. Les parlementaires ont mené une lutte acharnée en faveur des droits des femmes, notamment les droits de vote et d'accès à la propriété. Le nombre de femmes parlementaires participant aux Assemblées de l'UIP a augmenté de manière significative grâce aux règles mises en place par l'UIP, ce qui montre que le changement ne dépend pas uniquement de la bonne volonté, mais exige parfois des moyens de pression. Les parlementaires se sont également battus en faveur des droits des minorités indigènes. Le Canada mène actuellement un processus long et douloureux de réconciliation avec ses populations indigènes et a également lancé des initiatives visant à renforcer la participation des jeunes dans la vie politique. Si l'UIP peut être fière de ce qu'elle a réalisé, il reste encore beaucoup à faire. Les droits de l'homme sont universels et il est crucial qu'ils s'appliquent à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Le Canada a réalisé d'importants progrès en matière de droits de l'homme et espère que les droits reconnus au niveau national le seront également à l'échelle internationale.

M. K. CHRISTIANSEN (Danemark) affirme que tout investissement dans l'éducation constitue un investissement en vue d'un avenir meilleur. Il est du devoir de l'État d'offrir une éducation de qualité à tous ses citoyens. Investir dans l'éducation permet non seulement d'améliorer le niveau d'instruction des gens, mais aussi de leur donner les outils nécessaires à une participation active à la vie politique. Cela permet de créer des sociétés plus pacifiques, plus démocratiques et plus prospères. Une population instruite constitue une condition préalable à la réalisation de nombreux ODD. Néanmoins, de nombreux pays ont encore beaucoup à faire. Presque un quart des femmes des pays en développement âgées de 15 à 24 ans n'ont jamais fini l'école primaire en raison, non seulement d'un manque de ressources, mais aussi de discriminations fondées sur le sexe et de l'absence de volonté politique. Le Danemark tente d'encourager les jeunes étudiants à devenir des citoyens actifs. Tous les deux ans, le parlement organise des élections scolaires, auxquelles participent près de 80 000 étudiants. Ces derniers organisent des campagnes, prennent part à des débats politiques et votent aux élections dans de véritables bureaux de vote, les résultats étant diffusés à la télévision nationale.

Mme R.A.S. ABOURAS (Libye) indique que son pays a vu sa situation économique et sécuritaire se dégrader, mais espère bientôt être en mesure de restaurer la stabilité. Il est essentiel de s'assurer que l'éducation agit comme un vecteur de paix et de sécurité. La Libye apporte sa coopération pleine et entière en vue de résoudre de nombreux problèmes au niveau mondial. L'UIP doit faire pression sur les parlements et les gouvernements en vue de mettre un terme à la souffrance en Libye ainsi que dans d'autres pays à travers le monde. Il est essentiel que la législation interdise les guerres par procuration, la culture du mercenariat et la traite des êtres humains. Le peuple libyen mérite de vivre dans la dignité et dans une société démocratique.

Mme I. OLIVEIRA VALENTE (Angola) précise que la paix, la sécurité et l'état de droit jouent un rôle décisif en vue de bâtir des nations prospères. Après quatre décennies de conflit armé, l'Angola a entamé un processus de paix qui a permis de reconstruire les infrastructures politiques, économiques et sociales du pays. La paix a été instaurée en Angola grâce à un engagement non partisan et à un accord de partage des pouvoirs qui a posé les jalons d'une démocratie pluraliste et inclusive. Parmi les principales mesures mises en œuvre par l'Angola, on compte l'organisation de débats et l'adoption de lois qui promeuvent la paix, l'unité et la pluralité. Un groupe de femmes a également été créé pour

débattre de questions de genre d'une manière non partisane. Les parlements doivent promouvoir l'éducation pour la paix, l'égalité, la liberté et la solidarité sociale. Cependant, ce n'est possible que grâce à des institutions fortes et inclusives qui respectent l'état de droit. Les politiques éducatives sont importantes pour la stabilité et le développement, mais elles ne peuvent être mises en pratique que si l'on dispose de ressources humaines, matérielles, techniques et financières suffisantes.

M. R. LOPATKA (Autriche) fait valoir que l'éducation est un droit de l'homme susceptible de contribuer à la résolution de nombreux problèmes mondiaux, notamment en améliorant le niveau de vie et en façonnant les mentalités. Le Parlement de l'Autriche s'emploie à faire comprendre la démocratie aux enfants et aux adolescents et à susciter chez eux un intérêt pour la politique. L'Autriche est le premier pays du monde à avoir abaissé l'âge requis pour voter de 18 à 16 ans. Il fait également partie des pays qui recensent le plus grand nombre de jeunes parlementaires de moins de 30 ans. Des parlements de jeunes sont organisés deux fois par an pour les étudiants et les apprentis, un atelier sur la démocratie a été créé pour enseigner la politique et l'élaboration des lois aux enfants. Environ 100 000 jeunes ont participé à cet atelier au cours des 12 dernières années et un million supplémentaire y a participé via une plate-forme en ligne. Une compilation des pratiques optimales de l'Autriche en matière d'éducation sera présentée lors de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement qui se tiendra à Vienne en 2020.

M. M. SAIDANE (Tunisie) estime que l'éducation est essentielle au développement durable, à la paix, à la sécurité et à l'état de droit. C'est grâce à l'éducation que la Tunisie a pu construire des institutions étatiques et amorcer une renaissance économique et sociale. En raison de l'absence de ressources naturelles, le pays a investi dans l'éducation en vue de favoriser le progrès. Depuis la révolution de 2011, de nombreuses réformes politiques importantes ont été mises en œuvre, notamment l'adoption d'une nouvelle constitution qui consacre le droit à l'enseignement public et gratuit. Cette nouvelle constitution vise à renforcer les capacités des jeunes de sorte qu'ils atteignent leur plein potentiel et, ainsi, à les encourager à contribuer au développement social, économique, culturel et politique. L'éducation favorise non seulement le développement durable, mais protège également le pays contre des menaces telles que le terrorisme. Au surplus, l'éducation peut inculquer des valeurs positives aux enfants et aux adolescents, à l'instar de la tolérance et de l'ouverture d'esprit. Il incombe aux parlementaires de représenter une force d'action en faveur de bons systèmes éducatifs.

M. K. WASINONDH (Thaïlande) déclare que son pays concentre ses efforts sur le développement durable, dans l'optique de créer des communautés centrées sur l'individu qui ne laissent personne de côté. À titre d'exemple, le pays de l'orateur s'est vu confier le rôle de coordonnateur de la coopération pour le développement durable au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La Thaïlande s'inspire du principe philosophique d'une économie de suffisance, conception holistique de la durabilité centrée sur l'individu, qui promeut un apprentissage tout au long de la vie comme moyen de transformer la société. La Thaïlande a intégré ce principe philosophique dans ses stratégies et plans nationaux en matière d'éducation et a mis en place plus de 21 000 écoles et centres de formation fondés sur cette philosophie. Le parlement a également adopté plusieurs lois visant à établir un système éducatif inclusif et intègre. Par exemple, la loi relative à une éducation équitable a établi un fonds de soutien au profit des jeunes marginalisés, quelle que soit leur nationalité. Une autre loi a créé un nouveau Ministère de l'éducation supérieure, de la science, de la recherche, du développement et de l'innovation. L'éducation constitue l'un des moteurs les plus puissants en vue de la réalisation des ODD.

M. A. PAGANO (Italie) signale l'existence d'un lien puissant entre paix et liberté. Les conflits les plus durs sont ceux qui détruisent la liberté, notamment la liberté intérieure et la liberté religieuse. Les régimes totalitaires modernes cherchent à démunir leurs citoyens de leur liberté intérieure en les privant de leur droit à l'autodétermination. Cependant, une personne dépourvue de son droit à l'autodétermination perd sa paix intérieure, ce qui, par ricochet, se traduit par une dislocation de la paix dans la société. La paix intérieure est également compromise lorsque des pays puissants imposent à d'autres des règles économiques pour leur enrichissement personnel. De même, la liberté religieuse est menacée par le laïcisme radical et le fondamentalisme religieux. La privation de liberté religieuse méprise l'individu et, par conséquent, génère des conflits.

Globalement, la paix et la liberté sont menacées lorsque ceux qui sont en position de force contrôlent les autres, que ce soit en termes militaires, politiques, financiers ou culturels. À l'heure actuelle, beaucoup de personnes dans le monde souffrent d'une privation de liberté en raison d'une ingérence extérieure. Certains pays tentent d'anéantir l'identité culturelle d'autres pays en créant une idéologie mondialiste unifiée. Toutefois, la paix ne peut être maintenue que si chacun défend sa

propre culture, sa propre histoire et son droit à l'autodétermination. Il n'existe pas une solution unique et universelle à tous les maux de la terre. L'esprit guerrier émerge toujours lorsqu'il est porté atteinte aux droits de l'homme.

M. H. JULIEN-LAFERRIÈRE (France) affirme que l'éducation pour tous représente la solution aux conflits, à l'intolérance et à la violence. Elle doit dès lors constituer une priorité pour la communauté internationale. L'éducation doit également se trouver au cœur de la solidarité internationale. En travaillant de concert pour améliorer l'éducation, les pays peuvent résoudre des problèmes mondiaux tels que le terrorisme et le changement climatique. En effet, le terrorisme naît de la désinformation, qui résulte elle-même d'un manque d'éducation. De même, on ne pourra générer les changements des habitudes de production et de consommation nécessaires à l'inversion du changement climatique qu'au moyen de l'éducation. C'est grâce à l'éducation que la militante du climat âgée de 16 ans, Greta Thunberg, a été en mesure de mener ses actions.

C'est dans ce contexte que la France a décidé d'augmenter son aide au développement de 50 pour cent, dont une part importante sera consacrée à l'éducation des filles. C'est une nécessité dans la mesure où plus de la moitié de la population mondiale éprouve des difficultés à accéder à l'éducation, les femmes étant particulièrement touchées. Le développement durable doit s'inscrire au cœur des efforts visant à améliorer l'éducation et la formation. Cependant, on ne peut pas se contenter de sensibiliser la population au besoin d'éducation ; des mesures concrètes doivent être adoptées. Il est du devoir des parlementaires de mettre en œuvre l'ODD 4 relatif à l'éducation, tout comme les autres ODD.

M. M. TOMASSONI (Saint-Marin) explique que la démocratie n'est pas acquise, elle doit constamment être défendue. Les parlementaires doivent dès lors promouvoir des initiatives visant à renforcer la compréhension, la paix, la tolérance, le respect des cadres institutionnels et les droits de l'homme. Ces derniers temps, la démocratie est menacée de toutes parts, que ce soit par la violence ou de manières plus subtiles. La distribution inégalitaire des richesses et les inégalités sociales qui en découlent sont symptomatiques d'une tendance subtile qui fragilise la démocratie. Il devient urgent de conclure un pacte mondial qui rejette les conflits et accepte les différences. Tous ceux qui sont impliqués dans les affaires internationales doivent être prêts à renoncer à une petite part de leur pouvoir au profit de la coopération et de la solidarité.

Le Parlement de Saint-Marin a lancé de nombreuses initiatives en vue de défendre les valeurs de la démocratie, notamment l'approbation à l'unanimité d'une journée nationale pour l'éducation citoyenne, qui incite les citoyens, en particulier les jeunes, à amorcer le changement et à façonner leur propre avenir. Le pays de l'orateur a ratifié l'Accord de Paris et a mis en place une série de projets visant à réduire les émissions et à protéger la biodiversité. Une loi sur les unions civiles a été adoptée afin de renforcer les droits des couples de même sexe. Des débats récurrents ont également lieu concernant l'importance de mettre en œuvre les droits des personnes handicapées. Malgré les progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit.

Mme B.M. TSHIRELETSO (Botswana) précise qu'il incombe aux parlements d'offrir une éducation accessible et de qualité à tous les citoyens. Depuis l'indépendance obtenue en 1966, l'éducation est devenue un outil d'autonomisation et de libération au Botswana. Les dirigeants du pays de l'oratrice ont envisagé un système éducatif qui unifie la population, promeut l'harmonie sociale et assure le maintien d'une coexistence pacifique. Parmi les mesures adoptées, on recense la gratuité de l'enseignement et une aide au moyen de prêts et de bourses accordés aux étudiants de l'enseignement supérieur. Plusieurs plans nationaux, inspirés de l'ODD 4, ont aussi été élaborés. Depuis de nombreuses années, le Parlement du Botswana alloue la plus large part de son budget à l'éducation. L'objectif est de garantir un accès renforcé, de meilleures infrastructures et un programme dynamique qui répond à la demande actuelle et future. L'éducation des électeurs est également essentielle. Plusieurs lois ont été adoptées afin de garantir l'accès à une éducation de qualité. Si les gouvernements individuels ne sont pas enclins à investir dans l'éducation, on ne pourra pas instaurer la paix dans le monde. La transformation vers des sociétés fondées sur la connaissance ne sera pas possible sans coexistence pacifique. L'absence de progrès dans l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit suggère que les efforts des législateurs sont loin d'être suffisants.

M. S. YANG (Cambodge) indique qu'entre 1975 et 1979, le Cambodge était dirigé par le régime dictatorial des Khmers rouges. En dépit de leur bon niveau d'éducation, ces dirigeants ont appliqué une doctrine de suspicion, de méfiance, de haine, de préjugés et de revanche. Ils ont tué des millions de personnes et leur ont fait subir la faim, les travaux forcés et la torture tout en détruisant le système éducatif. Cependant, le peuple cambodgien s'est battu, mettant par la suite en place un nouveau

gouvernement engagé en faveur de la sécurité et du bien-être de son peuple. Le Cambodge est actuellement un pays où règnent la paix, la stabilité politique, la sécurité, la démocratie et l'état de droit.

L'ODD 4 met en exergue le lien entre éducation et paix. Le taux de scolarisation a augmenté de manière significative avec l'avènement de la paix et de la sécurité, des salaires justes, de bons systèmes de transport et des programmes adéquats. Au Cambodge, les étudiants bénéficient d'un traitement équitable de la part des autorités, quels que soient leur nationalité, leur religion, leur origine et leur genre. Le budget 2019 pour l'éducation a quadruplé.

Les parlements doivent prendre l'initiative aux fins de promotion du respect. Il est important de ne pas se montrer suspicieux ou méfiant à l'égard d'autrui pour la simple et unique raison que l'on ne partage pas le même mode de vie. Tous les pays doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres.

M. D. PACHECO (Portugal) affirme que l'attitude des parlementaires peut influencer l'attitude et le comportement des autres citoyens. En conséquence, les parlementaires doivent défendre les valeurs de la démocratie, de la paix, de la sécurité et de l'état de droit et rejeter les discours haineux, violents, radicaux et xénophobes. Ils doivent, pour ce faire, agir au niveau politique. Il est également nécessaire de s'assurer que les programmes scolaires recouvrent les valeurs susmentionnées. Les gens haineux doivent être punis.

Une société dotée d'un bon système éducatif est une société plus tolérante et moins en proie au radicalisme. L'action du Portugal en matière d'éducation s'est révélée fructueuse, les taux d'abandon scolaire et d'illettrisme diminuant de manière considérable. Des initiatives ont été lancées en vue de répandre les valeurs de la citoyenneté et de promouvoir un esprit démocratique. Un parlement des jeunes a été créé, ce qui implique que des membres du parlement se rendent dans les écoles afin d'évoquer divers sujets avec les étudiants, qui feront par la suite des propositions au parlement. On compte parmi les sujets abordés le changement climatique, la Constitution portugaise et la participation des femmes à la vie politique. Si le Portugal est un pays qui embrasse le multiculturalisme et respecte les différentes façons de penser, il est toujours prêt à tirer des leçons pour faire des progrès.

M. J. CHUN (République de Corée) déclare que son pays a un long passé d'invasions étrangères, de domination coloniale et de guerre. Néanmoins, à la suite de plusieurs révolutions populaires, les citoyens ont rétabli les libertés civiles, les droits de l'homme et la démocratie. L'Assemblée nationale a joué un rôle crucial, notamment en organisant des audiences parlementaires afin d'enquêter sur les crimes et les violations des droits de l'homme. Elle poursuit aujourd'hui sur cette lancée.

Une éducation adéquate et égalitaire accessible à tous sans discrimination représente un important moyen de préserver la paix, la sécurité et l'état de droit. L'éducation s'est avérée être une force motrice de la croissance économique rapide et de l'établissement de la démocratie et de l'état de droit en République de Corée. Les étudiants ont l'obligation d'étudier l'histoire, ce qui leur fait prendre conscience des conséquences douloureuses de la guerre. De même, la Commission nationale des droits de l'homme de la République de Corée enseigne les valeurs démocratiques, comme les droits de l'homme, au secteur public et à la société civile. Le pays de l'orateur a également adopté plusieurs lois qui promeuvent l'éducation pour la paix. On compte parmi ces dernières la loi relative à l'éducation pour l'unification, qui tend à cultiver l'identité nationale et à sensibiliser le public à la nécessité d'unifier la péninsule coréenne.

De nombreux enfants et adolescents à travers le monde n'ont pas accès à l'éducation, en particulier les citoyens vulnérables et défavorisés dans les pays les moins avancés. La communauté internationale doit travailler de concert en vue de les aider.

La séance est levée à 13 h 15.

Séance du mardi 9 avril

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite du Président de l'Assemblée, M. A. Al-Mahmoud (Qatar).

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit* (A/140/3-Inf.1)

Reprise du débat

M. S. RAKHMANOV (Biélorus) dit que les succès remportés par son pays sont attribuables à son système d'éducation, qui a été conçu en étroite coopération avec des organisations internationales. Le Biélorus est en fait leader de sa région en matière d'éducation, dont la durée moyenne de 12 ans passera finalement à 16 ans. La majorité des enfants fréquentent l'école maternelle et la scolarisation préprimaire est quasiment universelle. L'éducation accueille tous les enfants, elle est gratuite et, assurée par des enseignants professionnels qualifiés, elle donne de bons résultats.

Le Biélorus est aussi très bien placé dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de l'intelligence artificielle et de la réalité augmentée. Il a en outre l'une des plus importantes industries pharmaceutiques au monde, qui produit des médicaments de qualité, qu'il exporte vers des pays tiers, avec l'équipement médical le plus moderne. Le Biélorus coopère en matière d'éducation avec les pays d'Europe et avec la Fédération de Russie avec lesquels il procède à des échanges universitaires et administre des programmes conjoints. Il est prêt à étendre cette coopération à d'autres pays.

Mme D. RATNASARI (Indonésie) note que la montée alarmante du racisme, de l'intolérance, de la xénophobie et de l'islamophobie a fait prendre conscience de la nécessité d'une éducation de qualité qui favorise la compréhension mutuelle et éveille l'empathie. Il incombe à toutes les parties prenantes, notamment aux parlementaires et à la société civile, de coopérer de manière constructive à la réalisation du droit à l'éducation, de veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, conformément à l'Objectif 4 de développement durable (ODD).

En Indonésie, ce droit est garanti à tous par la loi, afin d'inculquer le respect des droits de l'homme et de la diversité, la solidarité et de progresser encore sur la voie de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. Une instruction non scolaire, qui reprend notamment la sagesse populaire locale, est dispensée aux populations autochtones et un programme d'éducation pour la paix a été mis au point dans l'esprit de l'Islam et des coutumes d'Aceh. Les parlementaires doivent veiller à ce que l'éducation soit conçue de manière à favoriser le multiculturalisme et à diffuser un bon esprit. Il n'est pas de développement sans paix ni de paix sans développement. Il est donc vital de bien comprendre les liens entre l'ODD 4 et l'ODD 16, qui est de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, d'assurer à tous l'accès à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Mme M. BARTOS (Hongrie) dit que l'être humain, avec sa volonté de durer, pèse lourd sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux de la viabilité, dont il se tient à distance. Les individus, dont les pensées et les actes façonnent l'environnement des générations futures, sont cependant le moteur de la viabilité. Les parlementaires doivent donc s'attacher à veiller au bien-être intellectuel, psychologique et physique des individus. On ne saurait attendre de quelqu'un qui a faim et manque de tout qu'il ait une pensée créative et un comportement responsable. Aussi faut-il combattre la faim et la pauvreté si l'on veut que tous se mettent à travailler à la réalisation des ODD.

Dans ce but, la Hongrie a augmenté le salaire minimum, fait reculer le chômage et introduit un plan unique d'aide aux familles défavorisées pour alléger leurs difficultés financières. Une image négative de soi est un frein au plein épanouissement de la personnalité. La Hongrie s'attaque à ce problème par diverses mesures, notamment en prévoyant des cours quotidiens d'éducation physique et en offrant des repas sains dans les établissements publics. La religion est enseignée à l'école pour

nourrir la vie intérieure, de même que les traditions et l'histoire nationales, pour renforcer l'identité nationale et la cohésion sociale. Grâce à un programme populaire d'échange de bourses, des jeunes entrent en contact avec d'autres cultures, d'autres opinions et points de vue et apprennent ainsi à vaincre leur peur des autres. Les parlementaires doivent jouer leur rôle en créant les conditions nécessaires à la coexistence pacifique.

Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, prend place au fauteuil présidentiel.

Mme I. DIMIC (Slovénie) évoque l'éducation à la citoyenneté mondiale. Droit de l'homme fondamental, elle fait prendre conscience de l'interdépendance des pays du monde, de l'importance de la solidarité et du rôle de l'individu. Elle est donc cruciale pour le développement durable, la prévention de la xénophobie, de l'extrémisme et de la violence, et l'élimination de la pauvreté et des inégalités. Sachant tout cela, la Slovénie encourage ce type d'éducation, en particulier à propos des droits de l'enfant, et se sert d'un outil peu coûteux à usage universel qu'elle a mis au point.

La Slovénie est active à l'intérieur d'un groupe transrégional qui s'attache à défendre l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Par ailleurs, elle a adopté récemment un second plan d'action national pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. En politique étrangère, elle s'attache à plaider pour une culture de paix, de dialogue et de respect des droits de l'homme et du droit international, en insistant en particulier sur le rôle des femmes et des jeunes dans les processus de paix et de réconciliation. Le dialogue entre les jeunes, surtout, est essentiel si l'on veut favoriser la tolérance interethnique et interculturelle, condition de l'instauration d'une paix durable dans les pays qui sortent d'un conflit. Les parlementaires doivent exploiter à fond les possibilités que leur offre l'UIP de s'engager collectivement et de réfléchir ensemble aux manières d'aborder les défis de demain.

Point 9 de l'ordre du jour
(suite)

Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai
(A/140/9-DR)

La PRÉSIDENTE attire l'attention sur le projet de résolution A/140/9-DR. Il concerne le point d'urgence et a été établi par le comité de rédaction créé à cet effet.

M. W. WILLIAM (Seychelles), *Rapporteur du comité de rédaction*, présentant le projet de résolution intitulé *Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai*, dit que la catastrophe causée par le cyclone rappelle à tous que les effets des changements climatiques et du réchauffement de la planète ne connaissent pas de frontière et peuvent se manifester n'importe où. Tous sont bien conscients à présent de la menace que ces catastrophes représentent, de leur intensité et des ravages qu'elles causent. Le projet de résolution traduit l'inquiétude générale qu'inspirent à la fois l'état des trois pays touchés par le cyclone et le fait que des catastrophes semblables peuvent se produire ailleurs. À la fois clair et succinct, il lance un appel pour que ces pays reçoivent d'urgence une assistance et mérite d'être adopté à l'unanimité.

La PRÉSIDENTE considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Le représentant de la TURQUIE dit que sa délégation accueille favorablement la résolution mais souhaite néanmoins émettre une réserve sur le dixième alinéa du préambule et le paragraphe 3 du dispositif.

Il est pris note de la réserve de la réserve de la délégation turque.

Volet spécial consacré à l'éducation des réfugiés

La PRÉSIDENTE présente les invités qui vont s'exprimer dans ce volet spécial consacré à l'éducation des réfugiés : M. A. Aynte, Directeur des partenariats de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ; M. A. Baker, réfugié palestinien et élève parlementaire vivant à Amman-Nord ; Mlle H. Abu Asbah, réfugiée palestinienne et élève parlementaire vivant à Hébron ; et M. R. Uttamchandani, fondateur de la H.E.R. Academy (Humanity. Education. Rights.).

M. A. AYNTE, *orateur invité*, explique que l'UNRWA fournit des services, comme le ferait un État, à plus de cinq millions de réfugiés dispersés dans tout le Moyen-Orient. Pour ces victimes d'un déplacement prolongé, l'éducation est un signe d'espoir sans pareil et le moyen le plus sûr d'échapper au désespoir et à la pauvreté. L'UNRWA dispense une éducation de qualité à plus d'un demi-million d'enfants qui, avec leurs communautés, apprécient ce service plus que tout. Bon nombre de ceux qui sont sortis diplômés des écoles de l'UNRWA au fil des décennies occupent aujourd'hui des postes de premier plan dans les secteurs privé et public partout dans le monde et le système d'éducation de l'UNRWA est universellement reconnu pour sa qualité et sa contribution vitale au développement humain et comme un investissement dans l'avenir des générations des communautés déplacées.

L'UNRWA fournit régulièrement aussi des services de soins de santé, et sauve des vies dans ses nombreux dispensaires. Fier et dévoué, le personnel de ces établissements, composé pour la plupart de réfugiés palestiniens, travaille inlassablement dans des conditions extrêmement éprouvantes. L'approche du soixante-dixième anniversaire de la Nakbah, le déplacement initial forcé des Palestiniens, rappelle combien il est urgent de trouver une solution juste et durable au conflit. Témoin de l'injustice historique et du triste sort des réfugiés de Palestine, l'UNRWA a le devoir de sonner l'alarme et de prévenir de la détérioration de la situation humanitaire.

Bien que l'on répète depuis des années aux Palestiniens qu'ils doivent garder confiance dans les processus de paix politiques et diplomatiques, il n'y a toujours pas de solution en vue et ils continuent de connaître de multiples conflits armés, l'occupation et un blocus qui les asphyxie. L'absence de progrès politique, les annonces à propos de Jérusalem et les réductions dramatiques de financement décidées en 2018, qui mettent en péril la capacité même de l'UNRWA de remplir son mandat, ont rendu leur situation plus précaire encore. C'est grâce au soutien et à la solidarité internationaux que l'UNRWA a réussi néanmoins à maintenir ses services dans le domaine de l'éducation.

Il a lancé en outre en 2018 une campagne mondiale de collecte de fonds, #DignityIsPriceless, pour faire prendre conscience du sort des réfugiés palestiniens et mobiliser des ressources de manière innovante. Ayant pour partenaires des pays et des institutions, il a pu diversifier ses sources de financement, conjuguer moyens traditionnels et non traditionnels, et a envoyé ainsi un signal fort aux enfants réfugiés palestiniens leur signifiant que l'éducation était protégée et aussi célébrée. Les élèves de l'UNRWA comprennent implicitement que l'éducation est non pas un acte de charité mais un droit fondamental pour tous les enfants. Il a l'honneur de présenter deux jeunes gens exceptionnels qui sont élèves parlementaires de l'UNRWA et qui vont évoquer leur expérience d'enfants réfugiés palestiniens, élèves dans les écoles de l'UNRWA.

M. A. BAKER, *orateur invité*, dit qu'il a 15 ans, que l'UNRWA est son foyer et qu'il a été élu par ses condisciples membre du Parlement des élèves de toute l'organisation, et président du Parlement des élèves de l'UNRWA en Jordanie. Il représente un demi-million de garçons et de filles qui font leurs études dans les centaines d'écoles de l'UNRWA en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie et essaie d'exprimer leurs opinions et leurs aspirations. Il a aussi représenté ses pairs dans des enceintes internationales telles que la Ligue des États arabes et l'Assemblée générale des Nations Unies. À la présente Assemblée, il remplace en fait un autre élève de Gaza qui n'a pas pu partir à cause de la situation qui y règne. Ni lui ni ses pairs n'ont demandé à être réfugiés. Ils veulent que leurs talents et leur détermination soient respectés et souhaitent contribuer au règlement des problèmes pour que le monde devienne meilleur et qu'il n'y ait plus rien de plus important pour eux que de poursuivre leurs études. Comme tous les autres enfants, ils ont des rêves et des espoirs. Ils ont droit à l'éducation et lancent un appel à l'aide pour que ce droit soit protégé.

Mlle H. ABU ASBAH, *oratrice invitée*, dit qu'elle est elle aussi membre du Parlement des élèves de toute l'organisation. Elle a 14 ans et préside le Parlement des élèves de l'UNRWA de Cisjordanie. Elle est issue des camps de réfugiés, lieu de souffrances où l'on entend fréquemment l'explosion de bombes et le sifflement des balles. Elle est souvent tirée de son sommeil par des coups frappés à la porte et des voix qui demandent à son père d'ouvrir la porte pour une inspection de domicile. Même les écoles font parfois l'objet de descentes et les points de contrôle font partie du trajet que les élèves parcourent quotidiennement pour se rendre à l'école. Le seul espoir qu'ils aient, elle et ses semblables, de réaliser leurs rêves et leurs ambitions, c'est l'éducation que leur offre l'UNRWA et qui lui a permis de devenir représentante des jeunes et de découvrir les droits de l'homme. Comprenant qu'elle devait défendre ces droits, elle a aidé ses condisciples et toute la communauté par des initiatives et des campagnes organisées par les parlements des écoles. Les élèves de l'UNRWA ne se voient donc pas comme des victimes mais comme des artisans du changement. En 2018, ils ont défendu leur droit à l'éducation, menacé par la crise du financement, avec tant de persévérance que les écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes comme à l'accoutumée en 2019. Elle lance un appel à l'aide aux parlementaires pour qu'ils protègent le droit à l'éducation et aussi à la paix.

M. R. UTTAMCHANDANI, *orateur invité*, dit que les progrès remarquables réalisés en science, en ingénierie et en technologie vont de pair avec la pire série de crises humanitaires que le monde ait jamais connue. Des êtres humains sont envoyés sur la Lune, explorent les profondeurs du système solaire et abordent même l'espace interstellaire et, en même temps, il n'y a jamais eu autant de personnes déplacées et autant de jeunes et d'adultes victimes de la traite dans le travail ou la prostitution. Le concept de paix dans le monde évoque davantage le rêve d'un enfant innocent que quelque chose de réalisable. Les luttes génératrices d'instabilité politique, les mouvements d'extrême-droite, les déplacements forcés, la xénophobie, l'extrémisme et la violence ont atteint des niveaux sans précédent.

Qu'a-t-on fait pour induire une transformation radicale dans le domaine de l'éducation ? L'éducation pour qui, sur quoi ou pour quoi et selon quels principes ? Dans les pays développés, de nombreux enfants ont heureusement libre accès à certaines des meilleures écoles au monde. Mais dans combien de ces écoles les droits de l'homme universels sont-ils une matière obligatoire inscrite au programme ? Dans combien de salles de classe discute-t-on de la valeur de la vie humaine et de la dignité ? De même que l'on enseigne la science, l'histoire et la littérature, il devrait y avoir des cours où l'on prône la force de caractère, les valeurs de l'honnêteté, de la morale, de la simple décence. Ces cours pourraient être classés dans la catégorie "école de vie".

Par contre, des centaines de millions d'enfants n'ont aucun accès à l'école. Qu'a-t-on fait pour eux ? Combien d'écoles ont été ouvertes dans les camps de réfugiés, non pas pour la façade ou la publicité mais par désir sincère de faire une différence dans la vie de ceux qui ont le plus besoin d'aide ? C'est cette honnêteté d'approche envers toutes les populations dans le besoin qui permettra de combattre avec succès la xénophobie et la violence des armes et de donner le coup d'envoi à la croissance économique et au développement.

Si l'on peut douter que beaucoup de gens aient jamais défendu à leurs frais les principes les plus simples de la morale, il est évident que chacun a beaucoup à faire à cet égard. On ne devrait pas avoir peur de reconnaître ses fautes ou ses échecs car c'est le propre de l'être humain de devoir se battre pour être bon et faire le bien. Il s'agit non pas de blâmer qui que ce soit mais seulement de se demander honnêtement ce que l'on pourrait faire mieux et de porter sur les autres un regard empreint d'amitié et de camaraderie.

D'après ses observations, la plupart des déclarations des parlementaires ressemblent à des réclames ou à des infos publicitaires vantant les mérites de leur pays ou de leur parti. Il faut admettre qu'il existe un grand écart entre la politique et la réalité et entre les électeurs et les élus. Au lieu de se vanter de ses succès et de faire comme si l'on avait résolu les multiples problèmes que rencontre l'espèce humaine, il serait préférable de reconnaître librement ses erreurs et de s'enorgueillir des luttes menées pour tenter d'adopter de nouveaux programmes. La vraie joie vient du sentiment d'avoir réussi, à la sueur de son front et à force de dépenses physiques, à changer vraiment les choses à la base. Pour amener le changement, il faut d'abord se rendre compte de ce qui est à changer. Il est temps de mettre fin au cloisonnement, de ramener de l'honnêteté et de l'humanité et de regarder la magie opérer.

La PRÉSIDENTE remercie les orateurs invités de leurs précieuses contributions sur le thème de l'éducation.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*

(A/140/3-Inf.1)

Reprise du débat

Baronne HOOPER (Royaume-Uni) dit que, si l'on veut des sociétés pacifiques, sûres et respectueuses de la loi, l'éducation doit se prolonger toute la vie et atteindre toutes les générations, y compris les citoyens les plus âgés qui ont beaucoup à apporter. En ce qui concerne les enfants, l'éducation a d'abord pour but d'informer et de transmettre les savoir-faire dont ils ont besoin pour faire leur chemin dans un monde de plus en plus multiculturel et vers un avenir incertain et imprévisible. Outre qu'il faut savoir lire, écrire et compter, il est essentiel, pour avoir le respect de soi-même, de savoir raisonner et débattre dans un but bien défini en étant ouvert aux points de vue des autres. Quant aux nouveaux outils technologiques, il faut empêcher qu'ils servent à mauvais escient dans l'éducation et, pour ce faire, élaborer des règlements et des lois en s'inspirant des échanges d'expérience et des bonnes pratiques et en faire contrôler l'application par le parlement.

L'apprentissage des langues, qui facilite les échanges interculturels, ouvre les esprits à de nouvelles possibilités et permet d'établir des relations fondées sur la bonne volonté et de nouer des liens d'amitié, est important aussi pour la paix, la sécurité et l'état de droit. C'est par le dialogue que se règlent les conflits mais il est plus facile de dialoguer lorsqu'on a une langue commune qui facilite la compréhension et l'établissement de la confiance. Les médias jouant aussi un rôle dans l'éducation des citoyens, il importe d'en défendre énergiquement la liberté. Enfin, la formation et la rémunération des enseignants doivent occuper un rang de priorité élevé dans la politique de l'éducation, qui est elle-même une priorité absolue.

M. G. Chen (Chine), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. K. BAYRAMOV (Azerbaïdjan) estime que l'État doit dépenser largement pour l'éducation s'il veut consolider la paix, la sécurité et l'état de droit et promouvoir ainsi la démocratie et le développement économique. En Azerbaïdjan, l'instruction primaire et secondaire est gratuite, obligatoire, laïque et vise à inculquer les valeurs nationales et universelles, conformément aux conventions internationales pertinentes relatives aux droits de l'homme. Elle est garantie à tous les citoyens, sans distinction aucune, et assure ainsi l'égalité des chances entre hommes et femmes, notamment dans l'emploi. La stratégie de développement national envisage en outre pour l'éducation des mesures à grande échelle qui hisseront l'Azerbaïdjan parmi les leaders dans ce domaine.

En fait, le budget de l'éducation est le deuxième budget le plus important du pays ; il prévoit un soutien matériel et technique pour améliorer les conditions d'apprentissage, notamment la construction et la rénovation de locaux scolaires et un usage accru des technologies avancées de l'information et de la communication. Un nouveau fonds pour l'enseignement supérieur permet d'offrir des prêts aux étudiants issus de familles à bas revenu, dans des conditions de transparence et d'équité, ainsi que des bourses pour des études à l'étranger. L'occupation de territoires azerbaïdjanais par un État voisin porte cependant atteinte à la paix et à la sécurité. Les Azerbaïdjanais espèrent un règlement pacifique de ce conflit qui, en levant les incertitudes quant au futur, redonnerait aux jeunes confiance en leur avenir.

M. J. HASLER (Liechtenstein) dit que l'investissement consenti dans une éducation de qualité rapporte des dividendes non négligeables sous la forme d'une plus grande paix sociale et d'une société plus heureuse et moins inégalitaire. L'instruction est nécessaire à l'amélioration des conditions de vie à l'époque de la mondialisation et les parlementaires jouent un rôle important dans ce domaine en exerçant leurs fonctions législatives et budgétaires. Au Liechtenstein, les droits de l'homme et la tolérance sont inscrits au programme dès l'école primaire. L'éducation comme moyen de consolider la paix, la sécurité et l'état de droit ne s'arrête pas là cependant. Les jeunes du pays sont encouragés avec succès à s'engager dans la vie publique, notamment en participant à un conseil de jeunes dans lequel ils peuvent exercer des fonctions qui s'apparentent à celles de parlementaires.

Pays pauvre devenu l'un des plus industrialisés au monde, le Liechtenstein est bien conscient de l'importance cruciale de l'éducation et a un système d'enseignement dual auquel il doit son faible taux de chômage des jeunes. Le Service liechtensteinois de développement juge prioritaire l'accès à une éducation inclusive et de qualité et consacre plus de la moitié de son budget à l'éducation et à la formation professionnelle. Reconnaisant que le conflit et les inégalités sont des facteurs d'instabilité, le Liechtenstein est en outre à l'origine d'un groupe de travail chargé de préparer des dossiers sur les crimes de guerre commis en Syrie et d'un partenariat privé-public visant à mettre fin aux formes modernes de l'esclavage et de la traite des êtres humains. En travaillant ensemble, tout devient possible.

M. F. MÛRI (Suisse) explique qu'en Suisse, les jeunes ont le choix entre une formation académique et une formation professionnelle et que plus des deux tiers des jeunes optent pour cette dernière. Ce fut d'ailleurs son cas. Après avoir été trois ans apprenti à la vente, il a créé sa propre entreprise pour accroître ses revenus mais le destin l'a finalement conduit à la politique. De toute évidence, cependant, quel que soit le chemin choisi, il est essentiel de gagner sa vie et d'avoir des perspectives d'ascension sociale, ce que donnent les programmes d'apprentissage professionnel.

Mme A.A. SIGURBJÖRNSDÓTTIR (Islande) dit que l'éducation fait partie intégrante de la politique islandaise d'égalité des chances pour tous, quelle que soit la situation sociale, et de promotion du bien-être. L'égalité entre les sexes est depuis longtemps un axe majeur de l'éducation et l'écart entre les sexes est régulièrement classé comme le plus faible au monde. Des obstacles restent encore à surmonter, cependant : les stéréotypes du genre dictant les choix de formation, il subsiste toujours une ségrégation hommes-femmes sur le marché du travail, des différences de salaire entre les hommes et les femmes et un partage déséquilibré des tâches ménagères et des soins non rémunérés. Les femmes sont aussi visiblement absentes des postes de cadres supérieurs.

L'éducation et l'autonomisation des filles et des femmes sont étroitement associées au développement de la démocratie, la manière féminine d'aborder les difficultés et d'établir des priorités ne devant pas être sous-estimée. Les écoles ont un rôle capital à jouer en inculquant aux enfants dès le plus jeune âge des valeurs telles que l'égalité, l'empathie et le respect d'autrui. Il faut cependant une forte volonté politique pour faire vraiment évoluer les mentalités par l'éducation, ouvrir les esprits à de nouvelles idées telles que des lois pour défendre les droits des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes, et réduire les inégalités. La prise en compte systématique du genre, la budgétisation sensible au genre et les mesures de lutte contre la violence sexiste aident aussi à avancer sur la voie de l'égalité entre les sexes et à se rapprocher des objectifs de paix, de sécurité, de croissance économique et de développement durable, sans laisser personne au bord de la route.

M. M. Bouva (Suriname), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. T.P. GUANIPA VILLALOBOS (République bolivarienne du Venezuela) dit que le régime actuellement au pouvoir dans son pays continue de réprimer le peuple. Des membres de l'Assemblée nationale sont mis en prison, humiliés ou contraints de s'exiler. De plus, la crise socioéconomique est sans précédent et ne cesse de s'aggraver à cause d'une hyperinflation galopante. Alors que le pays possède les plus importantes réserves de pétrole brut au monde et d'autres ressources naturelles en abondance, pillées elles aussi par le régime, le système d'éducation et les services de santé ne fonctionnent plus, faute de financement et d'investissement et à cause de coupures incessantes d'électricité, d'eau et de ruptures dans l'approvisionnement en médicaments. Les citoyens partent en foule. Toutes les tentatives de dialogue pour régler la situation ont échoué, faute de volonté politique. Reconnaissants de la solidarité qui se manifeste à leur égard dans le monde, les Vénézuéliens n'abandonneront jamais leur lutte légitime pour la paix, la liberté et la stabilité, et continueront à la mener avec dignité jusqu'au bout.

M. J. URUSEMAL (États fédérés de Micronésie) dit que, petit État insulaire en développement, son pays se heurte à des difficultés supplémentaires dans l'éducation des jeunes du fait de l'éloignement de bon nombre de ses îles et du caractère épars de l'habitat. Malgré des taux de scolarisation élevés, les élèves continuent à mal maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul, ce qui a été finalement mis en corrélation avec les résultats médiocres obtenus par les enseignants lors des examens de certification. Des programmes ont donc été conçus pour redresser cette situation et une formation et un soutien complémentaires offerts aux enseignants en début de carrière et aux administrateurs d'écoles. Grâce aux cours suivis, ces deux groupes ont pu acquérir les bases solides nécessaires à la poursuite d'une carrière d'enseignants et d'administrateurs accomplis. L'organisation, l'été, de petits ateliers intensifs à l'intention des enseignants en exercice permet par ailleurs de repérer les faiblesses des méthodes utilisées en primaire pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul et d'y remédier.

M. S. JARA CRUZ (Mexique) dit que son parlement se bat contre une décision visant à exclure des crèches et des garderies publiques les enfants dont le père et la mère travaillent. Cette décision, qui entraîne une perte d'emplois et de revenus pour les parents, est contraire au principe de l'éducation progressive, qui inclut celle de la petite enfance, pour laquelle le crédit budgétaire a déjà été approuvé. Elle est aussi incompatible avec la Constitution mexicaine et avec de nombreux instruments relatifs aux droits de l'homme. De cet apprentissage de la petite enfance dépend la contribution que les adultes apporteront plus tard à la paix, à la sécurité et à l'état de droit dans leur pays. Le gouvernement devrait donc revenir sur cette décision.

Les efforts déployés par les parlementaires pour promouvoir la réforme de l'éducation sont en outre entravés par les syndicats. La réforme est conçue pour favoriser l'inclusion, la paix, la non-violence et le respect des droits de l'homme, consacrés dans la Constitution mais malheureusement peu respectés. L'instauration d'un État de droit est lui aussi une priorité fondamentale pour la protection de ces droits et pour des progrès politiques durables. Elle exige, entre autres, une culture de la légalité, ainsi que de la transparence, des mesures de lutte contre la corruption et une éducation de qualité. Ce n'est pas un hasard si les pays qui ont de bons systèmes d'éducation sont moins touchés par la violence et la criminalité.

M. H. IDDRISU (Ghana) évoque plusieurs dictons du Ghana : "si tu trouves que l'éducation coûte cher, essaie donc l'ignorance", ou encore "si tu éduques un homme, tu éduques un individu mais si tu éduques une femme, c'est une nation que tu formes", dicton qui est en fait à l'origine de la politique d'égalité entre filles et garçons appliquée en matière d'éducation. L'éducation étant l'investissement le plus sûr que l'on puisse faire dans l'être humain, le droit à l'éducation est garanti également aux filles et aux garçons dans la Constitution ghanéenne. L'instruction est en outre

obligatoire et gratuite depuis le début de l'école primaire jusqu'à la fin de l'école secondaire, ce qui explique le taux élevé de scolarisation. Investir dans l'éducation, c'est contribuer à un meilleur respect de la légalité, à la promotion de l'égalité des sexes et stimuler la croissance économique et le développement. C'est un investissement dans le capital humain et, de ce fait, la clé de la prospérité.

Mme M. ESPINALES (Nicaragua) dit que le droit fondamental à l'éducation est garanti au Nicaragua, qui prévoit une augmentation du budget de l'éducation dans son plan de développement national. Le Nicaragua s'efforce aussi de parvenir à une éducation de qualité, ce qui correspond à l'ODD 4, en actualisant la formation des enseignants pour y incorporer l'usage des technologies, en améliorant le système d'évaluation de l'éducation et en encourageant les activités sportives et l'apprentissage des langues. Une loi a été adoptée récemment dans le but de promouvoir le dialogue, la réconciliation, la paix et la sécurité, ce qui traduit un désir de favoriser la tolérance, l'unité, la solidarité et la coopération. Des détenus doivent être libérés et des négociations sont en cours en vue d'une réforme électorale.

Exprimant sa solidarité aux parlementaires vénézuéliens du Bloc de la Patria qui se trouvent à Doha, elle exhorte l'UIP à servir la cause de la paix et de la démocratie en revenant sur sa décision concernant leur participation à l'Assemblée. Le peuple vénézuélien souffre du blocus économique imposé à son pays par les États-Unis d'Amérique pour des raisons politiques. L'essentiel est de reconnaître la diversité et de travailler ensemble pour un monde meilleur, un monde en paix.

Mme E. MENDOZA FERNÁNDEZ (État plurinational de Bolivie) remarque que le thème du débat est d'actualité vu les menaces que font peser sur la paix des pays jouissant de niveaux d'instruction élevés. Les parlements devraient repenser leur vision et mettre en place l'architecture que demande une paix durable. Si l'éducation est un pilier de la paix, elle ne suffit pas à garantir une paix durable ; il y a aussi des facteurs géopolitiques en jeu. La paix ne dépend pas uniquement non plus de la démocratie ; elle a aussi besoin, pour s'épanouir, du bien-être, de la satisfaction des besoins essentiels et d'une vie décente pour tous. L'éducation pour la paix ne doit donc pas se cantonner à la salle de classe mais se muer en une culture de paix diffuse dans toute la société.

La Bolivie est un pays épris de paix qui s'efforce de renforcer le multiculturalisme, la coopération et la compréhension mutuelle entre les peuples. Elle plaide pour la diplomatie et le dialogue comme les meilleurs moyens de régler les conflits, tout en se réservant le droit de défendre sa souveraineté si elle était attaquée. La décision concernant la participation de membres du Bloc de la Patria à l'Assemblée doit être reconsidérée dans cette perspective. De manière générale, il serait dans l'intérêt de tous que s'ouvre un nouveau chapitre en matière de paix.

M. R. HOPKINSON (Suriname) dit que le Suriname se donne beaucoup de mal pour aligner son éducation sur ses aspirations en révisant le système d'inspiration occidentale en place depuis la colonisation pour en créer un plus propre à permettre à ses ressortissants de développer leurs talents. La Constitution garantissant une éducation fondamentale gratuite pour tous, des écoles ont été ouvertes dans des régions isolées et l'on explore actuellement l'e-enseignement pour rendre l'instruction plus largement accessible. La feuille de route adoptée pour la mise en œuvre de l'ODD 4 prévoit notamment des efforts particuliers à destination des groupes vulnérables, des jeunes et des femmes. Dans ce contexte, son Parlement a organisé récemment un débat de jeunes et créé un fonds pour l'éducation des enfants et des femmes.

La réalisation de l'égalité entre les sexes est un autre objectif. En effet l'autonomisation des femmes, qui passe par l'égalité des chances et l'égalité d'accès à l'éducation et aux ressources, contribuerait à la stabilité sociale et à la prospérité économique, ainsi qu'à la paix, la sécurité et l'état de droit. Des mesures de lutte contre la violence sexiste ont été adoptées aussi dans ce but. Le Suriname est fier d'être une nation pacifique et unie, bien que multiethnique et multiculturelle, et reconnaît que le meilleur moyen de garantir sa sécurité est de promouvoir la paix et d'investir dans le développement pour le bien-être socioéconomique de son peuple. Il est de la responsabilité de tous les acteurs de la société de travailler dans ce sens.

M. D.O. GORA (Soudan du Sud) dit que, grâce à la constance du soutien régional et international qui lui est apporté, son pays s'achemine vers la paix et la stabilité après la signature d'un accord de paix revitalisé. La période de transition dans laquelle il est entré doit être suivie d'élections libres et régulières. Les procédures en cours pour former un gouvernement d'unité nationale sont cependant entravées par le manque de ressources. Il fait donc appel à l'assistance internationale pour que son pays puisse surmonter cet obstacle financier.

Dans l'intervalle, l'Assemblée législative nationale de transition continue de jouer un rôle vital, comme législateur, dans la recherche de la paix et de la stabilité. La prolifération des armes de petit calibre pose un problème majeur : dans les régions isolées du pays, elle a militarisé les traditionnels vols de bétail et intensifié les violences intercommunautaires. Des efforts sont déployés pour régler ce

genre de conflit afin de consolider la paix dans tout le pays. L'approche adoptée pour réparer le tissu social et hâter la réconciliation nationale est à plusieurs niveaux. Elle consiste, entre autres, à travailler avec les populations locales pour repérer et éliminer les sujets de discorde et s'est révélée un moyen efficace de progresser.

M. K. KHALIFA (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – HCR) dit que les millions de réfugiés et de personnes déplacées par la multitude de crises en cours dans le monde ne sont pas simplement des statistiques mais des personnes, des femmes et des enfants pour beaucoup, qui ont tous une histoire tragique à raconter. L'une des priorités du Haut Commissariat, qui fournit protection et assistance aux réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et rapatriés, est de veiller à ce que ces personnes aient accès à l'éducation à tous les niveaux, y compris à l'enseignement supérieur, par des programmes de bourses, des formations et des systèmes d'enseignement à distance, entre autres.

L'éducation est un droit de l'homme et contribue à des solutions et à la reconstruction après un conflit. Elle donne aux enfants les compétences sociales et autres qu'il faut avoir pour trouver un emploi, participer activement à la vie de sa communauté et mener une vie épanouie en tant que membre actif de la société. Malheureusement, l'accès à l'éducation pour les enfants réfugiés est limité. Ces enfants non seulement perdent leurs rêves mais sont aussi la cible de groupes armés qui les recrutent de force, et de trafiquants qui les font travailler ou les exploitent sexuellement. Il conclut sur une note plus positive en disant qu'avec l'aide de partenaires, plus d'un million d'enfants ont pu accéder à l'éducation en 2018 et que plusieurs milliers d'établissements d'éducation et de structures médicales ont été construits ou rénovés depuis 2012.

M. G. SILBERSCHMIDT (Partenariats et acteurs non étatiques, Organisation mondiale de la Santé – OMS) explique qu'il est vital d'investir dans l'éducation et la santé pour prévenir les conflits, qui réunissent toutes les conditions nécessaires à l'effondrement des systèmes de santé et à la propagation des maladies. Dans le contexte des pandémies, les urgences sanitaires et la faiblesse des systèmes de santé, le manque d'instruction et de formation des agents de santé se paient en pertes de vies humaines et mettent en péril l'économie et la sécurité d'un pays. Si l'on n'agit pas d'urgence, la pénurie massive projetée des personnels de santé va compromettre la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des ODD, ce qui aura des incidences désastreuses sur la santé publique, le bien-être et même la sécurité et la stabilité sociale. Investir dans la formation des personnels de santé, c'est donc investir à double avec l'assurance d'une forte rentabilité.

Pour sa part, l'OMS s'emploie à créer une académie pour accélérer le développement des compétences nécessaires à la réalisation de l'objectif de la santé pour tous d'ici à 2030. Rassemblant les éléments les plus probants et mettant à profit la science de la formation des adultes et les technologies d'apprentissage, elle va cibler, entre autres, le personnel de l'OMS, les chercheurs, personnels de santé et organisateurs communautaires des secteurs public et privé opérant dans les pays déterminés à progresser dans la réalisation des ODD relatifs à la santé mais aussi à d'autres domaines. L'appui des parlementaires pourrait être décisif pour le succès de cette ambitieuse initiative. Il est crucial aussi qu'ils plaident publiquement pour un accroissement des investissements dans la santé et l'éducation.

M. M.R. MAJIDI (Assemblée parlementaire asiatique – APA), soulignant que son Assemblée a pour but de promouvoir la paix en Asie, dit que le renforcement de la sécurité et de l'état de droit passe par la consolidation de la paix. La bataille des idées se gagne à force de persuasion, avec pour armes l'éducation, le débat démocratique et la compréhension interculturelle. Les parlements peuvent faire beaucoup pour aider à surmonter les difficultés de cette quête, notamment favoriser le dialogue interreligieux pour créer un climat de tolérance et de confiance. Ils doivent aussi s'efforcer de mettre en place les mécanismes nécessaires à cette fin, par exemple des programmes d'éducation dans les écoles et les universités ayant pour but de renforcer la paix, la sécurité et l'état de droit.

M. S. BOULE (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) dit que des soins de santé de qualité sont essentiels si l'on veut renforcer l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit. Il est difficile sinon impossible d'apprendre quand on est malade et des équipements de santé insuffisants sont de nature à compromettre la stabilité et la sécurité. Le Fonds mondial investit chaque année plusieurs milliards dans les pays remplissant les conditions requises et ses programmes ont sauvé des millions de vie. S'il fournit une grande partie du financement international utilisé pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme, il consacre aussi une partie de ses capitaux à la mise en place de systèmes de santé résilients et viables en menant diverses activités qui forment le socle de la réalisation de la couverture sanitaire universelle.

Le Fonds mondial est donc l'entité multilatérale qui contribue le plus au niveau mondial à la satisfaction de ces besoins vitaux. Il s'emploie maintenant en priorité à mettre fin à l'épidémie de VIH,

de tuberculose et de paludisme d'ici à 2030, conformément à l'ODD 3.3. S'il y réussit, les taux de mortalité et l'incidence de ces maladies seront effectivement réduits de moitié parce que des millions de vies auront été sauvées et que des millions d'infections auront été évitées. Il aura besoin du soutien des parlementaires du monde entier pour atteindre cet objectif.

Mme F. GIOVANNI (Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires – OTICE) dit que, bien que le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires ne soit pas encore en vigueur, le système de vérification est pratiquement achevé et plusieurs centaines de stations travaillent 24 heures sur 24 pour s'assurer qu'aucun essai n'est pratiqué. Son Organisation apprécie vivement sa collaboration déjà ancienne avec l'UIP et se réjouit de la voir se poursuivre à l'avenir, en particulier dans le domaine de l'éducation au désarmement. C'est avec joie qu'elle verrait le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP participer aux activités de son Groupe de la jeunesse pour la promotion du désarmement et la défense de la cause de la paix et du multilatéralisme. La protection de la planète et de l'humanité contre les conséquences catastrophiques des essais nucléaires va dans le même sens que les efforts déployés en faveur de la justice, de l'équité et de la paix. À une époque où l'on assiste à la montée du nationalisme et où la concurrence entre les grandes puissances se durcit, il est indispensable que les parlements fassent entendre leur voix pour défendre le bien et ils pourraient donner l'exemple en travaillant pour une entrée en vigueur prochaine du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Mme C. SPARKS (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO) dit que son Organisation est mandatée pour diriger et coordonner le volet Éducation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Source d'espoir et de paix, l'éducation a le pouvoir de transformer et celui-ci peut être à l'œuvre dans tous les ODD. Consacrer plus de ressources à l'éducation, c'est en affecter moins à la guerre, et des gens instruits sont des gens pacifiques. Les politiques d'éducation doivent être inclusives pour s'attaquer à l'analphabétisme et promouvoir l'intégration des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées ; sensibles au genre pour préparer l'autonomisation des filles et des femmes ; et soutenir davantage les enseignants pour faciliter la transmission des compétences et l'évolution des mentalités nécessaires à une participation citoyenne avisée à l'époque de la mondialisation et de la révolution technologique. La Déclaration de Doha qui doit émaner de l'Assemblée apportera une précieuse contribution à la réalisation de l'ODD 4.

Mme P. SCHNOOR (Danemark), inaugurant le volet réservé aux seconds orateurs des délégations, constate qu'il existe un lien important entre l'éducation, le bien-être et la santé mentale. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges, tel est l'Objectif 3 du développement durable. Une éducation de qualité doit non seulement livrer des faits et ouvrir des champs de connaissance mais aussi doter les élèves des moyens de s'engager en politique et dans la société et du courage de s'exprimer. L'éducation développe chez les jeunes un sentiment d'appartenance, d'autonomie et de responsabilité, leur permet de poursuivre la construction de la démocratie, de mener une vie décente et concourt à leur bien-être. Beaucoup d'enfants dans le monde souffrent de troubles mentaux, qui se manifestent chez la moitié d'entre deux au début de l'adolescence. L'éducation est un indicateur clair des résultats que l'on obtiendra dans la vie et un facteur prédictif assez sûr du bien-être. Quant à la santé mentale, elle permet aux individus de réaliser leur potentiel.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) dit que la Belgique dispense une éducation gratuite de qualité à ses trois communautés et que la démocratie et la citoyenneté font partie intégrante du programme. Cependant, quand l'histoire enseignée comporte des faits déformés ou présentés de manière partielle pour dissimuler des vérités déplaisantes, cela peut poser des problèmes. L'incapacité d'accepter le passé est souvent à l'origine de conflits qui n'en finissent pas et empêche de leur trouver une solution. Les parlementaires doivent donc s'employer à garantir la qualité de l'histoire enseignée dans leur pays afin que la vérité historique soit préservée et que les faits soient présentés dans une juste perspective. Ils contribueront ainsi à empêcher l'histoire de se répéter.

Mme M. TRIANTAFYLLOU (Grèce) dit que la justice sociale, le développement et l'éducation pour tous peuvent être des moyens de parvenir à la paix et à la sécurité. Il faut donc définir les politiques d'éducation en ayant à l'esprit les besoins des femmes, des réfugiés et des groupes vulnérables. Les programmes universitaires devraient porter sur un large éventail de matières telles que la paix, le développement et l'environnement, mais aussi la lutte antiterroriste, la tolérance religieuse, les droits et devoirs des citoyens et la résilience démocratique. La Grèce étend et améliore ses programmes d'éducation et de formation au bénéfice des réfugiés et des migrants dans le but de leur ouvrir l'accès à l'éducation dans des conditions d'égalité. Elle a aussi mis fin récemment au conflit

qui l'opposait à son voisin du nord à cause de son nom. C'est l'action, et non pas le désaccord, qui établit des relations de confiance et consolide la paix.

M. M. NAKANO (Japon) dit que des milliers de Japonais ont péri lors du terrible séisme et du tsunami qui ont ravagé le Japon il y a près de dix ans. Plusieurs milliers d'enfants des écoles situées dans le voisinage de Fukushima ont heureusement réussi à échapper à ce destin en courant vers des terrains surélevés comme on le leur avait appris lors de l'entraînement à l'évacuation. Cet épisode illustre parfaitement l'importance de l'éducation pour la prévention des catastrophes et a incité l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer une Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis pour sensibiliser tous les ans à la menace que font peser les tsunamis et promouvoir des mesures permettant de faire face aux catastrophes associées aux tsunamis. Le Japon a observé cette journée en organisant des sessions d'éducation et de formation pour des étudiants venus du monde entier, dans l'espoir qu'ils soient ainsi qualifiés pour prendre la tête des efforts de prévention et de réduction des catastrophes dans leurs pays.

M. C. PROSPERI MANUITT (République bolivarienne du Venezuela) dit que l'Assemblée nationale de son pays est toujours assiégée par ceux que l'on appelle les "Colectivos", et que ses membres ne reçoivent toujours pas leur traitement. Son Président a, lui aussi, été attaqué, ce qui est une évolution préoccupante. Il engage tous les participants à exprimer leur soutien à l'Assemblée législative plurinationale en condamnant ces violences.

Mme L. MAKUNTS (Arménie) dit que, si l'éducation est un déterminant d'une société plus juste, elle contribue aussi au changement et à la création de conditions propices à la paix, à la sécurité et à l'état de droit. Facteur essentiel pour le développement à long terme et la viabilité de la démocratie, c'est aussi la réponse la plus efficace à l'intolérance, au racisme et à la discrimination, et un puissant moteur de réforme. Une société instruite est la garantie d'une plus grande égalité et équité entre les sexes. Les parlementaires doivent donc continuer d'être très attentifs à l'éducation, qui ouvre aux jeunes en particulier de nouvelles possibilités d'autonomisation et qui est une promesse de paix et le gage d'une vie meilleure et d'une sécurité durable dans tous les pays.

Mme S. DE CROM (Belgique), inaugurant le volet réservé aux jeunes parlementaires, observe que la Belgique a les plus grandes peines à intéresser ses jeunes à la démocratie parlementaire et à leur faire prendre conscience de l'importance de la démocratie et de l'état de droit. Son Parlement a donc pris l'initiative d'accueillir chaque jour la visite d'enfants des écoles, d'organiser des simulations parlementaires pour les élèves et étudiants et des interviews de ses membres par des jeunes. La plupart des parlements négligent les possibilités que leur offre le numérique d'attirer l'attention des jeunes et une stratégie détaillée les guidant dans cet univers et les aidant à aller au-devant des jeunes leur serait très utile. Elle engage tous ceux et celles qui souhaitent voir en poste un plus grand nombre de jeunes parlementaires à simplement voter pour eux.

M. M. BENSOUF (Tunisie) dit que les jeunes sont une richesse dans laquelle il faut investir et que le développement futur dépend de leur autonomisation. L'ODD 4, concernant une éducation de qualité, est lié à divers autres ODD, tels que ceux qui ont trait à l'égalité entre les sexes, l'éradication de la pauvreté, la paix et la justice. Ce lien met en évidence le rôle important de tribune que peuvent jouer les parlements pour la promotion de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit. L'éducation est vitale dans le combat contre l'extrémisme et le terrorisme et c'est un gage de tolérance et de respect de l'état de droit. Enfin, tous les parlements devraient instituer des parlements d'enfants et de jeunes pour les encourager à participer à la vie publique et à la prise de décision.

Mme L. O'REILLY (Irlande) dit que les parlementaires ont l'obligation de joindre le geste à la parole en faveur de l'éducation et de donner l'exemple. L'éducation a le pouvoir de dépasser les frontières : on a vu cet effet positif en Irlande, île divisée où l'éducation est la seule voie qui mène à la paix et à la compréhension. Comme l'ont montré plus tôt les deux jeunes orateurs invités de Palestine, investir dans l'éducation, c'est investir dans la dignité. Un tel investissement n'a donc pas de prix.

M. T. LOMBARD (Irlande), poursuivant la déclaration de sa délégation, dit que l'éducation va sans doute devenir plus prioritaire encore pour l'Irlande au moment où elle s'efforce d'atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques et dans d'autres domaines à l'horizon 2030 et au-delà. Le prochain défi sera de transférer les connaissances nécessaires à l'avènement d'une économie numérique sans carbone. L'UIP devrait s'attacher à informer sur les conditions à remplir sur le terrain à cet égard.

Mme A. SHKRUM (Ukraine) dit que les parlementaires ont un rôle crucial à jouer si l'on veut que les buts de l'éducation tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le maintien de la paix, soient atteints. À ce sujet, on peut se demander si les parlementaires ont fait assez pour arrêter les actes d'agression militaire perpétrés en violation du droit international contre des pays comme le sien. Du fait de l'annexion de la Crimée, des centaines de milliers d'enfants déplacés à l'intérieur de leur pays ont perdu leur droit à une éducation de qualité et de nombreuses universités ont été contraintes de se déplacer vers les zones non occupées du pays. En joignant le geste à la parole dans de tels cas, on contribuerait à préserver l'éducation, cette arme puissante au service d'un monde plus sûr et plus heureux.

Mme U. HEINDORFF (Suède) confirme qu'effectivement il n'est pas d'arme plus puissante que l'éducation pour changer le monde. Elle n'a pas de prix pour les jeunes ni pour les parlementaires qui, pour prendre les bonnes décisions, doivent avoir connaissance des faits pertinents. En Suède, pays reconnu pour l'égalité en droits, tous ont accès à l'éducation à tous les niveaux. L'avènement d'une société égalitaire passe aussi par des emplois et des revenus pour les femmes. L'action a plus de retentissement que les mots et il est temps d'agir pour garantir le droit à l'éducation.

M. S. SOK (Cambodge) dit que le nouveau Cambodge est une démocratie multipartite dont l'économie croît à un rythme rapide et dont le secteur public est de plus en plus efficace et rentable grâce à une réforme des institutions et de l'administration. La priorité accordée par l'État à l'éducation, y compris l'apprentissage tout au long de la vie, s'est traduite par des services meilleurs et plus étendus et par une amélioration de la formation dispensée aux enseignants. Ayant en tête des objectifs précis et de solides compétences, la jeunesse instruite du Cambodge est encouragée à participer à la prise de décision. Plus de la moitié des électeurs étaient des jeunes aux dernières élections, dont les résultats reflètent la volonté d'indépendance du peuple et ses aspirations à la paix, à la démocratie et à l'état de droit.

M. U. LECHTE (Allemagne) dit que l'éducation se poursuit tout au long de la vie et qu'il doit en être ainsi dans un monde aussi complexe et changeant. L'éducation, qui commence à l'école maternelle, la formation continue et la formation professionnelle spécialisée aident à maîtriser les transformations qu'entraîne la révolution numérique. En Allemagne, le système fiscal incite les parents à économiser pour l'éducation de leurs enfants, et une subvention doit être créée pour aider les travailleurs de secteurs voués à disparaître, à reprendre une formation et à changer d'orientation en milieu de carrière. Seul un apprentissage se poursuivant tout au long de la vie permettra d'écartier les menaces qui pèsent sur le maintien de la paix, la sécurité et l'état de droit.

M. S. TONMOY (Bangladesh) dit que l'enseignement primaire est accessible à tous au Bangladesh. L'éducation est un droit et elle est indispensable au progrès et à la prospérité. Il faut cependant en avoir une approche holistique pour qu'elle favorise la paix, la sécurité et l'état de droit, et les parlementaires ont un rôle à jouer en travaillant à la diffusion d'une culture du respect et de la tolérance. Le manque d'éducation et d'information engendre la xénophobie, l'islamophobie et d'autres maux semblables. Seule une humanité bien informée sera en état de progresser dans la réalisation de ses rêves.

Mme E. MENDOZA FERNÁNDEZ (État plurinational de Bolivie) juge troublant que les parlementaires vénézuéliens membres du Bloc de la Patria n'aient pas reçu d'accréditation pour participer à l'Assemblée et ne puissent donc pas s'y exprimer. Il ne serait que juste de leur permettre de donner leur version des événements qui se déroulent dans leur pays. Il est également troublant que l'UIP, qui défend avec ardeur la cause du dialogue et de la paix, ne fasse rien pour apporter une solution aux problèmes internes de leur pays.

Mme A. FILIP (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP) répond que le Comité exécutif a étudié la question de l'accréditation à la lumière des Statuts de l'UIP. Une délégation vénézuélienne représentative des principaux partis politiques a participé pendant plusieurs années aux travaux de l'UIP. Depuis deux ans, cependant, l'Assemblée nationale vénézuélienne n'est pas en mesure d'acquiescer sa contribution de membre à l'UIP parce qu'elle ne reçoit pas de fonds et que les parlementaires non plus ne perçoivent pas leur traitement.

Eu égard à cette situation particulière et par mesure extraordinaire, le Comité exécutif a décidé avec l'approbation du Conseil directeur, conformément à l'Article 5.2 des Statuts, d'autoriser la délégation vénézuélienne à exercer ses droits de vote à la présente Assemblée. Selon ce même Article 5.2, un Membre en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut être représenté par plus de deux délégués. De plus, aux termes de l'Article 6 des Statuts,

chaque Membre de l'UIP a le droit souverain de décider de la manière dont il organise sa participation à l'UIP.

Suite à une communication écrite officielle du Président de l'Assemblée nationale vénézuélienne, deux délégués ont été enregistrés. Les autres parlementaires vénézuéliens ne sont pas accrédités comme délégués et n'ont pas le droit de s'exprimer. Ils ont cependant reçu des badges publics qui leur permettent d'avoir des échanges informels avec les délégations pendant toute l'Assemblée. Tout Membre ayant encore des préoccupations est instamment prié d'en faire part à la Présidente de l'UIP et au Comité exécutif.

Le PRÉSIDENT dit que les Statuts sont clairs et qu'en conséquence il n'y a pas d'autre option que d'accepter la décision du Comité exécutif.

Mme M. ESPINALES (Nicaragua), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, estime que, vu les circonstances, l'accréditation demandée par les membres du Bloc de la Patria devrait leur être accordée. Concernant leur participation à l'Assemblée, il est triste de constater une telle inflexibilité chez une organisation qui prône sans relâche les valeurs de la démocratie, de la paix, de l'unité, de la tolérance et de la diversité.

Le PRÉSIDENT dit que l'UIP a l'obligation de se conformer à ses Statuts et qu'il n'est pas possible de revenir sur la décision du Comité exécutif. Cependant, il a été pris note des préoccupations exprimées qui seront transmises à la Présidente de l'UIP et au Comité exécutif.

La séance est levée à 18 h 10.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme

SÉANCE DU DIMANCHE 7 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de M. J.I. Echániz (Espagne), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-I/140/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 139^e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)

Le compte rendu est approuvé.

Dialogue avec M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies contre le terrorisme

Le PRÉSIDENT rappelle que les Principes communs en matière d'assistance aux parlements sont basés sur plus de quatre décennies d'expérience dans le développement parlementaire. Il encourage leur adoption par tous les Parlements membres de l'UIP. Le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération restent des priorités de l'UIP, qui œuvre en faveur d'un renforcement de la coopération avec d'autres organisations actives dans ce domaine. Au cours de l'Assemblée, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques accueille un événement afin, d'une part, de débattre des dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et, d'autre part, d'avoir un échange de vues sur le rôle d'accompagnement des parlements. Une délégation de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est présente à l'Assemblée et souhaite s'entretenir avec des membres de la Commission permanente.

Un atelier sur les stratégies parlementaires relatives au contrôle des armes, à la non-prolifération et au désarmement global se tient à Genève en 2019. Un séminaire régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU est organisé, à l'attention des parlements de la région Pacifique, en septembre 2019. Les membres de la Commission permanente sont invités à participer à ces deux réunions. Le Président invite ensuite M. V. Voronkov, Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, à s'exprimer devant la Commission.

M. V. VORONKOV (Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, BLT) déclare que le BLT a été créé par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, au début de son mandat. L'action de ce Bureau se développe rapidement et la coopération avec les parlements est cruciale pour mettre en application les documents adoptés par le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Assemblée générale. Les travaux du BLT s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, document évolutif, examiné et actualisé tous les deux ans par l'Assemblée générale des Nations Unies à la lumière de débats politiques approfondis, et reflétant donc les attentes et les priorités des États membres.

Ces travaux sont également encadrés par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, par exemple celles relatives à l'élimination des risques émanant des combattants terroristes étrangers (résolutions 2178 et 2396). Des milliers de combattants terroristes étrangers, notamment des femmes et des enfants, sont détenus en Iraq et en République arabe syrienne, beaucoup d'entre eux ayant été

déplacés et souhaitant revenir dans leur pays d'origine. Cette question est complexe. Des processus appropriés doivent être mis en place pour encadrer leur retour et les procédures ultérieures de poursuites à leur encontre, de réhabilitation et de réintégration. Les parlementaires ont un rôle à jouer en vue de rechercher des solutions.

Le BLT a été créé pour assurer la coordination et le leadership des 38 organismes des Nations Unies chargés des activités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Ce Bureau doit également permettre une meilleure visibilité des activités de lutte contre le terrorisme, mobiliser des ressources et garantir que la lutte contre le terrorisme est réellement prioritaire dans tout le système des Nations Unies. Il soutient les États membres et les organisations régionales et coordonne leurs orientations politiques. La première conférence bisannuelle de haut niveau s'est tenue en 2018 et a permis de rassembler des membres des services de renseignement, des agents des forces de l'ordre, du personnel militaire, des scientifiques, des représentants de la société civile et des coordonnateurs de la lutte contre le terrorisme. La prochaine réunion de haut niveau aura lieu en 2020, au cours de la Semaine de lutte contre le terrorisme organisée par les Nations Unies. D'autres événements sont prévus au cours de cette Semaine, notamment l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le tout premier congrès mondial des victimes du terrorisme. Pour la résilience des sociétés, il est essentiel d'accompagner les victimes et de mettre en œuvre des efforts concertés répondant à leurs besoins complexes et multiples.

En matière de coordination et de cohérence, le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui a été lancé par le Secrétaire général de l'ONU en 2018 et inclut 38 organismes des Nations Unies, l'Organisation mondiale des douanes et INTERPOL, représente le plus vaste mécanisme de coordination du système des Nations Unies. Son but est d'intensifier l'action commune contre le terrorisme au sein des États membres de l'ONU. Le BLT soutient également le renforcement des capacités de lutte antiterroriste des États membres. La prévention est la priorité et 340 projets sont en cours dans le monde. Un Centre des Nations Unies de lutte contre le terrorisme a été créé.

Le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste dispose d'un budget annuel de plus de 26 millions de dollars É.-U. auquel contribuent 30 États membres. Les quatre principaux donateurs sont l'Arabie saoudite, le Qatar, les Pays-Bas et l'Union européenne. Ayant pour mission d'accroître la visibilité de la mobilisation et le montant des ressources allouées au Fonds, le BLT a lancé un appel aux donateurs sur plusieurs années. Cet appel vise à recueillir une somme de 194 millions de dollars É.-U. nécessaire au financement des activités de lutte contre le terrorisme au sein du système des Nations Unies. Un quart seulement de cette somme a pu être récolté jusqu'à présent. Tout est fait pour s'assurer que ces fonds sont efficacement utilisés, ce qui peut s'avérer difficile dans les situations complexes sur le plan de la sécurité.

La prévention de l'extrémisme violent constitue le moyen le plus efficace pour mettre un terme à la dissémination des menaces terroristes. Le Bureau de lutte contre le terrorisme collabore avec divers partenaires régionaux et internationaux en vue de coordonner les efforts de prévention et il soutient activement les États membres de l'ONU dans des domaines stratégiques clés, notamment l'engagement parlementaire. À cet égard, le BLT travaille avec l'UIP et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en vue de définir un programme conjoint de soutien à l'action parlementaire en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il est à souhaiter que, grâce à ce programme, les parlements pourront agir au plan national afin de soutenir les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et garantir le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit. Ce programme sert de base à la coopération parlementaire et au partage d'expériences et de pratiques liées à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent. En contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale, il encourage également l'engagement parlementaire en faveur des efforts internationaux. Deux sommets parlementaires mondiaux sont prévus en 2019 et 2022, et un réseau parlementaire mondial doit également être créé.

Parmi les autres domaines stratégiques clés, on peut notamment citer un programme de lutte contre les déplacements des terroristes, en particulier dans les États membres de l'ONU les plus touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers. Expérimenté en Jordanie, en Malaisie et au Maroc, ce programme se déroule sur au moins 10 ans et met l'accent sur les technologies de sécurité aérienne recourant aux données biométriques. Le BLT et le Secrétaire général de l'ONU privilégient le soutien aux victimes du terrorisme, sans lequel on ne parviendra jamais à éradiquer ce fléau. L'engagement des parlementaires est particulièrement important à cet égard.

M. M.B.A. AL-HENZAB (Qatar) estime que le Qatar joue un rôle important dans la lutte contre le terrorisme grâce à un programme en quatre étapes permettant de traiter les causes profondes du terrorisme et les conditions qui favorisent son développement. Une législation nationale de lutte contre le terrorisme a été adoptée et le Qatar est partie à de nombreux accords internationaux. Une

coopération et des partenariats sont mis en place aux plans régional et mondial, et plusieurs initiatives ont été entreprises pour éviter la radicalisation des jeunes. Le Qatar a beaucoup contribué aux efforts de paix et de stabilité au Moyen-Orient.

M. G. MIGLIORE (Italie) demande ce qui est fait pour encourager les parlements nationaux à harmoniser leurs mesures législatives sur la Stratégie antiterroriste mondiale et les résolutions pertinentes des Nations Unies en vue d'une action efficace pour la prévention du terrorisme et les poursuites engagées dans ce cadre.

M. K. AL BAKKAR (Jordanie) s'interroge sur la réelle volonté de l'ONU de protéger les victimes du terrorisme d'État, par exemple la population en Palestine, en particulier les femmes et les enfants. La Jordanie s'est activement efforcée de prévenir le terrorisme et de protéger les victimes au Moyen-Orient, les réfugiés de cette région représentant maintenant 25 pour cent de la population jordanienne. La communauté internationale n'a toutefois pas respecté ses engagements et la Jordanie s'est retrouvée seule à assumer un énorme fardeau financier.

M. V. VORONKOV (Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, BLT) remercie le Gouvernement et le Conseil de la choura du Qatar pour le généreux soutien qu'ils apportent au BLT et insiste sur le programme conjoint pour le sport et la prévention de la radicalisation. Eu égard à la mise en œuvre des résolutions internationales, quelque 120 États membres de l'ONU appliquent la Stratégie antiterroriste mondiale et tout doit être fait pour parvenir à une meilleure adoption de cette Stratégie et à une couverture universelle. Les parlementaires ont un rôle central à jouer pour mettre la législation nationale en adéquation avec les résolutions internationales. À cet égard, la résolution 2462 (2019) récemment adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU, *Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme: Prévention et lutte contre le financement du terrorisme*, représente un document de base du droit international qui doit être intégré à la législation nationale. D'autres résolutions, notamment la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU, *Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme*, notamment certains aspects relatifs aux combattants terroristes étrangers, à la sécurité aérienne ainsi qu'à la sécurité et à la surveillance des frontières, doivent également être intégralement déclinés dans la législation nationale. Le BLT collabore étroitement avec les autorités jordaniennes, lesquelles jouent un rôle déterminant dans la prévention de l'extrémisme violent. Chaque État membre de l'ONU souhaite œuvrer en faveur des victimes du terrorisme. Le Congrès international des victimes du terrorisme permet l'expression des victimes devant la communauté internationale et témoigne du puissant rôle rassembleur joué par l'ONU.

Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs (C-I/140/DR, C-I/140/M)

M. B. TARASYUK (Ukraine), *co-rapporteur*, présentant le projet de résolution dont traite le document C-I/140/DR, déclare que le terrorisme et les conflits armés, qu'ils soient ou pas d'ordre international, sont contraires à la paix et à la sécurité internationale, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États. De 2011 à 2014, le nombre de décès suite aux conflits et au terrorisme a plus que triplé. Les actes liés au terrorisme et aux conflits armés portent atteinte à la paix, à la sécurité internationale, aux droits de l'homme et à l'intégrité territoriale. Ils sont perpétrés par des mercenaires, des combattants terroristes étrangers et des entreprises militaires et de sécurité privées.

L'ONU et ses États membres tentent de définir un cadre juridique de lutte contre le terrorisme et les conflits armés asymétriques. Les définitions internationales doivent être actualisées au fur et à mesure que les conflits et le terrorisme changent de nature. Ceci étant, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU s'efforce de définir les concepts de mercenaires et de combattants terroristes étrangers. Eu égard aux entreprises militaires et de sécurité privées, une définition internationalement reconnue a été proposée dans le Document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés.

Le projet de résolution présenté à la Commission permanente appelle à poursuivre la formulation du cadre juridique dans lequel s'inscrit la lutte contre les activités des mercenaires, des combattants terroristes étrangers et des entreprises militaires et de sécurité privées. Tout a été fait pour que ce texte reste neutre et ne mentionne pas les actes de certains pays. Les co-rapporteurs remercient les personnes qui ont soumis des propositions d'amendements, l'ensemble des 131 propositions soumises ayant été examiné avec attention.

M. K. AL BAKKAR (Jordanie), *co-rapporteur*, remercie toutes les délégations ayant contribué à la préparation du projet de résolution, lequel répond à une importante question nécessitant l'attention concertée de toute la communauté internationale. En préparant le mémoire explicatif présent dans le document C-I/140/M et le projet de résolution, les co-rapporteurs ont tenté de rassembler toutes les informations à leur disposition et de prendre en compte les résolutions des Nations Unies et les enquêtes internationales sur les mercenaires et les combattants terroristes étrangers, sans perdre de vue que, jusqu'à présent, ces documents n'ont pas permis à la communauté internationale d'examiner cette question de manière suffisamment approfondie ou de définir un cadre juridique global pour lutter contre ces phénomènes. On dénombre actuellement 350 000 personnes environ impliquées dans des activités terroristes et militaires, la majorité de celles-ci étant des jeunes. Des mesures doivent être prises pour arrêter l'expansion et la poursuite des conflits armés.

Les nombreuses propositions d'amendements au projet de résolution attestent de l'importance que lui accordent toutes les délégations. Les co-rapporteurs veulent espérer que la Commission permanente pourra travailler dans un esprit de compromis afin de protéger de l'extrémisme et de la radicalisation les jeunes dans le monde. La résolution vise à encourager la coexistence pacifique entre tous les peuples et à éviter d'affaiblir le droit international. Une résolution forte, voulue par les parlementaires du monde entier, reflétera la gravité de la situation. Les parlements représentent la population. Ils doivent faire pression sur le gouvernement en vue de respecter les accords internationaux, de protéger les sociétés de la violence et de créer un contexte dans lequel les populations peuvent vivre en paix en dépit de leurs différences.

b) Débat

Mme I. DIMIC (Slovénie) constate que les mercenaires et les combattants terroristes étrangers sont au centre des principales préoccupations mondiales sur la sécurité. Les définitions des termes "mercenaire" et "combattant terroriste étranger" en droit international ne correspondent pas à celles du droit national. La Slovénie n'a pas directement subi d'attaques terroristes, malgré certains cas de participation à des activités terroristes à l'étranger et l'intervention de mercenaires et de services privés de sécurité dans des zones en conflit. Des cas de participation à des groupes terroristes extrémistes, Daech par exemple, ont également été constatés. Les Balkans restent menacés par des failles de sécurité. Au cours de la guerre en Bosnie-Herzégovine, de nombreux Slovénes ont suivi des formations militaires formelles et semi-formelles. On les a appelés les "combattants du week-end". La police prend maintenant toutes les mesures nécessaires pour détecter et prévenir à temps les activités criminelles. Les systèmes de sécurité sont cruciaux mais ils ne peuvent opérer de manière concluante que si les risques potentiels peuvent être détectés et évités en temps voulu. Les questions de sécurité restent une priorité en Slovénie.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran) estime qu'il faut empêcher tout recours à des entreprises privées de sécurité et aux combattants terroristes étrangers. Les auteurs de violences armées doivent répondre de leurs actes. Les gouvernements d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis ont engagé des entreprises privées, au cours de la guerre contre la population yéménite, et ils sont donc directement responsables des actes de ces entreprises. Ils doivent par conséquent être traduits en justice pour crimes de guerre et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment en matière d'enlèvement, de détention arbitraire et de torture. Des mécanismes doivent être définis pour les poursuites à l'encontre des mercenaires qui reviennent après avoir participé à des hostilités militaires dans des pays étrangers. Au cours du conflit au Yémen, les violations répétées des droits de l'homme par des combattants étrangers et des entreprises de sécurité démontrent une nouvelle fois la nécessité d'une surveillance internationale efficace. Tout doit être fait pour que les gouvernements ayant recours à ces entreprises respectent pleinement le système international, en particulier les exigences des organismes des Nations Unies. Jusqu'à présent, les représentants de l'ONU se sont vu refuser l'accès au Yémen, ce qui empêche toute évaluation de la situation. Que des organisations comme le Corps des gardiens de la révolution islamique et le Hezbollah soient qualifiées de terroristes, alors que le soutien de Daech par les États-Unis se poursuit en toute impunité, représente un deuxième poids deux mesures.

Mme S. MANSINGH (Inde) déclare que le phénomène des mercenaires soulève des questions fondamentales sur lesquelles la communauté internationale se penche depuis des dizaines d'années et dont le caractère sensible porte notamment sur l'égalité souveraine, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale, le non-recours à la force dans les relations internationales, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, les droits de l'homme et l'attitude à adopter dans les situations de conflits armés. Le développement des nouvelles technologies ouvre la voie à de nouvelles méthodes de

recrutement, les enfants et les jeunes constituant les principales cibles. La lutte contre ce type de recrutement doit être renforcée aux plans national et international. La délégation de l'intervenante approuve dans ses grandes lignes le projet de résolution, en particulier sur le recours aux mercenaires, mais elle souhaite amender certains détails.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) félicite les co-rapporteurs et estime que le droit international humanitaire et les instruments internationaux juridiquement contraignants, ainsi que le droit non contraignant, peuvent servir à limiter et réguler les activités des mercenaires. La coopération constitue l'outil le plus efficace pour traiter la question du recrutement des mercenaires et des combattants étrangers. Les parlements doivent jouer un rôle central dans les processus de négociation et apporter un soutien juridique aux travaux des gouvernements. Les parlements doivent examiner avec la plus grande attention les rapports thématiques émanant du Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Bien que la délégation de l'intervenante déplore l'absence de définition internationalement reconnue du terme "mercenaire", elle se félicite des efforts visant à répondre aux activités des mercenaires, à en finir avec l'impunité dont ils bénéficient et à assurer le respect des droits de l'homme énoncés par la Charte des Nations Unies.

M. D. LEE (République de Corée) remercie les co-rapporteurs et fait remarquer que le projet de résolution formule des recommandations appropriées pour les travaux des parlements en vue d'élaborer des lois interdisant les activités des mercenaires, lesquelles violent le droit international humanitaire. Les mercenaires ne sont pas actuellement soumis aux règles et idéaux des militaires de l'État, comme le patriotisme et l'honneur. Ils n'agissent que pour le compte de leurs employeurs et dans leur propre intérêt financier. À cet égard, l'économie moderne menace le droit à la vie. Il est très révélateur que la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, qui est entrée en vigueur en 2001, n'ait été ratifiée que par 36 pays, en l'absence remarquée de nombreuses grandes nations développées qui ont recours aux mercenaires quand elles ne souhaitent pas déployer leurs forces militaires d'État et éviter ainsi les critiques internationales. Pris individuellement, les pays ne sont pas en mesure de réguler les activités des mercenaires. Une approche coordonnée s'avère donc cruciale. L'intervenante espère que la résolution sera adoptée et fait part de la volonté de son Parlement de prendre des mesures pour la mettre en œuvre.

Mme C. ROTH (Allemagne) précise que toute tentative de régulation des entreprises militaires et de sécurité privées met en évidence des questions pratiques et juridiques, en particulier pour définir ces entreprises dont les activités sont diversifiées et difficiles à cerner. Le terme "combattant étranger" n'a pas de définition largement acceptée et toute référence au terme "combattant terroriste étranger" est encore plus ambiguë, ce qui complique la mise en œuvre des recommandations et des lois appropriées. Bien que l'Allemagne se félicite des initiatives visant à une détection et un contrôle efficaces des activités des entreprises militaires et de sécurité privées et qu'elle ait activement contribué à l'élaboration du Document de Montreux, la délégation de l'intervenante considère qu'il faut traiter séparément les questions des mercenaires, des combattants terroristes étrangers et des employés des entreprises militaires et de sécurité privées. Si ces catégories restent regroupées au sein de la résolution, celle-ci ne traitera pas les approches nécessairement différentes en matière de réglementation et la délégation de l'intervenante s'abstiendra donc de voter en faveur de son adoption.

M. D. MARIE (France) remercie les co-rapporteurs et explique que le monde connaît des tensions, des conflits armés et des guerres civiles qui nécessitent une solution politique systématique et une lutte constante contre le terrorisme. Sa délégation regrette toutefois que le projet de résolution mélange les concepts de mercenaires, de combattants terroristes étrangers et d'entreprises de sécurité. Les États doivent être les seuls à décider d'un recours légal et légitime à la violence armée. Aucune personne ne doit participer à un conflit armé sans l'aval d'un État. Le terme "mercenaire" fait l'objet d'une définition claire et est sanctionné pénalement en droit français. La France n'est cependant pas partie à la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, laquelle ne fait pas la distinction entre les mercenaires rétribués pour participer à des conflits armés et d'autres personnes qui pourraient être qualifiées ainsi sans pour autant participer à un conflit. Selon la résolution, on peut estimer qu'un ingénieur travaillant à la production d'armes est un mercenaire. Des définitions plus strictes sont donc nécessaires afin de faire clairement la distinction entre les activités des mercenaires et celles des entreprises militaires et de sécurité privées.

M. G. MIGLIORE (Italie) remercie les co-rapporteurs et convient qu'une approche globale est nécessaire pour répondre aux menaces sur la souveraineté nationale. Il comprend également les

préoccupations des délégations allemande et française. Une approche globale est nécessaire pour garantir la mise en place d'une législation au plan national permettant de répondre aux activités des mercenaires. En Italie, deux articles ont été ajoutés au Code pénal afin de sanctionner le recours aux mercenaires et l'organisation de telles pratiques. Le recours à des entreprises privées de sécurité non agréées tombe également, selon ces articles, sous le coup de la loi. Tout déplacement de combattants terroristes étrangers est pénalement sanctionné et un débat général est en cours en ce qui concerne leur retour, leur réhabilitation et leur réintégration.

Il faut s'intéresser de très près à la situation des enfants nés dans les territoires de Daech. Ces enfants sont totalement conditionnés par l'état d'esprit criminel de Daech et peuvent donc représenter une menace. Les groupes terroristes les utilisaient et ils doivent être réhabilités. Un juste équilibre doit être trouvé entre le respect des droits de l'homme, l'application du principe de non-refoulement et la mise en œuvre de poursuites, tout en gérant les menaces de sécurité. Des milliers de personnes partent de République arabe syrienne ou d'ailleurs pour revenir en Europe et cette situation mérite un examen attentif. Ces questions sont trop complexes pour être traitées par une seule résolution et elles doivent faire l'objet d'un examen attentif.

M. A. GASHI (Macédoine du Nord) remercie les co-rapporteurs pour la préparation du projet de résolution et constate que des années de conflits en Iraq et en République arabe syrienne ont engendré d'importants problèmes de sécurité dans le monde. Les combattants étrangers et les rapatriés des zones en crise vers la Macédoine du Nord sont considérés représenter une menace de sécurité importante et une source de radicalisation. La participation des femmes aux conflits a été sous-estimée. Les femmes revenant des zones de conflits doivent suivre le même parcours que leurs homologues masculins. Les enfants présentent un problème de sécurité supplémentaire, en particulier ceux nés de combattants étrangers pendant le conflit et qui demandent la nationalité du pays d'origine de leurs parents. Le rôle des parlements est particulièrement important en vue de légiférer contre le recrutement, le financement, l'instruction, la protection et le transfert des mercenaires et des combattants étrangers. Aucun pays ne peut répondre seul à de tels problèmes mondiaux de sécurité. Pour être efficaces, la prévention et la répression nécessitent une approche coordonnée et concertée. D'autre part, des mesures de sécurité seules ne peuvent pas suffire à traiter le terrorisme et l'extrémisme violent. Leurs causes profondes doivent être éliminées par l'éducation et le développement. Toute prévention réussie doit permettre d'éliminer le recours aux mesures de sécurité.

M. A.A. ANDICAN (Turquie) explique que sa délégation ne peut pas être favorable au projet de résolution puisque celui-ci fait référence à des instruments juridiques internationaux dont la Turquie n'est pas signataire. L'adoption de la résolution ne peut pas être assimilée à un changement, partiel ou total, de la position de la Turquie ou de ses obligations contractuelles internationales dans le cadre du droit international humanitaire.

Mme C. WIDEGREN (Suède) précise que les pays nordiques ont soumis un nombre important de propositions d'amendements au projet de résolution. La terminologie peut changer beaucoup de choses. Convenablement définie, un instrument international adopté aujourd'hui peut entraîner des changements demain, surtout en matière de sécurité et de volonté politique. La délégation de l'intervenante ne peut pas accepter le projet de résolution en l'état, bien qu'elle partage les préoccupations sur les risques liés aux activités des mercenaires et soit pleinement en faveur des Objectifs de développement durable, notamment de l'Objectif 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes. Le large champ d'interprétation du projet de résolution peut être utilisé à mauvais escient et certaines institutions nationales peuvent se trouver piégées par la définition du terme "mercenaire" que donne la résolution. La résolution ne doit pas être basée sur la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, à laquelle seuls 36 États sont parties. Le projet doit donc être plus clair et porter un message plus fort.

M. K. BAYRAMOV (Azerbaïdjan) estime que le recours aux mercenaires est une question qui nécessite une approche intégrée plutôt que simplement punitive. Outre une législation interdisant le recrutement et l'utilisation de mercenaires, des mesures préventives doivent porter sur l'éducation, l'éradication de la pauvreté, la réforme militaire et un soutien financier adéquat des anciens combattants et des militaires retraités. L'Azerbaïdjan a ratifié la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires et le gouvernement s'emploie avec la plus grande énergie à respecter ses obligations en la matière. À cet égard, des mesures législatives ont été prises, notamment une réponse pénale en cas de recrutement, d'instruction et de financement des mercenaires ou de leur utilisation dans des conflits armés et des opérations militaires.

M. M.B.M. AL-AHBABI (Qatar) fait observer que les définitions des termes “mercenaire”, “combattant terroriste étranger” et “entreprise militaire et de sécurité privée” doivent être claires. Étant donné leurs différences, ces trois catégories doivent nettement se distinguer. Il convient de savoir si les employés des entreprises militaires et de sécurité privées doivent être considérés comme des mercenaires. La réintégration et la réhabilitation des combattants terroristes étrangers et des mercenaires sont des questions très importantes et complexes, nécessitant une approche globale et coordonnée. Des mesures doivent également être prises pour éviter que des personnes ne soient poussées à se rendre à l'étranger pour participer à un conflit. Les informations et expériences des pays touchés par ce problème doivent être partagées. Tout doit être fait pour assurer une éducation et une formation des jeunes de bonne qualité afin de les encourager à mieux canaliser leur énergie et à trouver de meilleurs débouchés que ceux proposés par les organismes qui les recrutent pour des conflits à l'étranger. Des lois plus sévères en matière de port d'armes et de transfert d'armes entre les pays sont également essentielles.

Mme L. MAKUNTS (Arménie) estime que le projet de résolution doit adopter une approche équilibrée, sans favoriser les intérêts de pays particuliers. L'intention du projet de résolution est de traiter des phénomènes spécifiques. La Commission permanente ne doit pas perdre cela de vue. Les populations dans le monde attendent une action parlementaire concertée.

M. M. ALQADI (Jordanie) constate que le terrorisme est un problème sérieux mais qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Il s'agit jusqu'aux fondements de la coopération internationale et ses causes profondes doivent être traitées d'urgence. Il faut venir à bout de la traite des personnes et des trafics d'armes, de l'instruction des mercenaires et des combattants terroristes étrangers ainsi que des forces facilitant ces phénomènes. Des pays sont déstabilisés et deviennent des lieux de recrutement de combattants et de mercenaires étant donné, d'une part, leurs principes démocratiques et leur justice et, d'autre part, leurs sérieux problèmes socio-économiques. Beaucoup de pays de la région arabe subissent le fléau du terrorisme et nombreux sont ceux qui ont été le théâtre de conflits locaux et internationaux. Des puissances étrangères mènent des guerres sur les territoires arabes. Il est temps que la communauté internationale regarde la vérité en face car il n'est plus possible de nier la réalité du terrain. Ce sont les populations de ces pays, surtout les femmes et les enfants, qui en font les frais. La communauté parlementaire internationale ne doit pas rester passive. Elle doit agir de toute urgence.

M. B. QASIM (Palestine) remercie les co-rapporteurs et constate que le projet de résolution a été préparé après des concertations internationales franches et ouvertes, ayant porté sur le crime organisé et le terrorisme financé par les États, en particulier sur les actes perpétrés par l'État d'Israël contre la population de Palestine. Le projet de résolution est un document important qui encadre l'action parlementaire dans la lutte contre un dangereux phénomène et permet de traduire en justice les mercenaires et les combattants terroristes étrangers, qui représentent plus de 60 000 personnes, ainsi que les États qui les financent.

M. P.S. RUDANA (Indonésie) fait remarquer que le recours aux mercenaires menace la paix et la sécurité internationale. Sa délégation convient que les questions liées aux mercenaires, aux combattants terroristes étrangers et aux entreprises militaires et de sécurité privées doivent être traitées par la résolution, mais cette dernière doit également prendre en compte le rôle du secteur privé. Les entreprises doivent répondre de leurs actes et respecter le droit international humanitaire ainsi que les droits de l'homme. Les parlements et les gouvernements doivent respecter, en toutes circonstances, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. La coopération internationale est particulièrement importante pour le partage des informations et des meilleures pratiques. Un mécanisme international d'enregistrement doit être créé pour les entreprises militaires et de sécurité privées. Les causes profondes des menaces posées par les mercenaires, les combattants étrangers et les entreprises militaires et de sécurité privées doivent être traitées en renforçant l'état de droit, en encourageant la résilience économique et en protégeant les minorités et les groupes vulnérables. La délégation de l'intervenant souhaite soumettre plusieurs propositions d'amendements au projet de résolution.

Mme G.N. SAFI (Afghanistan) signale que l'Afghanistan est minée par des conflits nationaux et régionaux depuis plus de quarante ans. La paix doit être fondée sur la pleine reconnaissance des droits et de la dignité du peuple afghan, notamment sur le rétablissement du droit des femmes à l'éducation. Le processus de paix doit s'appuyer sur le respect de l'état de droit. Les pays voisins doivent cesser leur ingérence dans les affaires internes de l'Afghanistan, qui est un État souverain, et,

en particulier, ils ne doivent pas se servir des immigrés afghans pour promouvoir leurs propres intérêts. Les parlements, en tant que représentants des populations, doivent collaborer pour répondre aux défis de la législation sur la paix et la sécurité. Le Parlement afghan est prêt à travailler avec les autres parlements, et à apprendre de ceux-ci, pour éliminer du monde la guerre et la violence.

M. A.H. FULATA (Nigéria) indique que la Commission permanente ne doit pas oublier que les mercenaires sont pleinement conscients des conséquences de leurs actes. Ces personnes sont bien rémunérées et soutenues par des fabricants d'armes et de munitions. Il est raisonnablement impossible de croire en l'innocence de leurs intentions. La résolution doit appeler à une réponse pénale face aux activités des mercenaires et à la traduction en justice de ceux qui les financent. L'envoi d'armes de petit calibre et d'armes légères aux mercenaires doit également être pénalisé et tout doit être fait pour que des poursuites soient exercées devant la Cour pénale internationale à l'encontre de tous les responsables concernés.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) signale que le Zimbabwe est déjà à l'œuvre pour répondre au problème des mercenaires. Le Parlement a légiféré en faveur de sanctions à l'encontre des personnes ou des entités associées au terrorisme international et en vue d'éliminer le blanchiment d'argent. La définition du terme "mercenaire" acceptée par le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU inclut les combattants recrutés à l'étranger ainsi que ceux qui le sont à l'intérieur du pays. Cette définition ne concerne toutefois pas ceux qui les ont recrutés et formés.

M. G. CRAUGHWELL (Irlande) précise que l'histoire de l'Irlande est traversée par le terrorisme et que son pays applique donc des lois antiterroristes strictes. La seule raison pour laquelle un pays pourrait financer une entreprise militaire ou de sécurité privée est d'agir hors du respect des lois qui encadrent les forces armées légitimes. La radicalisation et la manipulation des jeunes pour les amener au terrorisme existent dans tous les pays du monde. Les autorités irlandaises s'occupent actuellement de la situation d'un citoyen irlandais radicalisé candidat au rapatriement. Des débats portent sur la question de savoir s'il faut autoriser le retour de ce citoyen. L'intervenant pense que ce type de personne ne doit pouvoir être rapatrié qu'après enquête approfondie sur la manière dont s'est déroulée la radicalisation et les raisons de celle-ci. Beaucoup d'enseignements doivent être tirés à cet égard. Le fait que certains groupes, comme Al-Qaïda ou Daech, soient vaincus ne signifie pas la fin du terrorisme ou de la lutte contre celui-ci, car cette lutte se poursuit. Des groupes réferont surface ultérieurement. Ceux qui fournissent le financement, les armes et les munitions aux groupes terroristes doivent être traduits en justice. L'intervenant ne croit pas aux invasions militaires au nom de la paix. D'autres solutions doivent être trouvées. Bien qu'il comprenne les préoccupations soulevées par le projet de résolution, rien n'est jamais parfait et ce projet constitue un bon point de départ pour d'autres discussions.

M. F. LOMBARDI (Suisse) constate que, comme le montre l'histoire de l'humanité, la guerre ne peut pas être interdite. Cela étant, tout doit être fait pour limiter ses conséquences. Bien que la Suisse soit dépositaire des Conventions de Genève et de leurs protocoles, ces instruments ne suffisent pas à répondre aux défis contemporains. Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, à Genève, a donc été créé pour assurer le contrôle démocratique des forces armées. Les règles et responsabilités s'appliquant aux forces armées doivent être étendues aux entreprises militaires et de sécurité privées. Il faut prendre acte de l'existence de ces entreprises et, si leurs activités ne peuvent pas être interdites, elles doivent être régulées. Les efforts déployés dans ce sens ont permis l'adoption du Document de Montreux, dont il faut faire référence au début du préambule du projet de résolution. La délégation de l'intervenant partage les préoccupations déjà exprimées en ce qui concerne la précision des définitions de ce qui doit être interdit, régulé et contrôlé, et l'attribution de responsabilités spécifiques claires. Cela étant, sa délégation ne souhaite pas voter contre le projet de résolution, lequel nécessite une action urgente. Tout doit être fait pour renforcer ce texte au cours de la réunion ultérieure de rédaction.

M. H.H. EBINDA BESSACQUE (Gabon) explique que, sa délégation considérant trop larges les définitions utilisées dans le projet de résolution, elle proposera donc plusieurs amendements en réunion de rédaction.

M. M.A. EISSA (Soudan) remercie les co-rapporteurs et estime une clarification nécessaire. Selon les définitions utilisées dans le projet actuel de résolution, est-ce que le soutien apporté par un gouvernement à un autre est assimilé à un acte mercenaire ? Les phénomènes des entreprises militaires et de sécurité privées et des mercenaires sont fréquents au Moyen-Orient et en Afrique. Les définitions doivent être précises et la législation doit protéger les plus vulnérables, sans toutefois se transformer en épée de Damoclès.

M. A. SSEBAGGALA (Ouganda) estime que, si des mercenaires sont présents dans un pays, il faut savoir qui les a invités et selon quelles modalités. Leur présence fait souvent suite à la demande d'un gouvernement. Le contrôle des frontières et la sécurité nationale doivent être renforcés pour éviter l'entrée de mercenaires qui, par définition, ont des motivations financières, pas éthiques. Cela étant, dans les pays ayant un fort taux de chômage, les jeunes sont souvent recrutés et envoyés travailler à l'étranger sans savoir précisément ce qu'on va leur demander. L'Ouganda est l'un des premiers fournisseurs de contingents de maintien de la paix en Somalie. Est-ce que ces troupes sont assimilées à des mercenaires ? Les efforts de lutte contre le terrorisme doivent être coordonnés et unifiés : le terrorisme n'a ni langue, ni religion, ni race, et il inflige des souffrances aveugles.

M. G. CHEN (Chine) constate qu'en dépit des profonds changements que connaît le monde et de sa volonté d'instaurer la paix par la coopération au développement pour le bénéfice de tous, l'injustice, les inégalités et les conflits persistent. Les populations des pays en développement souffrent de famine et n'ont pas accès à l'eau potable. Les enfants sont particulièrement touchés par les guerres. La communauté internationale doit rechercher les causes de cet échec en vue de garantir le respect des principes de coexistence pacifique : le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-agression mutuelle, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, l'égalité et l'intérêt commun. Sa délégation a proposé plusieurs amendements au projet de résolution afin de prendre en compte les spécificités nationales, de conférer aux parlements une plus grande marge d'action en vue de s'opposer au recrutement, au financement et à l'instruction des mercenaires, et de mettre davantage l'accent sur les conflits armés.

M. H.A. AL-AQULI (Iraq) déclare que les droits de l'homme sont bafoués tous les jours dans le monde et ce sont des femmes, des enfants et des personnes âgées qui sont victimes des pires crimes contre l'humanité. Des milliers de personnes quittent leur domicile pour chercher refuge à l'étranger. La communauté internationale et toutes les organisations œuvrant en faveur des droits de l'homme doivent prendre des engagements forts visant à empêcher les violations des droits de l'homme et mettre un terme aux situations de conflit. Les crimes perpétrés par les groupes terroristes en Iraq ont laissé des milliers de veuves et d'orphelins. Toutes ces vies humaines sacrifiées se traduisent par une énorme perte en capital humain, ce qui entrave gravement le développement durable. Les résolutions internationales doivent être adoptées en vue de protéger la dignité humaine. Aucun pays n'est à l'abri des menaces du terrorisme. La communauté internationale doit donc collaborer de manière coordonnée pour mettre fin à ce fléau.

Mme G. JOURDA (France) explique que le recours aux mercenaires a des conséquences dramatiques dans le monde entier, en particulier pour les femmes et les enfants qui en sont victimes. Le manque de clarté du projet de résolution est décevant. La France n'a ni signé ni ratifié la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, étant donné la définition du terme "mercenaire" donnée par cette Convention, selon laquelle une personne peut être désignée mercenaire même si elle n'a pas directement participé aux hostilités. La résolution doit être axée sur les mercenaires. Les références aux combattants étrangers doivent être supprimées et les dispositions relatives aux entreprises militaires et de sécurité privées doivent être réécrites afin de mieux refléter les activités de ces entités.

M. K. AL BAKKAR (Jordanie), *co-rapporteur*, remercie tous les participants de leurs contributions et convient que, si rien n'est jamais parfait, le projet de résolution constitue toutefois un point de départ. Dans le monde entier, les populations vulnérables comptent sur l'UIP pour prendre, de toute urgence, des mesures de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il est temps de passer à l'action. Le problème est complexe. La distinction entre les mercenaires et les combattants terroristes étrangers n'est pas évidente : les limites sont floues. Les enfants nés sur le territoire de Daech, par exemple, n'appartiennent pas à une seule et même catégorie. L'aspect le plus important est la protection des victimes dans le monde. Bien que l'intervenant comprenne les préoccupations soulevées à propos du projet de résolution, l'inaction de la Commission permanente reviendrait à trahir chaque victime. La résolution est un point de départ devant être complété par d'autres travaux.

M. B. TARASYUK (Ukraine), *co-rapporteur*, remercie toutes les délégations qui ont soumis des propositions d'amendements et ont œuvré à l'amélioration du projet de résolution. La résolution en appelle à la communauté internationale pour qu'elle lutte, de manière concertée, contre les combattants terroristes étrangers, les entreprises militaires et de sécurité privées et les mercenaires afin qu'ils cessent d'affaiblir la paix et de violer les droits de l'homme. Il ne s'agit pas de clôturer ce débat mais d'inviter la communauté parlementaire internationale à commencer à agir. Cette résolution servira à orienter les travaux futurs.

La séance est levée à 12 h 05.

SÉANCE DU MARDI 9 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 50 sous la conduite de M. J.I. Echániz (Espagne), Président de la Commission permanente.

Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme

(suite)

**c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
(C-I/140/DR)**

Le PRÉSIDENT indique que le projet de résolution a été remanié sur la base des amendements et des sous-amendements débattus lors de la réunion plénière de rédaction. En raison d'une absence persistante de consensus, le projet de résolution sera soumis au vote.

La Commission permanente adopte la résolution par 23 voix pour et 11 voix contre.

Mme C. WIDEGREN (Suède), s'exprimant au nom des délégations de l'Allemagne, de la Finlande, de la France, de la Norvège et de la Suède, fait part de réserves quant à l'intégralité de la résolution telle qu'adoptée et précise que ces délégations ont à cœur de rendre hommage aux travaux réalisés par l'Union européenne au sein du Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans la mesure où seuls 36 États sont parties à la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, la résolution telle qu'adoptée ne respecte pas les sensibilités des États non parties eu égard à cette Convention.

Mme S.M. DINICĂ (Roumanie) précise que sa délégation ne peut pas non plus soutenir la résolution dans son intégralité, pour les raisons mises en avant par Mme C. Widegren.

Mme J. LEVOVÁ (République tchèque) exprime également les réserves de sa délégation quant à la résolution dans son intégralité et des préoccupations spécifiques eu égard au paragraphe premier énonçant le dispositif. La République tchèque se prononce en faveur de la mise en œuvre de la législation existante.

M. B. TARASYUK (Ukraine), co-rapporteur, remercie tous ceux qui ont pris part à la discussion, au processus de rédaction et au vote. Les débats se sont révélés fructueux, transparents et démocratiques et se sont déroulés dans un état d'esprit constructif, malgré les divergences d'opinions. Il salue l'attitude respectueuse des opposants au projet.

M. K. AL BAKKAR (Jordanie), co-rapporteur, remercie également tous ceux qui ont pris part aux discussions et au vote et espère que les parlementaires du monde entier continueront à travailler ensemble en faveur de la paix et de la sécurité pour tous, partout dans le monde.

d) Désignation d'un rapporteur à la 140^e Assemblée de l'UIP

Sur proposition de M. K. Al Bakkar (Jordanie), co-rapporteur, la Commission nomme son Président en qualité de rapporteur à la 140^e Assemblée.

Préparation des Assemblées suivantes**a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution
à examiner par la Commission**

Le PRÉSIDENT mentionne que le Bureau de la Commission permanente a reçu une proposition de thème de la délégation de l'Allemagne pour la résolution suivante de la Commission, intitulée *Stratégies parlementaires pour limiter l'insécurité et les conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*.

M. M.B.M. AL-AHBABI (Qatar) déclare que sa délégation a souhaité soumettre une proposition de thème liée à la souveraineté des nations.

Le PRÉSIDENT précise qu'étant donné que la proposition n'a pas été soumise dans les délais réglementaires visés à l'article 19 du Règlement des Commissions permanentes, elle ne peut être examinée. La délégation du Qatar est néanmoins invitée à soumettre sa proposition pour examen lors d'une prochaine Assemblée.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) suggère de modifier le titre de la proposition comme suit : “renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits”, plutôt que “limiter l’insécurité et les conflits”.

Mme C. ROTH (Allemagne) fait savoir que sa délégation accepte ce changement.

Le PRÉSIDENT considère que la Commission permanente souhaite accepter la proposition faite par l’Allemagne, telle que modifiée par la Thaïlande. Le projet de résolution sera donc intitulé “Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences”.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRÉSIDENT indique que Mme C. Roth (Allemagne) a gracieusement proposé d’exercer les fonctions de co-rapporteur. Un second co-rapporteur devra être désigné. Un débat aura lieu à la 141^e Assemblée de l’UIP, afin que tous les participants puissent s’exprimer sur la question. Le projet de résolution sera préparé pour adoption à la 142^e Assemblée de l’UIP. Il estime que la Commission permanente souhaite désigner Mme C. Roth en qualité de co-rapporteur.

Il en est ainsi décidé.

c) Propositions d’autres points à inscrire à l’ordre du jour de la Commission

Le PRÉSIDENT fait valoir que, conformément à l’article 6 du Règlement des Commissions permanentes, la Commission est tenue d’arrêter son propre programme de travail. Le Bureau propose d’organiser, lors de la 141^e Assemblée de l’UIP, une audition d’experts au sujet de la prochaine résolution. La Commission disposera de quatre heures supplémentaires au cours desquelles des activités seront organisées : la première activité proposée a trait à l’examen de la résolution de la Commission permanente intitulée *Pour un monde exempt d’armes nucléaires : la contribution des parlements*, adoptée en 2014 ; la deuxième activité porte sur le thème de la criminalisation du blanchiment de capitaux et la manière de légiférer en la matière. Entre les Assemblées, les membres du Bureau mèneront à bien des activités, y compris au cours de la Semaine pour la paix de Genève en novembre 2019 et dépêcheront une mission en Jordanie.

Mme C. ROTH (Allemagne) estime qu’il convient d’envisager d’inviter le Professeur Dirk Messner de l’Université des Nations Unies, éminent expert des questions climatiques afin qu’il s’adresse à la Commission permanente en qualité d’intervenant invité.

Le PRÉSIDENT remercie Mme C. Roth et affirme qu’il est pris bonne note de sa suggestion.

La Commission permanente approuve le programme de travail tel que proposé par son Bureau.

Élections au Bureau de la Commission permanente

Le PRÉSIDENT présente à la Commission les candidatures au Bureau soumises par Mme P. Ikourou Yoka (Congo) pour le Groupe africain ; M. S.A. Arbab (Pakistan) et Mme O. Navaan-Yunden (Mongolie) pour le Groupe Asie-Pacifique. En application du Règlement des Commissions permanentes, des représentants d’un Membre ne peuvent occuper une fonction dans la même instance pendant plus de quatre années consécutives et les membres du Bureau doivent attendre deux ans après expiration de leur mandat avant de se porter une nouvelle fois candidat à ce même bureau. Le Groupe Eurasie sollicite une dérogation au Règlement afin de présenter les candidatures de M. P. Tolstoy (Fédération de Russie) et Mme S. Grigoryan (Arménie), un an seulement après l’expiration du mandat de membres de leur parlement respectif au sein du Bureau. Les Émirats arabes unis et le Soudan souhaitent remplacer leurs membres au sein du Bureau. Le Groupe arabe présente dès lors les candidatures de Mme A. Al Jassim (Émirats arabes unis) et de M. A. Eissa (Soudan). Le Président estime que la Commission permanente souhaite approuver toutes ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 35.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables

SÉANCE DU DIMANCHE 7 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de Mme V.T. Muzenda (Zimbabwe), Présidente de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour

(C-II/140/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 139^e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)

Le compte rendu est approuvé.

Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs (C-II/140/DR, C-II/140/M)

La PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION annonce que la Commission tiendra un débat avant de mettre la dernière main au projet de résolution intitulé *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*. Au total, 23 Parlements membres ont soumis 96 amendements au projet de résolution.

M. H. IDDRISU (Ghana), *co-rapporteur*, résumant le préambule du projet de résolution, souligne qu'il se fonde sur les cibles des objectifs de développement durable (ODD) ayant trait au commerce, ainsi sur d'autres cibles dont la réalisation est influencée par les échanges et les investissements internationaux. Les parlements y sont engagés à s'inspirer des travaux pertinents de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à tenir dûment compte des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; le texte insiste aussi sur l'autonomisation des femmes ; même si la négociation des accords commerciaux et d'investissement sont souvent la prérogative de l'exécutif, les parlements doivent agir pour favoriser un libre-échange équitable. Enfin, l'impact que la mondialisation peut avoir sur les déplacements de main-d'œuvre et d'autres effets néfastes de distorsions y sont évoqués.

Mme S. RASKOVIC IVIC (Serbie), *co-rapporteuse*, présente le dispositif du projet de résolution, dans lequel sont réaffirmés le caractère essentiel d'une approche multilatérale fondée sur des règles du commerce et des investissements, ainsi que la nécessité d'établir des mécanismes d'arbitrage. Le dispositif insiste sur le fait qu'un libre-échange équitable et des investissements étrangers correctement réglementés peuvent contribuer à réduire la pauvreté, les inégalités, l'instabilité et les conflits. Les parlements y sont engagés à veiller à ce que l'aide publique au développement soit fournie et utilisée pour soutenir le développement économique et le commerce dans les pays en développement. Par ailleurs, il est demandé aux parlements d'examiner périodiquement, et le cas échéant d'actualiser, les accords nationaux existants en matière de commerce et d'investissement, et de mettre en place des infrastructures propices à une production à forte valeur ajoutée, étant entendu que le commerce électronique et l'accès aux technologies financières et à des technologies de communication compétitives sur le plan international sont tout aussi importants que les infrastructures

traditionnelles non numériques. De plus, les parlements sont encouragés à assurer une répartition équitable des ressources grâce à une affectation sectorielle des investissements directs étrangers et à mettre en place des systèmes financiers solides dans les pays en développement.

La Commission a reçu plusieurs amendements. L'intervenante souligne l'importance des amendements émanant du Forum des femmes parlementaires, notamment ceux qui appellent les parlements à trouver les moyens de remédier à la sous-représentation des femmes dans le secteur économique. Parmi les autres amendements proposés, elle cite ceux présentés par l'Inde et par les Pays-Bas, qui appelaient à l'adoption de normes sur les droits au travail, ainsi qu'un amendement de l'Indonésie relatif aux petites et moyennes entreprises. De manière générale, le projet de résolution devrait aider les pays à vivre durablement ensemble, en particulier en ce qui concerne les échanges commerciaux.

b) Débat

M. M. MAVRIDES (Chypre) fait observer que les parlements participent de plus en plus à l'élaboration d'accords commerciaux et à leur intégration dans les engagements nationaux. Bien que l'exécutif soit généralement le pouvoir responsable de la signature des accords, les parlements exercent une fonction de contrôle, légifèrent et s'occupent des incidences budgétaires. Ils jouent un rôle crucial dans l'examen des résultats du commerce et de l'investissement tant sur plan national que sur le plan international, en particulier en ce qui concerne les ODD. D'autres responsabilités parlementaires ont trait à l'analyse des systèmes actuels et futurs en matière d'échanges et d'investissement et concernent l'examen de la réglementation relative au commerce équitable, comme celle qui vise à combattre le chômage, à améliorer la protection sociale et à atténuer la pauvreté. Il importe de miser sur des investissements et des infrastructures propres à stimuler la croissance économique. La réalisation des ODD passe directement par l'adoption de règles et de procédures régissant le commerce et l'investissement. Les échanges commerciaux, lorsqu'ils sont équitables et libres, ne peuvent que déboucher sur des résultats durables et équilibrés.

Mme S. LEP SIMENKO (Slovénie) considère que l'OMC devrait jouer un rôle de premier plan dans la négociation d'accords sur le libre-échange équitable. La Slovénie a participé à de telles négociations en tant que membre de l'Union européenne. Tous les accords de libre-échange récemment conclus entre l'Union et ses partenaires commerciaux comprennent une disposition sur le commerce et le développement durables. La Slovénie s'emploie à réaliser les ODD sur le plan national. Par exemple, elle a étroitement lié sa stratégie de développement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Constitution du pays consacre le droit à l'eau. Sur le plan international, le pays a déjà mené à bien un examen national volontaire et apporte une aide publique au développement. Il est indispensable d'associer le secteur privé, les universités et les milieux éducatifs, la société civile et les parlementaires à la réalisation des ODD. L'intervenante se dit favorable au projet de résolution.

M. V. SOCATIYANURAK (Thaïlande) exprime l'accord de son pays concernant de nombreux points du projet de résolution, parmi lesquels l'importance du commerce multilatéral et de la libéralisation de l'investissement conformément aux règles de l'OMC ainsi que la nécessité d'assurer la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables à la vie économique. Cependant, il souhaite appeler l'attention sur plusieurs autres points. Premièrement, il importe de faire en sorte que les populations vivant dans les zones reculées aient accès à l'infrastructure numérique, pour qu'elles puissent bénéficier de l'égalité des chances sur le plan social et économique. La Thaïlande, par exemple, a assuré la connexion au service Internet à large bande à trois millions de personnes vivant dans des villages reculés. Deuxièmement, les pays doivent s'employer activement à encourager le transfert international de technologie et de savoir, qui contribuera à améliorer la capacité d'innovation. Troisièmement, des politiques et une réglementation universelle en matière numérique sont nécessaires pour assurer la sécurité des données et favoriser la confiance. Quatrièmement, les parlementaires doivent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de cadres juridiques nationaux propres à promouvoir une économie numérique et à veiller à ce que les règles de jeu soient les mêmes pour tous.

M. M. AL-DALAL (Koweït) estime que certaines des généralités exposées dans le projet de résolution devraient être précisées. Le projet devrait aussi mentionner le transport, notamment le transport de marchandises et de services. Le Koweït a créé un fond destiné à venir en aide aux pays en développement.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) indique qu'il soutient dans les grandes lignes les principes énoncés dans le projet de résolution. Les mesures prises à l'appui des échanges et des investissements internationaux doivent viser à combattre la pauvreté endémique. Étant donné que les

femmes courent plus de risques de tomber dans la pauvreté que les hommes, l'amendement proposé par le Forum des femmes parlementaires est justifié. La libéralisation du commerce (la suppression ou la réduction des obstacles au commerce) est également nécessaire, mais ne devrait pas conduire à une absence totale de réglementation. En effet, le libre-échange devrait être encadré par des règles internationales destinées à protéger les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants travaillant dans le secteur informel.

M. J. KIM (République de Corée) se félicite des nombreuses recommandations utiles formulées dans le projet de résolution concernant le rôle futur des parlements dans la mise en place d'un système mondial de libre-échange équitable et d'investissement. S'ils s'inscrivent dans un cadre approprié, les échanges internationaux devraient permettre d'atténuer la pauvreté et de favoriser la croissance économique sur toute la planète. Il est donc essentiel de remplacer les usages commerciaux abusifs par des pratiques équitables. Il ne faut pas que les pays se replient sur le protectionnisme. Une politique commerciale frileuse fondée sur des intérêts nationaux étroits n'est pas de nature à conduire à la prospérité économique et à un développement économique durable. Les parlementaires doivent adopter une attitude volontariste dans la suite qu'ils donneront au projet de résolution.

M. O. HAMAYEL (Palestine) se dit pleinement favorable à l'amendement proposé par la France concernant l'adoption d'une réglementation sur l'investissement prohibant toute menée coloniale. Le projet de résolution n'appelle pas l'attention sur les régions du monde qui, comme la Palestine, auraient besoin d'une meilleure protection en matière d'investissement. Malgré tous les efforts qu'elle déploie pour favoriser son développement, la Palestine rencontre de nombreux obstacles dus à l'occupation israélienne. Par exemple, elle est privée de plus de 80 pour cent de ses ressources, notamment la plupart des terres arables. On l'empêche également de participer aux réunions internationales sur le développement durable.

Mme A. TOLLEY (Nouvelle-Zélande), s'exprimant au nom du Forum des femmes parlementaires, insiste sur l'immense potentiel de l'émancipation économique des femmes s'agissant d'atténuer la pauvreté et de favoriser la croissance. Au cœur de cette émancipation, il y a l'éducation. Le système éducatif doit tenir compte des considérations de genre et insister sur l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Il importe également de battre en brèche les stéréotypes qui confinent les femmes dans certains domaines. Il faut absolument réduire les disparités dues au genre dans tous les secteurs, notamment dans les postes de direction, et mettre en place un environnement équitable, en assurant en particulier l'égalité salariale. Il est crucial de soutenir les entreprises dirigées par les femmes, notamment les jeunes pousses technologiques, pour faire en sorte que les femmes aient effectivement accès au capital, aux investisseurs, à la technologie et aux formations de renforcement des capacités. Les pays doivent veiller à répondre aux besoins particuliers des femmes rurales, ainsi que des femmes en situation de handicap et de vulnérabilité. Le Forum des femmes parlementaires a présenté des amendements allant dans le sens des observations qui viennent d'être formulées.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) rappelle que les partenaires nationaux doivent jouer un rôle crucial en ce qui concerne l'investissement, sans quoi les investissements risquent de devenir une nouvelle forme de colonisation. Il importe de tenir compte du droit à la propriété nationale et du respect de l'intégrité territoriale des pays. La coopération doit être internationale et avoir comme objectif le développement. Les rapporteurs devraient ajouter un point consacré à la nécessité de réduire les restrictions frappant les certificats d'origine de certains secteurs. L'intervenante se dit en faveur des amendements proposés par le Forum des femmes parlementaires et demande que le projet de résolution mentionne expressément l'ODD 5 sur l'égalité des sexes. En particulier, le libre accès à Internet est indispensable pour que les femmes puissent participer pleinement à l'économie nationale.

M. A. ALKARORI (Soudan) dit que beaucoup de pays, comme c'est le cas du Soudan, souffrent de la pauvreté parce qu'ils importent plus qu'ils n'exportent. De meilleures infrastructures devraient être construites, notamment des routes et des réseaux électriques, qui permettraient à ces pays d'échanger leurs produits plus efficacement.

Mme A. MULDER (Pays-Bas) annonce que le Parlement néerlandais a lancé une campagne, *Adopte un ODD*, par laquelle les parlementaires choisiront l'ODD sur lequel ils travailleront. Les ONG vérifient ensuite que les parlementaires s'acquittent effectivement des engagements pris. Il s'agit d'une campagne puissante parce que les parlementaires se sentent responsables de la réalisation de l'ODD qu'ils ont choisi. L'intervenante encourage d'autres pays à mener ce type de campagne.

Mme D. SOLIZ (Équateur) estime que plusieurs aspects du projet de résolution gagneraient à être précisés. Ainsi, il importe de souligner que le libre-échange équitable n'est pas une réalité, beaucoup de pays en développement et de petites économies étant encore en butte à un terrain de jeu inégal et inique. Les parlements doivent axer leurs efforts sur l'élimination de la pauvreté pour que les plus démunis puissent jouir de leurs droits fondamentaux. Le libre-échange ne doit pas être limité mais doit au contraire promouvoir une production ou une consommation responsables en mettant l'accent sur des conditions de travail décentes, le recyclage et la protection de l'environnement. Les accords commerciaux ne doivent pas être imposés aux pays en développement. Les États devraient mettre en place un environnement propice au développement, notamment en s'employant à produire de l'énergie propre, en renforçant les infrastructures, en investissant dans la technologie et en valorisant les capacités des jeunes. Ils doivent aussi accorder des conditions de crédit favorables et mettre en place des systèmes financiers accessibles. Il faut enfin reconnaître l'économie solidaire au même titre que l'économie privée et l'économie publique.

Selon M. M. KHUMALO (Zimbabwe), si certains des Objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été atteints, c'est parce qu'au lieu de compter sur leurs propres forces, les pays en développement sont demeurés trop dépendants des fonds des donateurs. Il importe de ne pas répéter les mêmes erreurs dans la réalisation des ODD. Les pays en développement disposent de riches ressources mais peinent à produire une valeur ajoutée. Les parlements doivent voter les budgets nécessaires à la réalisation des ODD.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) affirme que des ressources et des fonds sont nécessaires pour atteindre les ODD et que le commerce équitable doit servir à mobiliser les moyens nécessaires. Les parlements doivent veiller à ce que le contexte commercial international soit équitable et à faire respecter les droits des producteurs marginalisés et des travailleurs dans les pays en développement, et en particulier des travailleuses. Leurs outils pour y parvenir sont l'élaboration de la législation, l'analyse des politiques et l'instauration du dialogue. Les principes du commerce équitable devraient être revus et alignés sur les ODD. En particulier, il faudrait modifier les systèmes de production ainsi que les chaînes d'approvisionnement et de demande. De même, il importe de concevoir de nouveaux mécanismes relatifs au financement, au commerce et aux taxes en s'appuyant sur l'innovation et la technologie. Des politiques commerciales équitables et avisées fondées sur des principes solides contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités.

M. M. AL-JUMAILLI (Iraq) considère qu'il faut élaborer un plan de développement fondé sur les partenariats. Il faut aussi veiller à mieux administrer les ressources de manière à ce que tous les secteurs de l'économie en bénéficient. Les pays rencontrent de nombreuses difficultés d'ordre économique, stratégique et administratif, qui ont une incidence négative sur le commerce et l'investissement. Face à de telles difficultés, les parlements doivent faire pression sur les gouvernements pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre un plan de développement.

Mme D. RATNASARI (Indonésie) se dit convaincue que le commerce et l'investissement dans l'infrastructure et l'innovation sont des moteurs indispensables à la croissance économique et au développement. Il est de plus en plus important de promouvoir la diffusion massive des technologies relatives au transport, à l'énergie renouvelable ainsi qu'à l'information et aux communications. Le progrès technologique revêt une importance capitale pour relever les défis qui se posent en matière économique et environnementale, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et l'efficacité énergétique. Promouvoir des industries durables et investir dans la recherche scientifique sont également des moyens importants de favoriser le développement durable. En comblant le fossé numérique, on assurerait un accès égal à la formation et au savoir et on soutiendrait l'innovation et l'entrepreneuriat. Les politiques et stratégies commerciales doivent être bien intégrées dans les autres grandes politiques nationales. Les politiques nationales devraient comprendre des priorités en matière commerciale de manière à ce que les pays soient intégrés aux chaînes de valeur mondiales ainsi qu'en matière de finance et d'investissement étranger. Il est essentiel de garder en place un système commercial multilatéral fondé sur des règles et dirigé par l'OMC.

M. E. PRIMAKOV (Fédération de Russie), tout en considérant que le projet de résolution est valable, dit qu'il souhaite proposer plusieurs amendements. Il faudrait insérer au paragraphe 1 du dispositif les mots "solide et efficace" après "une approche multilatérale". De plus, dans le même paragraphe, il faudrait supprimer les mots "mécanismes d'arbitrage", qui risqueraient d'être utilisés pour exercer des pressions politiques. Bien que la délégation russe soit favorable au commerce équitable, certains pays s'en prévalent pour justifier l'adoption de mesures unilatérales protectionnistes néfastes. L'intervenant préfère donc utiliser le terme "libre-échange" plutôt que "commerce équitable". Le projet de résolution doit porter uniquement sur le commerce et ne doit pas

faire référence à des questions telles que la protection des travailleurs, l'écologie et les droits de l'homme. À mélanger ces questions avec le commerce, on donnerait un avantage aux pays développés. La délégation russe ne tient pas au paragraphe 9 du dispositif sur les relations entre investisseurs et État, car ce domaine est déjà réglementé par la législation du pays.

M. R. EL HILAA (Maroc) fait observer que le projet de résolution couvre un champ très vaste et qu'il sera par conséquent difficile à appliquer. Les parlementaires doivent trouver les mécanismes voulus pour favoriser son application.

M. A. PAPIZADEH (République islamique d'Iran) rappelle qu'il y a de nombreux obstacles au développement, notamment l'insécurité et le terrorisme. Les parlements ont un rôle de premier plan à jouer dans le développement. Selon la Constitution de l'Iran, le Parlement doit promouvoir l'égalité des droits et participer à toutes les étapes de la prise de décision politique. L'intervenant est favorable à la coopération interparlementaire et à l'échange de données d'expérience, en particulier sur les questions économiques et environnementales.

M. A. AKAYLEH (Jordanie) considère que le développement durable, le libre-échange et l'investissement ne sont pas possibles dans un monde où les conflits sont si nombreux. Les pays doivent régler ces conflits avant d'aborder la question du développement durable. Le projet de résolution devrait inclure une recommandation de l'UIP au Secrétaire général de l'ONU sur la nécessité d'assurer la sécurité de tous les pays colonisés. Les pays colonisés devraient se libérer des puissances qui les oppriment.

La PRÉSIDENTE annonce que la Commission poursuivra la rédaction de la résolution en plénière.

La rédaction se poursuit entre 15 h 55 et 18 h 30. La séance est alors levée.

SÉANCE DU MARDI 9 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de Mme V.T. Muzenda (Zimbabwe), Présidente de la Commission.

Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables (suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

Le projet de résolution a été adopté par acclamation.

d) Désignation d'un rapporteur à la 140^e Assemblée de l'UIP

La PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION propose de faire office de rapporteure et de présenter le projet de résolution à l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thèmes d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La PRÉSIDENTE annonce que la Commission doit proposer un thème pour sa prochaine résolution et trancher la question des co-rapporteurs. Le Bureau a retenu le thème proposé par les délégations de la Belgique et de la Roumanie : *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables.*

Le thème est approuvé.

b) Proposition pour le choix des co-rapporteurs

La PRÉSIDENTE fait savoir que M. A. Gryffroy (Belgique) et Mme S. Diniča (Roumanie) ont exprimé le souhait d'être nommés co-rapporteurs ; la délégation du Kenya en désignera un troisième.

La représentante de la JORDANIE fait observer que la Belgique et la Roumanie appartiennent au même groupe géopolitique. Il importe que d'autres groupes géopolitiques soient aussi représentés. Lors de la réunion du Bureau, la délégation de la Jordanie a présenté une candidature pour le Groupe arabe : M. K. Al Bakkar.

M. A. GRYFFROY (Belgique) précise que les délégations belge et roumaine ont fait des propositions distinctes, dont les textes ont ensuite été fondus afin d'en améliorer le contenu. Même s'ils appartiennent au même groupe géopolitique, les représentants de la Belgique et de la Roumanie devraient être nommés co-rapporteurs, car ils sont les principaux auteurs de la proposition finale. Selon le Règlement des Commissions permanentes, il est souhaitable mais non obligatoire d'assurer une répartition géographique équitable des postes de co-rapporteurs. Pour respecter la diversité géographique et compte tenu de l'expérience du Kenya dans le domaine de la numérisation et de l'économie circulaire, un représentant de ce pays sera aussi nommé co-rapporteur. Par contre, les travaux se trouveraient compliqués par la nomination de quatre co-rapporteurs.

Le représentant du KENYA dit qu'il appuie les commentaires de M. Gryffroy.

La représentante de la JORDANIE rappelle que M. Gryffroy a déjà été co-rapporteur. Par souci de diversité, il faut désigner des membres d'autres groupes géopolitiques pour exercer ces fonctions. Le projet de résolution ne concerne pas uniquement ceux qui l'ont proposé mais l'ensemble de la Commission. Le sujet revêt aussi une grande importance pour la Jordanie et les autres pays arabes.

Le représentant de la FRANCE se rallie à l'opinion de la représentante de la Jordanie. Le sujet est très complexe et aura une grande incidence dans de nombreuses régions du monde. Il serait donc bon de recueillir autant de points de vue différents que possible et de nommer quatre co-rapporteurs.

Le représentant du MEXIQUE explique que sa délégation avait fait à la Belgique une proposition analogue concernant le commerce électronique. Comme il doit y avoir un échange entre différents groupes géopolitiques, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes souhaite qu'un co-rapporteur mexicain soit désigné. Le Mexique peut apporter une contribution précieuse : il a participé à la rédaction d'un accord de libre-échange avec les États-Unis d'Amérique et le Canada et a déjà débattu du thème retenu avec de nombreux autres délégués à la présente Assemblée.

M. A. GRYFFROY (Belgique) se dit prêt à travailler avec quatre co-rapporteurs. C'est à la Commission de décider si elle accepte d'en désigner quatre.

La SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION indique que nombre de co-rapporteurs autorisé n'est pas précisé dans le Règlement des Commissions permanentes. Les délégués doivent toutefois se demander s'il est possible que quatre co-rapporteurs s'entendent sur un texte commun. Le cas ne s'est encore jamais présenté jusqu'ici.

La PRÉSIDENTE demande à la Commission de décider de quelle manière elle souhaite procéder.

Le représentant de la SUÈDE fait observer que cinq délégations, dont celle du Mexique, se sont portées candidates. La Commission doit se prononcer sur la voie à suivre.

Le représentant du KENYA estime qu'il pourrait y avoir quatre co-rapporteurs puisque leur nombre n'est pas limité par le règlement.

Mme S. DINIČA (Roumanie) dit que les délégations roumaine et belge ont décidé de travailler ensemble compte tenu de l'importance du sujet. Elle appuie la nomination des représentants de la Belgique et du Kenya comme co-rapporteurs. Au besoin, elle se retirera.

La PRÉSIDENTE demande à la Commission de décider si elle souhaite nommer trois ou quatre co-rapporteurs.

Il est procédé à un vote sur le nombre de co-rapporteurs pour le projet de résolution.

Par 11 voix en faveur de trois co-rapporteurs et 10 voix en faveur de quatre co-rapporteurs, il est décidé que la Commission nommera trois co-rapporteurs pour le projet de résolution.

La PRÉSIDENTE appelle la Commission à désigner les trois pays qui feront office de co-rapporteurs.

Le représentant du MEXIQUE estime que le Mexique devrait être un des co-rapporteurs.

M. A. GRYFFROY (Belgique) considère que les co-rapporteurs devraient représenter les pays qui ont participé à la rédaction du projet : la Belgique, la Roumanie et le Kenya.

Le représentant de la FRANCE dit que deux textes ont été fusionnés en un. Pour deux projets, il faudrait donc quatre co-rapporteurs. La numérisation et l'économie circulaire sont des questions connexes mais différentes.

La PRÉSIDENTE rappelle que la Commission a déjà décidé de nommer trois co-rapporteurs.

Le représentant de la SUÈDE estime que les représentants de la Belgique, de la Roumanie et du Kenya devraient être co-rapporteurs puisqu'ils ont préparé le projet.

La représentante de la JORDANIE dit que certains membres de la Commission essayent de monopoliser le travail. Or, les vues des différents pays doivent pouvoir s'exprimer. La résolution doit être le fruit du travail de l'ensemble de la Commission. Par volonté de compromis, elle retire la candidature de M. Al Bakkar.

M. A. GRYFFROY (Belgique) indique que les délégués pourront exprimer leurs vues en participant aux débats et en présentant des amendements. La Commission peut lui faire confiance : il veillera à ce que la résolution reflète les opinions de tous les membres de la Commission.

La représentante de la JORDANIE affirme que tous les membres de la Commission ont les compétences nécessaires pour rédiger la résolution. M. Gryffroy ne peut pas être co-rapporteur à chaque fois. Il faut donner à d'autres membres la possibilité de participer aux travaux. Bien qu'ayant retiré la candidature de la Jordanie, l'intervenante espère qu'à l'avenir la diversité présidera davantage à la nomination des co-rapporteurs. L'un des quatre pays candidats doit retirer sa candidature ou la Commission doit se prononcer sur les trois pays qu'elle souhaite retenir.

Mme S. DINIČA (Roumanie) propose de se retirer.

La SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION rappelle qu'étant la seule femme, Mme Diniča ne peut se retirer sans quoi l'équilibre entre les sexes ne serait pas respecté.

La PRÉSIDENTE appelle la Commission à voter pour nommer les deux autres co-rapporteurs, à choisir entre la Belgique, le Kenya et le Mexique.

Il est procédé à un vote pour désigner les deux autres co-rapporteurs pour le projet de résolution.

Par 11 voix en faveur de la Belgique, 22 voix en faveur du Kenya et 9 voix en faveur du Mexique, il est décidé que les deux autres co-rapporteurs seront les représentants de la Belgique et du Kenya.

La PRÉSIDENTE annonce que les co-rapporteurs seront de la Roumanie, de la Belgique et du Kenya.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

La PRÉSIDENTE dit que la Commission doit approuver un plan de travail qui sera présenté à la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade. Le Bureau recommande que la Commission consacre une séance au débat sur le thème de la prochaine résolution et une séance au suivi de la résolution de l'UIP de 2014, *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*. Il faudra également prévoir une séance pour discuter des préparatifs de la réunion parlementaire à la 25^e Conférence des Parties (COP 25) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra au Chili en décembre 2019.

Le plan de travail est approuvé.

Élections au Bureau de la Commission permanente

La PRÉSIDENTE fait savoir à la Commission que le Bureau a reçu un certain nombre de candidatures. Le Groupe arabe a désigné M. A. Al Khrbeed (Iraq) pour terminer le premier mandat en cours et Mme W. Bani Mustafa (Jordanie) pour un second mandat. Le Groupe Asie-Pacifique a présenté la candidature de Mme S. Jannat Marri (Pakistan) pour un premier mandat. Le Groupe Eurasie a nommé M. A. Boshyan (Arménie) pour terminer le mandat en cours de l'Arménie. Le Groupe des Douze Plus a présenté la candidature de Mme S. Diniča (Roumanie) pour un second mandat.

Les nominations sont approuvées.

Le représentant de l'IRAQ demande à changer le candidat iraquien.

La SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION répond au représentant de l'Iraq qu'il doit en discuter avec son groupe géopolitique, qui est l'organe chargé de présenter les candidatures. Le groupe géopolitique pourra alors présenter un nouveau nom à la prochaine Assemblée.

La séance est levée à 15 h 30.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 35 sous la conduite de M. A. Niyongabo (Burundi), membre du Bureau de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour

(C-III/140/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 139^e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)

Le compte rendu est approuvé.

Débat sur le suivi des précédentes résolutions de l'UIP

(C-III/140/4-Inf.1)

Le PRÉSIDENT invite les participants à partager des informations, axées sur les bonnes pratiques, concernant l'action de suivi parlementaire entreprise au niveau national en lien avec les résolutions suivantes de l'UIP : *La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles* (2015), *Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie* (2013), et *La liberté d'expression et le droit à l'information* (2009).

Mme S. SUWANNACHEEP (Thaïlande), ouvrant le débat, déclare que son parlement vient d'adopter une loi à effet extraterritorial relative à la protection des données personnelles. Selon cette loi, les responsables du traitement des données doivent obtenir, à l'exclusion de certains cas, le consentement écrit ou en ligne pour le traitement des données personnelles, la protection des données personnelles sensibles et le respect des restrictions relatives au transfert des données personnelles vers un pays tiers. En outre, les responsables du traitement des données se trouvant hors de Thaïlande doivent nommer un représentant au sein des autorités thaïlandaises. La loi nationale sur la cybercriminalité a également été actualisée afin de pénaliser tout accès non autorisé aux systèmes informatiques et aux données, et toute interception électronique de ces données, et de promouvoir la cybersécurité dans l'intérêt de tous.

M. A. ALDEQBASI (Koweït) fait valoir que le Koweït croit fermement en la liberté d'expression, laquelle est reconnue en droit national et appliquée par les médias, notamment la presse. Il considère également qu'il incombe aux principales entreprises du secteur des réseaux sociaux d'éviter toute propagation dans le monde, par le biais de leur site web, d'informations fausses, provocatrices et préjudiciables. Dans ce but, il convient de coopérer avec ces entreprises en mettant l'accent sur les atouts de la technologie ainsi que sur le bien-fondé et la sécurité des informations disponibles sur leur plate-forme, étant donné en particulier la facilité avec laquelle tout un chacun peut y accéder.

M. M. FARSHADAN (République islamique d'Iran) constate que, dans son pays, les nouvelles technologies de la communication et des réseaux sociaux ont stimulé les mouvements protestataires citoyens et ont potentiellement servi à promouvoir la démocratie consultative et participative, par exemple en encourageant la participation électorale. Ne connaissant aucune frontière et pouvant faire rapidement évoluer les situations, ces outils exercent une influence culturelle et sociopolitique croissante, notamment auprès des jeunes Iraniens vivant en milieu urbain. Le Parlement de l'intervenant vient de voter une nouvelle loi, que les institutions publiques sont tenues de respecter, accordant le libre accès aux informations et permettant des mécanismes de lutte contre la culture généralisée du secret.

M. K. TANAKA (Japon) estime qu'il incombe aux parlementaires de défendre le droit fondamental d'accès à Internet tout en veillant à ce que le dialogue à travers les médias sociaux ne remplace pas les autres formes de dialogue, notamment dans les médias classiques. Au Japon, les médias jouent un rôle important et reconnu en matière de promotion de la démocratie et de garantie du droit à l'information. Par ailleurs, l'utilisation croissante d'Internet a permis d'organiser des campagnes électorales en ligne en vue d'accroître la participation à la vie politique. Les médias, qu'ils

soient nouveaux ou classiques, sont l'un des socles de la démocratie, que le Japon cherche à préserver et promouvoir, notamment par une élaboration judicieuse de politiques permettant l'évolution de ces deux types de médias.

M. D. MARIE (France) explique que son Parlement a voté une loi pour lutter contre la propagation de "fake news" (informations mensongères) visant à infléchir et perturber les processus électoraux démocratiques, comme on a pu le constater dans divers pays. Cette loi permet également aux autorités en charge de la réglementation de la radiodiffusion de bloquer les diffuseurs publics étrangers propageant de fausses informations en vue de déstabiliser les institutions nationales. Elle garantit en outre une meilleure transparence car toutes les campagnes politiques en ligne doivent dorénavant déclarer leurs sources de financement. Toute la difficulté consiste à trouver un juste équilibre car il faut mettre un terme à la diffusion des fausses informations sur les plates-formes en ligne tout en continuant de garantir la liberté d'expression.

M. H.Y. BIN SAPARI (Malaisie) estime que l'évolution constante des technologies, en particulier du numérique, influe clairement sur les droits de l'homme et la démocratie. En Malaisie, la loi sur les "fake news" a été contestée au motif qu'elle enfreint la liberté d'expression. Le projet d'abrogation a toutefois été rejeté par le Sénat mais il est actuellement amendé. Dans une société multiconfessionnelle, multiraciale et multiculturelle comme celle de la Malaisie, la liberté d'expression et d'information est essentielle au maintien de la stabilité nationale. La formulation de la loi sur la liberté d'information est en cours d'examen en vue d'accroître cette liberté.

M. M.R. RABBANI (Pakistan) déclare que la liberté d'opinion et d'expression est un droit fondamental garanti par la Constitution du Pakistan, laquelle a été amendée pour protéger le droit à l'information. Une loi précisant les modalités de l'exercice de ce droit, notamment par l'accès aux documents officiels, a été votée en conséquence. Une loi a également été adoptée pour réguler les réseaux sociaux et empêcher leur détournement.

M. Y.R. AL-KHATER (Qatar) convient qu'il incombe aux principales multinationales proposant une plate-forme en ligne de coopérer avec les gouvernements et les parlements afin de protéger la population de ceux qui utilisent les réseaux sociaux à mauvais escient. Parmi ces personnes, on peut citer : les usurpateurs d'identité, les hackers, les personnes propageant des discours de haine et celles violant les droits des enfants et des adolescents. Les parlements doivent voter des lois pour éviter ces dérives.

Mme M.L. ALCORTA SUERO (Pérou) se déclare totalement en faveur de la liberté d'expression mais fait remarquer qu'il est essentiel de faire la distinction entre la liberté d'expression associée aux droits de l'homme et à la démocratie, et l'utilisation mal intentionnée de cette liberté par les grandes entreprises dans le but de servir leurs propres intérêts. La liberté d'expression est capitale mais elle ne doit pas être corrompue par de fausses informations. Elle n'est pas à vendre, quel que soit le prix, n'est pas négociable et doit être respectée.

Mme A.P. ZANI (Kenya) explique que, au Kenya, l'espace démocratique et la liberté d'expression ont été élargis, dans le cadre de la Constitution, et que les processus parlementaires sont toujours plus ouverts et interactifs. La loi nationale contre la cybercriminalité prévoit de fortes amendes et des peines de prison dans les cas d'accès non autorisé à des systèmes informatiques, ou d'interférence avec ceux-ci, de harcèlement en ligne, d'intimidation et de menaces, et de propagation de "fake news". La liberté de pouvoir s'exprimer doit toutefois être garantie aux citoyens. La nécessité d'éliminer les discours de haine et l'incitation à la violence ethnique doit donc être contrebalancée par le droit de diffuser de vraies informations permettant de mieux enraciner la démocratie kényane.

M. S. ZUHEIR (Palestine) fait valoir la spécificité de son pays, injustement occupé par un autre pays qui, de plus, se sert de son savoir-faire technologique contre la Palestine. Pour ce faire, il pirate notamment des comptes de réseaux sociaux afin de propager des informations imprécises et fausses dans un double but : manipuler des faits historiques et culturels liés au conflit israélo-palestinien, et diviser les Palestiniens en propageant de fausses informations sur des personnes de cette communauté. Il s'agit là d'exemples de la manière dont l'occupant israélien opprime les Palestiniens.

M. A. AL AMRI (Oman) estime que de nombreux pays sont maintenant impliqués dans des activités de piratage, ce qui représente une menace majeure pour la paix et la sécurité dans le monde, influe sur les processus démocratiques et vise à manipuler l'opinion publique. En outre, les lois actuelles sur la cybercriminalité sont inadéquates car les contenus des réseaux sociaux sont spécifiquement conçus pour répondre à la stratégie des propriétaires des réseaux. Le monde virtuel

influe négativement sur le monde réel, au détriment de la justice, de l'égalité, de la liberté ainsi que de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité des nations. Pour éviter le chaos, personne ne doit pouvoir détenir un grand nombre de comptes de réseaux sociaux.

M. H. CHOQUE TARQUE (État plurinational de Bolivie) déclare que son Parlement a voté une loi sur la citoyenneté numérique permettant le suivi des entreprises actives dans le secteur de l'information, de la communication et des technologies. Cette loi garantit toutefois que les mesures adoptées dans ce cadre ne sont pas appliquées de manière abusive. Son pays progresse dans la mise en œuvre des recommandations faites par l'UIP mais partage les préoccupations sur l'utilisation des outils numériques en vue de discréditer les gouvernements et les personnes.

Mme G. FERMIN (République dominicaine) constate que, dans son pays, les données publiques et privées sont soumises à la loi sur la protection des données. En outre, le droit à la vie privée est inscrit dans la Constitution et, selon la jurisprudence, il est interdit de se livrer à des activités en ligne visant à ternir la réputation des candidats aux élections. Même si elles sont menées sur des sites de réseaux sociaux, les activités de cette nature violent le droit à la liberté d'expression et sont donc jugées inconstitutionnelles.

M. W. AYENEW (Éthiopie) explique que son pays s'efforce actuellement de mettre en œuvre des réformes et de combler le vide législatif dans le but de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme fondamentaux garantis par la Constitution éthiopienne. De nombreux blogueurs sur les réseaux sociaux ont été libérés de prison pour reprendre leurs activités, et les lois et réglementations relatives aux réseaux sociaux sont en cours d'amélioration.

Le PRÉSIDENT remercie les participants de leurs contributions, qui ont permis de définir clairement les contours de la réalité mondiale ainsi que les diverses contradictions et difficultés associées aux progrès des technologies. Pour plus d'informations sur les bonnes pratiques en la matière, il encourage tous les membres à profiter du Guide de l'UIP à l'usage des parlementaires, récemment publié, intitulé *La liberté d'expression des parlements et des parlementaires : importance et périmètre de la protection*.

Mme A. Gerkens (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission, prend la présidence.

Audition d'experts sur les mesures parlementaires visant à lutter contre la désinformation et les "fake news"

La PRÉSIDENTE explique que la présente audition d'experts a été organisée en vue d'examiner des mesures susceptibles d'être prises par les parlements pour lutter contre la désinformation et les "fake news", et garantir ainsi les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression. Elle présente les experts qui feront part de leurs points de vue sur ce sujet : M. T. Venturini, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France, M. P. Nakov, responsable scientifique, Qatar Computing Research Institute (QCRI), et Mme S. Joshi, spécialiste en vérification, PROTO, start-up basée en Inde spécialisée en authentification de données et co-fondatrice de Khabar Lahariya, seul réseau d'informations rurales numériques en Inde. La Présidente invite M. T. Venturini à présenter le sujet.

M. T. VENTURINI, *expert*, constate que le terme "fake news" est généralement jugé trop vague par les chercheurs et que les nombreux aspects de la désinformation seraient mieux décrits par des termes distincts. On peut notamment citer la propagande en ligne, le marketing concurrentiel, la médisance, la rumeur, la menace, la polémique, le piège à clics et les théories du complot, chacune de ces facettes devant être examinée et traitée à part entière. Dans le cas contraire, la législation traitant de la désinformation en ligne risque d'être inefficace ou, dans la pire des situations, de servir de prétexte à une censure au cas par cas. Le terme "fake news" insiste également trop sur les aspects de fausseté et d'affabulation, qui sont déjà traités par les lois existantes, par exemple celles relatives à la diffamation. En outre, même si généralement la désinformation circulant en ligne est explicitement identifiée comme fautive par ceux qui l'ont générée, cela n'empêche pas les consommateurs de la propager pour son contenu satirique, partisan ou provocateur. L'intervenant préfère le terme "malinformation" et fait le parallèle avec la "malbouffe", laquelle est largement consommée bien que l'on connaisse son effet néfaste sur la santé. La "malinformation" représente également une addiction et un vaste secteur industriel en pleine expansion. Quant à la vérification des faits, son importance ne fait aucun doute. Cela ne permet toutefois pas d'endiguer la vague de "malinformation" considérée comme de la désinformation mais propagée pour son côté divertissant.

La "malinformation" bénéficie de facteurs économiques, technologiques, sociaux, culturels et politiques. Premièrement, elle est financée par la même économie de l'attention que celle qui sous-tend la plupart des services en ligne et elle ne pourrait pas se développer sans la publicité en ligne, surtout celle promue par des géants comme Google et Facebook. Deuxièmement, les producteurs de "malinformation" peuvent monnayer leur production par le biais de technologies sophistiquées permettant de vendre jusqu'aux actions les plus éphémères, par exemple cliquer et faire défiler. Plus inquiétant encore, les données collectées dans ce processus servent de plus en plus à amplifier ces actions grâce aux algorithmes de recommandation utilisés par les plates-formes en ligne. Troisièmement, la "malinformation" s'appuie sur les microcélébrités et les tendances personnelles mises en exergue par les plates-formes en ligne dans le but d'accroître la pertinence pour les utilisateurs et d'encourager le partage de contenus. Quatrièmement, la "malinformation" constitue la raison d'être de cultures qui entrent souvent en concurrence pour profiter d'une visibilité éphémère sur les plates-formes en ligne, où elles encouragent les déclarations provocatrices et incendiaires, voisines de l'extrémisme et de la radicalisation. Enfin, de nombreux acteurs politiques trouvent plus commode de gêner leurs opposants en recourant aux polémiques politiques plutôt qu'à l'expression de leurs propres opinions.

Au cours des périodes électorales, les perturbations subies par le débat public, en raison de la désinformation, sont particulièrement problématiques et appellent à des mesures de préservation de la qualité du débat. Le journalisme classique et amateur, en particulier le journalisme d'investigation, joue un rôle central à cet égard. Une consommation plus responsable des médias est également importante et doit être encouragée par l'éducation à la citoyenneté.

La PRÉSIDENTE demande à M. P. Nakov de s'exprimer sur le rôle joué par les technologies dans la propagation de la "malinformation".

M. P. NAKOV, *expert*, précise que la principale difficulté avec la "malinformation" n'est pas le fait qu'elle soit fausse mais son utilisation en tant qu'arme politique. En réalité, ce type d'information existe depuis longtemps mais l'arrivée des réseaux sociaux ajoute deux nouveaux éléments. Le premier est le microciblage rendu possible par le suivi constant de l'activité en ligne qu'effectuent les entreprises de réseaux sociaux et les opérateurs mobiles, lequel permet de collecter des informations sur les goûts des gens et leurs revenus, ce qui représente un risque étant donné la manière dont ces informations peuvent être utilisées pour influencer les électeurs. Le deuxième est le phénomène d'amplification que permet la "malinformation", laquelle ne nécessite qu'un très petit investissement pour toucher des milliers de consommateurs avant de se multiplier à l'infini et en toucher des millions. Les conclusions d'une vaste étude ont en effet permis de montrer que la "malinformation" se répand six fois plus vite que les informations classiques et que les trois-quarts des personnes ne sont pas en mesure d'en voir le caractère factice.

Le suivi en ligne permet également d'identifier des orientations politiques implicites et de façonner les opinions politiques, comme cela a été expérimentalement démontré. Les réseaux sociaux sont également optimisés pour attirer l'attention des utilisateurs et ceux-ci sont particulièrement sensibles aux opinions extrêmes et catégoriques. Même ceux qui ne sont pas actifs sur les réseaux sociaux peuvent être suivis par des services comme Google Analytics, lequel recueille les données de millions de sites web.

Quant au rôle des réseaux sociaux en matière de résultats électoraux, des recherches ont montré que l'influence sur les résultats des plus récentes élections américaines constituait un objectif à court terme des activités d'ingérence russe menées pendant la période précédant ces élections. Le but à long terme était d'identifier des problèmes sociaux et d'aggraver les tensions religieuses et ethniques en vue de générer l'instabilité.

Bien qu'il soit essentiel de légiférer et d'amender la législation pour lutter contre les informations mensongères et rester en phase avec les évolutions technologiques, il faut également sensibiliser la population en vue de limiter les effets de la propagande. Les étudiants doivent donc être formés au concept de "fake news", ainsi que les personnes plus âgées, car ils constituent le groupe le plus susceptible de répandre ce type d'informations. C'est pour cette raison que le QCRI a développé l'agrégateur d'informations Tanbih, ce qui signifie "conscience" en arabe. Le but de cet outil est d'identifier la propagande présentée sous les apparences de l'information et de créer les profils des médias qui proposent des informations fiables ayant fait l'objet d'une véritable vérification quant à leur couleur politique et leur précision. Cet agrégateur s'est inspiré du site www.mediabiasfactcheck.com, qui applique, dans ce but, les méthodes du journalisme d'investigation.

La PRÉSIDENTE demande à Mme S. Joshi d'expliquer son travail en Inde, où les réseaux sociaux ont joué un rôle clé en attisant les conflits sociaux alors que les élections étaient imminentes.

Mme S. JOSHI, *experte*, constate que des millions d'Indiens ruraux, jeunes, vieux, et même analphabètes, sont maintenant des utilisateurs d'Internet de première génération. Ces dernières années, la désinformation et les rumeurs sur les enlèvements d'enfants en vue d'un trafic d'organes se sont propagées sur WhatsApp et Facebook, les deux plates-formes les plus populaires en Inde, ce qui a déclenché des violences de masse provoquant des morts. Les crimes haineux ont été encouragés et les communautés divisées, la crédibilité des médias s'en trouvant également affectée. Les gens se sont généralement montrés plus vulnérables à la désinformation en raison de son influence croissante sur Internet.

Le travail de l'intervenante chez Khabar Lahariya, journal en ligne ciblant un lectorat rural, est principalement centré sur la formation des femmes au journalisme en vue d'en faire leur profession, celle-ci étant traditionnellement très masculine. Le personnel de ce journal est entièrement composé de femmes, dont la plupart est issue de communautés locales marginalisées. La vérification des faits a toujours été à la base du processus de production et les lecteurs sont informés sur les méthodes de collecte des informations et sur les sources utilisées. Les technologies ont amplifié la désinformation et les rumeurs, même si celles-ci ont toujours existé, notamment dans l'Inde rurale, et Khabar Lahariya considère qu'il est important de recourir à ces mêmes technologies pour proposer des informations vérifiées.

Quant à ses ressources, Khabar Lahariya réussit fort heureusement à subvenir à ses propres besoins tout en conservant son indépendance par rapport aux intérêts privés. Le journal vit actuellement grâce au financement participatif, aux subventions accordées par des fondations indépendantes du secteur des médias et aux contributions de lecteurs et d'abonnés. Il n'est pas facile d'élargir son action sans avoir recours à des investissements pouvant compromettre son indépendance mais, jusqu'à présent, le journal a su résister aux pressions. Sans s'immiscer dans ce processus, le gouvernement peut encourager la promotion des médias indépendants et les recherches sur la désinformation, laquelle est mal comprise, surtout dans l'Inde rurale. Il peut également faciliter la lutte contre la désinformation en défendant des initiatives visant à une meilleure connaissance des médias par l'analyse critique et la remise en question, en partant de l'hypothèse qu'aucune information n'est a priori digne de confiance, quelle que soit la plate-forme.

La PRÉSIDENTE remercie les experts et invite les participants à faire part de leurs commentaires.

Mme A.P. ZANI (Kenya) demande comment développer l'objectivité nécessaire des médias sachant que ceux-ci peuvent avoir des stratégies cachées, ouvertes ou subtiles selon lesquelles les informations peuvent être interprétées différemment en fonction de facteurs comme les niveaux de revenu ou d'éducation.

Mme S. JOSHI, *experte*, répond que, en Inde, les informations vraies et crédibles sont souvent ensevelies sous une avalanche de fausses informations. Peu de personnes ont pour habitude de procéder à une vérification des faits, en particulier parce que les initiatives de ce type ne sont accessibles que dans les zones urbaines alors que, dans les régions rurales, les informations répondent au climat populiste. Il est donc essentiel de lutter contre la désinformation et les fausses informations par le biais d'organisations indépendantes du secteur des médias, restant hors de l'influence des intérêts politiques, privés ou autres et transparentes sur leur processus de production d'informations.

M. P. NAKOV, *expert*, estime qu'il convient effectivement de remettre en question les informations en ligne, toute personne ou entité étant susceptible d'exprimer une opinion dans un environnement non régulé. Dans ce but, il est essentiel d'avoir une connaissance des médias et celle-ci devrait faire partie des cursus éducatifs et de la formation tout au long de la vie. En outre, les campagnes destinées à faire connaître les médias devraient être réalisées par des organisations non gouvernementales afin d'éviter toute accusation de visées propagandistes ou tendancieuses. Quant aux initiatives des réseaux sociaux, Facebook met en œuvre un système de vérification des faits mais celui-ci est indisponible dans la plupart des pays. Pour sa part, le QCRI élabore des outils permettant de faciliter l'identification d'orientations politiques implicites ou de techniques de propagande dans les informations diffusées sur les réseaux sociaux.

Remarquant que les grandes entreprises du secteur des réseaux sociaux emploient des spécialistes en sciences sociales pour mener des recherches sur la psychologie de leurs utilisateurs et que Mark Zuckerberg réclame une législation relative aux réseaux sociaux, la PRÉSIDENTE se demande si Mark Zuckerberg ne pourrait pas lui-même proposer certaines actions.

M. T. VENTURINI, *expert*, pense que le récent appel de certains PDG d'entreprises de réseaux sociaux en faveur d'une régulation du secteur montre que la pression de l'opinion publique agit dans ce sens. La réponse ne consiste toutefois pas à rendre ces entreprises responsables de leurs contenus car cela peut les inciter à mettre en place une censure, ce qui est encore moins souhaitable que la propagation de la "malinformation". Il vaudrait mieux que ces sociétés fassent preuve d'une plus grande transparence sur des questions comme les sources de leurs revenus publicitaires et leurs puissants, mais secrets, algorithmes de recommandation.

Mme M.L. ALCORTA SUERO (Pérou) fait valoir que toutes les libertés d'expression doivent être défendues et que la presse doit rester indépendante des ressources publiques, lesquelles doivent être investies dans des domaines comme l'éducation et la santé. WhatsApp est avant tout un outil social alors que les informations diffusées sur Twitter sont plus susceptibles d'être d'ordre politique. Twitter doit donc, peut-être, être régulé, bien que ce processus puisse s'avérer difficile en réalité. Toutefois, sauf à introduire certains paramètres, tout respect de l'information sera perdu.

La PRÉSIDENTE estime que le principal objectif de plates-formes comme Twitter et Facebook est de générer des revenus publicitaires en attirant davantage d'abonnés, ce qui fait douter de leur indépendance et, peut-être, de la régulation comme solution.

M. T. VENTURINI, *expert*, déclare que la régulation des plates-formes en ligne est nécessaire même s'il s'agit d'une question complexe. Dans la mesure où le secteur des médias tire largement ses revenus de la publicité, il doit absolument attirer l'attention des utilisateurs étant donné son modèle d'entreprise, notamment en propageant de la "malinformation". La régulation doit donc être plus orientée vers le modèle que vers des contextes spécifiques.

M. P. NAKOV, *expert*, convient que les entreprises du secteur des réseaux sociaux sont soucieuses de leurs intérêts financiers, qu'elles ne souhaitent pas les compromettre en agissant contre les informations mensongères. Ces entreprises ne veulent pas non plus s'ériger en arbitres de la vérité dans ce que l'on considère être un débat démocratique légitime. Les plates-formes de réseaux sociaux sont toutefois les mieux placées pour limiter la propagation des "fake news" et c'est ce qu'elles font en éliminant certains comptes. Il est cependant difficile de dire dans quelle mesure les informations mensongères ont influé sur les résultats des élections.

La PRÉSIDENTE demande à Mme S. Joshi de s'exprimer sur le dilemme des médias indépendants qui ont besoin de financements mais souhaitent rester hors de toute influence externe.

Mme S. JOSHI, *experte*, estime que les contenus des médias doivent rester hors de l'influence du financement et qu'il est essentiel, pour les entreprises de ce secteur recevant un financement, de rester indépendantes et objectives dans leurs présentations des faits ou bien d'expliquer ouvertement leur éventuel parti pris.

M. P. NAKOV, *expert*, répondant à la demande de M. M. Farshadan (République islamique d'Iran), précise que son propre institut n'est actuellement pas engagé dans une recherche sur le microciblage. Un projet de recherche à l'Université d'Oxford a toutefois permis de créer le site www.whotargetsme.com, lequel assure le suivi, sur les réseaux sociaux, des campagnes publicitaires d'ordre politique ciblées sur les utilisateurs enregistrés sur ce site. En réalité, il n'existe pas de réponse unique simple à la question des "fake news" car celle-ci correspond à un problème multidimensionnel nécessitant des solutions également multidimensionnelles.

M. A. AL AMRI (Oman) explique que les utilisateurs de WhatsApp sont de vraies personnes alors que Twitter est miné de comptes factices alimentés par des bots informatiques répandant des informations mensongères pour influencer les gens, ces derniers étant également la proie d'autres bots informatiques, sur les réseaux sociaux, qui prônent le terrorisme et l'extrémisme. Ce problème a pris une telle ampleur que l'on peut se demander s'il n'est pas trop tard pour s'en protéger. Des efforts concertés doivent donc être faits pour trouver des solutions applicables sur tous les fronts.

La PRÉSIDENTE se demande quelle est la véritable ampleur de l'influence exercée par les "fake news".

M. T. VENTURINI, *expert*, explique que les bots informatiques sont compatibles avec toutes les plates-formes, notamment WhatsApp, et servent à amplifier et accélérer la propagation de la "malinformation". Il est toutefois difficile de mesurer l'influence de ce type d'information sur les processus démocratiques et, en particulier, sur les élections. Bien qu'il n'y ait jusqu'à présent aucune preuve directe de cette influence, il reste essentiel de mettre en œuvre des mesures de lutte contre la "malinformation" étant donné son rôle dans la dégradation du débat public.

M. A. AL AMRI (Oman) estime que, les discours de haine, le terrorisme et l'extrémisme étant potentiellement des conséquences négatives directes et indirectes des informations mensongères, il est préférable de bloquer ces messages plutôt que de laisser le monde plier sous le chaos que ce phénomène peut entraîner.

M. P. NAKOV, *expert*, fait valoir que, à l'instar du pourriel, les informations mensongères peuvent être limitées mais pas entièrement éliminées. En plus d'initiatives législatives, éducatives et de connaissance des médias, la coopération des entreprises de réseaux sociaux est nécessaire et commence en fait à voir le jour. Toutefois, d'autres dangers se profilent déjà à l'horizon étant donné le développement constant de l'intelligence artificielle. Parmi ces dangers, on peut citer : les fausses images réalisées par des réseaux antagonistes génératifs, comme ceux que l'on trouve sur www.thispersondoesnotexist.com, l'hypertrucage vidéo, créé par des algorithmes de plus en plus performants, les informations artificielles, également générées par des algorithmes développés par OpenAI, et les agents de dialogue, qui peuvent participer à des conversations. Tous ces dispositifs factices sont déjà d'une telle qualité qu'il est difficile, voire impossible, pour le commun des mortels de voir qu'ils ne sont pas réels.

La PRÉSIDENTE demande à Mme S. Joshi de préciser le temps nécessaire pour parvenir à une immunité face aux "fake news".

Mme S. JOSHI, *experte*, explique que les initiatives de connaissance des médias représentent un début mais que beaucoup reste à faire pour traiter le problème des "fake news" car celui-ci ne sera pas résolu par des mesures comme la pénalisation des activités en ligne, le durcissement de la censure ou le blocage de l'accès à Internet. Des efforts concertés de la part de tous les acteurs sont essentiels pour aller de l'avant.

M. P. NAKOV, *expert*, répondant à une question de M. H. BEKALLE AKWE (Gabon), déclare qu'une régulation nationale a clairement sa place pour lutter contre les discours de haine et accroître la transparence en matière, par exemple, de publicité à caractère politique. La régulation des multinationales serait toutefois plus efficace pour contrôler les "fake news" utilisées par le microciblage et amplifiées par propagation sur les réseaux sociaux. Les gouvernements peuvent jouer un rôle en identifiant les réseaux impliqués dans la propagation des informations mensongères afin d'en informer les entreprises concernées, lesquelles sont les mieux placées pour remédier au problème. Les gouvernements ne doivent pas tomber dans le piège de penser que les "fake news" s'apparentent à un problème de fausses informations car ils seraient alors considérés comme des censeurs et perdraient la confiance des citoyens, ce qui pourrait entraîner la montée du populisme. En protégeant l'intérêt général, il faut donc veiller à ne pas imposer ce qui pourrait être perçu comme une censure.

M. H.A. AL-AQULI (Iraq) estime qu'un équilibre doit être trouvé entre la protection des droits des personnes et la garantie de l'intégrité et de la transparence des processus démocratiques, notamment des élections. Si les États assument une responsabilité en la matière, la communauté internationale a également la charge de lutter contre les informations mensongères et la propagation de discours de haine, par exemple en infligeant des amendes aux intéressés ou en leur interdisant de voyager. Quant aux plates-formes en ligne, elles doivent être mises dans l'obligation d'identifier ceux qui propagent des informations pouvant entraîner une tragédie, notamment des pertes en vies humaines.

La PRÉSIDENTE, rappelant les morts survenues en Inde suite aux informations circulant sur WhatsApp, demande à Mme S. Joshi son opinion en matière de responsabilité.

Mme S. JOSHI, *experte*, estime que les plates-formes en ligne doivent être rendues plus responsables des contenus qu'elles publient, surtout en raison de la diffusion en direct d'activités terroristes et de crimes haineux. Toute législation mise en place pour contrôler les réseaux sociaux ne doit toutefois pas porter atteinte à des droits fondamentaux comme la liberté d'opinion ou d'expression.

M. T. VENTURINI, *expert*, précise qu'une partie de la difficulté réside dans le nouveau chevauchement existant entre ces libertés et la radicalisation, le terrorisme et l'extrémisme, cette réalité impliquant deux aspects distincts nécessitant un traitement différent. Le premier aspect est plutôt associé au journalisme et le second au renseignement, mais les deux sont liés.

La PRÉSIDENTE constate que le seul fait nouveau concernant les "fake news" est qu'elles touchent maintenant des millions de personnes et non plus quelques-unes. Certains pays ont adopté des lois importantes obligeant à un retrait rapide des contenus choquants sur les réseaux sociaux mais il n'est pas toujours aisé d'identifier les personnes qui se cachent derrière certains sites web.

M. P. NAKOV, *expert*, pense que les personnes recourant aux réseaux sociaux dans un but, par exemple, de diffamation et de radicalisation peuvent être poursuivies dans le cadre de la législation applicable aux médias grand public. Ici encore, la coopération avec les plates-formes en ligne est essentielle pour le retrait des contenus indésirables en vue d'éviter leur propagation. Les entreprises du secteur des réseaux sociaux ont une grande responsabilité quand il s'agit de prendre des mesures suite aux informations reçues sur ces contenus. Toutefois, étant donné que leurs algorithmes sont destinés à optimiser la participation des utilisateurs et donc le profit, il est peu probable qu'elles agissent, sans pressions internationales, contre leurs propres intérêts financiers.

M. J. LAWLESS (Irlande) déclare que, pour trouver le juste équilibre entre la régulation des réseaux sociaux et la liberté d'expression, une solution envisagée en Irlande consiste à ne pas limiter les commentaires politiques mais à assurer leur transparence en exigeant la divulgation des sources de ces commentaires afin de permettre aux lecteurs de se faire une opinion en connaissance de cause. Une autre solution envisagée est de créer une commission électorale permanente assurant le suivi des tendances et évitant ainsi l'obsolescence des règles. Une question qui reste à trancher est de savoir si la responsabilité du manque de transparence repose sur les plates-formes en ligne ou sur les annonceurs. Un autre problème concerne la manière de traiter les fermes à bots informatiques qui opèrent à l'échelle industrielle, notamment dans le but d'amplifier des opinions minoritaires et d'obliger les responsables politiques à prendre une certaine voie. Bien que ces actes doivent être érigés en infractions pénales puisqu'ils induisent une manipulation de la démocratie, il est difficile de savoir qui poursuivre.

La PRÉSIDENTE suggère aux responsables politiques d'être transparents quant à leur utilisation des réseaux sociaux.

M. T. VENTURINI, *expert*, recommande aux responsables politiques de moins s'appuyer sur les réseaux sociaux en faveur de lieux d'échanges plus pertinents. S'il est essentiel que ces responsables soient transparents, les entreprises de réseaux sociaux doivent tout autant être transparentes sur leurs algorithmes. Il est inquiétant de constater le peu de connaissances que nous avons sur un sujet si important.

M. O. HAMAYEL (Palestine), remarquant que chaque solution au problème des "fake news" est jusqu'à présent restée vaine, propose la création d'un organe international, éventuellement sous l'égide des Nations Unies, pour traiter les questions relatives aux réseaux sociaux. Quant à la régulation des réseaux sociaux, qu'elle soit volontaire ou autre, il est temps de la mettre en œuvre.

M. P. NAKOV, *expert*, précise que les entreprises du secteur des réseaux sociaux ont été appelées à une régulation universelle pouvant s'adapter aux priorités nationales. À cet égard, il est essentiel d'adopter une perspective à long terme étant donné le dynamisme des réseaux sociaux et la possibilité que les géants actuels du secteur disparaissent en l'espace de quelques années.

Lord RENNARD (Royaume-Uni), faisant référence à la publication d'un document de consultation de son gouvernement sur les contenus en ligne préjudiciables, précise que la principale préoccupation des parlementaires britanniques à cet égard concerne la maltraitance des enfants et le terrorisme. Les nouvelles mesures proposées pour répondre à ces problèmes visent à faire de l'Internet britannique le lieu le plus sûr au monde. Les contenus qui encouragent le suicide ou sont considérés être de la désinformation ou du harcèlement en ligne seront également ciblés. Les entreprises du secteur des réseaux sociaux s'exposeront à d'énormes amendes, voire à un blocage au Royaume-Uni, si elles ne retirent pas de leur plate-forme les contenus préjudiciables ou illégaux. Dans le cadre de leur obligation de diligence, elles seront contraintes de prendre des mesures raisonnables en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs et de lutter contre les activités illégales et préjudiciables sur leur plate-forme. Un nouveau régulateur disposant d'outils d'application sera chargé d'infliger des amendes substantielles ou, dans le pire des cas, de bloquer l'accès aux sites et de prendre des mesures contre les entreprises responsables. Toutes les entreprises seront soumises à un code de déontologie et devront publier des rapports annuels de transparence précisant la quantité de contenus préjudiciables présents sur leur plate-forme et expliquant comment elles règlent le problème. Dans le cadre de ce code de déontologie, les entreprises devront limiter la propagation des contenus fallacieux et préjudiciables, grâce à des vérificateurs de faits spécialisés, en particulier pendant les périodes électorales. Les fausses informations qui ont circulé au cours de la campagne référendaire sur le Brexit sont un grave sujet de préoccupation au Royaume-Uni. Des observations sur les mesures proposées sont sollicitées dans les trois mois qui viennent.

La PRÉSIDENTE demande comment le Royaume-Uni propose de s'occuper des sites web d'origine inconnue impliqués dans la propagation de contenus violents.

Lord RENNARD (Royaume-Uni) explique que, d'après lui, ces contenus peuvent être bloqués par des méthodes qui ne sont pas actuellement appliquées, bien que d'autres propositions soient les bienvenues. Les contenus préjudiciables provenant de sites web anonymes peuvent toujours faire l'objet d'une enquête et leur accès peut être limité. Ces contenus seraient toutefois moins visibles s'il n'était pas possible de les dupliquer sur des sites anonymes par le biais de mentions J'aime sur Facebook et Twitter.

La PRÉSIDENTE se demande si les codes de déontologie ou l'obligation de rendre des comptes gênera ou renforcera les entreprises du secteur des médias étant donné leur modèle d'entreprise.

Mme S. JOSHI, *experte*, précise que les entreprises du secteur des médias doivent toujours rechercher une meilleure transparence et communiquer des informations sur leurs processus, même si cela prend du temps et demande un personnel aux compétences spécifiques.

La PRÉSIDENTE se demande également si la régulation permettra de mieux traiter le problème des informations mensongères.

M. P. NAKOV, *expert*, explique que la régulation est réellement utile et remarque qu'il existe deux sortes de contenus préjudiciables : ceux qui enfreignent clairement la loi, par exemple les discours de haine et la maltraitance des enfants, et ceux dont la fonction est mal définie. Lorsque Facebook a procédé à une vérification manuelle des faits et a trouvé un contenu faux, l'entreprise a choisi d'en réduire la visibilité plutôt que de limiter la liberté d'opinion en procédant à son blocage. Il existe toutefois un conflit entre l'optimisation des plates-formes pour qu'elles disposent de contenus de bonne qualité et leur optimisation en faveur de la participation des utilisateurs. La tendance à l'optimisation en faveur des mentions J'aime a, en outre, affecté la qualité des médias grand public car ceux-ci ont adopté le même modèle d'amalgame entre le divertissement et l'information. Plus inquiétant, voire même dangereux : certains responsables politiques commencent à se comporter dans le monde réel comme sur les réseaux sociaux et ils accusent les médias qu'ils n'apprécient pas de diffuser des informations mensongères. L'impact de ces attaques sur les médias grand public au moment des élections risque d'affecter les sociétés pendant des années. Le journalisme de qualité est malheureusement en danger car la publicité se concentre sur les plates-formes en ligne.

M. T. VENTURINI, *expert*, convient qu'une partie du problème réside dans le fait que les médias en ligne sont optimisés pour l'attention éphémère et la distraction superficielle, et non pour la qualité. La solution consiste à redéfinir l'objectif d'optimisation pour qu'il passe d'une attention ou d'une distraction futiles à des informations, du journalisme et des débats de qualité.

La PRÉSIDENTE remercie les experts de leurs excellentes contributions à ce débat très intéressant qui a permis de montrer que les contenus illégaux en ligne sont aisément identifiables et simples à éliminer, alors que les contenus préjudiciables en ligne représentent une question plus subjective. Les plates-formes en ligne hésitent à prendre position à cet égard et, si cette démarche constitue une approche positive en matière de protection de la liberté d'opinion, elle ne permet pas de régler la question du préjudice causé à autrui. Une piste intéressante citée ici est la sanction à l'encontre des plates-formes de réseaux sociaux qui publient des contenus préjudiciables. Celles-ci peuvent éventuellement être incitées à orienter leurs algorithmes vers des informations authentiques. Le profit est le principal moteur des réseaux sociaux mais aussi du journalisme classique, lequel continue de jouer un important rôle d'investigation qui ne doit pas être perdu. La situation globale ne cessant d'évoluer, la Présidente prie les parlementaires de poursuivre leur collaboration par le partage d'informations sur les initiatives et la législation pertinentes.

La séance est levée à 12 h 30.

SÉANCE DU MARDI 9 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 35, sous la conduite de Mme A. Gerkens (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission.

Prochaine résolution de la Commission permanente : *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*
(C-III/140/3b)-Inf.1)

a) Co-Rapporteurs

La PRÉSIDENTE rappelle que la Commission a nommé à sa précédente session deux co-rapporteurs, M. H. Millat (Bangladesh) et M. C. Lohr (Suisse), pour élaborer un projet de résolution intitulé *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*.

La Présidente dit que la Présidente de l'UIP a désigné Mme M. Carvalho (Brésil) comme troisième co-rapporteur après que la Commission l'a consultée au sujet de cette nomination.

La Commission a approuvé cette nomination.

La PRÉSIDENTE informe les membres de la Commission qu'ils sont encouragés à contribuer au projet de résolution durant la session ou par écrit avant le 20 avril 2019.

b) Débat préparatoire sur la prochaine résolution

La PRÉSIDENTE invite les co-rapporteurs à présenter le sujet du projet de résolution que la Commission permanente doit examiner à la 141^e Assemblée.

M. H. MILLAT (Bangladesh), *co-rapporteur*, dit que tous les êtres humains, sans distinction, ont le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible correspondant à un niveau de vie suffisant pour leur santé et leur bien-être ainsi que pour ceux de leur famille. La santé est une condition préalable, un résultat et un indicateur du développement durable. Il est donc essentiel de continuer à accorder une attention constante aux problèmes de santé mondiaux actuels, y compris les principales inégalités et vulnérabilités qui existent à l'intérieur et entre des pays, régions et populations. Au moins la moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services de santé essentiels, et des millions de personnes sont poussées dans l'extrême pauvreté en payant des soins de santé. La solution réside dans une couverture sanitaire universelle qui ne laisse personne de côté.

Le projet de résolution sur le sujet doit donc se fonder sur la nécessité de renforcer tous les aspects des systèmes de santé, ce qui est une condition préalable à la couverture sanitaire universelle et à la sécurité sanitaire. Un financement solide et des structures durables sont également essentiels pour permettre aux pauvres d'accéder aux services de santé essentiels et prévenir les difficultés financières, que même les plus aisés peuvent connaître en cas de maladie grave ou prolongée. D'autres éléments connexes et importants sont notamment la bonne gouvernance, la compétence des professionnels de la santé, la fiabilité des systèmes d'approvisionnement en médicaments, en vaccins, en fournitures médicales et en technologies de la santé, et le bon fonctionnement des systèmes d'information sanitaire. Un cadre juridique solide est tout aussi essentiel à la promotion et à la protection de la santé. La couverture sanitaire universelle implique la nécessité de prendre des mesures en matière d'équité, de développement et d'inclusion et cohésion sociales, en plus de tenir particulièrement compte des groupes vulnérables, notamment des femmes, des enfants et des adolescents.

Dans le cadre de l'engagement mondial en faveur de la réalisation de la couverture sanitaire universelle d'ici 2030, la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, qui aura lieu en septembre 2019, tiendra une réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle conformément à sa résolution 73/131. Les parlementaires ont un rôle incontournable et peuvent apporter une contribution vitale quant aux possibilités et aux défis liés à cet important engagement mondial. La prise de mesures spécifiques en faveur d'une couverture sanitaire universelle est en fin de compte un choix politique. Un monde dans lequel les gens sont contraints de choisir entre la santé et les difficultés financières est intolérable.

M. C. LOHR (Suisse), *co-rapporteur*, affirme que la couverture sanitaire universelle est un droit de l'homme et doit constituer la base de toutes les politiques de santé, couvrant les services de santé de promotion, de prévention, de traitement, de réadaptation et de soins palliatifs. Il est également essentiel de prévenir la paupérisation suite à des soins de santé coûteux, notamment chez les personnes souffrant de maladies ou d'invalidités chroniques. L'investissement dans la couverture sanitaire universelle est un investissement précieuse dans le capital humain qui débouche sur la croissance économique et la création de nombreux emplois, en particulier pour les femmes. Il s'agit d'un investissement dans la sécurité, car des systèmes de santé solides constituent la seule garantie

d'une riposte adéquate face aux épidémies dangereuses et au bioterrorisme. C'est également une mesure de réduction des coûts, car il est ainsi possible de traiter les problèmes de santé dès le début plutôt qu'à un stade plus aigu.

La prestation d'une couverture sanitaire universelle pose des problèmes aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés. Il ne s'agit pas d'une question d'idéologie politique, car l'approche peut varier en fonction du système en place. La Suisse, par exemple, a un système de santé libéral dans lequel les acteurs privés jouent un rôle majeur au sein de structures supervisées par l'État. En revanche, le Royaume-Uni préfère un système étatique qui intègre de plus en plus d'éléments de marché. Toute résolution de l'UIP sur le sujet en question doit faire passer un message fort soulignant la nécessité pour tous les pays de garantir l'accès universel à des services de santé abordables et de qualité, avec comme priorité stratégique principale l'autonomisation pour la santé. La discussion qui suivra constituera un point de départ dans ce processus vital.

Mme M. CARVALHO (Brésil), *co-rapporteuse*, dit que la couverture sanitaire universelle est essentielle pour réduire les maladies, en particulier dans des régions telles que la sienne - l'Amazonie brésilienne. Alors qu'en théorie la stratégie sanitaire de son pays prévoit une couverture sanitaire de base, en pratique les hôpitaux sont surchargés et les soins préventifs sont insuffisants. La situation appelle des mesures urgentes. Le degré d'attention accordé au problème dépend du parti au pouvoir, les positions et les approches évoluant en conséquence. Chacun devant avoir droit à une couverture sanitaire universelle, le projet de résolution doit viser à améliorer la situation en matière de santé dans le monde. Toutes les opinions, idées et suggestions sont les bienvenues.

La PRÉSIDENTE remercie les co-rapporteurs et invite les deux intervenants invités à prendre la parole devant la Commission : M. Z. Mirza (Directeur, Développement des systèmes de santé, Bureau régional pour la Méditerranée orientale de l'Organisation mondiale de la Santé) ; et Mme V. Dagnimismom Koutou (Conseillère régionale), Save the Children Danemark.

M. Z. MIRZA, *intervenant invité*, dit que la couverture sanitaire universelle est essentiellement la réalisation du droit fondamental de l'homme à la santé, consacré par la Constitution de l'OMS. La concrétisation de l'ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) contribuera à l'avancement et à la mise en œuvre des 16 autres Objectifs, et entraînera d'autres avantages pour la santé. La couverture sanitaire universelle est un choix politique que les parlementaires doivent exhorter leurs gouvernements à prendre afin de permettre à tous les peuples et communautés d'avoir accès à des services de santé de promotion, de prévention, de traitement, de réadaptation et de soins palliatifs de qualité suffisante pour être efficaces, sans faire encourir de difficultés financières à ceux qui s'en servent.

Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire disposant de ressources limitées, 104 des 218 services de santé essentiels sont de la plus haute priorité afin de les mettre à disposition de tous à tous les niveaux. La santé est affectée non seulement par les services de santé, mais aussi par les risques et les déterminants extérieurs au secteur de la santé pour lesquels des interventions multisectorielles et intersectorielles sont nécessaires. Les interventions relatives à la qualité de l'eau, de l'air et de l'environnement, ont la priorité absolue dans la prestation des soins de santé aux niveaux communautaire, primaire, secondaire, tertiaire et de la population. Les soins de santé primaires sont à la base de la couverture sanitaire universelle, puisqu'ils représentent jusqu'à 90 pour cent des services de santé. L'indice de couverture sanitaire universelle a enregistré de grandes différences d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. L'indice a été établi à partir de données portant sur 16 domaines essentiels, notamment la santé génésique, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, les capacités des services et l'accès à ceux-ci. Les pays doivent donc mettre au point des formules nationales d'avantages sociaux prioritaires pour une couverture sanitaire universelle comprenant des services de santé et des services intersectoriels d'intérêt local, la qualité en étant la composante intrinsèque.

Il n'en reste pas moins qu'il est impossible de garantir une couverture sanitaire universelle sans une protection contre les risques financiers visant à faire en sorte que des millions de personnes supplémentaires ne tombent dans la pauvreté en raison des dépenses de santé à leur charge. Investir dans la couverture sanitaire universelle, c'est investir dans le capital humain, avec un rendement élevé sur le plan de la croissance économique et des résultats sanitaires. En outre, des exemples comme ceux du Costa Rica, de Sri Lanka et de la Thaïlande ont prouvé que n'importe quel pays, quel que soit son revenu, peut se rapprocher progressivement de la couverture sanitaire universelle.

La sécurité sanitaire et la prestation de services de santé dans les situations d'urgence sont également des éléments essentiels de la couverture sanitaire universelle. L'OMS dispose d'une vaste expérience dans ces domaines grâce aux interventions dans les situations d'urgence et à la

préparation des pays à faire face aux défis sanitaires dans le cadre de l'application du Règlement sanitaire international. L'un des objectifs du treizième Programme général de travail de l'OMS (2019-2023) est d'améliorer la santé et le bien-être d'un milliard de personnes supplémentaires grâce à la protection contre les urgences sanitaires et à une couverture sanitaire universelle garantie, de manière à réaliser l'ODD 3 d'ici 2030. En outre, le Programme reconnaît spécifiquement le rôle crucial des parlementaires dans l'utilisation de leurs fonctions clés pour faire avancer le programme mondial en matière de santé. C'est le contexte dans lequel a été signé le protocole d'accord entre l'OMS et l'UIP en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. C'est un autre signe important de l'engagement mondial en faveur d'une couverture sanitaire universelle. Il est clairement temps d'agir et la future résolution de la Commission sur ce sujet ne saurait être plus opportune.

Mme V. DAGNIMISOM KOUTOU, *intervenante invitée*, explique qu'elle est membre du Mécanisme de mobilisation des organisations de la société civile. Ce mécanisme est l'organe représentant la société civile dans le cadre du CSU2030, un mouvement mondial qui offre une plate-forme multipartite pour promouvoir la collaboration en vue de renforcer les systèmes de santé, de plaider pour un engagement politique accru en faveur d'une couverture sanitaire universelle et de faciliter la reddition de comptes et le partage des connaissances. Les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, les institutions de recherche et les médias sont parmi les nombreuses autres parties prenantes rassemblées au sein du CSU2030. La société civile joue également un rôle clef dans l'appui à une couverture sanitaire universelle basée sur l'équité et ciblant les groupes les plus vulnérables et marginalisés. Compte tenu de la similitude de leurs tâches dans l'action en faveur de la santé de leurs électeurs, les parlementaires sont bien placés pour agir en tant qu'ambassadeurs du CSU2030 et veiller à ce que le droit à la santé soit respecté.

L'intervenante affirme qu'il est possible d'apporter des changements positifs au niveau national pour encourager l'évolution vers une couverture sanitaire universelle. Par exemple, une loi sur l'assurance maladie universelle a été introduite dans son pays, le Burkina Faso. En 2015, elle y a formé une coalition de la société civile pour faire pression sur les candidats aux élections afin qu'ils introduisent la prestation de soins de santé gratuits aux femmes enceintes, aux jeunes mères et aux enfants de moins de 5 ans afin de réduire les taux élevés de mortalité parmi ces groupes. Les candidats se sont engagés en faveur de cet objectif, qui a été atteint en l'espace d'un an. Cette évolution a non seulement amélioré la santé de la mère et de l'enfant, mais elle a également permis d'éviter que des personnes se retrouvent ruinées en payant des services de santé. Des succès similaires ont été enregistrés dans d'autres pays - dont le Ghana, Sri Lanka et la Thaïlande - où les principales parties prenantes se sont engagées à garantir l'accès à une couverture sanitaire universelle aux groupes les plus vulnérables. L'intervenante s'est également associée aux parlementaires de son pays. Ils visitent les centres de santé et font participer les groupes vulnérables à leurs propres soins de santé avec des résultats positifs.

Elle recommande que des mesures soient prises en partenariat étroit avec les parlementaires en vue d'une couverture sanitaire universelle, notamment sous les formes suivantes : rapports gouvernementaux sur la mise en œuvre de leur engagement juridique à garantir le droit à la santé et le droit de chacun d'accéder aux services de santé pour tous ; action parlementaire visant à mobiliser des ressources budgétaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle, du renforcement des systèmes de santé et de la mise en œuvre des ODD ; progression vers la cible relative aux dépenses de santé équivalant au moins cinq pour cent du produit intérieur brut ; création de mécanismes qui financeront les augmentations budgétaires liées à la santé, tels qu'une meilleure perception fiscale ou la taxation des produits de consommation nocifs pour la santé, afin de fournir des services de santé à chacun, selon les besoins ; davantage de transparence et de reddition de comptes pour augmenter l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques en matière de santé ; garanties éthiques adéquates pour prévenir les conflits d'intérêts et réduire les profits excessifs sur les services et produits de santé ; réglementation rigoureuse du droit à des services équitables et de qualité ; mesures en faveur d'une rémunération adéquate des agents de santé communautaires qui font partie intégrante du personnel de santé ; institutionnalisation de la participation des communautés dans la gouvernance en matière de santé pour garantir des processus décisionnels transparents et un système de reddition de comptes ; mécanismes efficaces de contrôle et d'évaluation qui orienteront la conception des stratégies de couverture sanitaire universelle ; et élaboration des cadres de responsabilisation permettant de suivre les progrès réalisés vers une couverture sanitaire universelle, notamment pour les pauvres et les groupes marginalisés.

La PRÉSIDENTE remercie les deux intervenants invités de leur contribution et invite les participants à faire connaître leur point de vue.

M. V. STAROVIC (Slovénie) ouvre le débat et dit que tous les Slovènes ont accès, grâce à l'assurance maladie obligatoire, à un système de santé complet fondé sur les valeurs de solidarité, d'égalité et de justice. Des activités communautaires sont également menées pour réduire au minimum les facteurs de risque de maladies chroniques et répondre aux besoins des groupes vulnérables. Des efforts sont en cours pour mettre en synergie les mesures qui ciblent l'ensemble de la population avec celles qui sont axées sur les individus, et donner la priorité aux soins de santé à l'intention de la population vieillissante, ce qui représente le plus grand défi de tous. L'objectif général est de mettre en place un système de soins de santé financièrement viable et de grande qualité qui continue d'offrir une couverture sanitaire universelle, avec un rôle législatif important accordé aux parlementaires.

M. M. FARSHADAN (République islamique d'Iran) dit que la mise en œuvre du plan de transformation du système de santé de son pays a permis de réduire considérablement les coûts médicaux et d'assurer la couverture d'assurance maladie de millions de personnes. Des progrès notables en matière de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles sont en outre attendus d'ici 2030, grâce à un mécanisme de gestion abordable, novateur et pratique. Des améliorations ont déjà été réalisées grâce au renforcement des systèmes de santé, notamment en ce qui concerne l'espérance de vie, la couverture vaccinale et la mortalité infantile et juvénile. Aucun effort n'a été épargné pour fournir une couverture sanitaire universelle à des millions de réfugiés et autres personnes se trouvant sur le sol iranien. L'élaboration de politiques de développement efficaces a permis de surmonter les problèmes de prestation de soins de santé créés par les sanctions unilatérales injustes prises à l'encontre du pays. Les sanctions doivent être condamnées. En légiférant pour l'accès aux services de santé, il faut prévoir une assistance humanitaire en cas de catastrophe environnementale.

Mme M. ZHOU (Chine) dit que l'espérance de vie et les taux de mortalité infantile et maternelle doivent encore s'améliorer en Chine grâce aux efforts constants déployés par le pays pour promouvoir la santé. Dans le cadre de l'initiative *Chine en bonne santé 2030*, de nombreuses lois ont été adoptées pour protéger et promouvoir la santé physique et mentale de tous. Des lois sur la conservation de l'environnement et la lutte contre la pollution ont également vu le jour. Les projets de loi actuellement à l'étude portent sur des questions telles que les soins de santé de base et la gestion des vaccins en vue de renforcer davantage l'ensemble de la législation relative à la santé en se fondant sur une approche des questions sanitaires qui tient compte de toutes les étapes de la vie. Compte tenu des complications liées à l'industrialisation, à l'urbanisation et au vieillissement de la population, la Chine améliorera sa législation en matière de santé afin d'assurer des services de santé équitables et accessibles et des garanties juridiques pour une couverture sanitaire universelle de qualité.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada) fait observer que les services de soins de santé primaires sont un élément essentiel de toute stratégie de couverture sanitaire universelle. La recherche a clairement montré que ces services offrent le meilleur rapport qualité-prix en termes de résultats pour la santé. Il est essentiel de mettre l'accent sur ces services pour les femmes, les enfants et les adolescents, car les groupes qui en ont le plus fréquemment besoin sont trop souvent exclus. La nécessité de prendre des mesures en ce sens est également évidente à la lecture de l'ODD 3.1 (réduire le taux mondial de mortalité maternelle) et de l'ODD 3.2 (éliminer les décès évitables des nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans). Le projet de résolution doit donc faire spécifiquement référence à la prestation de soins de santé aux femmes, aux enfants et aux adolescents, en mettant l'accent sur les services de santé primaires. Omettre cette référence spécifique et supposer que les enfants, en particulier, sont inclus implicitement pourrait avoir des conséquences indésirables.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) constate que la question cruciale de la couverture sanitaire universelle reste largement non résolue : l'accès aux services de santé de base est très limité ou inabordable et les soins professionnels de qualité sont difficiles à obtenir. Les parlementaires doivent donc défendre le droit fondamental à la santé en adoptant des lois appropriées, en examinant de près les politiques gouvernementales, en favorisant la compréhension de la couverture sanitaire universelle et en mobilisant davantage de ressources pour les soins de santé, notamment au bénéfice des groupes vulnérables et défavorisés. Son propre parlement a adopté une législation pour garantir l'accès égal, sans entraves et tout au long de la vie à des services de santé de qualité sur la base de la solidarité sociale, de la justice et de l'universalité. Compte tenu du droit fondamental à la santé, les parlements doivent coopérer pour faire en sorte que l'accès à des soins de santé abordables et de bonne qualité ne soit plus compromis ou considéré comme un luxe.

Mme P. KOZOMPOLI (Grèce) explique que presque tous les citoyens grecs ont eu accès aux soins de santé jusqu'au début de la crise financière, en 2010. La crise a entraîné une montée en flèche du chômage et une chute du PIB. Une telle évolution a empêché le paiement des cotisations de sécurité sociale et créé des lacunes dans les structures de soins de santé du pays. Ces structures ont finalement été renforcées : tous les citoyens non assurés ont retrouvé l'accès aux soins de santé gratuits à la suite du renflouement des caisses de sécurité sociale créé lorsque la priorité a été accordée aux mesures visant à combattre le chômage et le travail non déclaré. La qualité des soins de santé primaires a également été améliorée, avec une attention particulière à la promotion de la santé, à la prévention des maladies et à l'éducation sanitaire. L'accès aux soins de santé est un droit fondamental de chacun. Toutefois, la couverture sanitaire universelle est un choix politique que les gouvernements doivent faire dans l'intérêt de l'équité, de la solidarité et de la justice.

Mme H. FOGSTAD (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, PMNCH) estime que des progrès considérables pourraient être accomplis sur la voie d'une couverture sanitaire universelle si l'on donne la priorité et répond aux besoins en matière de santé et de protection financière des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, qui sont les plus touchés par les maladies et les décès évitables. La prestation explicite de soins de santé axés sur l'être humain, y compris des services de santé sexuelle et génésique pour ces groupes, est le fondement d'un système de santé efficace et se trouve être essentielle pour la survie, la croissance et le développement sains de chacun. Les lois et politiques nationales doivent protéger le droit à la santé et l'accès aux services de santé et de nutrition sans discrimination, interdiction ou restriction fondée sur l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique, la religion, le handicap, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou autres caractéristiques. Les systèmes de soins de santé doivent également être renforcés, en insistant sur les soins de santé primaires, le partage des tâches et l'accès facile aux services, grâce à des allocations budgétaires suffisantes permettant d'améliorer les services de soins de santé dans les domaines qui en ont le plus besoin. Enfin, les collectivités doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans et de stratégies adaptés à leurs situations.

M. V. CHANTASATKOSOL (Thaïlande) dit que l'ODD 3 (bonne santé et bien-être) est très important pour la Thaïlande, car certains aspects de cet Objectif sont essentiels au développement durable. Malgré son faible revenu national brut par habitant, la Thaïlande a courageusement décidé d'offrir à tous l'accès à des services de santé de qualité grâce à un régime d'assurance maladie. L'approche multidimensionnelle qu'elle a adoptée avec succès pour la couverture sanitaire universelle a permis de réduire les coûts, ce qui est en partie financé par les impôts, l'augmentation des quotes-parts de paiement ou le recouvrement direct des primes. Une nouvelle loi sur les soins de santé primaires a également fourni une base solide pour une couverture sanitaire universelle durable. La loi a mis en place un mécanisme de supervision des soins de santé primaires à l'échelle du pays et fait participer toutes les parties prenantes à son application. Parmi ses objectifs figure l'amélioration de l'accès général à des services de soins de santé primaires de qualité, notamment dans les zones rurales et en particulier pour les personnes âgées, compte tenu du fait que la Thaïlande deviendra une société vieillissante en 2021.

Mme J. NIKOLOVA (Macédoine du Nord) explique que l'accès aux soins de santé est un droit garanti par la Constitution dans son pays et l'un des objectifs stratégiques promus par une commission parlementaire consacrée aux questions de santé. Le projet de résolution doit mettre l'accent sur le rôle clé des parlements dans la création de systèmes nationaux de soins de santé axés sur l'être humain et dans la lutte contre les effets négatifs des déterminants sociaux relatifs à la santé, notamment grâce à l'allocation des ressources financières nécessaires. Le projet de résolution doit encourager la constitution de réseaux parlementaires actifs afin d'établir des relations entre les parlements, les instances parlementaires, les gouvernements et les acteurs non étatiques dans le domaine de la santé. Il doit également appeler les parlements à inviter les gouvernements et les partenaires financiers internationaux à passer de la rhétorique à l'action concrète par la mise en œuvre intégrale de programmes visant à atteindre les objectifs convenus.

Mme K. PARK (République de Corée) dit que l'assistance médicale aux pays à revenu faible ou intermédiaire se limite à la fourniture de médicaments et de soins d'urgence, n'offrant aucune garantie quant au droit à la santé par la prévention, le traitement et la gestion. Compte tenu des cas de faute professionnelle médicale et de la menace mondiale actuelle des maladies infectieuses, la couverture sanitaire universelle doit être mieux réglementée par la loi. Les principaux pays développés doivent également accroître l'appui technologique et infrastructurel connexe aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Pour leur part, les parlements doivent parvenir à un consensus sur des principes spécifiques relatifs à l'objectif commun d'extension de la couverture sanitaire universelle. Son propre

pays s'efforce de plus en plus d'atteindre cet objectif dans le cadre de l'édification d'une nation novatrice et inclusive. C'est grâce à la coopération internationale que l'environnement juridique et politique approprié sera créé pour fournir efficacement les services de santé essentiels grâce à une couverture sanitaire universelle.

M. S. BOULE (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) affirme que des millions de vies ont été sauvées grâce aux programmes soutenus par le Fonds mondial. Celui-ci a fourni une part substantielle du financement international disponible pour lutter contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds demande que le rôle majeur qu'il joue pour aider les pays à progresser vers la couverture sanitaire universelle et la réalisation de l'ODD 3 soit reconnu dans le projet de résolution dans les termes suivants : "Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est le principal bailleur de fonds multilatéral pour les investissements destinés à la mise en place de systèmes de santé résilients et durables, notamment par l'amélioration des chaînes d'achat et d'approvisionnement, le renforcement des systèmes de données, la formation du personnel de santé, le soutien et l'élargissement des interventions communautaires et la promotion de services plus intégrés. Nous affirmons notre ferme soutien en faveur d'un Fonds mondial suffisamment financé."

Mme M. OHKAWARA (Japon) dit que les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle qui ne laisse personne de côté. Ils doivent continuellement revoir leurs systèmes nationaux de soins de santé à la lumière des demandes du public et s'assurer qu'ils sont administrés de manière appropriée. Il est urgent d'améliorer l'accès des femmes et des enfants en particulier aux services de santé, notamment pour atteindre les ODD 3.1 et 3.2 (réduire la mortalité maternelle mondiale et éliminer les décès évitables des nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans). Les femmes et les enfants sont parmi les personnes les plus vulnérables à la pauvreté et les plus touchées par les conflits et les catastrophes. Garantir leur droit à la santé améliorera leur vie. Le fait d'entendre davantage les points de vue des femmes au Parlement en réalisant la parité entre les sexes sera probablement bénéfique pour cette cause.

Mme S. KIHKA (Kenya) explique que la couverture sanitaire universelle, l'élargissement des services et d'autres mesures sont considérés comme prioritaires dans le cadre du Programme *Big Four* pour le développement mis en œuvre par son pays. Suivant le modèle thaïlandais, l'objectif est de fournir des services de santé gratuits à tous les niveaux, avec des investissements supplémentaires destinés à renforcer les soins de santé primaires dans les communautés. L'initiative sera déployée à l'échelle du pays à la suite des premiers projets pilotes en cours. La campagne *Beyond Zero* de la Première Dame est une plateforme de plaidoyer de haut niveau qui permettra de relever les défis que sont l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et la mise en œuvre accélérée du plan national visant à éliminer les nouvelles infections du VIH chez les enfants. Ses activités comprennent des marathons de collecte de fonds et la mise en place de cliniques mobiles dans les régions reculées qui manquent d'installations médicales. La devise de la campagne est qu'aucune femme ne doit mourir en accouchant.

M. R. MAVENYENGWA (Zimbabwe) dit que tous les citoyens et résidents du Zimbabwe ont le droit de recevoir des soins de santé de base (y compris des services de santé génésique) et des soins d'urgence. Dans le cas des malades chroniques, les meilleurs soins disponibles seront dispensés. Le Zimbabwe s'achemine vers une couverture sanitaire universelle. Son parlement cherche à doubler les crédits budgétaires alloués à la santé. Les traitements sont déjà gratuits pour les femmes enceintes, les moins de 5 ans et les plus de 65 ans. Le coût des médicaments essentiels et de l'équipement hospitalier est financé par une taxe. Ce processus est similaire à celui qui a été introduit pour compléter le financement par les donateurs des médicaments destinés aux patients atteints du VIH/sida et imité ailleurs. Les organisations de femmes demandent un dépistage gratuit du cancer du col de l'utérus, en particulier dans les zones rurales. Le Parlement continuera de promouvoir l'utilisation efficace des ressources en matière de santé et de surveiller l'approvisionnement en fournitures et technologies médicales.

Mme G.N. SAFI (Afghanistan) regrette que la couverture maladie universelle ne soit qu'un rêve pour son pays, qui fait face à la guerre et à l'instabilité. Investir dans la santé des femmes et des enfants afghans est une nécessité urgente et apportera des avantages à long terme. Un mauvais état de santé nuit à la capacité d'apprentissage des enfants et à la capacité de travail des adultes. Il perturbe également la vie familiale, l'économie et l'avenir du pays. En Afghanistan, la prestation de soins de santé abordables et de qualité constitue un défi majeur qui ne peut être relevé que par une augmentation des dépenses publiques dans le domaine de la santé. Outre l'accent mis sur la

prévention et le contrôle des épidémies et des pandémies, des mesures doivent être prises pour favoriser l'innovation, mobiliser la population en faveur d'une action collective, combattre le mariage des enfants et la violence familiale à l'égard des femmes, et garantir la protection des enfants.

M. S. ALOUINI (Tunisie) dit que la Tunisie est résolue à garantir une couverture sanitaire universelle conformément à sa Constitution, qui consacre le droit à la santé pour tous. Le Parlement tunisien discute régulièrement de la question avec la société civile et a récemment participé à une réunion de parlementaires de la région de la Méditerranée orientale organisée par l'OMS au cours de laquelle un forum parlementaire régional sur la couverture sanitaire universelle a été créé. La Tunisie est fière d'accueillir la première réunion du Forum en juin 2019, à laquelle tous les parlementaires de la région sont invités.

M. A. NIYONGABO (Burundi) fait observer qu'en œuvrant en faveur d'une couverture sanitaire universelle, les parlements doivent se servir de leurs fonctions traditionnelles de représentation, de législation et de contrôle. Ce faisant, ils doivent s'efforcer de sensibiliser l'opinion publique à la couverture sanitaire universelle et de faire de celle-ci une réalité, adopter des lois pertinentes, obtenir les crédits budgétaires nécessaires et veiller à ce que les plans nationaux de développement donnent la priorité à la couverture sanitaire universelle et soient appliqués dans la pratique. L'assurance maladie dans les zones rurales du Burundi est particulièrement lacunaire. Toutefois, le pays progresse dans la bonne direction, en fournissant des soins de santé gratuits aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les vaccins recommandés pour les enfants. Le Burundi s'efforce également de définir et de mettre en œuvre des politiques et des mécanismes visant à garantir une couverture sanitaire universelle, ce qui pourrait être davantage encouragé dans le monde entier par la coopération internationale.

Mme B.M. TSHIRELETSO (Botswana) dit que le Botswana s'est engagé à atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030. Le pays a harmonisé ses stratégies de développement actuelles avec les ODD relatifs à la santé. Le Botswana a par ailleurs dépassé l'objectif d'Abuja relatif aux dépenses publiques pour la santé et les dépenses à la charge des patients sont modestes. En pourcentage du total des dépenses de santé, le financement du secteur privé n'a cessé d'augmenter grâce à la collaboration entre les secteurs public et privé pour améliorer l'accès aux soins de santé. Des établissements de santé ont été ouverts dans tout le pays pour permettre à la majorité des Botswanais d'y accéder facilement. Le Gouvernement reconnaît que la couverture sanitaire universelle implique des programmes techniques et politiques qui exigent un engagement et des investissements. Il organise donc la formation de plusieurs milliers d'agents de santé communautaires afin de revitaliser les services de soins de santé primaires au niveau des districts et au niveau local.

M. P.J. SERUKAMBA (République-Unie de Tanzanie) dit que d'ici à la fin de 2019, les Tanzaniens seront tenus par la loi d'avoir une assurance maladie obligatoire dans le cadre des mesures prises en vue d'atteindre la couverture sanitaire universelle. Grâce à des investissements continus dans l'infrastructure de santé tanzanienne, des centres de santé et des pharmacies ont été ouverts dans tout le pays, et un système d'orientation hospitalière a été mis en place. Le budget consacré aux médicaments a quadruplé et les services médicaux sont gratuits pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. Plus important encore, des services de santé communautaires sont mis en place pour promouvoir la couverture sanitaire universelle et la prévention des maladies.

M. A. SINMALEZA (Équateur) affirme que tous les parlements jouent un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de garantir l'accès à des soins de santé complets ; il vaut mieux prévenir que guérir. La législation nationale doit couvrir le financement et les dépenses de santé. Elle doit également offrir des lignes directrices sur la prestation de soins de santé publics de qualité, y compris dans les régions rurales. L'Équateur a fait des progrès considérables à cet égard. Le droit à la santé garanti est lié à l'exercice d'autres droits qui assurent le bien-être. La prestation des services de santé est régie par les principes d'équité, d'universalité et d'efficacité, et englobe également une approche fondée sur le sexe et générationnelle. Le Parlement équatorien travaille à l'élaboration d'une législation visant à lutter contre la malnutrition, qui est très répandue parmi les enfants et dans les zones rurales. Un nouveau projet de loi sur la santé mettant davantage l'accent sur la prévention a été conçu pour réaliser l'objectif consistant à faire en sorte que tous soient en bonne santé et à éliminer les inégalités persistantes dans le système actuel.

Mme C. MIX (Chili) dit que l'accès à des soins de santé publics de qualité est un droit qui n'est pas encore pleinement réalisé au Chili, en partie en raison de la pénurie persistante de professionnels de santé. Plusieurs milliers de personnes sont mortes en attendant un traitement, ce qui laisse présager une crise imminente en matière de santé publique. Alors que la quasi-totalité de la

population est couverte par une assurance maladie publique ou privée, les dépenses de santé à la charge des patients restent parmi les plus élevées jamais enregistrées. La plupart des citoyens doutent donc de leur capacité à couvrir les frais de soins en cas de maladie grave. La réalisation de la couverture sanitaire universelle exige : un investissement accru dans la santé en pourcentage du PIB ; la mise en commun des contributions de l'État et des travailleurs dans un fonds de santé unique ; des systèmes de santé en faveur des femmes, des enfants et des adolescents mettant l'accent sur les soins primaires ; un partage des tâches et un accès facile des communautés aux services. En règle générale, les intérêts de la majorité doivent primer sur les intérêts économiques néolibéraux.

Mme S. ISAYAN (Arménie) fait observer que des systèmes de santé solides sont la meilleure défense contre les épidémies qui provoquent des crises. La couverture sanitaire universelle est donc un objectif majeur de la réforme de la santé dans de nombreux pays. L'Arménie, par exemple, envisage d'introduire progressivement un régime d'assurance maladie obligatoire. Dans un premier temps, il faudra que les citoyens actifs versent un très faible pourcentage de leur salaire mensuel. La couverture des retraités, des enfants et des citoyens inactifs dans le cadre de ce régime sera examinée ultérieurement, éventuellement par le biais de cotisations versées par un membre de la famille qui travaille. Sur un plan plus général, la question de savoir si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les pays en développement et les pays qui connaissent des difficultés sociales atteignent l'ODD 3 (santé et bien-être) d'ici 2030 sera également examinée.

M. F. MWIJUKYE (Ouganda) dit que des progrès en matière de mise en œuvre des ODD 3.1 et 3.2 (réduction de la mortalité maternelle dans le monde et élimination des décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans) pourraient être réalisés grâce à la prévention, au traitement, à l'éducation, à la vaccination et aux soins de santé sexuelle et génésique. Les parlementaires ougandais se sont associés aux équipes sanitaires des villages pour accroître le recours aux soins prénatals et le nombre d'accouchements assistés par des professionnels qualifiés. Les statistiques correspondantes se sont nettement améliorées. Les parlementaires ougandais ont également pris des mesures pour : augmenter les crédits budgétaires ; garantir la formation des agents de santé en matière de santé néonatale, des services de santé adaptés aux jeunes et la protection de la maternité dans le cadre de la législation du travail ; faire campagne pour la santé des mères ; élargir à tout le pays l'accès aux informations relatives aux soins de santé pour les mères et les enfants et prévoir des postes budgétaires précis pour des audits sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, et des audits sur la mortalité maternelle.

M. H. CHOQUE TARQUE (État plurinational de Bolivie) dit qu'une plus grande attention doit être accordée aux questions de santé mondiale (y compris la couverture sanitaire universelle) et non à l'acquisition d'armes et aux guerres. Grâce à une nouvelle loi récente, les Boliviens ont désormais accès à une couverture sanitaire universelle gratuite. Il faut espérer que tous les pays parviendront au même résultat d'ici à 2030 et assureront ainsi la santé de tous les habitants de la planète, qui souffre actuellement de l'impact des activités humaines.

M. D. MARIE (France) affirme qu'il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que ceux qui vivent dans des poches d'extrême pauvreté bénéficient de la couverture sanitaire universelle qui existe déjà dans de nombreux pays. Le projet de résolution doit insister sur la nécessité de lutter contre les causes environnementales des maladies, de la morbidité et de la mortalité, y compris la pollution atmosphérique et la pollution de la chaîne alimentaire. Les pays industrialisés ont une responsabilité particulière en ce qui concerne l'impact de leurs activités liées au développement. Des pollinisateurs essentiels comme les abeilles sont décimés par l'utilisation de pesticides et d'herbicides chimiques, tandis que les écosystèmes marins sont menacés par la pollution plastique. Les pays doivent relever les défis environnementaux qui compromettent la santé publique en faisant la transition vers les énergies renouvelables, en renonçant l'utilisation des pesticides et des organismes génétiquement modifiés et en adaptant les modes de vie et les méthodes de production pour combattre les effets des changements climatiques.

M. W. AYENEW (Éthiopie) explique que son pays a élaboré une stratégie de développement à long terme pour le secteur de la santé publique. Des mesures telles que l'apprentissage participatif et les réunions d'action ont été utiles. Le Parlement a adopté des lois et des règlements axés sur la protection et la promotion de la santé dans le cadre du Règlement sanitaire international. Toutes les communautés rurales bénéficient des services d'agents de vulgarisation sanitaire dans le cadre d'un programme supervisé par une commission parlementaire. D'importantes améliorations ont été apportées dans le domaine de la santé, notamment en ce qui concerne la couverture des services et le taux brut de mortalité.

M. H. BEKALLE AKWE (Gabon) dit que le Gabon s'achemine depuis quelques années vers une couverture sanitaire universelle après avoir mis en place un régime national d'assurance maladie. Le régime prévoit des dispositions spéciales pour les ménages à faible revenu et couvre la plupart des frais de traitement médical, y compris les médicaments et l'hospitalisation. La vaccination et les soins de maternité figurent parmi les services fournis gratuitement dans tous les cas. Pour sa part, le Parlement gabonais exerce ses fonctions législatives et de contrôle pour prendre des mesures d'adaptation face aux changements sociaux et environnementaux lorsque c'est nécessaire.

M. H.Y. BIN SAPARI (Malaisie) espère que l'UIP aidera les pays les plus pauvres à améliorer leurs services de santé, comme l'ont suggéré les intervenants invités. Il ajoute que les stratégies visant à rendre la couverture sanitaire universelle durable en Malaisie sont axées sur l'amélioration de la prestation des services et l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données quand il le faut. Un programme amélioré de soins de santé primaires a été mis en place pour lutter contre les maladies non transmissibles grâce à une action préventive, à l'autonomisation des patients et à une meilleure relation patient-médecin. Les partenariats public-privé ont permis d'améliorer la prestation de services dans des domaines comme la chirurgie de la cataracte. Le financement de l'amélioration de l'accès aux services de santé est géré par une entreprise publique à but non lucratif. Un programme de protection takaful gratuite est également en place pour les personnes appartenant à certaines catégories de revenus, de même qu'un programme de dépistage sanitaire pour les travailleurs qui remplissent les conditions requises.

M. Y.R. AL-KHATER (Qatar) dit que la couverture maladie universelle au Qatar est gratuite pour les citoyens et les ressortissants étrangers, mais ces derniers paient une petite contribution pour les médicaments. Des hôpitaux spécialisés en cardiologie, oncologie, pédiatrie, gynécologie et obstétrique, et rééducation ont été construits selon les normes les plus élevées, en plus des hôpitaux pour les travailleurs de la construction. Cependant, la prestation de soins de santé est de plus en plus coûteuse en raison de la croissance démographique. L'État envisage donc de mettre en place un régime d'assurance maladie. Tous ces efforts sont conformes aux objectifs de la Vision nationale 2020 du Qatar concernant la santé physique et mentale de la population du pays.

Mme D. RATNASARI (Indonésie) dit que l'Indonésie s'est engagée dans une démarche passionnante vers une couverture sanitaire universelle avec l'introduction d'un régime national d'assurance maladie. Pour un pays à revenu intermédiaire à croissance rapide et présentant des caractéristiques démographiques et géographiques aussi spécifiques, la couverture sanitaire universelle représente un défi unique en son genre. S'appuyant sur l'expérience indonésienne acquise à ce jour, elle souhaite que le projet de résolution traite de l'amélioration de l'accès aux soins de santé, de la disponibilité des professionnels de la santé, de la gouvernance et de la responsabilisation pour les dépenses sanitaires. L'Indonésie est également déterminée à mettre en œuvre le Règlement sanitaire international et, dans ce contexte, il importe de renforcer l'offre de soins de santé primaires et la lutte contre les infections. Enfin, la couverture sanitaire universelle doit inclure les soins de santé mentale. Cela pourrait contribuer à éliminer la stigmatisation et la discrimination associées à la maladie mentale et à remédier au manque d'accès à une aide professionnelle à un prix abordable.

Mme A.A. AL WASHAHI (Oman) dit que le projet de résolution doit prévoir des mécanismes qui garantiront que les personnes déplacées et les migrants peuvent jouir du droit à la santé dans les zones de conflit armé en fournissant des soins médicaux primaires et spécialisés dans les zones touchées par les crises. Un tel système de santé sera également conçu pour prévenir la propagation d'épidémies et de maladies transmissibles dans les régions et pays voisins. Le projet de résolution doit en outre couvrir les mesures visant à traiter de l'impact environnemental sur la santé.

M. S. JARA CRUZ (Mexique) explique que son pays a légiféré en faveur d'une couverture sanitaire universelle conformément à sa Constitution. Le Mexique est déterminé à réaliser l'objectif de couverture sanitaire pour tous, comme en témoigne son budget consacré à la santé. Il s'agit du deuxième plus gros budget parmi les pays d'Amérique latine. L'infrastructure sanitaire du Mexique doit être améliorée afin de mieux répondre aux besoins de tous les groupes et de toutes les régions. Le Mexique cherche également à établir des partenariats public-privé qui amélioreront l'efficacité et la souplesse de la prestation des soins de santé et permettront de se doter de nouvelles technologies de santé qui rendront les traitements plus rapides, plus pertinents et mieux ciblés.

M. H.A. AL-AQULI (Iraq) dit que la couverture sanitaire universelle est difficile à atteindre pour l'Iraq et d'autres pays du Moyen-Orient qui, en plus de connaître l'instabilité, la guerre et les conflits, participent à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Le défi est aggravé par le nombre de personnes qui ont reçu des blessures liées à la guerre. Les budgets disponibles pour la santé sont

invariablement disproportionnés par rapport aux besoins. Les obstacles à la couverture sanitaire universelle sont donc pratiquement insurmontables. Des pays tels que le sien ont besoin d'un appui international pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et des stratégies qui contribueront à sauver des vies innocentes et à réaliser le droit égal de tous les êtres humains à la santé, au bien-être et à la justice sociale, quels que soient la politique, le lieu et la religion.

La PRÉSIDENTE remercie tous ceux qui se sont exprimés et prie les intervenants invités de faire leurs observations de clôture.

Mme V. DAGNIMISOM KOUTOU, *intervenante invitée*, estime que les observations ont fait ressortir les nombreuses méthodes différentes qui peuvent être utilisées pour parvenir à une couverture sanitaire universelle. Les personnes qui ont pris la parole ont clairement reconnu le rôle crucial des parlements dans cette initiative. Au niveau de l'UIP, il faut poursuivre les efforts de collaboration afin d'aider les pays les moins avancés à suivre le rythme des progrès accomplis en matière de couverture sanitaire universelle.

M. Z. MIRZA, *intervenant invité*, note la richesse des expériences qui ont été partagées par les intervenants au cours du débat. Il trouve très encourageant le soutien exprimé en faveur d'une couverture sanitaire universelle. Les contextes nationaux, les niveaux de revenu et les priorités différent manifestement d'un pays à l'autre, mais il est possible d'adapter les programmes nationaux de promotion de la couverture sanitaire universelle tout en respectant les principes fondamentaux en jeu. Il est également ressorti du débat que l'apprentissage croisé est déjà en cours, plusieurs personnes ayant évoqué les progrès impressionnants réalisés par certains pays à faible revenu et à revenu intermédiaire vers la couverture sanitaire universelle. L'OMS encourage, soutient et consigne cet apprentissage, et est un allié dans ce processus. L'Organisation analysera les vues exprimées et collaborera étroitement avec l'UIP pour perfectionner ses propres contributions et son assistance en vue de promouvoir la couverture sanitaire universelle. Il attend avec intérêt l'adoption d'une résolution historique de l'UIP sur ce sujet.

La PRÉSIDENTE dit qu'elle attend elle aussi avec intérêt les résultats des travaux des co-rapporteurs et leur souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de leur tâche.

Élections au Bureau de la Commission permanente

La PRÉSIDENTE fait savoir que les candidatures reçues pour pourvoir les postes vacants au Bureau de la Commission permanente pour un premier mandat de deux ans, renouvelable une fois, sont les suivantes : Mme A. Talabani (Iraq) pour le Groupe arabe ; Mme C.L. Crexell (Argentine) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ; et M. D. Marie (France) pour le Groupe des Douze Plus. Pour le Groupe africain, M. H. Bekalle-Akwe (Gabon) remplacera le membre du Bureau du même pays et terminera son mandat. En outre, M. A. Niyongabo (Burundi) et M. S. Spengemann (Canada) achèvent leur premier mandat de deux ans au sein du Bureau. Ils ont fait part de leur souhait de continuer à occuper leur poste pour le deuxième mandat de deux ans, auquel ils sont éligibles.

La Commission approuve ces nominations au Bureau.

La séance est levée à 12 h 15.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU MARDI 9 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de M. J.C. Romero (Argentine), Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour (C-IV/140/A.1.rev)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 139^e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

Le PRÉSIDENT annonce que la Commission permanente est appelée à élire deux nouveaux membres à son Bureau. Les candidatures reçues sont celles de M. U. Nyam-Osor (Mongolie) pour le Groupe Asie-Pacifique et de M. P. Akamba (Ouganda) pour le Groupe africain. En l'absence d'observations ou d'objections, il considère que la Commission souhaite approuver ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT rappelle que la réunion de printemps de la Commission permanente a pour but de faciliter la participation des parlementaires aux efforts visant à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un programme ambitieux qui vise à éliminer la pauvreté et à mettre le monde sur la voie du développement durable. Il formule un message clair : ces deux objectifs doivent être réalisables dans un monde d'abondance et avec les connaissances et technologies disponibles. La volonté politique est cruciale et c'est pourquoi les parlements ont un rôle clé à jouer. Le Programme 2030 reconnaît que les parlements et les parlementaires doivent aider à forger un consensus sur des solutions politiques qui sont bénéfiques pour tous dans tous les pays, en ne laissant personne de côté. Malgré les progrès réalisés depuis l'adoption du Programme en 2015, aucun pays n'est en bonne voie pour réaliser tous les ODD. Les parlements ont le pouvoir de demander des comptes aux gouvernements, d'adapter les efforts déployés pour atteindre les ODD à la situation propre à leur pays dans le cadre d'un plan national cohérent et d'adopter des lois et des budgets pour traduire ce plan en actions.

La réunion prendra la forme de deux tables rondes, la première sur le suivi parlementaire des ODD en vue de la session de 2019 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, mettant en lumière les enseignements tirés et les meilleures pratiques parlementaires, et la seconde sur le thème 2019 du Forum, à savoir *Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité*.

Suivi parlementaire des Objectifs de développement durable (ODD) en vue de la session de 2019 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable

Le PRÉSIDENT présente les trois intervenants. Mme K. Jabre, Directrice de la Division des programmes de l'UIP, informera la Commission permanente sur une enquête entreprise par l'UIP pour examiner l'intégration des ODD dans le travail des parlements. M. K. Al Bakkar (Jordanie) et M. A. Rozas (Argentine) feront connaître les expériences de leurs parlements en matière d'engagement en faveur des ODD.

Mme K. JABRE, *intervenante*, présente les résultats d'une enquête sur l'institutionnalisation des ODD dans les travaux des parlements nationaux. L'UIP a participé activement aux négociations concernant l'ambitieux Programme 2030 et insisté pour que le rôle des parlements y soit pris en compte. Il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les ODD ; malgré une réduction globale de l'extrême pauvreté dans le monde, les inégalités persistent et la faim augmente. Les écosystèmes de base perdent leur capacité de régénération, le climat mondial change plus vite que prévu et les

institutions clés de la démocratie sont menacées. Parmi les évolutions positives figurent l'amélioration de la santé et de l'éducation, un meilleur accès à l'électricité et une diminution du chômage. Pour évaluer la situation des parlements dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la mesure dans laquelle ils ont intégré celle-ci dans leurs processus et mécanismes, l'UIP a mené une enquête, à laquelle ont participé 89 parlements nationaux. L'enquête a mis l'accent sur deux domaines principaux : les résultats parlementaires et les mécanismes parlementaires.

En ce qui concerne les résultats, l'enquête a commencé par demander si des activités étaient entreprises pour sensibiliser les parlementaires et le personnel parlementaire aux ODD. Il en est ressorti que 56 pour cent des répondants ont organisé des activités à l'intention des parlementaires, tandis que peu d'initiatives ont été organisées pour le personnel parlementaire. Les activités étaient souvent tenues sur une base ponctuelle, plutôt que dans le cadre d'un processus systématique de promotion. Les mesures visant à garantir l'engagement continu des parlementaires et du personnel à l'égard des ODD peuvent donc être améliorées. L'enquête a également porté sur la fréquence à laquelle les commissions parlementaires discutent des ODD, interrogent les gouvernements sur le sujet ou publient des rapports sur des questions connexes. En général, très peu de rapports de commissions ont été consacrés spécifiquement aux ODD, et 64 pour cent des répondants ont indiqué qu'il n'a été établi aucun rapport de commission parlementaire sur ce sujet. Environ la moitié des répondants ont indiqué que leur gouvernement n'a pas soumis de rapports ou fourni de contribution au Parlement sur la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des ODD. S'agissant de la question de savoir si des enquêtes parlementaires sur les ODD ont été menées, 60 pour cent des personnes interrogées ont dit avoir tenu des auditions d'experts ou commandité des études sur le sujet.

Parmi les parlements qui ont répondu à l'enquête, 52 pour cent ont mis en place des mécanismes officiels et permanents pour assurer le suivi systématique des ODD. Ces mécanismes comprennent des commissions parlementaires, des groupes consultatifs et des points focaux. Les réponses aux questions visant à savoir si les ODD ont été intégrées dans les travaux de toutes les commissions parlementaires ont été quelque peu vagues. Alors que certaines commissions parlementaires traitaient les questions liées aux ODD sur une base ponctuelle, d'autres ont précisé très clairement comment les ODD étaient intégrés à leurs travaux. Seuls 25 pour cent des répondants ont mis en place des mécanismes de coordination, ce qui indique qu'il existe un risque élevé que les diverses mesures relatives aux ODD prises dans les parlements ne soient pas coordonnées pour garantir une approche systématique et cohérente, ce qui pourrait compromettre leur efficacité et leur impact. Parmi les répondants, 42 pour cent participaient aux mécanismes nationaux de coordination des ODD et 43 pour cent des parlements, dont les gouvernements avaient fait rapport à l'ONU sur la réalisation des ODD, avaient pris part au processus d'examen national volontaire.

L'enquête a montré que la façon dont les parlements ont intégré les ODD dans leurs travaux variait considérablement. Nombre d'entre eux ont eu du mal à trouver le moyen de mettre en place des mécanismes qui leur permettraient d'œuvrer plus systématiquement en faveur des ODD. L'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont mis au point un outil d'auto-évaluation sur les ODD et les parlements, qui vise à aider les parlements à s'interroger sur leurs résultats et à définir des stratégies pour améliorer leurs processus et interagir plus étroitement avec les ODD. L'UIP a apporté son soutien à une dizaine de parlements dans la conduite de l'exercice d'auto-évaluation.

Les principaux enseignements tirés de l'enquête sont que les parlements sont généralement beaucoup plus conscients des ODD et se les sont mieux appropriés qu'ils ne l'avaient fait s'agissant des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, il est possible d'en faire davantage en ce qui concerne l'institutionnalisation pour que les ODD deviennent un aspect systématique du travail parlementaire. Il n'existe pas d'approche unique pour l'institutionnalisation des ODD au Parlement ; diverses approches sont adoptées. Le Secrétariat attend avec intérêt d'en savoir plus sur les expériences et les stratégies qui permettent aux parlements nationaux de renforcer leur engagement en faveur des ODD.

M. K. AL BAKKAR, *intervenant*, dit que la Jordanie est fermement attachée à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 depuis l'adoption de celui-ci en 2015. Un plan de développement national intégré a été élaboré pour la période 2018-2025, qui traduit les ODD en priorités nationales en matière de développement et aligne les cibles des ODD sur le budget national. Les réformes législatives faites récemment visent à garantir la participation du public à l'établissement des priorités nationales et à réglementer les relations entre les secteurs privé et public afin de promouvoir des partenariats plus solides en matière de développement national. Des efforts sont faits pour promouvoir les petites et moyennes entreprises et encourager la participation des femmes au développement ; le droit du travail a été réformé pour promouvoir l'activité économique des femmes, en leur offrant les conditions nécessaires pour travailler et prendre soin de leur famille.

La sécurité sociale a également été réformée et des fonds publics plus importants lui ont été alloués afin de mettre fin à la pauvreté et d'aider les plus vulnérables. En ce qui concerne les ressources en eau, les autorités jordaniennes coopèrent avec les pays voisins pour garantir l'approvisionnement en eau potable. Des efforts sont faits pour accroître la part des énergies renouvelables, qui représentent actuellement 15 pour cent de la palette énergétique de la Jordanie.

Malgré ces efforts, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les ODD. Des études ont été menées pour trouver les éléments probants sur lesquels seront fondées les mesures futures. La Jordanie continue d'être confrontée à des problèmes persistants de dette publique, ce qui constitue un énorme défi et entrave la mise en œuvre des ODD. Le taux de chômage élevé, la charge financière liée à l'accueil d'un nombre important de réfugiés syriens et les coûts liés à la sécurité dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme font que la Jordanie manque cruellement de ressources financières. Pour que les parlements puissent assumer leurs responsabilités et contribuer à la réalisation des ODD, leur rôle de contrôle doit être reconnu et ils doivent être autorisés à décider de la manière dont les ressources sont réparties dans les budgets nationaux. L'UIP doit mettre en place des activités de formation et de sensibilisation à cet égard.

M. A. ROZAS, *intervenant*, rappelle que, trois ans auparavant, la communauté internationale a adopté le Programme 2030 et ses 17 ODD, s'engageant à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète des changements climatiques et à garantir la paix et la prospérité pour tous, dans le monde entier. Malgré la persistance des inégalités, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme et dans la réalisation de ces aspirations.

En Argentine, un conseil national des coordonnateurs des politiques sociales a été créé en tant qu'organe chargé d'intégrer le Programme 2030 sur le plan interne. Les parlements ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de cet instrument en légiférant, en budgétisant et en exerçant un contrôle. Les deux chambres du Parlement argentin disposent d'organes chargés de recenser les liens entre les initiatives législatives et les ODD. En 2016, le Sénat a créé un observatoire pour le Programme 2030, afin de veiller à ce que les ODD soient pris en compte dans la législation, en utilisant un modèle similaire à celui d'un observatoire créé précédemment qui s'était révélé efficace pour intégrer les droits de l'homme. Un projet de loi sur l'assimilation des objectifs du Programme 2030 et des ODD dans le programme d'enseignement national est actuellement à l'examen au Parlement.

En ce qui concerne la fonction budgétaire du Parlement, le budget de l'Argentine pour 2019 comprend une matrice de liens entre les priorités du Gouvernement et les ODD. Ces liens sont particulièrement importants, car des ressources suffisantes devront être allouées aux efforts consacrés à la mise en œuvre des ODD. En 2018, un bureau budgétaire a été créé au Congrès pour superviser l'allocation des ressources et les activités à cet égard. Le Bureau du Vérificateur général est chargé de faire rapport sur les activités déployées pour atteindre les ODD. Il a soumis son premier rapport au Congrès en 2017. Le Bureau du Médiateur est un organe indépendant placé sous l'égide du Congrès, qui a également un rôle à jouer dans le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD. Un mécanisme a été mis en place pour encourager la participation du public aux activités parlementaires. Le Sénat et le Congrès disposent tous deux de bureaux d'accès à l'information, qui tiennent la presse et les organisations de la société civile informées de toutes les activités.

Le fait que les parlements aient été associés à la préparation, à l'adoption et à la mise en œuvre du Programme 2030 est particulièrement significatif. Leur participation croissante au Forum politique de haut niveau pour le développement durable est également importante. Il sera essentiel de mettre fortement l'accent sur la surveillance et le contrôle pour recueillir des données et des faits probants afin de suivre les progrès. À cette fin, des systèmes nationaux de statistiques sont en cours de développement dans de nombreux pays. La consolidation des travaux au sein des parlements et la coopération entre les parlements sont essentielles.

Mme A. THEOLOGOU (Chypre) dit que, quatre ans après l'adoption du Programme 2030 et des ODD, la communauté internationale poursuit ses efforts pour promouvoir le développement mondial. Bien que des progrès considérables aient été accomplis pour sortir les gens de la pauvreté, il est de plus en plus évident que la croissance économique seule n'est pas suffisante. La persistance des inégalités en matière de revenus et de richesse exige une action urgente. Des politiques universelles axées sur les besoins des populations défavorisées et marginalisées doivent être appliquées pour autonomiser ceux qui gagnent moins et promouvoir l'inclusion économique pour tous. Les parlementaires doivent renforcer la réglementation et la surveillance des marchés et des institutions financières, encourager l'aide au développement et l'investissement étranger direct dans les régions qui en ont le plus besoin, et faciliter des migrations sûres et la mobilité des personnes. Le monde est divisé en régions - certaines jouissent de la paix, de la sécurité et de la prospérité et

d'autres tombent dans des cycles interminables de conflits et de violence. Le développement durable ne peut être réalisé sans la paix, la stabilité, le respect des droits de l'homme et une gouvernance efficace, fondée sur l'état de droit. Des institutions publiques efficaces et inclusives sont essentielles à cet égard pour garantir une éducation et des soins de santé de bonne qualité, des politiques économiques équitables et une protection de l'environnement inclusive. Les gouvernements, les parlements et la société civile doivent œuvrer de concert à la mise en œuvre de solutions durables qui réduiront la violence, rendront la justice, combattront la corruption et assureront une participation inclusive. La liberté d'expression doit également être garantie et les citoyens doivent pouvoir contribuer à la prise de décisions sur les questions qui ont une incidence sur leur vie. La législation et les politiques doivent être appliquées sans discrimination et les différends doivent être réglés par des systèmes politiques et judiciaires qui fonctionnent bien. Les parlementaires ont à jouer un rôle crucial de contrôle et doivent sensibiliser le public aux réalités de la violence et à l'importance de sociétés pacifiques et justes.

M. X. HE (Chine) dit que la Chine attache une grande importance au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'elle a été le premier pays à finaliser son plan national de développement et son rapport intérimaire. Ce plan encouragera les progrès économiques, politiques, culturels, sociaux et écologiques coordonnés et stimulera le développement économique, ce qui permettra de sortir chacun de la pauvreté d'ici 2020. Grâce à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, la Chine a non seulement poursuivi son propre développement, mais elle a également apporté un soutien actif à d'autres pays en développement. L'Assemblée populaire nationale de la Chine fait tout son possible pour intégrer le Programme 2030 dans la législation et les activités de contrôle. Des efforts sont faits pour garantir une législation solide, une large participation du public et le respect de l'état de droit dans les processus législatifs. Une nouvelle philosophie de développement a été mise en œuvre, le niveau de vie a été amélioré et l'impartialité judiciaire est garantie. Des efforts ont été faits pour renforcer la communication entre les membres de l'Assemblée populaire nationale et leurs électeurs afin de garantir que les intérêts et la volonté du peuple sont véritablement représentés. Depuis 2016, la Chine et l'UIP organisent conjointement des séminaires interrégionaux annuels sur la réalisation des ODD à l'intention des parlementaires des pays en développement. Les parlements du monde doivent collaborer pour explorer la voie du développement durable et partager leurs connaissances et leur expérience afin de bâtir une communauté qui aura un avenir commun pour tous dans un monde de paix durable, de sécurité universelle et de prospérité commune.

M. D. VELKOVSKI (Macédoine du Nord) dit qu'en Macédoine du Nord, le Conseil national pour le développement durable est composé de parlementaires, de ministres, d'économistes, d'universitaires et de représentants de la société civile. Le Conseil est un organe consultatif qui oriente les efforts en faveur de l'intégration euro-atlantique et d'un développement économique durable qui favorise la création d'emplois et améliore le bien-être des citoyens. Les ODD ne peuvent être atteints qu'en garantissant l'état de droit, la croissance économique, la bonne gouvernance, l'accès à la justice, la protection des droits et libertés de l'homme et l'accès à des institutions indépendantes. Des objectifs prioritaires ont été fixés pour 2020, conformes aux priorités gouvernementales, aux besoins de la société et à la stratégie de partenariat pour le développement durable élaborée avec l'équipe de pays des Nations Unies. Plus récemment, le Conseil national a proposé des stratégies visant à accroître la participation du public à l'élaboration d'un plan d'action national pour le développement durable. Des débats publics sur les objectifs prioritaires de développement sont en cours avec des représentants de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Le Conseil envisage également la possibilité de lancer le processus national d'examen volontaire pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD.

M. M.M. ZAHEDI (République islamique d'Iran) dit que, depuis la révolution islamique de 1979, une attention particulière a été accordée à la santé et au bien-être relevant nettement l'espérance de vie. L'accent a également été mis sur le renforcement de l'enseignement supérieur, ce qui a conduit à l'expansion des programmes de troisième cycle dans les universités iraniennes. L'enseignement supérieur compte aujourd'hui 4,2 millions d'étudiants, contre 176 000 avant la révolution de 1979. Des progrès particuliers ont été réalisés en matière de développement technologique. Des mesures sont en cours pour développer une économie fondée sur le savoir, affranchie de la dépendance à l'égard des recettes pétrolières, afin d'ouvrir la voie vers une économie sans combustibles fossiles. Le taux d'alphabétisation des femmes est passé à 86 pour cent, les femmes jouant désormais un rôle important dans la création littéraire et l'édition. La production agricole a également augmenté de manière significative. Tous les progrès accomplis depuis la révolution sont une manifestation du développement durable, qui a été réalisé dans le contexte des sanctions unilatérales prises contre la République islamique d'Iran par les États-Unis d'Amérique. À l'occasion du 40^e anniversaire de la

révolution, les autorités et le peuple iraniens sont attachés au renforcement de la justice, du savoir et d'une économie durable, et sont prêts à partager leurs expériences en la matière avec l'UIP.

M. M. BENSOUF (Tunisie) dit que les parlementaires, par leur fonction de contrôle, peuvent influencer de manière positive les efforts déployés pour atteindre les ODD. En Tunisie, le Parlement a adopté une loi sur le développement durable et un plan national de développement, et mis en place une commission nationale pour le développement durable. La démocratie doit être sauvegardée pour que le développement soit vraiment durable. L'engagement parlementaire avec la société civile et les organisations non gouvernementales est également crucial. De nouveaux types d'investissement ont été mis au point pour inciter les jeunes de moins de 30 ans à créer des entreprises et à contribuer activement au développement économique de la Tunisie et à la mise en œuvre des ODD.

M. M.A.S. MIAH (Bangladesh) dit que le Bangladesh est un précurseur dans la transition entre les OMD et les ODD. Les ODD ont été pris en compte dans le plan quinquennal national de développement, des analyses des données manquantes et des besoins financiers ont été effectuées, et un plan d'action national et un cadre de suivi des ODD ont été élaborés. Des progrès remarquables ont été accomplis en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la scolarisation dans le primaire, la parité des sexes dans l'éducation, la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle, l'amélioration de la couverture vaccinale et la réduction de l'incidence des maladies transmissibles. Tout le travail préparatoire à la mise en œuvre des ODD a été fait. Les ministères ont été répertoriés par objectifs et cibles, un plan d'action ministériel et divisionnaire a été élaboré et un plan d'action stratégique sectoriel a également été adopté.

Mme L.T. HA (Viet Nam) explique qu'au cours d'un séminaire régional sur les mesures à prendre face aux changements climatiques, l'Assemblée nationale du Viet Nam a lancé l'outil d'auto-évaluation au regard des ODD de l'UIP auprès des parlements de la région Asie-Pacifique. Pour mieux faire connaître le rôle des parlements dans la mise en œuvre des ODD, une conférence s'est tenue en décembre 2018, à laquelle ont participé des députés de l'Assemblée nationale, des élus locaux, le Secrétaire général de l'UIP, des représentants de l'ONU et des parlementaires venus du monde entier, pour débattre des ODD et faire connaître les expériences concernant l'utilisation de l'outil d'auto-évaluation. Un programme pilote visant à promouvoir le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des ODD, en particulier la réduction de la pauvreté, a été lancé dans la province de Son La. Les parlementaires ont maintenu une communication étroite avec les ministères pour se tenir au courant des progrès réalisés en matière des ODD. Des auditions parlementaires ont été organisées et les agences exécutives ont été priées de présenter des rapports sur les activités liées aux ODD dans leurs domaines respectifs. Un plan d'action national pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été élaboré. Dans le cadre de ce plan, un examen national volontaire a été préparé pour être présenté au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable en 2018. Jusqu'à présent, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne plusieurs ODD : il y a eu une réduction considérable de la pauvreté, une diminution de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et une augmentation du taux de scolarisation et de réussite dans le primaire. Ces réalisations témoignent de la volonté politique d'atteindre les ODD. L'Assemblée nationale continuera de suivre les progrès et la mise en œuvre du Programme 2030. Toutefois, les ressources font défaut et l'appui de la communauté internationale sera essentiel.

M. K. AL BAKKAR, *intervenant*, se félicite que tous les parlementaires soient unanimes quant à l'importance du travail parlementaire dans la mise en œuvre des ODD. Les trois fonctions parlementaires - légiférer, budgétiser et contrôler - doivent être pleinement exploitées dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Les parlements ont besoin de meilleures possibilités de contrôler les activités gouvernementales et d'évaluer les progrès accomplis. Ces dernières années, les écarts de développement se sont creusés. Plus ces écarts sont importants, plus la menace d'instabilité et de conflit est grande. Pourtant, au fil des ans, les milliards de dollars dépensés dans le monde pour les conflits auraient pu contribuer de manière appréciable au développement durable. Ces écarts de développement et ces inégalités entre les citoyens doivent être réduits. La planète a des ressources limitées ; les parlementaires ont la responsabilité de veiller à ce que ces ressources soient utilisées de manière responsable. Les pays qui ne respectent pas les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ont un impact dangereux sur les autres. Ceux qui agissent en dehors du cadre du droit international doivent être mis face à leurs responsabilités. Le Moyen-Orient souffre de l'ingérence étrangère, qui entrave son autonomie et son développement. Établir des liens entre les peuples du monde est le seul moyen d'assurer un avenir durable.

Mme K. JABRE, *intervenante*, se félicite de l'accent mis par les participants sur les activités de plaidoyer et de sensibilisation, qui constituent une première étape importante. Le contrôle et la budgétisation sont des fonctions parlementaires clés qui sont sous-utilisées lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre du Programme 2030. Si les ODD sont des objectifs à atteindre au niveau national, le travail accompli pour les mettre en œuvre peut être l'occasion pour les parlements de se renforcer. Elle encourage tous les parlementaires à être aussi créatifs et engagés que possible. L'institutionnalisation du rôle des parlements dans la mise en œuvre des ODD permettra de rationaliser les efforts et d'en accroître l'impact.

M. A. ROZAS, *intervenant*, se dit encouragé par le fait que le débat a montré que les parlements se soucient du Programme 2030 et des principes d'élimination de la pauvreté et d'égalité pour tous. Tous les parlements doivent suivre la même voie - la protection de la planète contre les changements climatiques doit être la priorité absolue. Les pays développés ont une responsabilité importante à cet égard. Les parlements du monde doivent tous œuvrer main dans la main pour garantir à chacun un avenir meilleur.

La séance est suspendue à 10 h 45 et reprend à 11 h 15.

Réunion-débat sur le thème principal du Forum politique de haut niveau 2019 : Favoriser l'autonomie des personnes et garantir l'inclusion et l'égalité

Le PRÉSIDENT dit que le thème de la deuxième table ronde est étroitement lié à l'ensemble des cinq ODD qui seront examinés à la session de 2019 du Forum politique de haut niveau, dont l'ODD 10 sur les inégalités et l'ODD 16 sur la gouvernance, qui sont tous les deux d'une grande importance pour les parlementaires. Le fossé entre riches et pauvres s'est creusé à tel point que de nombreuses personnes se sentent abandonnées et impuissantes. La confiance dans les gouvernements et les parlements s'affaiblit et, dans de nombreux pays, les institutions gouvernementales ne produisent pas les résultats escomptés. Les parlementaires doivent remédier à la situation et veiller à la réalisation de l'ODD 16. Il convient donc d'examiner la manière dont la question des réformes institutionnelles et politiques est liée au problème des inégalités croissantes.

Trois intervenants sont invités à prendre la parole devant la Commission permanente : M. C. Chauvel, Chef d'équipe, Processus politiques d'intégration, Gouvernance et consolidation de la paix, PNUD ; M. N. Ahmed, Conseiller exécutif en stratégie, Oxfam International ; et Mme R. Wijeratne (Sri Lanka).

M. C. CHAUVEL, *intervenant*, fait savoir que dans le contexte de la perte de confiance et de contact avec les institutions de gouvernance, le PNUD a collaboré avec le Pew Research Centre sur les relations des citoyens avec le gouvernement et sur le contrat social. L'enquête du Centre a été utilisée pour comprendre les raisons d'une telle insatisfaction. Les enquêtes d'opinion menées par le Centre depuis 2002 ont montré que la plupart des gens considèrent l'inégalité économique comme un défi majeur auquel doivent s'attaquer les décideurs. Beaucoup pensent que, dans un avenir proche, les robots et les ordinateurs se chargeront d'un grand nombre des tâches actuellement effectuées par des humains, ce qui provoque un niveau élevé d'anxiété sur le marché du travail. La plupart craignent que la recherche d'emploi ne devienne de plus en plus difficile et que l'inégalité entre les riches et les pauvres ne s'accroisse.

Lorsqu'on leur a demandé si la prochaine génération serait mieux lotie que leurs parents, les répondants des pays à taux de croissance élevé ont donné des réponses positives, tandis que ceux des économies développées pensaient que la prochaine génération serait moins bien lotie que leurs parents. Ce qui est quelque peu inquiétant, c'est qu'il y a une corrélation croissante entre la conviction que la prochaine génération serait moins bien lotie que la précédente et la conviction que la démocratie représentative n'est pas la meilleure forme de gouvernance. Toutefois, on croit encore que les citoyens ordinaires peuvent influencer la gouvernance et que le vote est le moyen le plus important d'influencer le gouvernement. Alors que la plupart continuent de penser que la démocratie représentative est la meilleure façon de gouverner leur pays, un petit nombre de personnes ne sont pas satisfaites de la façon dont la démocratie représentative fonctionne dans des contextes locaux. Ceux qui ont perdu confiance dans la démocratie représentative ont également tendance à craindre la diversité.

L'UIP et le PNUD conçoivent conjointement des instruments destinés à aider les parlements, tels que l'outil d'auto-évaluation sur les ODD et les parlements. Le Rapport parlementaire mondial qui a été présenté à la 137^e Assemblée de l'UIP a mis l'accent sur la qualité du contrôle et les bonnes pratiques en matière de participation de la société civile aux activités visant à demander des comptes aux gouvernements entre les élections. Les parlements ont été encouragés à collaborer avec le

PNUD et l'UIP pour obtenir des conseils sur l'utilisation de l'outil d'auto-évaluation et à examiner les exemples de bonnes pratiques décrits dans le Rapport, en particulier s'agissant de renforcer le contrôle et d'impliquer le public comme moyen pratique d'accroître la confiance dans la démocratie représentative.

M. N. AHMED, *intervenant*, dit qu'il y a une éruption de colère populaire dans le monde, qui se traduit par de nouvelles flambées terrifiantes de fascisme, de racisme et de sexisme, dont la réaction automatique est de dénoncer une nouvelle génération de démagogues. Pourtant, ces démagogues ne sont pas à l'origine d'un tel mécontentement : ils sont le symptôme d'un problème beaucoup plus profond - le discours économique qui a dominé ces 40 dernières années et qui s'est concentré sur les rendements excessifs du capital au détriment du travail. Ce paradigme alimente des inégalités extrêmes. Le succès, c'est désormais une course vers le haut en ce qui concerne le PIB et une course vers le bas en ce qui concerne la réglementation du contrôle du capital, les droits des travailleurs, la fiscalité et les dépenses publiques. Il s'agit d'une prise d'otages politique : la richesse extrême achète des lois favorables et l'impunité, réduisant au silence les citoyens et produisant encore plus de richesse. Les économies modernes ont été pipées en faveur des super-riches, aux dépens de tous les autres. Voilà un siècle que l'on n'avait pas vu une telle répartition des richesses. Les données d'Oxfam ont montré que les 26 personnes les plus riches du monde possèdent autant de richesses que les 3,8 millions les plus pauvres. La fortune des milliardaires augmente, tandis que la réduction de la pauvreté ralentit.

Des millions de personnes dans le monde reçoivent des salaires de misère et travaillent dans des conditions épouvantables. Des millions de familles voient la richesse s'accroître autour d'elles, mais ne constatent aucun avantage en ce qui les concerne. Dans les pays en développement, les frais de scolarité perçus par les écoles à but lucratif entraînent les familles dans la pauvreté et les inégalités entre les sexes. Les militants qui se dressent contre le pouvoir mondial des entreprises sont victimes d'actes de violence ou même assassinés. Le modèle économique mondial est extrêmement inégal et se heurte aux plus grands défis de l'humanité : les riches pillent la planète alors que l'humanité fait face à une catastrophe climatique. C'est une économie sexiste dans laquelle les femmes sont exploitées, une économie dans laquelle la classe et la race se recourent pour protéger les ruines d'un héritage impérial et colonial.

Pour concrétiser l'ambition des ODD, il faut mettre un terme à l'ère de l'extrême richesse et construire un modèle économique humain. Les moyens éprouvés de réduire les inégalités sont bien connus : salaires décents, modèles commerciaux démocratiques. La réforme de la gouvernance d'entreprise exige des incitations et des investissements. La clé de la réduction des inégalités est d'assurer une éducation et des soins de santé de bonne qualité, universels et financés par l'État. L'éducation des filles et l'accès aux soins de santé pour tous sont les fondements d'une société digne et fonctionnelle. Ces services peuvent être financés si l'on s'attaque à l'évasion fiscale et si les riches paient leur juste part.

L'UIP a un rôle unique à jouer pour encourager la coopération, en tant qu'antidote à la concurrence néfaste sur des questions telles que les salaires décents. Les parlementaires peuvent se rallier à la réforme fiscale mondiale. De nouvelles idées doivent être injectées dans la politique pour refléter la réalité de la vie des gens et surmonter l'obsession du PIB. Bien que le PIB soit un indicateur utile pour mesurer la taille d'une économie, il ne donne pas une image complète de la situation. Il ne tient pas compte, par exemple, des 16 milliards d'heures de soins non rémunérés effectués chaque jour, le plus souvent par des femmes, sans lesquelles l'économie s'effondrerait. Il faut choisir entre les richesses concentrées entre les mains d'un petit nombre ou une véritable démocratie.

Mme R.K. WIJERATNE, *intervenante*, dit que la croissance économique ne suffit pas à elle seule à réduire la pauvreté si elle n'est pas inclusive et ne prend pas en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Les causes profondes des inégalités en matière de revenus et de richesses sont les suivantes : les salaires déterminés par les forces du marché du travail ; l'impact du faible niveau d'instruction sur les salaires ; l'accroissement des disparités de revenu en raison des progrès technologiques ; et la discrimination sexiste dans le revenu. Les inégalités sont le résultat d'une relation dynamique entre les institutions et les ressources de l'État, qui peut nuire au fonctionnement de base des institutions démocratiques et faciliter un cycle perpétuel de perte de cohésion sociale et d'exclusion des processus démocratiques, de stagnation économique et d'érosion des responsabilités. La démocratie et la bonne gouvernance peuvent également être menacées par la stagnation de la mobilité sociale et par des lois et traditions discriminatoires ou répressives.

À Sri Lanka, diverses initiatives ont été menées pour mettre en œuvre le cadre prévu par les ODD, le Parlement jouant un rôle central. Une commission parlementaire restreinte a été créée pour se consacrer au Programme 2030. Elle a été chargée de coordonner les activités parlementaires avec les ministères responsables des activités liées aux ODD. Elle est également tenue de formuler des recommandations sur l'intégration des ODD dans le budget national et de vérifier la disponibilité de données de référence pour les indicateurs relatifs aux ODD. En octobre 2018, la commission restreinte a organisé un atelier sur le rôle des parlementaires dans la réalisation des ODD, qui comprenait une évaluation des résultats et la mise au point de stratégies pour les actions futures.

Le Conseil national du développement durable a été créé en tant qu'organe national de coordination des ODD, chargé de superviser la mise en œuvre de la politique et de la stratégie nationales pour le développement durable. Toutes les institutions gouvernementales sont tenues d'aligner leurs stratégies et plans sur la stratégie nationale. Sri Lanka a réalisé un examen national volontaire, qui a été soumis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018.

Le contrôle parlementaire du budget a permis de veiller à ce que les priorités nationales soient dûment prises en compte dans les engagements du Gouvernement et à ce que des ressources financières suffisantes soient allouées aux activités liées aux ODD. À cet égard, les priorités nationales du budget de 2019 comprennent l'élargissement des opportunités d'éducation, la formation professionnelle continue des enseignants, l'introduction d'une réglementation juridique et d'une gouvernance de l'éducation préscolaire et la mise en œuvre de programmes pour le développement rural et le développement des micro et petites entreprises. Le Parlement sri lankais restera déterminé à prendre des mesures pour promouvoir la réalisation des ODD à Sri Lanka.

Mme K. AIHARA (Japon) rappelle qu'en 2000, lorsque la Déclaration du Millénaire a été adoptée et que les OMD ont été fixés, les inégalités entre pays en développement et pays développés étaient la principale préoccupation. Près de 20 ans plus tard, l'accent doit être mis sur les disparités au sein des pays développés. Bien que partie à la Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération de 1951 de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Japon connaît des inégalités salariales persistantes et une déréglementation accrue fait que le nombre de travailleurs en situation non conventionnelle est plus élevé que jamais auparavant. La question des travailleurs pauvres est devenue un défi social important. La polarisation des richesses réduit la vitalité de la société. L'aggravation de la pauvreté dans la population active paralysera l'économie, augmentera les dépenses de sécurité sociale et affaiblira l'ensemble de la nation. Pourtant, les impôts des groupes à revenu élevé sont réduits et le mécanisme de redistribution des richesses est défaillant. Il faut une imposition plus progressive des revenus, des successions et des dons, et l'impôt sur les gains financiers doit être renforcé pour surmonter les inégalités de revenus et d'actifs. Une redistribution équitable améliorerait l'accès à une éducation et à des soins de santé de haute qualité. Les responsables politiques doivent créer une société dans laquelle chaque individu peut exploiter au maximum son potentiel, en étant à l'écoute des personnes vulnérables et ignorées et en s'assurant que personne n'est laissé de côté.

M. M.M. ZAHEDI (République islamique d'Iran) dit que depuis la révolution de 1979, la République islamique d'Iran a pris des mesures pour promouvoir l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité, parmi lesquelles on peut citer : la promotion de l'enseignement supérieur, la formation et la formation spécialisée pour les femmes, les défavorisés et les habitants des zones reculées ; le renforcement de l'autonomisation sur le plan économique, de la création d'emplois et de l'entrepreneuriat ; la prestation de services de réadaptation pour personnes handicapées ; l'implication des jeunes dans la société ; l'amélioration des soins médicaux et des services sanitaires ; l'augmentation des services de vaccination et de dépistage ; la fourniture de gaz, de réseaux électriques, de télécommunications et d'accès internet aux communautés des villages isolés ; la transformation de voies rurales en routes sûres et asphaltées. La parité entre les sexes a été réalisée dans certaines professions. La République islamique d'Iran est disposée à faire connaître son expérience à cet égard et à apprendre des autres. L'UIP pourrait envisager de créer un forum à cette fin, afin de garantir à tous justice, égalité et autonomisation.

M. A. ALDEQBASI (Koweït) fait valoir que le Koweït finance des projets dans plus de 100 pays à travers le monde et que cela témoigne du dévouement, de l'Émir en particulier, à la promotion du développement. L'Assemblée nationale du Koweït a légiféré pour lutter contre la corruption et les conflits d'intérêts. Un projet de loi sur la liberté de l'information en est à la dernière étape des discussions. Au niveau local, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est mis en œuvre dans le cadre du plan Vision 2035 du Koweït. Le plus long pont maritime du monde est en construction entre Koweït City et le nord du pays, afin de diversifier l'économie. À l'extrémité nord du

pont, une nouvelle ville est en construction, ce qui facilitera la prospérité de la région et contribuera au développement durable. L'Assemblée nationale du Koweït a entendu son électorat. En conséquence, le peuple koweïtien jouit de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit. Les autorités koweïtiennes ont confiance dans leurs activités de développement et s'engagent dans des œuvres caritatives. Cette attitude est largement appuyée par la population koweïtienne et fait que le Koweït doit être respecté au niveau international. Toutefois, des efforts concertés sont nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030 si l'on veut que les ODD soient atteints.

M. A. AL AMRI (Oman) dit que l'Oman obtient de bons résultats en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD 10 et 16. Beaucoup a été fait pour autonomiser les jeunes et les familles à faible revenu. Des fonds sont disponibles pour soutenir les jeunes entrepreneurs et les aider à créer des possibilités de gagner un salaire décent. Un soutien est également apporté à ceux qui travaillent dans le secteur de la pêche et de l'agriculture. Les ODD sont positifs et ambitieux, mais se heurtent dans de nombreux pays à un mur fait d'intérêts nationaux polarisés. Le commerce et le transport maritime non réglementés constituent une grave menace pour le développement économique ; les accords commerciaux internationaux doivent être respectés pour garantir que la concurrence est loyale et que l'exploitation est réprimée.

M. M.A.S. MIAH (Bangladesh) dit que les principes de l'égalité des chances pour tous et de la répartition équitable des richesses sont inscrits dans la Constitution du Bangladesh. Pour montrer sa détermination à mettre en œuvre le Programme 2030, le Bangladesh a décidé de participer à l'examen national volontaire qui sera présenté au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. Le Bangladesh s'est vu décerner de nombreuses distinctions internationales pour ses réalisations en ce qui concerne les OMD. Les efforts qu'il déploie pour réaliser les ODD ont été inspirés par le Père de la nation, qui avait imaginé un pays prospère offrant des chances égales à tous. Le Bangladesh est déjà passé au niveau d'un pays à revenu faible intermédiaire et le Gouvernement envisage d'en faire un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021 en mettant l'accent sur l'accès aux soins de santé, l'éducation, la communication et la création d'emplois, en instaurant la démocratie et la transparence, et en faisant respecter le principe de responsabilisation. L'utilisation de la technologie sera encouragée pour améliorer le mode de vie de la population du Bangladesh et augmenter le revenu par habitant. Un plan a été mis en place pour permettre au Bangladesh de faire la transition vers le statut de pays développé d'ici 2041. Une approche qui prend en compte l'ensemble de la société sera nécessaire pour garantir une plus large participation des organisations non gouvernementales, des partenaires de développement, du secteur privé et des médias à l'élaboration d'un plan d'action pour les ODD. Une commission de mise en œuvre et de suivi des ODD a été mise en place pour diriger le processus. La réalisation des ODD exige des efforts collectifs concertés et un engagement politique fort, afin que les plus pauvres et les plus vulnérables ne soient pas laissés de côté. Il faut surmonter les difficultés liées à la mobilisation des ressources et à la gestion des données. Le Bangladesh s'est engagé à montrer l'exemple et à prendre l'initiative dans la mise en œuvre des ODD.

M. M. KARAKAYA (Turquie) souhaite savoir quelles sont, selon le PNUD, les responsabilités des Parlements membres de l'UIP en ce qui concerne la réalisation des ODD, étant donné que l'action requise pour renforcer le développement doit venir du pouvoir exécutif. Le système économique multilatéral est confronté à des défis et subit des pressions protectionnistes. Le développement durable, qui exige une réponse collective, doit également être un domaine d'action de la communauté internationale. Les ODD sont universels et leur réalisation relève de la responsabilité commune de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Le financement constitue un défi de taille en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD. Les partenariats doivent être renforcés à cet égard, en particulier au profit des pays les moins avancés et de ceux qui en ont le plus besoin.

M. C. CHAUVEL, *intervenant*, déclare que le financement est crucial pour le développement. De nombreux États Membres ont versé de généreuses contributions au PNUD. Les ressources nécessaires pour atteindre les ODD sont considérables ; les partenariats avec le secteur privé, les banques de développement et la société civile, entre autres, doivent être renforcés. En ce qui concerne le rôle des parlements, l'outil d'auto-évaluation élaboré conjointement par le PNUD et l'UIP donne des orientations particulièrement utiles. Plusieurs parlements ont invité le PNUD à faciliter des ateliers axés sur l'élaboration de lois, la représentation, la budgétisation et le contrôle, et à déterminer si le système de commission parlementaire en place était conforme aux priorités nationales du gouvernement en matière de développement. Ces ateliers examineront également l'alignement du système de commission sur le plan national de développement et les processus internes de la commission concernée, par exemple en établissant s'il existe des dispositions permettant à la

commission d'interroger publiquement les ministres sur les questions liées aux ODD. Les parlements peuvent faire beaucoup pour rendre leurs fonctions compatibles avec les ODD et veiller à ce que leurs institutions soient efficaces et inclusives, ainsi que pour tenir leurs gouvernements responsables de la réalisation des objectifs nationaux de développement et encourager l'alignement complet de ces objectifs sur les ODD.

Le représentant de l'IRAQ dit que son pays se remet d'une longue dictature, dont l'héritage persiste. Des mesures sont prises pour améliorer l'accès des femmes à l'éducation et des investissements considérables sont faits pour créer des possibilités d'emploi pour tous afin de renforcer le développement durable. Les organisations terroristes ayant été éliminées du territoire national avec succès, l'attention se porte sur la nécessité de réadapter les enfants gravement perturbés qui ont grandi sous Daech et de les insérer dans la société. Il reste des défis considérables à relever à cet égard. L'appui et la coopération de la communauté internationale seront essentiels pour les surmonter.

Le représentant du QATAR indique que son pays s'est doté d'un organisme national de statistique, qui travaille en étroite coopération avec le Conseil de la choura pour recueillir des données sur le développement durable. Au cours des 20 dernières années, la création d'emplois s'est accélérée, pour les hommes comme pour les femmes, et une autorité pour l'intégrité et la transparence a été créée à cette fin. Au Qatar, l'éducation et le développement sont considérés comme allant de pair. Les possibilités d'éducation ont été élargies et le taux d'alphabétisation atteint presque 100 pour cent. Le Qatar est prêt à faire connaître aux Parlements membres de l'UIP son expérience en matière de développement durable.

Mme A. HUSIN (Malaisie) dit que, pour atteindre les ODD, il convient d'accorder une attention particulière à la promotion d'une concurrence économique durable entre les pays afin de garantir un environnement économique durable. En 2015, la Malaisie a élaboré un nouveau modèle économique qui a servi de base au plan quinquennal de développement national pour la période 2015-2020. Les mesures visant à favoriser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des ODD ont jusqu'à présent été les suivantes : l'organisation de deux colloques nationaux destinés à promouvoir la participation de toutes les parties prenantes aux activités liées aux ODD ; la réalisation d'études sur la disponibilité des données et l'analyse des lacunes ; la création d'une structure de gouvernance multipartite et participative ; la tenue d'un exercice de schématisation visant à aligner les initiatives prévues dans le cadre du plan national de développement et les ODD; et la conception de feuilles de route nationales en ce qui a trait aux ODD.

Le budget de 2019 est axé sur l'égalité, l'infrastructure durable, l'industrialisation et l'innovation. Un fonds de financement du développement durable d'un milliard de RM a été créé par la Banque nationale de Malaisie pour financer des initiatives au titre du Programme 2030. La Banque a également accordé un million de RM sous forme de micro-financements pour mettre en œuvre, en coopération avec le PNUD, des programmes visant à protéger les communautés autochtones et leur environnement. Des réformes parlementaires sont en cours pour faire en sorte que le Parlement soit une institution crédible et respectée.

M. I.L. AUMUA (Samoa) estime que pour parvenir à un développement durable, les trois branches du pouvoir - exécutif, législatif et judiciaire - doivent être renforcées. Au Samoa, une réforme parlementaire a été entreprise, avec l'appui des pays partenaires, pour garantir l'égalité des droits de tous les parlementaires et un système électronique plus durable et sans papier. Une nouvelle législation a été adoptée pour promouvoir le développement durable et atteindre les ODD d'ici 2030.

M. P. KATJAVIVI (Namibie) dit que la Namibie, comme de nombreux pays africains, souffre d'un énorme déficit de développement, étant sortie d'un régime colonial où l'inégalité était systématiquement encouragée en tant que forme d'exploitation. Le Gouvernement et le Parlement namubiens ont entrepris de remédier à ces déséquilibres et de relever les défis que sont le sous-développement et la pauvreté. La lutte contre les inégalités est la clef de la paix et de l'inclusion. Les progrès prendront du temps, mais seront guidés par la feuille de route nationale de développement de la Namibie. La parité entre les sexes doit être garantie à tous les niveaux de la société.

La représentante du SOUDAN affirme que pour atteindre les ODD 10 et 16, l'état de droit doit être respecté et le travail du gouvernement contrôlé. L'égalité pour tous doit être garantie et l'égalité entre les sexes doit faire l'objet d'une attention particulière. Au Soudan, un projet de microfinancement a été mis en place pour stimuler l'emploi et aider les gens à sortir de la pauvreté. Toutefois, les sanctions unilatérales prises à l'encontre du Soudan par les grandes puissances sapent la prestation des services essentiels d'enseignement et de soins de santé et ont un effet préjudiciable sur l'emploi.

Mme S. MANSINGH (Inde) dit que l'Inde compte 1,3 milliard d'habitants, dont beaucoup vivent dans des zones rurales et reculées. Des efforts ont été faits pour étendre les activités de développement aux zones rurales sous le slogan "efforts collectifs - croissance inclusive". Des soins de santé gratuits sont fournis et les personnes en dessous d'un certain seuil de revenu peuvent ouvrir des comptes bancaires sans solde. Un vaste programme d'inclusion financière et économique a été lancé. Avec une population aussi vaste, l'Inde a de gros problèmes, mais les efforts de développement commencent à porter leurs fruits.

M. F. MARCHAND (France) déclare que la réalisation de l'ODD 10 est une priorité pour la France, car 14 pour cent de la population française vit dans la pauvreté. Une stratégie nationale d'élimination de la pauvreté a donc été adoptée. Des mesures visant à promouvoir l'emploi des jeunes sont en cours d'introduction, notamment un nouveau programme d'enseignement professionnel. La France est prête à dialoguer avec d'autres pays pour partager ses expériences en matière de réduction de la pauvreté.

M. R. MAVENYENGWA (Zimbabwe) fait savoir que le Parlement zimbabwéen a créé une commission thématique sur la réalisation des ODD chargée de surveiller les travaux du Gouvernement dans ce domaine. Les mesures prises jusqu'à présent pour mettre en œuvre le Programme 2030 comprennent l'introduction de l'enseignement primaire gratuit pour tous. La taxe de cinq pour cent prélevée sur le temps d'antenne et le haut débit servira à financer la couverture maladie universelle. La législation sur la sécurité publique a été mise en conformité avec la Constitution afin de garantir à chacun le droit de rejoindre des organisations et de participer à des manifestations pacifiques. Un plan directeur pour l'économie, intitulé Vision 2030, a été mis en place et vise à accroître le revenu par habitant et à réaliser la transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2030. Le pouvoir économique a été délégué au niveau provincial, ce qui donne aux autorités locales la responsabilité de décider de la manière dont leurs ressources doivent être utilisées. Des banques pour les femmes et les jeunes ont également été créées.

M. A. TOUIZI (Maroc) dit que le Maroc a adopté un plan d'action pour atteindre les ODD. Le pays a adopté une nouvelle Constitution qui garantit le droit au développement durable et le droit de vivre en sécurité. Une loi-cadre sur le développement durable et une stratégie nationale de développement ont également été adoptées. Des objectifs ont été fixés pour augmenter le pourcentage d'énergie propre utilisé. Le Maroc possède déjà le plus grand complexe d'énergie solaire au monde et l'accent est de plus en plus mis sur la production d'énergie éolienne et hydraulique. Des efforts sont faits pour réduire les inégalités, éliminer toutes les formes de discrimination et garantir l'éducation et la santé pour tous. Sur le plan environnemental, un programme national de gestion des déchets a été mis en place pour trouver des solutions à la pollution industrielle et à la pollution atmosphérique. Un séminaire parlementaire a été organisé pour examiner l'alignement de la législation sur les ODD et a abouti à l'élaboration d'un guide parlementaire sur la question.

M. N. AHMED, *intervenant*, dit que la Namibie réussit à réduire les inégalités à un rythme constant depuis 1993. Ces progrès peuvent être attribués aux dépenses élevées consacrées à l'éducation, à l'imposition progressive et à l'augmentation du salaire minimum. Cet exemple montre que la pauvreté et les inégalités peuvent être réduites. En ce qui concerne la nécessité de garantir un financement suffisant pour les activités de développement, le pouvoir de la fiscalité doit être salué comme une force en faveur de l'égalité, de la prospérité, de la dignité et de la réalisation des ODD. Il convient de s'en remettre moins à l'imposition régressive, qui fait peser une charge financière disproportionnée sur les pauvres, et sur les femmes pauvres en particulier. Faire en sorte que les un pour cent les plus riches de la population mondiale paient 0,5 pour cent d'impôt supplémentaire sur leur richesse générerait suffisamment de revenus pour scolariser 262 millions d'enfants non scolarisés et fournir des soins de santé qui sauveraient la vie de plus de 3 millions de personnes. L'évasion fiscale doit également être combattue. Les paradis fiscaux abritent 7,6 billions de dollars E.-U. de richesse personnelle, ce qui prive les pays en développement de 170 milliards de dollars de recettes fiscales. Les parlements doivent soutenir la réforme fiscale. La réalisation des ODD et l'absence de volonté en faveur du passage à l'imposition progressive s'excluent mutuellement. En conclusion, M. Ahmed appelle l'attention sur l'Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités, qui classe 160 pays en fonction de leur engagement à réduire les inégalités grâce à une série d'indicateurs fondés sur les droits du travail, la fiscalité progressive et les dépenses sociales. L'indice peut servir d'outil de responsabilisation et ouvrir la voie à une nouvelle avancée vers la réduction des inégalités.

Mme R.K. WIJERATNE, *intervenante*, dit que le Sri Lanka a été le premier pays à créer un ministère du développement durable et à nommer une commission parlementaire spéciale pour les ODD. Bien que ces exemples soient positifs, chaque pays doit faire ses propres choix en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030. Les parlementaires du monde entier doivent s'engager à créer un monde meilleur pour tous et à garantir un environnement sûr, sécurisé et prospère pour les générations à venir.

M. C. CHAUVEL, *intervenant*, explique que le PNUD s'attache à promouvoir les liens entre gouvernance démocratique et développement humain durable. Le développement doit être exigé par les gens et doit être suivi par leurs représentants. Les preuves et les données sont particulièrement importantes et reflètent actuellement une image de la démocratie représentative en crise. Si les parlements n'ont pas la responsabilité de déterminer les programmes nationaux de développement, ils ont un rôle essentiel à jouer en demandant des comptes à leurs gouvernements et en veillant à ce que les politiques gouvernementales soient conformes au Programme 2030. Cette fonction de contrôle est particulièrement cruciale pour la réalisation de l'ODD 16. Les parlements doivent être en mesure de remplir leur mission, respecter l'égalité des sexes et tirer pleinement parti de l'assistance et des outils mis à leur disposition par l'UIP et d'autres partenaires internationaux. Le PNUD reste à la disposition des parlements pour fournir des orientations.

Mme P. TORSNEY (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies) rappelle que, chaque année, le Bureau de l'UIP à New York s'emploie à créer des possibilités de participation parlementaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. En juillet 2019, 50 pays présenteront des examens nationaux volontaires au Forum. Tous les parlementaires faisant partie des délégations ministérielles au Forum seront invités à participer à diverses activités spéciales, dont une session parlementaire spéciale le 15 juillet 2019. D'autres événements parallèles seront organisés, notamment une réunion consacrée à l'outil d'auto-évaluation et une autre à l'apatridie.

La séance est levée à 13 heures.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU SAMEDI 6 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 10 h 55, sous la conduite de Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Élection de la Présidente de la 29^e session du Forum des femmes parlementaires (FEM/29/1-Inf.1)

La PRÉSIDENTE annonce que Mme R.B.M. Al Mansoori (Qatar) a été nommée Présidente de la 29^e session du Forum des femmes parlementaires.

La nomination est approuvée.

Mme R.B.M. AL MANSOORI (Qatar) souhaite la bienvenue à tous les participants à la 140^e Assemblée de l'UIP dans l'État du Qatar et aussi plein succès dans leurs délibérations. L'Assemblée illustre la confiance que la communauté internationale place dans le Qatar. L'Émir du Qatar fait beaucoup pour promouvoir l'éducation, le développement durable, la paix, l'autonomisation des jeunes et la création d'emplois. Il s'efforce tout particulièrement d'améliorer le statut des femmes. Jusqu'à présent, quatre femmes ont été nommées au Conseil de la choura du Qatar. Les femmes qataries sont actives dans la vie économique, notamment dans les affaires. Elles ont accès à l'éducation, à la santé et au marché du travail. Dans l'ensemble, elles sont sur un pied d'égalité avec les hommes. Le Qatar a mis en place une législation qui interdit la discrimination à l'égard des femmes et promeut l'égalité des sexes. Il a également signé de nombreux accords régionaux et internationaux sur la condition de la femme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention CEDEF). L'intervenante remercie le Forum de lui avoir fait l'honneur de la nommer Présidente de la session.

Mme R.B.M. Al Mansoori (Qatar) prend la présidence.

Allocutions de bienvenue

M. A. BIN ABDULLAH BIN ZAID AL-MAHMOUD, *Président du Conseil de la choura du Qatar*, remercie l'UIP d'avoir accepté son invitation à tenir sa 140^e Assemblée au Qatar. Les délégués auront l'occasion d'observer la renaissance en cours dans le pays, notamment les réalisations accomplies par les femmes qataries.

Mme G. CUEVAS BARRON, *Présidente de l'UIP*, dit qu'il est du devoir de l'UIP d'améliorer la vie des femmes dans le monde. Le Forum des femmes parlementaires fait tout son possible pour faire de l'égalité une réalité. Néanmoins, les statistiques montrent qu'entre 2016 et 2018, le nombre de femmes parlementaires n'a augmenté que de 1 pour cent dans le monde. Cette situation est inacceptable. À ce rythme, il faudra 50 ans pour établir la parité au parlement. Une meilleure stratégie doit absolument être trouvée pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Les pays qui affichent les pourcentages de femmes les plus élevés au parlement ont généralement recours à la discrimination positive, en appliquant par exemple des quotas par sexe. Ce genre de mesure aide les femmes, notamment les moins favorisées, à obtenir des sièges. L'intervenante encourage les parlementaires à légiférer en faveur des femmes. Les femmes doivent aussi être plus nombreuses à participer aux prises de décisions qui concernent leur pays.

D'après une enquête de l'UIP, 85 pour cent des femmes parlementaires ont déjà été victimes de violence ou harcèlement sexiste au cours de leur mandat. Il est donc évident que le Parlement n'est pas un lieu sûr pour les femmes. Les parlements doivent établir des règles claires et des procédures accessibles pour prévenir et sanctionner les comportements irrespectueux envers les femmes. Les règles doivent permettre de protéger toutes les femmes qui travaillent au parlement, quelle que soit leur fonction. L'éducation constitue un puissant outil pour lutter contre le sexisme et la discrimination. Plutôt que de promouvoir la misogynie, l'éducation doit enseigner l'égalité et l'inclusion.

Adoption de l'ordre du jour (FEM/29/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Activités en faveur de l'égalité des sexes

a) Rapport du Bureau des femmes parlementaires

Mme K. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) explique qu'elle va faire le point sur les récents travaux du Bureau des femmes parlementaires. En octobre 2018, le Bureau est convenu de la nécessité de discuter de l'égalité des sexes au travail, notamment des moyens de protéger les femmes contre le harcèlement, la violence et l'exploitation. Un débat sur cette question sera donc organisé pendant la présente session.

Les co-rapporteurs de la résolution de 2018 intitulée *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* ont intégré dans la résolution tous les amendements proposés par le Forum des femmes parlementaires. À la présente session, le Forum débattera aussi de deux autres projets de résolution intitulés *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme* et *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*.

En octobre 2018, Mme S. Kihika (Kenya) a quitté son poste de première Vice-Présidente pour devenir Présidente du Bureau. Elle a remplacé Mme U. Karlsson (Suède), qui a perdu son siège aux élections dans son pays. Le Bureau a alors élu Mme A. Al-Basti (Émirats arabes unis) au poste de première Vice-Présidente et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande) à celui de deuxième Vice-Présidente. Le Forum sera invité ultérieurement à approuver les candidatures susmentionnées.

Le Bureau est également convenu de la nécessité d'assurer le suivi des travaux de l'UIP sur la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement. Il est essentiel d'utiliser l'UIP comme plateforme pour mettre en commun les expériences, échanger sur les difficultés et partager des idées. Bien que le problème touche en premier lieu les femmes, il est nécessaire d'élargir le débat aux hommes. Le Bureau se réunira avec le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP pour discuter de cette question.

b) Rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

La PRÉSIDENTE rappelle que le Groupe du partenariat entre hommes et femmes est chargé de surveiller la participation par sexe aux Assemblées de l'UIP. Malheureusement, le Groupe n'a pas pu se réunir à la présente Assemblée. La Secrétaire du Forum se chargera donc de communiquer ces informations.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, indique que, bien que les statistiques restent à confirmer, au 6 avril 2019, les femmes ne représentaient que 29,2 pour cent des délégués enregistrés à la présente Assemblée. Ce chiffre est inférieur à celui de l'Assemblée précédente, où 32,9 pour cent des délégués enregistrés étaient des femmes. C'est la première fois depuis trois ans que la participation des femmes passe sous le seuil des 30 pour cent. Les statistiques montrent que l'UIP et ses Parlements membres ne peuvent jamais tenir pour acquis les progrès passés. En outre, l'UIP attend 152 délégations à l'Assemblée, dont 141 sont composées d'au moins deux délégués. Sur ces 141 délégations, 18 sont exclusivement masculines. Il est essentiel d'améliorer ces statistiques en mobilisant à la fois les hommes et les femmes et en agissant en faveur de la parité. Mais il y a aussi des signes encourageants : 32 délégations ont assuré une représentation équilibrée entre les sexes, avec au moins 40 pour cent de délégués des deux sexes.

c) Informations sur l'activité récente de l'UIP en matière de promotion de l'égalité des sexes

Mme S. KIHKA (Kenya) dit que l'UIP et ONU Femmes ont organisé une réunion parlementaire d'une journée sur le thème *Investir dans l'égalité des sexes : les parlements veillent à ce que la protection sociale, les services publics et les infrastructures bénéficient aux femmes et aux filles*. La rencontre s'est tenue le 14 mars 2019 au Siège des Nations Unies, à New York, à l'occasion de la 63^e session de la Commission de la condition de la femme. Elle a réuni 115 parlementaires de 35 pays, dont 100 femmes. Étaient également présents des fonctionnaires parlementaires, des responsables gouvernementaux ainsi que des représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.

Projection d'une courte vidéo sur la réunion parlementaire.

La PRÉSIDENTE déclare que cette manifestation confirme l'importance des réunions parlementaires dans les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes.

Contributions aux travaux de la 140^e Assemblée dans une perspective de genre
(FEM/29/5-Inf.1)

La PRÉSIDENTE explique que le Forum des femmes parlementaires débattre de deux projets de résolution soumis pour examen à la présente Assemblée. L'objectif est d'apporter au texte une perspective de genre et de proposer des amendements qui tiennent compte des besoins et des intérêts des femmes. Le débat se déroulera en deux groupes de travail. Le premier groupe se concentrera sur le projet de résolution intitulé *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme* proposé par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Mme S. Atallahjan (Canada) présidera le débat et Mme M. Drame (Mali) en sera la rapporteure. Le deuxième groupe examinera quant à lui le projet de résolution intitulé *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables* proposé par la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce. Mme J.d'A. Gakuba (Rwanda) présidera le débat et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande) en sera la rapporteure. La Présidente invite les co-rapporteurs à présenter les projets de résolution.

M. B. TARASYUK (Ukraine), *co-rapporteur*, indique qu'il va présenter le projet de résolution intitulé *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*. Le projet de résolution a été élaboré à l'issue d'un débat sur ce sujet à la 139^e Assemblée de l'UIP et avec la participation d'experts. Les co-rapporteurs ont reçu un total de 129 amendements. Le projet de résolution ne porte pas uniquement sur les mercenaires, mais aussi sur les combattants étrangers et les entreprises militaires et de sécurité privées. Il accorde également une attention particulière aux droits des femmes et des filles suite aux préoccupations exprimées par le Forum des femmes parlementaires. Par exemple, le projet de résolution prend note des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et exprime la préoccupation de la 140^e Assemblée de l'UIP face à la réduction en esclavage des femmes (paragraphe 6 et 7 du préambule). Les États sont encouragés à tenir compte des droits des femmes, de l'égalité des sexes et des besoins particuliers des femmes et des filles (paragraphe 8 du dispositif). Le texte mentionne également la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit armé (paragraphe 14 du dispositif). L'un des amendements reçus suggère de remplacer le mot "filles" par le mot "enfants". L'intervenant demande au Forum de se prononcer sur l'opportunité d'un tel changement.

Mme S. RASKOVIC IVIC (Serbie), *co-rapporteure*, dit qu'elle va présenter le projet de résolution intitulé *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*. Le projet de résolution reconnaît qu'il ne sera possible d'atteindre les Objectifs de développement durable qu'avec la mise en place d'un libre-échange équitable. Il reconnaît également que les parlements doivent jouer un rôle clé dans l'établissement d'un libre-échange équitable. L'objectif du projet de résolution est de promouvoir un libre-échange qui profite à tous les pays, à savoir les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés. Le but est d'éviter que le libre-échange ne se transforme en une forme de colonisation. Les co-rapporteurs ont accordé une attention particulière à la question de l'environnement ainsi qu'à l'innovation et à l'industrialisation. Deux paragraphes font directement référence aux femmes. L'alinéa 10 du préambule souligne l'intérêt que présente le commerce pour renforcer l'autonomisation socio-économique des femmes. Le paragraphe 20 du dispositif exhorte les parlements à utiliser les cadres législatifs et politiques pour veiller à ce que les intérêts des femmes, des jeunes et des populations vulnérables soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales et industrielles. D'autres paragraphes traitent de mesures qui devraient également permettre de favoriser l'autonomisation des femmes. Par exemple, le paragraphe 18 du dispositif souligne que la mise en place d'infrastructures de communication électronique efficaces sera bénéfique aux femmes qui travaillent dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les co-rapporteurs ont reçu 96 amendements de plus de 20 pays.

Le Forum se divise en deux groupes de travail.

La séance est levée à 12 h 55 et reprend à 14 h 45.

Réunion-débat sur le thème *Égalité au travail*
(FEM/29/6-Inf.1)

La PRÉSIDENTE indique que la main-d'œuvre mondiale regroupe 76 pour cent des hommes, contre seulement la moitié des femmes à travers le monde. Les femmes sont surreprésentées dans l'économie informelle et assument la majeure partie des soins à la famille et du travail domestique non rémunérés. En outre, elles sont souvent moins bien payées que les hommes pour un travail de même valeur et sont confrontées à des problèmes de discrimination fondée sur le sexe, de violence et de harcèlement sur le lieu de travail. Cette situation doit changer. La réunion-débat sur l'égalité au travail est l'occasion de mettre en commun les bonnes pratiques, les politiques et la législation en la matière. La Présidente présente les intervenants : Mme F. Khan (Spécialiste des questions de genre à l'Organisation internationale du Travail – OIT), M. R. Uttamchandani (Président de la H.E.R. Academy), Mme A.A. Sigurbjörnsdóttir (parlementaire islandaise) et Mme K. Dharmaraj (Directrice exécutive du Center for Women's Global Leadership).

Mme F. KHAN, *intervenante*, déclare que son exposé portera sur les écarts de rémunération entre les sexes, sujet qui est souvent mal compris. Les écarts de rémunération entre les sexes et la discrimination fondée sur le sexe sont deux choses différentes. La discrimination fondée sur le sexe concerne les situations où les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes à travail égal. Les écarts de rémunération entre les sexes correspondent à la différence entre le salaire moyen ou médian des hommes et le salaire moyen ou médian des femmes. Ces écarts peuvent être calculés à l'échelle du marché du travail, de l'économie, d'une entreprise, d'une industrie ou de toute autre structure. Ils résultent à la fois de facteurs expliqués et inexpliqués. Parmi les facteurs expliqués on peut citer le nombre d'années d'expérience professionnelle moindre chez les femmes, la ségrégation professionnelle, un niveau de qualification inférieur et la faible affiliation syndicale. Quant aux facteurs inexpliqués, ils comprennent notamment la discrimination salariale et les stéréotypes liés au sexe. Les facteurs expliqués sont tout aussi inacceptables que les facteurs inexpliqués. La discrimination et les stéréotypes sont également à l'origine de nombreux facteurs expliqués.

L'intervenante fournit des exemples concrets d'écarts de rémunération entre les sexes. Dans une usine de confection au Pakistan, on a remarqué que les écarts de rémunération entre les sexes sont le résultat d'interruptions de carrière. L'usine emploie de nombreuses travailleuses âgées de 18 à 24 ans et de 36 ans et plus, mais peu de femmes entre 25 et 35 ans. Or, on constate que les femmes de ce dernier groupe d'âge ont tendance à interrompre leur carrière pour des raisons telles que la maternité ou le mariage. En revanche, tous les âges sont représentés parmi le personnel masculin et les hommes restent généralement en poste tout au long de leur vie professionnelle, sans marquer d'interruption. Lorsque les femmes choisissent de reprendre leur travail, elles se voient souvent refuser des augmentations de salaire ou des possibilités de promotion et de formation. Elles cotisent aussi moins pour la protection sociale, ce qui a pour effet de réduire leurs pensions de retraite.

Autre constat évident : le travail des femmes est généralement sous-rémunéré. Les salaires sont généralement plus bas dans les secteurs d'activité où les femmes sont majoritaires que dans ceux où les hommes dominent. Cela se vérifie même à niveaux d'expérience, de qualification et de responsabilité équivalents. Par exemple, une femme de ménage est souvent moins bien rémunérée qu'un gardien d'immeuble.

L'OIT travaille avec différents pays pour trouver des solutions à ces problèmes. Elle réfléchit par exemple aux moyens de faire reposer la garde des enfants sur les ménages et l'État, plutôt que sur les mères uniquement. Certaines initiatives ont été prises, comme proposer des incitations fiscales pour encourager les employeurs à créer des structures de garde d'enfants sur le lieu de travail ou encore financer la garde d'enfants par des subventions publiques. Certains pays ont également mis en place différentes politiques en matière de congé parental, notamment le congé de paternité et le congé combiné. Il est également important de faire évoluer les pratiques au travail. Autoriser une certaine souplesse aux travailleurs – hommes et aux femmes – dans leur travail est aussi une solution intéressante. L'OIT a également beaucoup fait en matière d'accès aux postes de direction et d'égalité des chances au travail, en promouvant notamment les descriptifs de poste non genrés, les quotas favorisant la parité, ou encore la sécurité dans les transports. Il est essentiel de traiter toutes ces questions de manière transversale.

M. R. UTTAMCHANDANI, *intervenant*, explique que la H.E.R. Academy est une petite organisation à but non lucratif financée par des familles qui a pour mission principale de favoriser l'accès à l'éducation aux femmes et filles réfugiées. Mais elle lutte également contre la violence

sexiste, la traite des êtres humains et les agressions sexuelles. La violence sexiste a des répercussions sur l'ensemble de la société, avec pour effet d'accroître les inégalités entre les sexes, notamment au travail. Les hommes qui occupent des postes de pouvoir ont tendance à mépriser les femmes qui ont été victimes de violence sexiste. La violence et les inégalités fondées sur le sexe sont plus répandues dans les régions en proie à des conflits.

La H.E.R. Academy est basée à Los Angeles, mais accomplit un important travail au Bangladesh et aux Philippines. Jusqu'à présent, l'Organisation a ouvert deux centres d'apprentissage regroupant quelque 300 inscrits. Ces centres sont équipés de panneaux solaires, d'ordinateurs portables et d'écrans de télévision. L'un d'eux est spécifiquement consacré aux femmes rohingyas victimes de violence sexiste. Il propose notamment aux participantes un programme de formation en ligne comportant divers cours mis au point par des enseignants du monde entier. Plusieurs cours portent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM). L'accès à l'emploi est aussi l'une des priorités du centre.

Les femmes sont également encouragées à participer au dialogue politique à l'échelle locale, en particulier dans les camps de réfugiés. Il est important d'aborder le problème selon une approche ascendante en impliquant dans l'élaboration des lois et des politiques les femmes victimes de violence sexiste.

Mme A.A. SIGURBJÖRNSDÓTTIR, *intervenante*, fait remarquer que l'Islande occupe pour la dixième année consécutive la tête du classement de l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes, 80 pour cent des femmes du pays étant en activité. Mais, à l'instar des autres pays, l'Islande peut encore faire mieux en matière d'égalité des sexes. Le pays a pris plusieurs mesures importantes pour améliorer l'égalité des sexes. L'un des piliers de cette action a été la mise en place de garderies abordables et ouvertes à tous, qui accueillent les enfants de deux à cinq ans. Le pays réfléchit aussi à des solutions permettant de prendre en charge les enfants entre la fin du congé parental et l'âge d'entrée en garderie, en prolongeant la durée du congé parental et en abaissant l'âge d'admission dans les jardins d'enfants. Le congé de paternité rémunéré, individuel et non transférable mis en place il y a près de 20 ans constitue un autre dispositif important dans la promotion de l'égalité des sexes. Les deux parents ont chacun droit à trois mois de congé parental. Ils bénéficient également de trois mois supplémentaires qu'ils peuvent se répartir comme ils l'entendent, portant le total à neuf mois. D'après les statistiques, 75 à 90 pour cent des pères ont pris les trois mois de congé auxquels ils avaient droit, créant ainsi les conditions d'une répartition plus équitable des tâches domestiques et des soins à l'enfant. On constate néanmoins que trop peu de pères utilisent le congé parental qu'ils peuvent se partager avec la mère. Le Gouvernement envisage de prolonger le congé parental à 12 mois. La dernière avancée législative en matière d'égalité des sexes concerne la certification d'égalité de rémunération. La loi a instauré une norme sur l'égalité salariale qui vise à éliminer les écarts de rémunération entre les sexes et à laquelle sont soumises toutes les entreprises de 25 salariés et plus. C'est à l'employeur, et non aux employés, de veiller à ce que le sexe n'entre nullement en ligne de compte. Il est essentiel que les hommes épaulent les femmes dans leur lutte pour l'égalité des sexes.

Mme K. DHARMARAJ, *intervenante*, dit que le Centre pour le leadership mondial des femmes est une organisation mondiale qui travaille sur des thématiques ayant trait à la fois à la politique économique, aux droits de l'homme et aux questions de genre. L'Organisation est persuadée que le lieu de travail est le point de départ pour parvenir à l'égalité. L'égalité au travail est un préalable pour permettre aux femmes de peser dans la vie de leur foyer et d'avoir davantage voix au chapitre dans les instances nationales, régionales et internationales.

En juin 2019, l'OIT devrait adopter un instrument sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. L'instrument traite de cinq grands thèmes en lien avec le bien-être humain : la politique économique, le commerce, la gouvernance, les changements climatiques et les droits de l'homme. Il donne une définition large des termes "violence" et "harcèlement" de manière à recouvrir toutes les réalités auxquelles les femmes sont confrontées. Il fournit également une définition large du concept de "monde du travail", recouvrant aussi bien les transports, les réunions après le travail et les lieux de repos. D'autres thèmes sont aussi abordés, comme la violence domestique, qui se répercute souvent sur le lieu de travail, et le rôle des aidants familiaux non rémunérés.

La violence et le harcèlement sont des manifestations des discriminations fondées sur le sexe. Tant que l'on ne s'attaquera pas aux discriminations fondées sur le sexe, ces manifestations seront donc appelées à se perpétuer. Parmi les bonnes pratiques, on peut citer les politiques mises en œuvre en Belgique, au Danemark, en Finlande et en Suède qui assurent aux femmes un congé de maternité entièrement rémunéré et la possibilité de retrouver leur emploi. De même, Netflix propose à ses collaboratrices un congé de maternité d'un an entièrement rémunéré. Outre l'Islande, la Pologne a

elle aussi mis en place un congé de paternité, même si les hommes sont encore peu nombreux à en profiter. Le Japon et la République de Corée proposent des congés menstruels et les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et les Philippines des congés maladie dans les cas de violence domestique et conjugale.

Les cas de violence et de harcèlement à l'égard des femmes au travail peuvent être regroupés en trois catégories correspondant chacune à des secteurs spécifiques. La première concerne les secteurs où les femmes sont majoritaires. La deuxième concerne les secteurs où les femmes sont traditionnellement peu représentées, comme l'armée. La troisième concerne les secteurs où les femmes jouent un rôle influent au sein de la société, notamment le système judiciaire, les médias et la politique. C'est dans cette dernière catégorie que les cas de violence et de harcèlement à l'égard des femmes sont les plus fréquents. L'intervenante encourage les parlementaires à s'impliquer dans la campagne *16 jours d'activisme contre la violence sexiste*, qui portera prochainement sur la violence au travail, notamment en politique. Des efforts sont également entrepris dans le cadre de la campagne pour faire en sorte que l'instrument de l'OIT susmentionné soit juridiquement contraignant plutôt que simplement incitatif.

Mme S. AL-HASHIM (Koweït) déclare qu'il est grand temps de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre la législation relative à l'égalité des sexes. Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle essentiel dans l'autonomisation des femmes. Le microfinancement constitue donc une mesure efficace. Les pays doivent accroître la participation des femmes dans les secteurs public et privé. Les femmes devraient être une alternative à la main-d'œuvre étrangère. Il est également important de rendre le secteur privé plus attractif pour les femmes et de leur permettre de se spécialiser dans le domaine de leur choix.

Mme G. MAMMEDOVA (Turkménistan) explique que son pays a mis en place une politique de genre efficace qui garantit aux femmes l'égalité des droits et des chances. Le pays met actuellement en œuvre son plan d'action national pour l'égalité des sexes 2015-2020. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans l'activité socio-économique. Elles sont particulièrement actives dans le secteur public, grâce à la mise en place d'initiatives qui encouragent leur participation au sein des autorités de régulation, des organes représentatifs et des collectivités locales. L'État fournit des allocations conséquentes aux familles nombreuses et fait de l'égalité d'accès à l'éducation une priorité. Il améliore constamment sa législation en matière d'égalité des sexes sur la base des principes de justice et d'humanité. Le Turkménistan a signé de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits des femmes. La protection des droits des femmes est une condition importante du développement durable.

Mme M. ZHOU (Chine) indique que son pays a mis en place tout un arsenal juridique qui promeut efficacement l'égalité des sexes. La Constitution chinoise consacre l'égalité des droits des hommes et des femmes. La loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes reconnaît leurs droits en matière de travail et de sécurité sociale. Le droit du travail comporte une disposition consacrée à la protection des travailleuses. La loi sur la promotion de l'emploi comporte un chapitre sur l'emploi équitable. La loi sur les baux ruraux accorde aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en matière de baux ruraux. Il existe également des lois sur le mariage et la violence domestique. Les femmes représentent 44 pour cent de la main-d'œuvre totale en Chine. Elles représentent également 24,9 pour cent des parlementaires à l'Assemblée nationale populaire nouvellement élue.

Mme P. BOUPHA (République démocratique populaire lao) dit que son gouvernement attache une grande importance à la promotion des droits des femmes, que ce soit en menant des actions de sensibilisation, en renforçant les capacités ou en faisant connaître la Convention CEDEF. Le Gouvernement a mis en place des mesures spécifiques pour intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les processus de prise de décisions, depuis le niveau central jusqu'au niveau local. Un forum de femmes parlementaires est chargé de superviser la mise en œuvre de la législation et des politiques en matière d'égalité des sexes et de faire progresser les questions relatives aux femmes et aux enfants. Une loi sur l'égalité des sexes est en cours d'élaboration et devrait être adoptée prochainement. Les parlementaires doivent surveiller l'application des lois sur l'égalité d'accès des femmes à l'éducation, à la protection sociale, à la sécurité sociale et à la santé.

Mme O. NAVAAN-YUNDEN (Mongolie) rappelle que, dans son pays, la législation relative à l'égalité des sexes est fondée sur la Constitution. De nombreuses lois et réglementations nationales interdisent les discriminations en matière d'emploi, notamment en ce qui concerne les salaires et les avantages sociaux. Le pays a également ratifié de nombreuses conventions internationales, notamment la Convention sur l'égalité de rémunération. D'autres mesures ont été prises, comme la

création de places en maternelle pour pouvoir accueillir tous les enfants et la mise en place d'un congé de maternité rémunéré pendant trois ans. Le Parlement a également adopté une loi sur la violence domestique. En Mongolie, les femmes représentent 17,1 pour cent des parlementaires. C'est grâce à l'action des femmes parlementaires qu'ont pu être mises en place une législation et des politiques de protection des mères et des enfants. Malgré les progrès accomplis, de nouvelles améliorations sont nécessaires pour promouvoir l'égalité et prévenir la discrimination.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) déclare que le Parlement de son pays a récemment adopté une nouvelle loi sur le travail qui interdit les discriminations fondées sur le sexe au travail. Cette loi prévoit des amendes pour les employeurs qui se rendent coupables de pratiques discriminatoires. Néanmoins, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes subsistent, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans le secteur public, les écarts s'expliquent par le fait que, contrairement aux pères, les mères ne perçoivent généralement pas de primes de départ. Parmi les grandes avancées, on peut citer l'instauration de l'indemnité de maternité, qui a fait passer le coût de la garde des enfants des ménages vers les employeurs. Malheureusement, les femmes doivent encore prendre leur retraite à un âge précoce. Il est très important de proposer des formations de qualité qui répondent aux besoins du marché du travail.

Mme M.L. SALDAÑA PÉREZ (Mexique) souligne que le Mexique occupe la quatrième place dans le classement de l'UIP sur la représentation des femmes dans les parlements nationaux. Ce résultat a été rendu possible grâce à la Constitution du pays, qui consacre la parité dans la vie politique. Néanmoins, on compte encore trop peu de femmes parlementaires au niveau local. Il serait utile de définir le type d'égalité entre les sexes dont il est question. L'égalité juridique est une chose, mais encore faut-il examiner l'égalité réelle, concrète et effective. Parmi les lois adoptées au Mexique, il en est une qui définit le concept d'"égalité des sexes" et une autre qui traite de toutes les formes de violence. Le pays est sur le point d'adopter une définition de la "violence politique à caractère sexiste", forme de violence qui empêche les femmes d'exercer leurs droits électoraux. En même temps que l'on instaure l'égalité, il faut lutter contre les inégalités et les discriminations. Pour faire de l'autonomisation économique une réalité, les pays doivent améliorer la parité économique.

Mme S. BAN (Cambodge) explique que le Cambodge défend la place des femmes en prenant des mesures destinées à renforcer leurs capacités et en augmentant le nombre de femmes aux postes de direction. De même, le Gouvernement tient compte de la problématique hommes-femmes dans ses plans de développement pour tous les secteurs et à tous les niveaux. D'autres politiques ont été mises en place, comme la promotion de l'éducation et de la formation des femmes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Davantage de femmes doivent être portées aux postes de direction et de prise de décisions afin de fournir des modèles aux filles. L'ensemble de la société, notamment les hommes, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile, doit s'unir pour soutenir les femmes dans leur lutte pour l'égalité des sexes.

M. V. CHANTASATKOSOL (Thaïlande) dit que, pour parvenir à l'égalité des sexes au travail, il faut assurer l'égalité de rémunération à travail égal, mettre fin aux discriminations fondées sur le sexe et garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Les entreprises thaïlandaises enregistrent de très bons résultats en matière d'égalité des sexes : les femmes représentant 25,2 pour cent de la main-d'œuvre et occupent 42 pour cent des postes de direction. En revanche, dans le secteur public, la situation peut encore être améliorée. Le Parlement thaïlandais a adopté une loi qui porte le congé de maternité à 98 jours, dont 45 jours payés. En outre, les heures supplémentaires et jours fériés sont rémunérés de la même manière pour les hommes et pour les femmes. La loi sur la protection des travailleurs prévoit une protection contre les atteintes et le harcèlement sexuels. Si les employés thaïlandais sont protégés par de nombreuses lois, des failles subsistent néanmoins.

Mme M. GRANDE (Italie) indique qu'en Italie, l'instabilité des contrats fragilise les familles et crée des incertitudes qui entravent la participation des femmes à la vie politique. En Italie, 32 pour cent des parlementaires sont des femmes. Rarement dans l'histoire du pays ce pourcentage n'a été aussi élevé. Le Parlement a récemment approuvé une loi appelée "Code rouge" qui modifie la législation sur les violences sexuelles. La loi étend de 6 à 12 mois le délai de signalement d'une agression sexuelle, criminalise la vengeance pornographique et crée un service de traitement rapide des plaintes et des enquêtes. Ce genre de réforme est nécessaire pour montrer aux victimes qu'elles seront prises au sérieux. D'autres pays gagneraient aussi à adopter de telles lois.

Mme A. KARAPETYAN (Arménie) dit qu'au printemps 2018, le peuple arménien a mené une révolution pacifique et non violente qui a abouti à des élections anticipées et à la formation d'un nouveau parlement. Ces élections sont considérées comme les plus réussies, libres, équitables et démocratiques de l'histoire du pays. Les femmes arméniennes ont joué un rôle central dans le succès

de cette révolution. Elles ont manifesté non seulement pour un changement de gouvernement, mais aussi pour leurs droits dans une société qui demeure patriarcale et traditionnelle. Ces événements ont entraîné une hausse du nombre de femmes candidates aux postes de direction dans le secteur public, une augmentation du nombre de femmes parlementaires et la nomination de la toute première femme maire. Néanmoins, les femmes arméniennes occupent souvent des postes subalternes, et ce bien que leur taux d'emploi soit plus élevé que celui des hommes. Les discriminations envers les femmes enceintes sont également très répandues dans le monde du travail. Il faut instaurer des horaires de travail flexibles, faciliter le travail à temps partiel et créer un congé parental. Les parlements doivent avant tout faire évoluer les mentalités par l'éducation, la sensibilisation et le plaidoyer pour favoriser l'autonomisation des femmes.

Mme V. RIOTTON (France) déclare que la législation française sur l'égalité des sexes a évolué ces 50 dernières années. L'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes a été inscrite dans la loi en 1972. En 1983, le Parlement a adopté une loi interdisant les discriminations au travail. De même, une loi de 2014 garantit l'égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes dans les sphères privée, professionnelle et publique. Toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent appliquer l'égalité des sexes. Mais l'évolution de la loi ne s'accompagne pas nécessairement de changements dans la pratique. Certaines politiques permettent néanmoins d'insuffler de réels changements, comme la mise en place de barèmes de rémunération transparents, l'adoption de chartes pour l'égalité hommes-femmes et la répartition égale du congé parental entre la mère et le père. Les pays doivent continuer à adopter des lois qui imposent l'égalité des sexes au travail. Des sanctions doivent également être prévues en cas de non-conformité, en ayant recours notamment à la dénonciation publique.

La baronne HOOPER (Royaume-Uni) rappelle que les femmes ne détiennent que 32 pour cent des sièges à la Chambre des communes et 27 pour cent à la Chambre des Lords. Malgré leur faible nombre, les femmes sont très actives à la Chambre des Lords. Entre autres mesures, le Royaume-Uni a instauré l'obligation pour les employeurs de rendre publics chaque année les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Le Parlement britannique a également mené des enquêtes dans les deux chambres sur la violence à l'égard des femmes en politique. La Ministre des femmes et de l'égalité va bientôt publier sa stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes.

L'éducation est essentielle à tous les niveaux pour donner aux femmes les moyens de participer à la vie publique et faire évoluer les mentalités. Il est certes important d'adopter des lois adaptées, mais les parlementaires doivent veiller tout particulièrement à leur application effective.

Mme J. NIKOLOVA (Macédoine du Nord) explique que la Constitution de la Macédoine du Nord consacre l'égalité des chances entre hommes et femmes. Un certain nombre de lois promeuvent également l'égalité des sexes, comme la loi sur les relations de travail, qui garantit aux femmes l'égalité des chances au travail. Le Code électoral prévoit un quota de 40 pour cent de femmes sur les listes électorales. En outre, certains plans et stratégies prévoient des subventions pour les entreprises détenues ou gérées par des femmes et viennent en aide aux femmes des ménages agricoles. En 2017, le salaire minimum a été harmonisé dans les industries du textile, du cuir et de la chaussure, où la majorité des travailleurs sont des femmes. Tous les ministères ont un coordinateur et un coordinateur adjoint à l'égalité des chances. Le Parlement dispose également d'une commission pour l'égalité des chances et d'un forum de femmes parlementaires.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) dit que la place des femmes dans les relations professionnelles devrait être au centre de l'action parlementaire sur l'égalité des sexes. Les femmes sont aujourd'hui confrontées à toute une série de problèmes, comme le chômage, la pauvreté, l'inégalité salariale et le travail précaire et illégal. Elles sont également touchées de manière disproportionnée par les actes d'intimidation et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Toutes ces raisons font que de nombreuses femmes perçoivent des pensions réduites et vivent souvent en dessous du seuil de pauvreté lorsqu'elles sont à la retraite. Les parlementaires doivent œuvrer pour que chacun ait accès à un emploi stable. Les politiques doivent prévoir des allocations de chômage dignes, la mise en place d'une réglementation sur le gel des prêts, la réduction du temps de travail et la fixation d'un salaire minimum. Il est également important de s'opposer aux projets de rehaussement de l'âge de départ à la retraite et de mettre en place un système de sécurité sociale permettant de couvrir tous les besoins des travailleurs et de leur famille.

Mme P. BHUSAL (Népal) déclare qu'il faut mettre en place des politiques et des lois qui favorisent l'égalité des sexes. Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution du Népal en 2015, les femmes ont pu accéder à trois des fonctions les plus élevées de la vie politique népalaise : la

présidence de la République, le poste de Ministre de la justice et la présidence de l'Assemblée nationale. De même, la part de femmes parlementaires est passée à 33 pour cent au Parlement fédéral et à 40 pour cent dans les parlements locaux. Ces avancées soulignent la nécessité de dispositions constitutionnelles et juridiques solides. Bien que le Népal dispose d'une loi sur la violence et le harcèlement au travail, le texte ne s'applique qu'au secteur formel. Cette loi est problématique car deux tiers des femmes népalaises travaillent dans l'économie informelle. L'UIP devrait élaborer un programme commun pour les femmes qui travaillent dans l'économie informelle, en prévoyant notamment des politiques sur le congé de maternité et la violence domestique.

Mme M. OHKAWARA (Japon) indique que l'on distingue deux types d'inégalités au Japon. Premièrement, les inégalités entre les hommes et les femmes. Par exemple, seuls 10,9 pour cent des postes de direction sont occupés par des femmes. De même, les femmes sont moins bien rémunérées et occupent des emplois plus précaires que les hommes. Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est également très répandu. Deuxièmement, les inégalités entre les travailleurs réguliers et irréguliers. Deux tiers des travailleuses et un cinquième des travailleurs sont en situation irrégulière. Les travailleurs irréguliers accomplissent généralement les mêmes tâches que les travailleurs réguliers, mais sont moins bien rémunérés. De plus, dans la culture japonaise, le travail occupe une très grande place, ce qui nuit à la santé des travailleurs, rend difficile l'équilibre entre travail et vie de famille pour les femmes et empêche les hommes de participer aux tâches domestiques. Pour remédier à ce problème, le gouvernement a mis en place une réforme du travail, mais les résultats demeurent pour le moment insuffisants.

Mme M.J. DENTON (Gambie) fait savoir que la Gambie a créé un Bureau des femmes pour promouvoir leur développement. Le pays a adopté une loi sur les femmes et a créé un Ministère des femmes, de l'enfance et de la protection sociale. La Gambie a également mis en place un réseau chargé de lutter contre la violence sexiste, notamment la violence domestique et la traite des femmes et des filles. Le pays a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, mais ne l'a pas encore traduit en droit interne. Il a également interdit le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines. Malgré ces avancées, certains problèmes subsistent, notamment le faible accès à l'emploi pour les personnes handicapées, en particulier les malvoyants. Il faut également renforcer les actions de plaidoyer, notamment par la création d'un forum de femmes parlementaires chargé d'inciter les partis politiques à appliquer les systèmes de quotas.

Mme S.-M. DINICĂ (Roumanie) rappelle que, dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la Roumanie accorde la priorité à l'égalité des sexes. Elle s'attache particulièrement à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, à éliminer les écarts de rémunération entre les sexes et à lutter contre les discriminations fondées sur le sexe en entreprise. Au niveau national, diverses politiques ont été mises en place, comme des programmes visant à favoriser l'entrepreneuriat féminin, des allocations budgétaires pour le développement des PME et la création d'emplois dans les zones rurales. La question de l'égalité des sexes au travail doit être abordée aussi bien du point de vue socioculturel que du point de vue économique. Les pays doivent donc lutter contre les stéréotypes sexistes qui sont à l'origine des disparités entre les sexes. Les parlementaires doivent réviser les lois qui entravent l'autonomisation économique des femmes, comme celles qui les empêchent d'exercer certains métiers, puis rendre compte à l'UIP des progrès accomplis. Des centaines de femmes migrantes roumaines sont victimes de travail forcé et d'exploitation sexuelle dans les pays occidentaux. Davantage doit être fait pour enrayer ce phénomène. L'intervenante se félicite de l'initiative prise par l'OIT pour lutter contre la violence et le harcèlement à l'égard des femmes au travail.

Mme S. MOULENGUI MOUELE NGWAMASSANA (Gabon) explique que les inégalités au travail ne sont pas nécessairement dues à des carences juridiques. Le principal problème dans ce domaine c'est l'éducation. Les femmes représentent souvent le premier contact que les filles ont avec l'éducation, notamment dans leur foyer. Elles se doivent donc d'enseigner aux filles l'égalité au travail. Il faut encourager les filles à devenir pilotes ou ingénieures, ou encore à travailler dans la finance, plutôt que d'assumer les rôles qui leur sont traditionnellement dévolus. Les parlements doivent inciter les gouvernements à élaborer des lois et à mettre en œuvre des programmes qui favorisent la formation des filles aux métiers habituellement exercés par les hommes. Les femmes doivent également prendre plus de risques dans l'entrepreneuriat. L'Assemblée nationale du Gabon compte dans ses rangs 36 femmes parlementaires, qui sont le moteur de la solidarité féminine dans le pays.

Mme K. PARK (République de Corée) dit qu'en 2016, les femmes ne représentaient plus que 2 pour cent des cadres du pays. De même, la République de Corée occupe la dernière place dans le classement de l'indice du plafond de verre et l'écart de rémunération médian entre les sexes est de 37 pour cent. Ces chiffres montrent que la République de Corée a besoin d'une politique ambitieuse en matière d'égalité des sexes. Le Parlement plaide pour la mise en place d'un système de quotas par sexe. Il a également promulgué plusieurs lois sur l'égalité des sexes. Il a par exemple adopté la loi sur l'égalité d'emploi et le soutien à la conciliation entre travail et famille et a amendé une loi qui prévoit des sanctions contre les entités qui emploient un faible pourcentage de femmes. Le pays espère pouvoir créer à l'avenir une commission chargée de travailler à la suppression du plafond de verre dans le secteur public. Des efforts sont également entrepris pour amender les lois sur l'éducation et punir sévèrement les auteurs de discriminations fondées sur le sexe et d'agressions sexuelles dans les établissements d'enseignement.

Mme I. PELIGANGA (Angola) déclare que la Constitution de l'Angola est basée sur le principe d'égalité. Chacun devrait bénéficier des mêmes opportunités, indépendamment de sa race, sa couleur, son origine ethnique, son statut social, sa religion, ses opinions politiques ou tout autre critère. Les femmes peuvent travailler en Angola, mais elles se heurtent à plusieurs obstacles, comme la violence domestique, un faible niveau d'éducation et un accès limité aux ressources. Par conséquent, les femmes ont tendance à travailler davantage dans l'économie informelle. Il appartient au Parlement de légiférer pour protéger les droits des femmes. Le Parlement angolais a adopté de nombreuses lois sur des questions telles que le congé de maternité, la protection sociale des travailleurs domestiques, la violence domestique, le développement de l'enfant, les femmes des zones rurales et les travailleurs irréguliers.

Mme R. ALI (Malaisie) indique que son pays applique depuis 30 ans une politique en faveur de l'égalité des sexes, si bien qu'aujourd'hui 48,7 pour cent de la population travaille. En mai 2018, la Malaisie a également nommé pour la première fois une femme Vice-Première ministre. La situation des femmes en Malaisie s'est améliorée, mais des progrès sont encore possibles. Entre autres mesures, le pays a mis en place pour les personnes au foyer une couverture de sécurité sociale similaire à celle de la population active.

Mme A.D. MORGANE (Sénégal) explique que dans son pays l'égalité des sexes est garantie par la Constitution et d'autres dispositions législatives. Au Sénégal, nombre de filles ne sont pas scolarisées en raison de traditions qui les cantonnent dans des rôles secondaires, notamment au foyer. De plus, les employeurs ont tendance à favoriser les hommes par rapport aux femmes, même à compétences égales. Les femmes sont également victimes de harcèlement sexuel, ce qui les amène souvent à abandonner leur emploi. Ces problèmes peuvent être résolus par l'adoption de mesures visant à renforcer la parité. Le Sénégal a mis en place un certain nombre de mesures qui lui ont permis d'atteindre la parité au parlement. L'intervenante encourage les organisations sénégalaises et étrangères à œuvrer en faveur de l'éducation des jeunes filles dans le pays.

Mme E. ANYAKUN (Ouganda) fait remarquer que son parlement a modifié son règlement intérieur pour réserver au moins 40 pour cent des postes de direction aux femmes. En conséquence, les femmes occupent désormais 43 pour cent des postes clés dans les commissions parlementaires. Un programme d'autonomisation des femmes a également été mis en place pour favoriser leur accès aux ressources financières. L'Ouganda a créé un centre d'allaitement dans les locaux du Parlement et a porté le congé de paternité de 4 à 10 jours.

Mme S. MAHMOUDI (République islamique d'Iran) souligne qu'en dépit des efforts déployés pour promouvoir l'égalité, les discriminations fondées sur le sexe persistent à travers le monde aux niveaux économique, politique, social et culturel. Le taux de chômage des femmes augmente et les femmes demeurent moins bien rémunérées que les hommes. Lorsque l'on crée les conditions propices à l'égalité, les femmes peuvent accéder aux postes de haut niveau sur la base de la méritocratie, comme c'est le cas en Iran. Les parlementaires doivent adopter un plan global de soutien aux femmes. Il importe en particulier d'adopter des dispositions législatives et réglementaires qui permettent d'accroître l'emploi des femmes et de garantir des processus de recrutement équitables.

Mme A.P. ZANI (Kenya) dit que les parlementaires doivent examiner les lois de leur pays et réfléchir aux amendements nécessaires. Mais la tâche la plus urgente consiste à réévaluer les stratégies d'application de la loi. Il est important d'établir des normes et des processus de contrôle spécifiques pour des questions telles que l'égalité de rémunération. Ce genre de mesure nécessite l'adoption de budgets. Il faut également mettre en place des politiques favorables à la famille qui permettent à toutes les femmes de travailler. La communauté internationale, en particulier les

femmes, doit lutter contre les stéréotypes sexistes. La formation et l'éducation des femmes doivent être renforcées. Le système doit être transparent et des sanctions doivent être prévues en cas de non-respect des règles en matière d'égalité des sexes. De manière générale, il importe d'envisager le problème de façon globale, en l'abordant sous différents angles. Il convient d'adopter une approche macroéconomique plutôt que microéconomique.

M. B. CHAMBERS (Libéria) indique que son pays agit pour éliminer les disparités entre les sexes. Le Libéria est le premier pays d'Afrique à avoir élu une femme à la présidence de la République. De plus, l'actuelle Vice-Présidente est aussi une femme. Pour accroître la participation des femmes, il importe de favoriser leur éducation et de renforcer leurs capacités, de procéder à des ajustements culturels et sociaux, de promouvoir l'interdépendance et de lutter contre les discriminations à l'emploi. Nous devons œuvrer ensemble à l'avènement d'un monde pacifique, stable et interdépendant.

Mme A. AL-MANNAI (Parlement arabe) rappelle que le Parlement arabe dispose d'une commission sur les questions relatives aux femmes, aux jeunes et aux enfants. Dans la plupart des parlements, les femmes sont largement sous-représentées par rapport aux hommes. Le problème ne réside pas dans la législation elle-même mais dans les pratiques sur le terrain, notamment les pratiques et le comportement des hommes. L'intervenante félicite M. R. Uttamchandani pour le projet d'aide aux réfugiés rohingyas mené par son institution. Il est important de s'attaquer aux problèmes auxquels se heurtent les femmes dans le monde, mais surtout dans les pays arabes, comme la Libye, la Palestine, la Syrie et le Yémen, particulièrement touchés par le terrorisme et la violence.

Mme F. KHAN, *intervenante*, déclare que de nombreuses conventions de l'OIT examinent les moyens d'élaborer des politiques de l'emploi qui permettent de créer des emplois et de lutter contre les discriminations. Il existe par exemple des conventions sur l'extension de la protection du travail à l'économie informelle, la protection de la maternité et le maintien de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Néanmoins, certains pays n'ont même pas ratifié les conventions les plus fondamentales. Les parlementaires sont idéalement placés pour traiter ces questions. Il ne s'agit pas seulement de débattre, mais aussi d'allouer des ressources et de mobiliser des compétences techniques. Les pays doivent absolument ratifier les conventions pertinentes de l'OIT, en particulier celles qui permettent d'agir en faveur de l'égalité des sexes. On pense notamment aux conventions relatives à la protection de la maternité, aux conventions sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales et à la Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (n° 111).

M. R. UTTAMCHANDANI, *intervenant*, explique que les lois et les politiques sont utiles, mais qu'elles ne fonctionnent pas toujours dans la pratique. Par exemple, les États-Unis disposent de lois parmi les plus avancées en matière de lutte contre la traite des êtres humains, et pourtant, rien qu'à Los Angeles et à San Diego, cette industrie rapporte 800 millions de dollars É.-U. chaque année. Les parlementaires doivent veiller à la bonne application des lois et des politiques. Mais un véritable travail doit aussi être effectué sur le terrain. Par-dessus tout, il importe de faire évoluer les mentalités, surtout chez les hommes.

Mme A.A. SIGURBJÖRNSDÓTTIR, *intervenante*, souligne l'importance d'intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et décisions. Il est essentiel d'associer les hommes aux discussions pour qu'ils comprennent en quoi l'égalité des sexes est aussi bénéfique pour eux. En effet, l'égalité des sexes est bénéfique pour l'ensemble de la société, y compris pour les hommes, car elle est le moteur du développement socio-économique et joue aussi un rôle primordial dans la réalisation de la paix et de la sécurité. Si l'on ne réfléchit pas aux moyens d'instaurer l'égalité pour tous, il n'est pas possible d'envisager l'égalité au travail. Par conséquent, les parlementaires doivent agir pour garantir l'égalité aux femmes des groupes minoritaires, aux femmes handicapées ainsi qu'aux femmes de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe (LGBTI).

Mme K. DHARMARAJ, *intervenante*, fait remarquer que l'autonomisation économique ne peut se faire sans la parité économique. Le modèle macroéconomique actuel exclut intrinsèquement les femmes car il ne tient pas compte des soins à la famille non rémunérés. Ces soins contribuent à l'économie et doivent donc être pris en compte. À défaut, les femmes ne peuvent s'insérer dans l'économie formelle. Le harcèlement et la violence sont la résultante du manque de parité. Il ne suffit pas d'adopter des lois, encore faut-il les appliquer. Les parlementaires doivent mettre en œuvre aux niveaux national et local le nouvel instrument de l'OIT sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

Les femmes en politique

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, indique que l'UIP a récemment publié en collaboration avec ONU Femmes une carte sur les femmes en politique, ainsi qu'un rapport sur les femmes au parlement, qui analyse les résultats des élections de 2018. Ces documents montrent que la proportion moyenne de femmes parlementaires à travers le monde est de 24,3 pour cent. On constate donc une hausse de 0,9 pour cent par rapport à 2017. La proportion de femmes parlementaires a considérablement augmenté depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 1995. La part de femmes parlementaires n'était alors que de 11,3 pour cent. Malgré ces progrès, beaucoup reste à faire pour atteindre la parité. Le rapport sur les femmes au parlement montre également que l'Amérique latine est la première région du monde à obtenir 30 pour cent de femmes dans les chambres basses. Cette avancée a été rendue possible grâce à l'adoption de quotas visant à atteindre un rapport femmes/hommes de 40/60. Pour que les quotas soient efficaces, ils doivent être ambitieux, bien conçus, mis en œuvre correctement et assortis de lourdes sanctions en cas de non-respect. Les données montrent que le scrutin proportionnel est plus favorable à l'élection des femmes que le scrutin majoritaire. Elles montrent également que les parlements comptent de plus en plus de jeunes femmes et aussi de femmes d'origines ethniques diverses, comme au Brésil et aux États-Unis, par exemple.

Les chiffres sur la présence des femmes au gouvernement indiquent que seul un ministre sur cinq dans le monde est une femme. Le pourcentage de femmes chefs d'État est également tombé à 7,2. En revanche, la proportion de femmes Présidentes de parlement a augmenté de 0,6 pour cent depuis 2017. Les gouvernements n'ont jamais été aussi paritaires puisque dans neuf pays les femmes occupent au moins 50 pour cent des postes ministériels. Autre constat positif : de plus en plus de femmes ministres occupent des portefeuilles traditionnellement réservés aux hommes, comme le commerce et l'industrie, la défense, les finances et les affaires étrangères. Dans le même temps, de plus en plus d'hommes deviennent ministres de l'égalité des sexes.

À l'occasion de la Journée internationale des femmes et du 40^e anniversaire de la Convention CEDEF, l'UIP et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils appellent à la parité aux postes de direction.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

(FEM/29/7-Inf.1)

La PRÉSIDENTE déclare que deux postes vacants au Bureau doivent être pourvus. Une représentante du Groupe africain doit succéder à Mme A. Olufunke Adunni (Nigéria) et une représentante du Groupe Eurasie doit succéder à Mme S. Sardaryan (Arménie).

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, dit que le Groupe africain a nommé Mme K. Bukar Abba Ibrahim (Nigéria), mais qu'aucune candidature n'a été reçue du Groupe Eurasie.

La nomination est approuvée.

La PRÉSIDENTE demande au Forum d'approuver la nomination de Mme A. Al-Basti (Émirats arabes unis) au poste de première Vice-Présidente et de Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande) à celui de deuxième Vice-Présidente.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, fait savoir que 38 délégations sont présentes dans la salle. Le quorum nécessaire est donc atteint pour procéder à l'élection.

Les nominations sont approuvées.

Mme A. TOLLEY (Nouvelle-Zélande) remercie le Forum pour son soutien et sa confiance. En l'absence de Mme A. Al-Basti (Émirats arabes unis), l'intervenante représente le Forum dans d'autres comités pour s'assurer que la perspective de genre est bien prise en compte dans l'ensemble des travaux de l'UIP.

Rapport des rapporteuses des groupes de discussion

Mme M. DRAME (Mali), dit que le premier groupe a examiné le projet de résolution intitulé *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*. Dans l'ensemble, le groupe a estimé que le texte traite de manière satisfaisante des intérêts des femmes et des filles. Il devrait néanmoins mettre davantage l'accent sur l'éducation et l'emploi des jeunes. Assurer aux jeunes l'accès à une éducation de qualité et à l'emploi permet de

mieux les préserver contre le risque de marginalisation et de réduire leur probabilité de participer à des activités qui compromettent la paix et la sécurité. Les programmes d'enseignement doivent éduquer aux droits de l'homme et à la paix. Il est crucial de définir le terme "mercenariat" car la résolution traite non seulement des mercenaires, mais aussi des combattants étrangers et des entreprises militaires et de sécurité privées. Des sanctions sévères doivent être prévues pour punir les actes commis par ces groupes. Le délégué de la Belgique a proposé un amendement au paragraphe 8 du dispositif soulignant la nécessité d'assurer la participation des femmes et des filles aux efforts de paix et de sécurité. Il est particulièrement important d'écouter les femmes et les filles issues des populations touchées par les conflits et le terrorisme. La participation des femmes autochtones et de celles qui vivent dans les zones rurales est également essentielle. En outre, les délégués ont souligné l'importance de la coopération interrégionale et internationale pour protéger les frontières, mettre en place des forces conjointes, dialoguer et favoriser le travail de prévention. Le groupe exprime son soutien à la Nouvelle-Zélande, qui a démontré que la meilleure façon de faire face au terrorisme est de respecter les droits de l'homme.

Mme A. TOLLEY (Nouvelle-Zélande) explique que les délégués du deuxième groupe ont souligné les avantages que procure l'autonomisation économique des femmes, non seulement pour les femmes elles-mêmes mais aussi pour l'ensemble de la société. L'autonomisation économique des femmes constitue un puissant levier pour réduire la pauvreté et stimuler l'économie. Cela commence par l'éducation, notamment l'éducation des filles, et implique de s'attaquer aux stéréotypes qui confinent les femmes à certains secteurs. L'éducation doit tenir compte de la problématique hommes-femmes et mettre l'accent sur la formation dans le domaine des STIM. Agir pour l'autonomisation économique des femmes c'est aussi assurer aux femmes des conditions de travail équitables. Il importe de lutter contre les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et aussi contre les disparités entre les sexes dans tous les domaines et aux postes de direction. Les parlements doivent mettre en place les infrastructures nécessaires, notamment l'infrastructure financière, et veiller à ce que les innovations et les investissements dans ce domaine soient conçus de manière à profiter aux femmes. Il est essentiel de soutenir les entreprises dirigées par des femmes, notamment dans le secteur des start-ups et de la technologie. L'accès effectif des femmes aux ressources et aux possibilités existantes est crucial, notamment l'accès aux capitaux, aux investisseurs, à la technologie et au renforcement des capacités. Il est particulièrement important de répondre aux besoins spécifiques des femmes rurales, des femmes handicapées et des femmes vulnérables. Le deuxième groupe a souligné l'importance de garantir la participation des femmes aux prises de décisions dans les parlements et leur accès aux postes de direction dans tous les secteurs. La participation des femmes ne doit pas se limiter aux questions sociales. Les femmes doivent également être présentes dans la finance, le commerce, la technologie et d'autres secteurs connexes. Les parlements doivent montrer l'exemple et accroître le nombre de femmes aux postes de direction dans leurs propres rangs.

La PRÉSIDENTE dit que les rapporteurs prépareront des amendements aux projets de résolution et les présenteront aux Commissions permanentes concernées.

Lieu et date de la 30^e session du Forum des femmes parlementaires (octobre 2019)

La PRÉSIDENTE indique que la 30^e session du Forum des femmes parlementaires se tiendra pendant la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade en octobre 2019.

La séance est levée à 17 h 25.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU DIMANCHE 7 AVRIL

(Matin)

La séance est ouverte à 10 h 15, sous la conduite de Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Forum.

Adoption de l'ordre du jour (FYP/140/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Rapports des pays sur la représentation des jeunes

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, déclare qu'elle va présenter les principales conclusions du rapport 2018 sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux. Le rapport indique que plusieurs facteurs entravent la participation des jeunes à la vie politique. On constate, par exemple, dans de nombreuses lois électorales un écart entre l'âge de la majorité électorale et l'âge requis pour se présenter aux élections. Les jeunes sont également confrontés à des obstacles d'ordre financier et culturel, comme l'idée selon laquelle ils ne sont pas suffisamment expérimentés pour se présenter aux élections. À cela s'ajoutent d'autres problèmes comme le manque d'accès aux réseaux des aînés et l'intérêt limité des jeunes pour la politique. Les jeunes femmes sont doublement discriminées en raison de leur âge et de leur sexe.

Le rapport a permis d'établir que seulement 2,2 pour cent des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans. De même, seuls 15,5 pour cent des parlementaires ont moins de 40 ans et 28 pour cent ont moins de 45 ans. Ces chiffres montrent que les jeunes sont sous-représentés dans les parlements. Dans chaque groupe d'âge, les femmes sont sous-représentées. On relève néanmoins des points positifs : la proportion d'hommes et de femmes est de 60/40 parmi les plus jeunes parlementaires. Le rapport montre également que les quotas de jeunes et la représentation proportionnelle facilitent l'élection des jeunes. Un groupe de pays a été identifié comme affichant les meilleurs résultats, notamment les pays nordiques, comme la Finlande, la Norvège et la Suède, où plus de 10 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans. Le Bhoutan figure également parmi les pays les plus performants, sa chambre haute comptant 80 pour cent de parlementaires de moins de 45 ans.

Il est nécessaire de mettre en place des politiques appropriées, comme des quotas, des sièges réservés et la représentation proportionnelle, en vue d'accroître la représentation des jeunes. Avant tout, les pays doivent revoir les restrictions liées à l'âge et aligner l'âge requis pour se présenter aux élections sur celui de la majorité électorale. Des stratégies spécifiques doivent être définies pour les moins de 30 ans ainsi que pour les jeunes femmes. En outre, les parlementaires doivent œuvrer en vue d'atteindre les cibles fixées par le Forum des jeunes parlementaires en matière de représentation des jeunes, à savoir : un minimum de 15 pour cent de parlementaires de moins de 30 ans, un minimum de 35 pour cent de parlementaires de moins de 40 ans et un minimum de 45 pour cent de parlementaires de moins de 45 ans. L'objectif est d'atteindre les cibles d'ici 2035. Ces cibles correspondent à la proportion de personnes dans la population mondiale appartenant à chacune des classes d'âge retenues. Le Forum préconise également d'assurer l'équilibre entre les sexes au sein de chaque cible. Les pays doivent décider de leurs propres stratégies pour atteindre les cibles, en fonction de leurs spécificités nationales. L'UIP peut aider les parlements nationaux dans leur travail, par exemple en organisant des sessions de formation et en appuyant le processus de révision des lois électorales.

M. O. ALTABTABAE (Koweït) dit que les parlements peuvent assurer la participation des jeunes non seulement en adoptant des lois mais aussi en agissant sur le terrain. Cela doit commencer par l'éducation. Il invite M. Alsuwait, un jeune étudiant de son pays, à présenter sa propre expérience.

M. ALSUWAIT indique qu'il est étudiant à la faculté des sciences politiques de l'Université du Koweït. Les jeunes constituent la pierre angulaire du développement et de la prospérité. Le Koweït a déployé beaucoup d'efforts pour autonomiser les jeunes dans tous les domaines, et pas seulement en politique. L'éducation joue un rôle crucial dans l'autonomisation des jeunes. L'intervenant encourage les autres parlements à permettre aux jeunes de participer aux forums de l'UIP.

Mme E. AFANASIEVA (Fédération de Russie) dit que les parlementaires ont pour devoir d'aider les jeunes à progresser dans la société. La Fédération de Russie a mis en place un cadre législatif visant à soutenir la jeune génération. Elle a également créé une Chambre des jeunes législateurs qui prépare les jeunes à travailler dans les assemblées législatives municipales, locales et régionales. Les membres de la Chambre ont participé en 2018 au deuxième Forum des femmes eurasiennes, au cours duquel ils ont contribué au lancement d'un projet de mentorat destiné aux jeunes femmes. Des projets similaires devraient être mis en place à l'échelle internationale. Il est également important d'examiner la question des intimidations et des pressions psychologiques exercées sur les jeunes parlementaires.

M. S. DURRANI (Pakistan) explique que la proportion de jeunes parlementaires au Pakistan est élevée (près de 20 pour cent). Le Président du Sénat lui-même n'a que 39 ans. Il est très important d'apprendre aux jeunes comment fonctionne le Parlement. Le Pakistan a ainsi créé des filières d'études parlementaires dans 36 universités et organise également des activités de simulation parlementaire, comme l'initiative Simul'ONU. Les jeunes peuvent aussi perfectionner leurs compétences et leurs talents dans des syndicats étudiants. Un programme national de stages permet aux jeunes diplômés de se familiariser avec le fonctionnement du parlement en travaillant avec les sénateurs et les membres de l'Assemblée nationale.

Mme S. MAHMOUDI (République islamique d'Iran) dit que son pays accorde une attention et un statut particuliers aux jeunes. Le nombre de jeunes parlementaires a considérablement augmenté ces dernières années. Les jeunes de moins de 45 ans détiennent actuellement 14 pour cent des sièges au parlement, dont un bon nombre est occupé par des jeunes femmes. Il a par ailleurs été proposé d'abaisser l'âge requis pour se présenter aux élections, lequel est actuellement fixé à 30 ans. Le Parlement iranien a également réformé sa législation en matière de retraite, ce qui permet aux jeunes d'entrer plus tôt sur le marché du travail. En Iran, 30 pour cent des postes de direction sont occupés par des femmes et des jeunes. Des efforts sont également déployés en vue de réformer les lois électorales pour obliger les partis politiques à appliquer des quotas de jeunes et de femmes.

M. B. TURKARA (Gambie) souligne que les élections de 2016 en Gambie ont mis fin à 22 ans de dictature et ont permis de former un gouvernement de coalition. Les jeunes sont désormais bien représentés au parlement. Le pays est actuellement engagé dans un processus de réforme. La Constitution est en train d'être révisée de manière à rendre le pays plus inclusif, y compris pour les femmes et les jeunes. La Gambie a appelé les partis politiques à adopter un système de quotas pour les candidats. Elle travaille également à la mise en place d'un groupe de jeunes parlementaires à l'Assemblée nationale.

M. A. AL AMRI (Oman) indique qu'Oman accorde la priorité aux jeunes car ils sont l'épine dorsale du pays. Oman a créé récemment un Comité national de la jeunesse qui rassemble des jeunes de différentes professions et filières. Le Comité travaille en étroite collaboration avec le Parlement omanais et d'autres grandes institutions publiques pour répondre aux préoccupations des jeunes citoyens. Le pays a également mis en place un fonds de soutien aux projets dédiés à la jeunesse et associe les jeunes à la préparation de la Stratégie d'Oman à l'horizon 2040. Le Conseil consultatif d'Oman est l'un des plus jeunes parlements du monde, 80 pour cent de ses membres ayant moins de 45 ans. Il est essentiel d'associer les jeunes aux processus de décision dans les domaines économique, social et politique.

M. Y. SOW (Sénégal) déclare que le Parlement du Sénégal a accompli des progrès considérables en matière de représentation des jeunes. Des formations leur sont proposées sur comment remporter des suffrages aux élections. Par conséquent, les jeunes sont bien représentés à l'Assemblée nationale. De plus en plus de femmes y sont également représentées. Néanmoins, davantage doit être fait pour inclure les jeunes dans les travaux des organes de décision.

M. R.K. MAHMOOD (Iraq) fait remarquer que le Président du Parlement iraquien est un jeune parlementaire de 38 ans. Le Parlement amende actuellement plusieurs lois en vue d'améliorer la représentation des jeunes. L'une d'elles porte création d'un parlement des jeunes et une autre permet aux jeunes de participer aux forums politiques et aux processus décisionnels. L'Iraq espère collaborer avec d'autres pays, notamment les Membres de l'UIP, en vue d'identifier les moyens d'accroître le rôle des jeunes dans la société.

Mme V. MARTÍNEZ GARCÍA (Mexique) dit que son pays a mis en place une réforme obligeant les partis politiques à inclure 30 pour cent de jeunes dans leurs listes aux élections. Les quotas de jeunes contribueront à atteindre des niveaux élevés de représentation des jeunes. Au Mexique, sont considérés comme jeunes les parlementaires de moins de 35 ans. En conséquence, le pays s'efforce

d'inclure les jeunes de cette tranche d'âge dans tous les domaines de la vie politique. Ils doivent pouvoir devenir non seulement députés et sénateurs, mais aussi maires et gouverneurs. Ils doivent également pouvoir occuper des postes de haut niveau au sein des administrations fédérales, étatiques et municipales.

Mme S. PELZOM (Bhoutan) explique que le Bhoutan est une jeune démocratie qui a organisé ses premières élections multipartites en 2008. Afin de soutenir la transition démocratique, la Commission électorale du Bhoutan a mis en place dans les écoles des clubs de la démocratie pour enseigner aux élèves leurs rôles et responsabilités dans une société démocratique. La Commission a également créé le Parlement des enfants du Bhoutan, qui réunit deux fois par an les jeunes Bhoutanais pour débattre de questions d'intérêt commun. Les enfants et les jeunes peuvent soumettre les résultats des délibérations au Premier ministre, au Président du Parlement, au chef de l'opposition et à d'autres hauts fonctionnaires. La philosophie du Bhoutan en matière de développement est celle du "bonheur national brut", qui fait passer le bonheur national avant la croissance économique. Cette philosophie est à la base du système éducatif du pays ainsi que du programme de formation aux fonctions de direction à destination des jeunes mis en place par les autorités pour aider les participants à réaliser leur potentiel en tant que dirigeants. Bien que l'âge requis pour se présenter aux élections soit fixé à 25 ans, le Parlement compte un grand nombre de jeunes représentants, dont un ministre de 32 ans.

M. M. Bouva (Suriname), en tant que plus jeune membre du Conseil présent à la séance, assure la présidence en l'absence de la Présidente du Conseil.

M. D.V. CHANAKA (Sri Lanka) déclare que les problèmes, les besoins, les demandes et les luttes des jeunes sont les mêmes partout. Les jeunes représentent la moitié de la population et peuvent apporter beaucoup à la société. Il est donc important de les considérer pleinement et de respecter leur droit d'être entendus et maîtres de leur destin. Il est également nécessaire de reconnaître les droits tacites des jeunes, tels que le droit à la santé sexuelle et génésique sans discrimination, notamment sur la base de la religion ou de l'orientation sexuelle.

Mme K. YUDHISTI (Indonésie) indique que le Parlement de son pays a adopté une loi qui accorde aux jeunes le droit de participer au développement national. Actuellement, 18 pour cent des parlementaires indonésiens ont moins de 40 ans. Le pays espère que ce nombre augmentera lors des élections de 2019, auxquelles 21 pour cent des candidats ont entre 21 et 35 ans. Dans le cadre de la campagne, on voit de plus en plus de candidats se tourner vers les jeunes électeurs par le biais des réseaux sociaux. Néanmoins, la jeune génération ne cache pas son désintérêt et son scepticisme à l'égard de la politique. L'Indonésie a donc mis en place un Parlement des jeunes afin d'accroître leur participation. Il appartient aux parlements d'éduquer les jeunes à la politique et de favoriser ainsi le rajeunissement de la classe politique.

M. U. NYAM-OSOR (Mongolie) dit que quatre parlementaires de moins de 40 ans ont été élus lors des élections de 2016 en Mongolie. Le pays a récemment adopté une loi consacrée aux 15-34 ans. Cette loi a conduit à la création de centres de soutien à la jeunesse financièrement indépendants et au lancement d'un programme appelé "Les étudiants soldats". Le programme permet aux étudiants de prendre part aux activités de l'armée dans le cadre de leurs études.

M. E.L.B. WANJI (Soudan du Sud) souligne que, après 200 ans de souffrance, son pays déploie d'importants efforts pour autonomiser les jeunes. Le Parlement a mis en place un fonds de développement destiné à soutenir les jeunes et à les aider à réaliser leur potentiel. Le fonds permettra de créer trois établissements d'enseignement technique pour la formation des jeunes.

M. P. KALOBO (Zambie) déclare que son pays a mis en place plusieurs politiques en faveur de l'autonomisation des jeunes. Les jeunes ont été autorisés à travailler dans les gisements de minerais afin de lutter contre la pauvreté et le chômage. Cette décision a attiré des entrepreneurs et généré de nombreux fonds. Un programme a également été mis en place pour réserver aux femmes et aux jeunes certaines activités comme la fabrication de parpaings et l'élevage de volaille.

Mme S. CHAUDHARY (Népal) dit que les jeunes sont les pionniers de la transformation économique, sociale, politique et culturelle. Le but à long terme de toute politique nationale pour les jeunes devrait être de créer une jeunesse formée, créative et compétente. Au Népal, le Ministère de la jeunesse et des sports et le Conseil national de la jeunesse sont les principales institutions chargées de l'autonomisation des jeunes. Les principaux piliers de la politique nationale pour la jeunesse sont la légalité, l'emploi, le développement des compétences, la santé, la sécurité sociale, le leadership, le sport et les loisirs. Diverses stratégies ont également été mises en place pour assurer la formation professionnelle et l'accès à la technologie.

M. I.T. CONTEH (Sierra Leone) explique que son pays autonomise les jeunes par l'éducation. Au total, 21 pour cent du budget national est alloué à l'éducation. Le gouvernement a mis en place un enseignement gratuit et de qualité dans les établissements préscolaires, primaires et secondaires et propose également des bourses aux étudiants des filières scientifiques. D'autres mesures ont été prises, notamment l'investissement de milliers de dollars dans le sport, en particulier dans l'industrie du football, qui emploie 13 pour cent des jeunes du pays. Récemment, le gouvernement a déclaré la lutte contre la violence et le harcèlement sexuels urgence nationale, promettant la réclusion à perpétuité pour les auteurs de tels actes. De telles mesures sont nécessaires pour pouvoir créer un environnement stable et sûr favorable à l'épanouissement des jeunes.

M. K.A. KEDI (Îles Marshall) indique que le nombre de jeunes parlementaires est en augmentation dans son pays. L'idée selon laquelle les jeunes sont les dirigeants de demain est largement répandue. Mais ils doivent également être considérés comme des leaders d'aujourd'hui. On le voit, les jeunes sont déjà mobilisés pour obtenir des changements, en protestant contre les changements climatiques ou la violence armée, par exemple. Il est important d'aider les jeunes dans leur apprentissage de la fonction de parlementaire. L'UIP devrait mettre davantage l'accent sur les jeunes, en particulier dans les pays défavorisés, comme les Îles Marshall.

M. F. FOUTI (Gabon) dit que les jeunes participent à la vie politique de son pays, malgré les difficultés logistiques et financières. Suite aux efforts entrepris par les autorités pour encourager la participation des jeunes, ces derniers sont bien représentés au Parlement. Il est essentiel de mettre en place des mécanismes qui garantissent la possibilité pour les jeunes de se faire élire.

M. J. ARENG (Bangladesh) indique que le nombre de jeunes parlementaires des deux sexes a augmenté au Bangladesh. Le gouvernement s'efforce de dialoguer avec les jeunes pour les mettre sur la bonne voie. Il est important d'œuvrer en faveur de la prospérité, du développement et de la paix au profit des générations futures.

M. R. AL SHAMSI (Parlement arabe), en sa qualité d'observateur, fait remarquer que les jeunes représentent plus des deux tiers de la population des pays arabes. Le Parlement arabe a mis au point un modèle législatif pour favoriser l'autonomisation des jeunes et est disposé à le partager avec d'autres pays.

Contribution aux travaux de la 140^e Assemblée

M. R. UTTAMCHANDANI, Président de la Humanity. Education. Rights. Academy (H.E.R. Academy) et intervenant principal, souligne que, même si les lois et les politiques sont précieuses, le véritable travail s'effectue sur le terrain, au contact des gens qui souffrent. La H.E.R. Academy est une organisation caritative financée par des familles qui a pour mission de proposer un accès à l'éducation aux populations marginalisées, notamment les femmes et les enfants qui ont vécu des atrocités. L'organisation est basée à Los Angeles, mais accomplit un important travail aux Philippines et au Bangladesh. Elle a déjà ouvert deux écoles au Bangladesh pour 200 jeunes réfugiés. Les personnes les mieux placées pour parler de paix sont celles qui n'ont connu que la guerre et les conflits. Les parlements doivent dialoguer avec les victimes d'atrocités. Sans interaction avec les victimes elles-mêmes, il est difficile de déterminer comment les aider.

Projection d'une courte vidéo sur les personnes déplacées.

M. R. UTTAMCHANDANI, *intervenant principal*, dit que la vidéo met l'accent sur l'éducation. En effet, plusieurs centaines de milliers d'enfants dans des camps de réfugiés n'ont pas accès à l'éducation. L'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organisations à but non lucratif font de leur mieux pour apporter une aide, mais celle-ci se limite généralement à l'enseignement primaire. Par conséquent, les enfants plus âgés se voient privés de l'aide dont ils ont besoin pour se forger un avenir. Il est très important d'aider les gens à prendre soin de leur propre communauté et à trouver des solutions par eux-mêmes. Ce n'est que comme ça que l'on pourra empêcher les gens d'être la proie des groupes terroristes. Il est essentiel d'adopter une approche pragmatique et pratique pour traiter les problèmes mondiaux.

M. M. DLAMINI (Eswatini) déclare que les jeunes ont le choix entre rendre le monde plus pacifique ou le détruire. Néanmoins, ce sont souvent les aînés qui apprennent aux jeunes à détruire le monde. Les jeunes ne sont pas l'avenir, mais bien le présent. Par conséquent, les cibles proposées concernant la représentation des jeunes ne sont pas adaptées. Les parlementaires de plus de 80 ans ne devraient pas détenir plus de 15 pour cent des sièges, tandis que ceux de plus de 65 ans devraient en avoir 30 pour cent et ceux de plus de 45 ans 45 pour cent. Et les sièges restants devraient être réservés aux parlementaires âgés de 18 à 45 ans.

Mme E. MENDOZA FERNÁNDEZ (État plurinational de Bolivie) dit que les jeunes sont le moteur de la transformation sociale. Le moment est venu d'amorcer cette transformation. Mais avant tout, il est nécessaire de bâtir des sociétés inclusives avec des règles du jeu équitables. La Bolivie est un État plurinational où chaque citoyen est considéré comme ayant de la valeur. En Bolivie, plusieurs jeunes âgés entre 20 et 30 ans occupent des postes de haut niveau, comme ceux de ministre et de vice-ministre. Le Parlement doit montrer l'exemple au reste de la société en encourageant la participation des jeunes au sein de ses propres institutions.

M. A. AL AMRI (Oman) souligne que les jeunes sont touchés par de nombreuses catastrophes humaines. Reconnaître leur douleur et en parler dans différents forums ne suffit pas. Il nous faut agir, car autrement rien ne changera. Pour insuffler des changements, les parlementaires doivent faire entendre leur voix sur les réseaux sociaux, au sein du gouvernement et par le biais des différents partis politiques. Nous devons absolument empêcher que ne se produisent des crimes atroces comme ceux perpétrés lors des attaques récentes en Nouvelle-Zélande. Nombre de catastrophes mondiales résultent de l'embrigadement. Les parlementaires doivent coopérer pour lutter contre la violence.

M. A. ELTIAB OSMAN (Soudan) indique que les parlements doivent développer des programmes adaptés pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Ils doivent prendre des mesures efficaces pour accroître la représentation des jeunes. Les gouvernements nationaux devraient être obligés d'inclure dans les programmes d'enseignement un certain nombre de questions fondamentales. Des mesures immédiates sont nécessaires pour passer de la parole aux actes. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des crises.

Mme S. DE CROM (Belgique) explique que les jeunes ne sont pas suffisamment représentés au Parlement, y compris en Belgique. Les jeunes ne se présentent pas aux élections car ils savent qu'ils ont peu de chances d'être élus. En effet, les parlementaires plus âgés sont peu enclins à partager leurs sièges avec leurs cadets. Les jeunes devraient être encouragés à voter pour des candidats jeunes. Cela permettrait de rajeunir l'institution.

M. A. ALTABTABAE (Koweït), s'exprimant au nom du Parlement arabe, déclare qu'avant de se pencher sur des questions comme le libre-échange équitable, les parlementaires doivent agir pour atténuer les souffrances humaines, notamment celles des Palestiniens. Les jeunes Palestiniens souffrent des conséquences de l'occupation israélienne. Nombre d'entre eux ont été tués, blessés ou sont détenus. Ils sont donc des proies faciles pour les mercenaires et les extrémistes. Les parlementaires doivent agir pour offrir des perspectives aux générations futures.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, rappelle que l'UIP a récemment modifié ses règles en vue de renforcer la participation des jeunes à ses Assemblées. Le Forum des jeunes parlementaires a proposé d'introduire de nouvelles dispositions pour inciter les parlements à inclure au moins un jeune parlementaire, homme ou femme, dans leur délégation. Les parlements peuvent inscrire un délégué supplémentaire si au moins un jeune parlementaire fait partie de la délégation. De même, un parlementaire supplémentaire de chaque délégation peut prendre la parole lors du débat général, en ménageant un temps de parole additionnel, à condition qu'il s'agisse d'un jeune parlementaire. L'intervenante encourage les jeunes parlementaires à tirer parti de ces nouvelles dispositions.

M. R. UTTAMCHANDANI, *intervenant principal*, dit que la presse constitue un puissant outil pour faire connaître les parcours individuels et faire évoluer les mentalités. Les parlementaires devraient mettre à profit leurs relations avec les médias locaux pour promouvoir les messages de paix et faire reculer les discours de haine. Nous devons nous rappeler que la Terre n'est pas grand-chose à l'échelle de l'Univers. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour réunir l'humanité autour d'un même programme commun. Les parlementaires devraient œuvrer à l'avènement d'un monde où la loi deviendrait superflue pour faire cohabiter les hommes.

Élections au Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le PRÉSIDENT explique qu'un nouveau Conseil doit être élu par le Forum. Les membres du Conseil seront élus pour un mandat de deux ans qui s'achèvera en avril 2021. Le Conseil doit être composé d'un homme et d'une femme de chacun des groupes géopolitiques. Les nouveaux membres du Conseil se réuniront à huis clos le 10 avril 2019 à 9 heures pour élire le nouveau Président du Conseil. Conformément aux dispositions relatives à l'alternance entre les sexes et à la rotation géographique, le prochain Président sera un homme issu du Groupe Asie-Pacifique, du Groupe Eurasie, du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ou du Groupe des Douze Plus.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, indique qu'elle a reçu les candidatures pour les élections au Conseil. Le Groupe Eurasie a présenté les candidatures de Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie) et M. B. Maken (Kazakhstan). Le GRULAC a présenté les candidatures de M. M. Bouva (Suriname) et Mme C. López Castro (Mexique). Le Groupe arabe a présenté les candidatures de Mme R.S. Al Manthari (Oman) et M. O. Altatabaee (Koweït). Le Groupe des Douze Plus a présenté les candidatures de Mme M. Grande (Italie) et M. U. Lechte (Allemagne). Le Groupe africain a présenté les candidatures de Mme M. Tiendrébéogo (Burkina Faso) et M. F. Fouty (Gabon). Le Groupe Asie-Pacifique a présenté la candidature de M. S. Durrani (Pakistan). Le Groupe Asie-Pacifique n'ayant présenté aucune femme, le siège correspondant demeurera vacant jusqu'à la prochaine séance.

Le Conseil a décidé de nommer à sa présidence M. M. Bouva (Suriname).

Les candidatures sont approuvées par acclamation.

Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2018-2019)

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, fait savoir que le rapport sur les activités relatives aux jeunes en 2018-2019 est disponible. Il comprend un résumé de la cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires tenue en décembre 2018 à Bakou (Azerbaïdjan). La conférence a rassemblé 130 jeunes parlementaires qui ont discuté de sujets tels que la protection de l'environnement, les modes de production et de consommation et la nécessité d'assouplir l'offre de formation. Pendant la conférence, l'UIP a également présenté le rapport 2018 sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux.

En 2019, l'UIP s'associera au World Future Council pour récompenser les meilleures politiques en faveur de la jeunesse dans deux domaines en particulier : l'autonomisation économique des jeunes grâce à des emplois décentés et durables, et l'engagement civique et la participation politique des jeunes en faveur du développement durable et de la paix. L'intervenante encourage les parlementaires à présenter les candidatures de politiques dont ils estiment qu'elles mériteraient de recevoir le prix. Un jury d'experts de haut niveau sélectionnera les meilleures politiques. Les lauréats seront annoncés lors d'une cérémonie organisée pendant la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade. En outre, les jeunes parlementaires devraient participer à la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires. Le Paraguay a proposé d'accueillir la conférence. L'offre est actuellement en cours d'examen par le Comité exécutif et le Conseil directeur.

Questions et réponses sur la participation des jeunes citoyens

M. A. RICHARDSON (Spécialiste de l'information, UIP) dit que son exposé portera sur la façon dont les parlementaires dialoguent avec les jeunes. Les informations qu'il s'apprête à présenter proviennent en bonne partie du Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement. Premièrement, le rapport montre que les parlementaires utilisent de nombreux canaux pour communiquer avec les citoyens. La messagerie électronique arrive en première place. Néanmoins, ce moyen de communication n'est pas le plus prisé par les jeunes. Les parlementaires devraient réfléchir à la façon d'adapter leur méthode de communication en fonction des différents publics. Deuxièmement, le rapport montre que le principal objectif des communications parlementaires est d'informer les citoyens sur les travaux du Parlement. On remarque alors qu'associer les citoyens à ces mêmes travaux est moins prioritaire. Les parlements devraient se demander si ces objectifs sont les bons. Les parlements devraient réfléchir à la façon de traiter les informations qu'ils recueillent lors des échanges électroniques avec les citoyens. Il faut par exemple trouver des moyens qui permettent d'intégrer ces informations aux travaux parlementaires et de montrer aux citoyens que leur contribution est précieuse. De manière générale, le rapport montre que les parlements expérimentent toute une série de nouveaux moyens en ligne pour échanger les citoyens.

Diffusion d'une courte vidéo sur la façon dont le Parlement chilien dialogue avec les citoyens.

M. A. RICHARDSON (Spécialiste de l'information, UIP) explique que le Parlement chilien a mis en place un mécanisme qui permet aux citoyens de proposer des questions sur lesquelles légiférer. Il a reçu à ce jour 108 propositions. Il serait utile de déterminer si ce nombre est suffisant par rapport à la population du pays. Il est également important d'évaluer si les citoyens s'engagent effectivement dans un processus de dialogue avec les responsables politiques et s'ils sont satisfaits des réponses apportées par le Parlement. Les délégués sont encouragés à faire part des expériences menées dans leurs pays respectifs, aussi bien en ce qui concerne les mesures prises que l'impact même de ces mesures.

En décembre 2018, l'UIP a inauguré le Centre pour l'innovation au Parlement. Il s'agit d'un centre virtuel qui vise à encourager la coopération entre l'UIP et les parlements sur l'utilisation de la technologie pour améliorer le travail parlementaire. Le Centre est organisé en pôles qui permettent aux parlements de se rassembler, soit au niveau régional, soit autour de thématiques. Le Centre prépare actuellement un guide sur les réseaux sociaux à l'intention des parlementaires. À cette fin, l'UIP souhaite recueillir des études de cas sur la façon dont les parlementaires intègrent les réseaux sociaux dans leurs activités.

Mme M. Oloru (Ouganda) reprend la présidence.

Mme G. CUEVAS BARRON, *Présidente de l'UIP*, déclare que l'UIP et les parlements nationaux ont besoin de connaître les réflexions, les idées et les aspirations des jeunes parlementaires. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour assurer l'inclusion des jeunes au sein du Parlement. D'après les statistiques, les trois quarts des pays n'autorisent pas les moins de 30 ans à se présenter aux élections parlementaires. Il est important de poursuivre la campagne *Not Too Young To Run campaign* (Pas trop jeune pour être candidat), dont l'UIP est partenaire. L'âge ne devrait pas être un obstacle pour se présenter aux élections parlementaires, surtout lorsque l'on sait que la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans.

L'UIP espère publier un livre à l'occasion de son 130^e anniversaire. Mme M. Oloru, Présidente du Forum des jeunes parlementaires, a proposé que le livre soit publié en version papier afin qu'il puisse être consulté partout, même dans les endroits où il n'y a pas Internet. Elle a également suggéré de consacrer un chapitre aux jeunes parlementaires. Il est essentiel que les jeunes parlementaires participent aux célébrations de cet anniversaire le 30 juin 2019. Cette date coïncide également avec la Journée internationale du parlementarisme. Les parlements sont invités à organiser des célébrations dans leurs pays respectifs.

L'intervenante indique qu'elle continuera de travailler en étroite collaboration avec les jeunes parlementaires. Le point de vue des jeunes doit être pris en compte dans toutes les décisions importantes dans des domaines tels que les allocations budgétaires, l'élaboration des lois, les activités de contrôle et la représentation. L'actuelle génération de jeunes a été largement pénalisée en termes d'inclusivité et d'opportunités. Il est donc essentiel que les générations futures ne subissent par le même sort.

M. A. RICHARDSON (Spécialiste de l'information, UIP), complétant son exposé, dit que les parlementaires devraient indiquer les différents moyens qu'ils utilisent pour dialoguer avec leurs électeurs, notamment les jeunes. Ils devraient également préciser comment ils s'y prennent pour articuler le dialogue en ligne et le dialogue hors ligne avec les citoyens. Il demande aux délégués de fournir des informations sur les initiatives novatrices mises en place par leur parlement pour permettre aux citoyens de participer aux travaux parlementaires.

M. E.L.B. WANJI (Soudan du Sud) explique que son pays a créé un groupe parlementaire sur les jeunes afin que ces derniers disposent d'une plateforme pour dialoguer avec les parlementaires. La parole accordée aux jeunes lors des auditions publiques a permis nombre d'avancées. Par exemple, c'est grâce à la contribution des jeunes qu'une parlementaire de moins de 40 ans a pu être nommée Ministre de la jeunesse, de la culture et des sports. Le Parlement du Soudan du Sud devrait également adopter prochainement une loi sur la promotion de la jeunesse.

Mme B. UWINEZA (Rwanda) rappelle que la moitié des parlementaires rwandais ont moins de 45 ans. En outre, son pays a créé la Cornerstone Leadership Academy, qui a pour mission d'enseigner des valeurs morales aux élèves du secondaire et aux étudiants, en utilisant notamment les technologies de l'information et de la communication. L'Académie encourage également les jeunes à participer à la vie politique et à la prise de décision. Les parlementaires doivent exercer leurs fonctions législatives et de contrôle pour garantir la mise en œuvre des programmes de promotion des jeunes. Les groupes parlementaires constituent un bon moyen pour interagir avec les jeunes.

M. I.T. CONTEH (Sierra Leone) indique que 23 sièges sont réservés aux femmes dans son pays et que la plupart sont actuellement détenus par des jeunes femmes. Cette initiative permettra d'accroître la représentation des femmes et des jeunes au Parlement.

M. U. LECHTE (Allemagne) déclare qu'Internet et les réseaux sociaux sont les meilleurs moyens d'atteindre les jeunes. En Allemagne, Internet et les réseaux sociaux jouent un rôle important dans les campagnes. Par exemple, son parti consacre la moitié de son budget aux campagnes sur les réseaux sociaux.

Mme C.I. LÓPEZ CASTRO (Mexique) explique que la ville de Mexico a adopté une politique qui fixe un seuil de 30 pour cent de jeunes sur les listes de candidats aux élections. Le gouvernement prévoit d'étendre cette politique à l'ensemble du pays. Le Mexique espère fixer un quota de jeunes pour les listes de candidats aux élections nationales mais aussi pour les commissions parlementaires. En effet, la présidence des commissions est rarement confiée à de jeunes parlementaires. Parmi les initiatives prises par le Mexique, on peut citer l'organisation de visites guidées au Parlement pour les groupes scolaires et la création de parlements des jeunes dans les universités. La première chose à faire est d'établir une plateforme numérique qui permette aux jeunes de faire connaître leurs idées.

Mme M. GRISOUL (Monaco) dit que son Parlement met l'accent sur la communication avec les jeunes pour s'assurer qu'ils participent aux débats. Il communique essentiellement via les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et Instagram. En outre, le Parlement ouvre régulièrement ses portes aux groupes scolaires pour permettre aux élèves de mieux comprendre le travail parlementaire. Monaco doit envisager la mise en place de quotas de femmes et de jeunes au Parlement car ces deux groupes de population y sont très peu représentés. Le parti politique de l'intervenante organise également de petits groupes de discussion auxquels participent des jeunes.

M. K. VAN-DÚNEM (Angola) indique que son pays encourage tous les parlementaires à proposer des lois qui favorisent la protection et la participation des jeunes. Il est également prévu de collaborer directement avec les communautés en vue de promouvoir le dialogue sur des questions telles que la protection de l'environnement, l'égalité économique, la durabilité et l'innovation. Quarante pour cent des principales villes angolaises bénéficient d'une couverture Internet. Internet permet aux jeunes d'accéder à l'information et aux réseaux sociaux et aussi de promouvoir les entreprises familiales et l'entrepreneuriat.

Mr. A. RICHARDSON (Spécialiste de l'information, UIP) déclare qu'il est clair que la participation des jeunes à la vie politique figure en bonne place à l'ordre du jour de tous les pays. Les parlementaires devraient continuer d'examiner cette question dans d'autres réunions. Dans le cadre de la préparation de son guide sur les réseaux sociaux, l'UIP accueille avec intérêt les exemples de bonnes pratiques sur la façon dont les parlementaires utilisent les réseaux sociaux pour renforcer l'efficacité de leur travail.

Préparatifs en vue de la 141^e Assemblée (octobre 2019)

La PRÉSIDENTE dit qu'un projet de résolution intitulé *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé* sera débattu à la 141^e Assemblée de l'UIP. Le Forum des jeunes parlementaires doit nommer un rapporteur chargé de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes pour le projet de résolution. Le Conseil a décidé de nommer M. P. Kalobo (Zambie).

La nomination est approuvée.

La PRÉSIDENTE encourage les délégués à proposer des amendements au projet de résolution de manière à intégrer le point de vue des jeunes.

Divers

La PRÉSIDENTE indique que le Paraguay a proposé d'accueillir la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires. Bien que la proposition n'ait pas encore été officiellement approuvée, la Présidente invite le représentant du Paraguay à dire quelques mots à ce sujet.

M. B. LLANO (Paraguay) dit qu'il invite tous les jeunes parlementaires à assister à la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires prévue en septembre 2019 à Asunción (Paraguay). Ce sera la première fois que le Paraguay accueillera une manifestation de l'UIP de cette nature.

La PRÉSIDENTE déclare qu'elle souhaite rendre hommage, au nom du Forum des jeunes parlementaires, à toutes les victimes du génocide rwandais. Elle souhaite également rendre hommage aux victimes du cyclone qui a frappé récemment le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe.

M. T. MACHAKARIKA (Zimbabwe) dit que le cyclone Idai a touché le Zimbabwe, le Malawi et le Mozambique. Il appelle tous les jeunes parlementaires à prendre d'urgence des mesures internationales pour venir en aide aux pays susmentionnés suite à cette catastrophe naturelle. Plus de 1,5 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays, beaucoup sont mortes et des villages entiers ont été anéantis.

M. P. KALOBO (Zambie), s'exprimant au nom du Forum des jeunes parlementaires, indique vouloir remercier la Présidente sortante, Mme M. Osoru (Ouganda), pour ses efforts et son dynamisme.

La PRÉSIDENTE dit qu'elle se tient à la disposition des membres du Conseil nouvellement élus pour les guider dans leur mission. Tous les membres du Forum œuvrent pour une même cause, celle des jeunes.

La séance est levée à 13 h 15.

Dialogue des Présidents de parlement – *Manque de confiance dans la démocratie : il est urgent de repenser nos modèles de gouvernance*

LUNDI 8 AVRIL

(Après-midi)

Le premier Dialogue des Présidents de parlement à être tenu durant l'Assemblée de l'UIP s'est intéressé à la question de la méfiance à l'égard de la démocratie. Il a été conduit par Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, qui a fait un exposé sur les causes profondes de la crise et sur ses conséquences pour les parlements et la société dans son ensemble. Le Président du Conseil de la choura du Qatar, M. A. Al Mahmoud, a co-conduit la réunion. M. N. Ahmed (Conseiller exécutif en stratégie, Oxfam International) a fait connaître le point de vue de la société civile qui est axé sur le problème des inégalités croissantes. Plus de 30 Présidents de parlement y ont participé.

Il y a eu une convergence de vues quasi totale concernant le contenu des exposés des experts et les observations des participants. La crise de la démocratie d'aujourd'hui découle fondamentalement d'un modèle économique qui favorise les actionnaires et les intérêts particuliers au détriment de la grande majorité de la population, ce qui entraîne des inégalités croissantes en termes de revenus, de richesse et de connaissances, ainsi qu'un sentiment généralisé d'insécurité économique. Les gouvernements ont été accaparés par des élites fortunées qui s'intéressent peu au bien commun. Il existe une corrélation directe entre les inégalités croissantes et la désillusion à l'égard de la démocratie.

Les parlements et les parlementaires doivent assumer leur part de responsabilité dans la crise. Cependant, ils sont souvent victimes de facteurs extérieurs, par exemple des fausses nouvelles propagées dans les médias sociaux ou de la montée de mouvements populistes dont la rhétorique visant à diviser sape le dialogue politique alors que celui-ci est la fonction essentielle des institutions démocratiques.

Les parlements doivent devenir plus pertinents et plus ouverts aux personnes qu'ils sont censés représenter. Cela inclut une représentation plus équitable de tous les groupes, mais aussi un effort actif d'écoute de la population, qui pourrait nécessiter des contacts plus étroits entre les parlementaires et leurs électeurs. Les parlements doivent s'efforcer de préserver l'intégrité des élections afin que la population puisse avoir confiance dans les résultats électoraux. Plus important encore, les parlements doivent regagner le terrain qu'ils ont perdu face à des acteurs exécutifs dominateurs qui ont tout intérêt à priver les parlements de leurs pouvoirs et à éroder leurs prérogatives relatives au contrôle. Plusieurs Présidents de parlement ont noté que les parlements devaient faire plus d'efforts pour inclure les femmes et les jeunes. Faire en sorte que le parlement devienne un lieu de travail plus accessible aux femmes et adopter une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes sont deux mesures essentielles qui doivent être considérablement renforcées.

Tout en s'efforçant de réformer le système politique dans lequel ils évoluent, les parlementaires doivent également s'attaquer aux inégalités avec des réformes fiscales progressives, la fourniture de biens publics comme l'éducation et des soins de santé universels, abordables et de qualité, et des mesures dynamiques visant à faciliter l'accès des filles à l'éducation. L'action destinée à rétablir la confiance des peuples dans la politique doit commencer par montrer que la politique peut être bénéfique pour le peuple.

En clôturant la session, Mme G. Cuevas Barron s'est engagée à faire en sorte que le Dialogue des Présidents de parlements devienne un élément permanent des Assemblées. Plus de temps serait réservé au Dialogue pour que les discussions puissent être plus approfondies et que les participants tiennent davantage d'échanges. Un format plus original pourrait également être adopté pour inclure plus de contributions de la part de la société civile et des citoyens.

Réunion des responsables d'organisations parlementaires régionales et autres

SAMEDI 6 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire.

Au cours de son allocution de bienvenue, la PRÉSIDENTE de l'UIP constate que, ces dernières années, le nombre de structures parlementaires internationales s'est considérablement accru. Répondant à un besoin de coopération parlementaire, ces institutions remplissent d'importantes fonctions. Vu leur nombre très important et leurs similitudes, qu'il s'agisse de leurs mandats ou de leur composition, il faut toutefois déplorer une certaine surenchère, des travaux redondants et des chevauchements. De nombreux parlements peuvent également rencontrer des difficultés en raison du nombre croissant de demandes pour organiser des réunions, autoriser des membres à voyager et prendre en charge les dépenses correspondantes.

Les organisations parlementaires doivent répondre aux mêmes défis. C'est en travaillant en équipe que l'on pourra trouver des solutions communes à des problèmes communs. La Présidente espère que cette réunion permettra une coopération parlementaire mondiale plus cohérente et efficace, facilitera l'identification d'opportunités de coopération, constituera une occasion de créer des réseaux pour les organisations parlementaires et contribuera au développement d'une feuille de route en vue d'une action parlementaire améliorée et harmonisée aux plans régional et mondial. Elle invite alors les participants à se présenter en indiquant l'organisation qu'ils représentent. Elle demande également aux participants d'expliquer comment l'UIP et d'autres organisations parlementaires peuvent mieux collaborer tout en gagnant en cohérence et efficacité.

Mme A. BOURAN, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), remercie l'UIP d'avoir organisé cette réunion. Elle constate, avec la Présidente de l'UIP, qu'il existe des travaux redondants. L'APM met l'accent sur la sécurité de la vie politique, la coopération économique et la lutte contre le terrorisme violent. Il est essentiel de réfléchir ensemble aux questions pertinentes, comme la lutte contre la radicalisation, en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD). Elle propose d'organiser des réunions thématiques plus spécialisées sur des sujets prioritaires présentant, pour les organisations régionales, un intérêt commun, par exemple les migrations, la lutte contre l'extrémisme violent et la crise climatique.

Mme M. KIENER NELLEN, Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE PA), lit un message du Secrétaire général de l'OSCE PA réaffirmant son engagement en faveur d'une plus grande coopération avec l'UIP. Prenant acte du fait que l'UIP se pose en championne de l'égalité hommes-femmes, l'intervenante invite les participants à avoir davantage recours aux publications réalisées sur ce thème par l'UIP. La mise en œuvre de la [résolution 1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU doit constituer l'une des priorités de la communauté parlementaire, car cette résolution appelle à l'inclusion des femmes dans les processus de paix et de réconciliation. L'intervenante regrette que cette résolution ne soit pas complètement appliquée dans le monde. Elle ajoute que la situation en Ukraine orientale est regrettable et souligne la nécessité d'une meilleure coopération entre l'OSCE PA et l'UIP en vue de mettre un terme au conflit. Un autre point pour lequel la coopération interparlementaire doit être renforcée est la lutte contre les sanctions et les représailles à l'encontre des parlementaires. L'OSCE PA peut aider d'autres organisations parlementaires dans ce domaine ainsi que pour les missions d'observation d'élections et l'élaboration des lois électorales, deux piliers sur lesquels reposent la démocratie et l'état de droit.

Mme R. ANASTASE, Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer Noire, présente cette institution et ses objectifs, et constate que l'obtention du statut de Membre associé de l'UIP a représenté une étape importante. C'est une opportunité unique de mieux coopérer avec l'UIP et d'autres organisations parlementaires. Elle remercie l'UIP de prendre l'initiative et de promouvoir une meilleure coopération entre les organisations parlementaires régionales. Ces réunions sont essentielles pour débattre des objectifs communs, les préciser et s'entendre sur de futures actions conjointes. Elle ajoute qu'une réunion commune à venir devra porter sur un sujet spécifique d'intérêt commun. Ce sujet doit être diffusé à l'avance de sorte que les différentes organisations parlementaires puissent organiser des débats entre leurs membres afin de proposer des contributions et des perspectives institutionnelles constructives.

M. B. IDI GADO, Union parlementaire africaine (UPA), déclare que l'UPA travaille étroitement avec l'UIP dans le cadre de la coordination du Groupe africain. Des problèmes comme la sécurité, les migrations et la pauvreté doivent être pris très au sérieux. L'UPA est en phase avec l'UIP dans le traitement de ces questions. Il estime que l'UIP représente une référence et que ses résolutions sont très pertinentes pour l'UPA et les pays africains en général. Il souligne la nécessité d'organiser davantage d'activités de renforcement des capacités dans la région africaine et réaffirme la volonté de l'UPA d'encourager les synergies avec l'UIP.

M. M.R. MAJIDI, Assemblée parlementaire asiatique (APA), estime que, pour travailler plus efficacement, les nouveaux parlementaires doivent être mieux formés. Pour mieux réaliser les ODD, il est essentiel de mettre l'accent sur l'éducation car c'est un facteur fondamental dans le cadre des travaux des diverses organisations, notamment régionales. Il précise que, pour un meilleur fonctionnement de la démocratie, il convient de rendre le rôle des parlementaires plus efficace dans leurs pays respectifs. Les organisations parlementaires doivent tenir davantage de réunions conjointes, non seulement en marge des Assemblées de l'UIP mais aussi dans le contexte des travaux des organisations régionales.

M. E. MAURY, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), présente les travaux de son organisation et la spécificité de celle-ci : il ne s'agit pas d'une institution régionale mais d'une organisation représentant 300 millions de locuteurs français dans le monde. L'APF encourage le dialogue et la coopération parlementaire afin que les parlements disposent des outils permettant d'améliorer leur action, en particulier pour la démocratie et les droits de l'homme. Parmi ses nombreuses priorités, l'APF œuvre en faveur d'une approche différente quant à l'organisation de nos sociétés. Dans un monde dominé par l'hégémonie de la langue anglaise, il est essentiel de remettre en question une démarche générale basée sur le matérialisme, le consumérisme et l'individualisme. D'autres valeurs comme l'humanisme et l'esprit civique, qui doivent transcender une vision purement économique, ne doivent pas être sous-estimées. L'intervenant mentionne deux priorités de l'APF : la défense du plurilinguisme, afin de promouvoir le multiculturalisme et la pluralité des opinions, ainsi que l'enregistrement des naissances des enfants, 250 millions d'enfants dans le monde se trouvant sans identité et ne pouvant donc pas accéder aux droits de base. Il invite les participants se reconnaissant dans ces positions à travailler avec l'APF.

M. D. MAMAR MAHAMAT, Parlement panafricain (PAP), précise que l'objectif du PAP est d'assurer la pleine participation des peuples d'Afrique dans le cadre du développement et de l'intégration économique du continent africain. Le PAP sert de plate-forme aux peuples de tous les États africains en vue de débattre des problèmes et des défis du continent. Il œuvre en faveur d'une vision unique pour toute l'Afrique. Il encourage également la diplomatie parlementaire et se tient prêt à coopérer davantage avec l'UIP et d'autres organisations parlementaires régionales en vue d'élaborer des solutions pour le bien de tous.

Mme A. FILIP, Secrétariat de l'UIP, constate que, au cours des Assemblées de l'UIP et des divers événements et réunions, il est rare d'avoir l'occasion de s'écouter les uns les autres pour mieux comprendre les aspects communs à nos travaux. Beaucoup peut potentiellement être fait pour répondre aux grands enjeux des diverses communautés. L'intervenante invite les participants à faire des propositions sur la manière d'améliorer la communication entre les organisations parlementaires, de partager les bonnes pratiques et de renforcer les capacités des parlements nationaux et des diverses organisations parlementaires, notamment régionales, en vue de relever ces défis.

M. I. SUNTHORNVUT, Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), déplore le plus grave problème auquel doit faire face son institution : le fossé qui existe entre les parlements nationaux et les populations, auquel s'ajoute une autre fracture concernant le rôle d'institution régionale de l'AIPA. Cela conduit à l'indifférence des gens envers les institutions démocratiques, notamment régionales. Toutes les politiques sont locales et lors de chaque élection dans les pays d'Asie, les responsables politiques abordent la question "locale". De l'avis de l'intervenant, il est essentiel de travailler à des solutions locales pour lutter contre l'indifférence. Lors de chaque réunion et action, il faut adopter une approche centrée sur un problème spécifique car cela permet de mieux rassembler les gens autour de questions communes, précises et réalistes.

M. A.T. CORREIA, Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise (AP-CPLP), souligne la nécessité de réaliser davantage d'activités de renforcement des capacités sur des thèmes comme l'égalité hommes-femmes et la participation des femmes à la vie politique. Il réaffirme la volonté de l'AP-CPLP d'encourager les synergies avec l'UIP.

M. A. MAMAIUSUPOV, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), remercie l'UIP d'avoir organisé cette réunion. Il explique que la TURKPA encourage le dialogue politique par l'intermédiaire de la diplomatie parlementaire. Elle contribue à l'harmonisation de la législation ainsi qu'à la préservation et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et des valeurs de l'histoire, de l'art, de la littérature et d'autres domaines importants pour les pays de langue turcique. L'intervenant est conscient que les principaux défis sont la promotion de l'égalité des sexes, la lutte contre le terrorisme, la protection des droits de l'homme et la lutte contre la crise climatique. La TURKPA est très attachée à la coopération avec l'UIP et d'autres organisations en vue de relever ces défis. La coopération avec le Forum des femmes parlementaires de l'UIP est en particulier très favorablement accueillie. L'intervenant propose d'organiser davantage de réunions conjointes pour les organisations parlementaires régionales, et pas uniquement au cours des Assemblées de l'UIP.

M. O. KAKOBA, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), déclare que le FP-CIRGL œuvre en faveur de la stabilité, de la paix et du développement dans la région des Grands Lacs selon cinq axes : la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, les questions sociales et humanitaires ainsi que l'égalité des sexes. Il rappelle que l'UIP et le FP-CIRGL ont déjà à leur actif une coopération fructueuse, dans cette région, sur des questions comme la promotion de la paix, de la sécurité et l'égalité des sexes. Il ajoute que le Forum a une large expérience en matière d'observation d'élections et de conduite de recherches. Le FP-CIRGL est prêt à partager son savoir-faire et ses connaissances avec d'autres organisations parlementaires. L'intervenant confirme que davantage de coordination est nécessaire pour éviter toute redondance des activités et mieux combler le fossé existant entre les populations et leurs représentants.

M. R. AL SHAMSI, Parlement arabe, estime qu'il est dans l'intérêt des organisations parlementaires de renforcer la coopération et d'échanger les expériences et les bonnes pratiques. Il est essentiel de créer de nouveaux mécanismes et de renforcer ceux qui existent afin d'élargir la coopération et la communication entre parlements régionaux. Une solution possible consiste à créer une nouvelle structure, sous l'égide de l'UIP, afin de rassembler les représentants des parlements régionaux. Cet organe peut se réunir au cours des Assemblées de l'UIP afin de parvenir à un consensus autour des sujets sensibles tout en encourageant la diplomatie parlementaire. L'intervenant suggère de diffuser une note soutenant sa proposition.

M. F. AL SHAWABKEH, Union interparlementaire arabe (UIPA), remerciant l'UIP d'avoir organisé cette réunion, invite cette dernière à continuer de coopérer avec les organisations régionales et réaffirme la volonté de l'UIPA de poursuivre le travail avec l'UIP.

Mme B. SEKGOMA, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC PF), accueille favorablement l'invitation à une réunion conjointe avec les organisations parlementaires régionales. Elle explique que le SADC PF se compose de 14 parlements nationaux. Fort de son pouvoir rassembleur, il examine les sujets de préoccupation dans la région. Il travaille à la fixation de normes et à la création de lois types pour la région. Le SADC PF aide ses membres à maîtriser les normes régionales et internationales, et à les traduire dans la législation nationale. Des lois types ont, par exemple, été élaborées pour l'éradication du mariage des enfants, la protection des enfants déjà mariés, l'observation des élections et l'économie numérique. Le SADC PF souhaite élargir la collaboration avec l'UIP étant donné que ces deux organisations partagent les mêmes objectifs stratégiques, comprennent les mêmes parlements au niveau sous-régional et, dans une certaine mesure, ont les mêmes bailleurs de fonds. A cet égard, l'intervenante considère qu'il est essentiel d'optimiser l'utilisation des ressources existantes et de rechercher une méthode durable de collaboration. Le SADC PF participe à une grande campagne de sensibilisation car il souhaite devenir un parlement régional et donc en savoir plus, de la part des parlements régionaux existants, en matière de processus, de législation, etc.

La PRÉSIDENTE remercie les participants de leurs observations et leur demande comment, à leur avis, l'UIP et les organisations parlementaires pourraient contribuer à repenser les modèles de gouvernance mondiale.

Mme A. BOURAN (APM) fait valoir que ce sont les composantes communes qui constituent l'atout de la coopération parlementaire. Il est donc essentiel de s'appuyer sur celles-ci. Autre point pertinent : s'assurer que les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience sont partagés afin d'apprendre les uns des autres.

M. I. SUNTHORNVUT (AIPA) estime qu'il est fondamental de bâtir une alliance ou une coalition de parlements régionaux autour d'un thème d'intérêt commun qui ne soit pas sujet à controverse. Il propose de commencer par la pollution marine ou la régulation des plastiques à usage unique. Une question politiquement peu sensible peut constituer un bon point de départ permettant aux législateurs de trouver un terrain d'entente et de lancer une action commune sur un sujet particulier.

Mme M. KIENER NELLEN (OSCE PA) signale trois sujets à traiter par l'intermédiaire d'une action commune aux plans régional et international : l'importance du contrôle parlementaire, la lutte contre la corruption et la mise en place d'une transparence effective des sources de financement des campagnes électorales et des référendums.

La PRÉSIDENTE clôture la réunion après avoir invité les participants à :

1. rester en contact et assurer une communication fluide et régulière,
2. envoyer au Secrétariat de l'UIP leurs contributions quant à la manière dont les organisations parlementaires peuvent contribuer à repenser les modèles de gouvernance mondiale et répondre à la désillusion croissante par rapport à la démocratie et aux structures de gouvernance, notamment aux parlements en place,
3. organiser des séances thématiques dans leurs organisations parlementaires respectives et
4. identifier et diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

La séance est levée à 15 h 30.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 45 sous la conduite de M. A. Al-Mahmoud, Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit* (A/140/3-DR)

Le PRÉSIDENT déclare que le document final du débat général est la Déclaration de Doha, qui compile les messages clés du débat sur l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit. Il invite les représentants de la France et du Mexique à présenter la Déclaration de Doha.

M. P. DALLIER (France) dit qu'en vertu de la Déclaration de Doha, les parlementaires exprimeront leur détermination à promouvoir l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit conformément aux ODD. Ils prendront à cette fin plusieurs engagements. Le premier consiste à assurer à tous un accès équitable à l'éducation. Il s'agit pour ce faire d'adopter des lois nationales qui garantissent l'éducation, en tant que droit universel réalisé grâce à des services publics et privés, accessibles et inclusifs. Il faut que, d'ici 2030, tous les enfants et adolescents suivent un cycle de développement de la petite enfance et d'enseignement primaire et secondaire. Il est également indispensable de mettre en place des infrastructures éducatives, dotées de financements adéquats, à tous les niveaux pour répondre aux besoins des personnes les plus défavorisées. Le deuxième engagement consiste à offrir une éducation de qualité et à en faciliter l'accès. Cela implique de veiller à ce que l'éducation soit incorporée dans un plan complet de développement national, de développer les possibilités d'éducation pour les adultes et d'accroître le nombre d'enseignants qualifiés, y compris grâce à la coopération internationale. En outre, les programmes doivent enseigner la tolérance sociale, l'égalité des sexes et la compréhension mutuelle plutôt que la violence.

Mme C.I. LÓPEZ CASTRO (Mexique) indique que le troisième engagement de la Déclaration de Doha est de promouvoir un engagement civique productif au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Les parlementaires doivent concevoir et mettre en œuvre des programmes qui donnent aux enfants, aux jeunes et aux adultes, ainsi qu'aux personnes appartenant à des groupes défavorisés, la possibilité d'obtenir un enseignement, en classe ou dans le cadre de services communautaires. Les établissements doivent dispenser un enseignement sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, le gouvernement, et faire obstacle à la haine et à la discrimination. La coopération interparlementaire est nécessaire pour appuyer des programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale. Le quatrième engagement consiste à appuyer l'éducation non formelle, par exemple en augmentant le nombre de bourses accordées, en éliminant les disparités entre les sexes et en augmentant le nombre de professionnels qualifiés dispensant une formation professionnelle. Le cinquième engagement consiste à protéger les systèmes éducatifs dans les situations de conflit ou d'insécurité. Dans ces contextes, les parlementaires doivent élaborer des cadres juridiques nationaux et des politiques globales de protection des écoles.

En adoptant la Déclaration de Doha, les parlementaires reconnaissent la nécessité de lutter contre l'intolérance, la marginalisation et l'exclusion dans toutes les sociétés. Une éducation accessible et de qualité pour tous est un élément crucial pour parvenir à la paix. Non seulement elle aide les individus à trouver un emploi, mais elle leur permet aussi d'acquérir des aptitudes qui favorisent l'engagement civique et réduisent le recours à la violence. Les parlements doivent exercer leurs prérogatives de législation, de contrôle et de budgétisation pour faire en sorte que l'éducation soit adéquate pour répondre aux défis auxquels les sociétés doivent faire face.

L'Assemblée approuve la Déclaration de Doha.

Point 4 de l'ordre du jour**Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des États et de violer les droits de l'homme**

(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
(A/140/4-DR)

M. J.I. ECHÁNIZ (Espagne), *Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*, explique que la Commission permanente a examiné un projet de résolution intitulé *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme* lors d'un débat animé auquel ont participé 30 Présidents de parlement. Le débat a été suivi d'une séance de préparation du projet au cours de laquelle 131 amendements ont été examinés. Après en avoir intégré un quart, la Commission a adopté l'ensemble du texte par vote. Toutefois, plusieurs délégations, dont celles de la République tchèque, de la Roumanie et de la Suède, ont émis des réserves sur le projet de résolution. En cause, le fait qu'il ne soit pas axé uniquement sur les mercenaires mais qu'il porte également sur les entreprises militaires et de sécurité privées et les combattants étrangers. Dans les dispositions du projet, il est demandé de prévenir et de sanctionner les activités liées à des mercenaires et à des combattants étrangers. En outre, la Commission a décidé de modifier le titre du projet de résolution et de l'intituler *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des États, et de violer les droits de l'homme* pour refléter les nombreuses références à des combattants étrangers dans le texte.

Par ailleurs, M. V. Voronkov, Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT), a livré un exposé. Les Membres ont également approuvé le plan de travail de 2019, qui comprend un déplacement en Jordanie et en Palestine.

Enfin, il a été décidé du titre de la prochaine résolution, à savoir *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*.

Le projet de résolution est adopté par consensus.

Mme C. WIDEGREN (Suède), s'exprimant au nom de l'Allemagne, de l'Arménie, de la Finlande, de la France, de l'Islande, de la Norvège, de la Roumanie et de la Suède, fait savoir que les délégations susmentionnées tiennent à formuler une réserve sur l'ensemble du texte. Leur suggestion est d'axer le texte sur les seuls mercenaires plutôt que de l'étendre à d'autres acteurs, conformément à la position adoptée par l'Union européenne et la Norvège sur cette question dans le cadre du Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En outre, seuls 36 États membres de l'ONU ont ratifié la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires de 1989. Il est donc important de respecter les sensibilités des différents États membres à l'égard de la Convention.

La représentante de la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE indique que sa délégation souhaite exprimer une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution pour les mêmes raisons que celles exposées par la représentante de la Suède.

Le PRÉSIDENT informe qu'il a été pris bonne note des réserves formulées.

Point 5 de l'ordre du jour**Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables**

(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
(A/140/5-DR)

Mme V.T. MUZENDA (Zimbabwe), *Présidente de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*, indique que la Commission a concentré ses travaux sur l'examen de son projet de résolution. Au début de sa séance, les co-rapporteurs ont livré un exposé sur le texte, qui a été suivi d'un débat au cours duquel 20 délégués ont pris la parole. La Commission a examiné 96 amendements proposés par 21 parlementaires et le Forum des femmes parlementaires, lors de deux séances plénières ultérieures. Le projet de résolution a été adopté dans

son intégralité par acclamation. La Commission a également approuvé son plan de travail en vue de la 141^e Assemblée de l'UIP, qui comprend un débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables* et une séance au suivi de la résolution de l'UIP de 2014 intitulée *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*. Un créneau sera également consacré à l'examen des préparatifs de la réunion parlementaire à la 25^e session de la Conférence des Parties (COP25) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapports des Commissions permanentes

Mme A. GERKENS (Pays-Bas), *Vice-Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, indique que la Commission a commencé ses travaux par un débat sur le suivi des résolutions antérieures de l'UIP, auquel a succédé un débat fructueux sur les informations mensongères (*fake news*). La Commission a également tenu un débat préliminaire sur le thème *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030*, alimenté par les contributions de deux experts et 33 pays. Une réunion du Bureau a également eu lieu pour discuter de la résolution suivante, qui portera sur la couverture sanitaire universelle, les ODD pertinents pour la Commission et d'autres sujets présentant un intérêt. Les délégations de l'Arménie, du Burundi, du Canada, des Pays-Bas et du Qatar ont assisté à la réunion du Bureau.

M. J.C. ROMERO (Argentine), *Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies*, informe que la Commission a tenu plusieurs réunions au cours de la 140^e Assemblée. La première a examiné des initiatives parlementaires visant à atteindre les ODD. Si plusieurs mesures fructueuses ont été prises, de nombreuses défaillances subsistent. Selon une enquête menée par l'UIP auprès de plus de 89 parlements, seuls 50 pour cent ont pris des mesures pour intégrer officiellement les ODD dans leurs travaux. Il s'avère nécessaire d'établir des organes parlementaires spécialisés, des mécanismes de coordination ou des bureaux de liaison dédiés à la question des ODD au sein des parlements. Il est vital de s'attaquer aux questions qui font obstacle au développement durable, telles que le chômage et les catastrophes naturelles.

Au cours de la seconde réunion, les délégués ont examiné les thèmes de la session 2019 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies, à savoir l'Objectif 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces et l'Objectif 10 sur la réduction des inégalités. Les inégalités se creusent et, en conséquence, les gens perdent foi en la politique. Il y a un décalage entre les citoyens et leur gouvernement. Il est possible de corriger les inégalités par une politique progressiste visant à augmenter les revenus, à établir des systèmes fiscaux plus équitables et à créer de meilleures possibilités. Surtout, il faut repenser le modèle économique afin qu'il s'avère plus efficace pour améliorer le bien-être humain.

L'Assemblée prend note des rapports des Commissions permanentes.

Point 7 de l'ordre du jour

Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce à la 142^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs

(A/140/7-R.1)

Le PRÉSIDENT dit que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a proposé le thème suivant pour son prochain cycle d'un an : *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Mme C. Roth (Allemagne) figurera parmi les co-rapporteurs. La Présidente de l'UIP mènera des consultations en vue de nommer un second co-rapporteur.

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a proposé le thème suivant pour son prochain cycle d'un an : *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*. Les co-rapporteurs seront M. A. Gryffroy (Belgique), M. P. Mariru (Kenya) et Mme S.M. Dinică (Roumanie).

Les thèmes d'étude et les rapporteurs sont approuvés.

Présentation par l'hôte de la 141^e Assemblée de l'UIP

M. M. GRUJIC (Serbie), s'exprimant au nom de la Présidente de l'Assemblée nationale serbe, déclare que son pays accueillera la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade en octobre 2019. La 141^e Assemblée revêtira une importance historique, car elle aura lieu à l'occasion du 130^e anniversaire de l'UIP, dont la Serbie est Membre depuis sa création en 1889. Ce sera la première Assemblée de l'UIP à être organisée à Belgrade depuis 56 ans et la première à être organisée dans un pays du Groupe des Douze Plus en 20 ans.

Une vidéo visant à promouvoir la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade est projetée.

Clôture de l'Assemblée

La PRESIDENTE invite les représentants des groupes géopolitiques à prendre la parole

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe), *prenant la parole au nom du Groupe africain*, exprime la gratitude de son Groupe à l'égard de l'UIP pour l'adoption d'un point d'urgence appelant à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone. Ce point montre combien il est important de mettre en œuvre l'Accord de Paris et d'établir des programmes relatifs aux énergies renouvelables pour atténuer les effets des changements climatiques. Les parlements doivent maintenant prendre des mesures pour fournir une aide humanitaire aux pays touchés par le cyclone.

Le Groupe africain est résolu à promouvoir le rôle de l'éducation pour la paix, de la sécurité et de l'état de droit. Le Groupe appuie les résolutions de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce et de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Toutefois, M. Mudenda souligne la nécessité de mettre en œuvre les résolutions au moyen de programmes de suivi. Le Groupe africain appuie les nouvelles initiatives présentées à la 140^e Assemblée, en particulier le Dialogue des Présidents de parlement et les ateliers sur des domaines spécialisés. Il convient également de souligner que l'Union africaine a déclaré 2019 "année des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées". Le concept coïncide avec le thème général de la 138^e Assemblée de l'UIP, qui a examiné le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés. Il soutient les initiatives visant à célébrer en grand le 130^e anniversaire de l'UIP.

M. A.S. ALI (Pakistan), *s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique*, rappelle que c'est la première fois que le Parlement du Pakistan préside le Groupe. Au cours de sa séance, le Groupe a examiné les candidatures pour le Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et il s'est employé à vérifier que les candidats possédaient les connaissances et les compétences requises pour élaborer des politiques globales. Les membres ont également consacré du temps à regrouper des propositions pour le point d'urgence. Il remercie l'État du Qatar et le Conseil de la choura pour l'excellente organisation de l'Assemblée.

M. A. ALTARAWNEH (Jordanie), *s'exprimant au nom du Groupe arabe*, annonce que de nombreuses questions ont été soulevées dans les réunions de son Groupe, dont la nécessité pour les parlements de mettre en œuvre les résolutions qu'ils adoptent en exerçant une influence sur les gouvernements. Ils doivent prendre en compte les souffrances des personnes, notamment celles qui subissent l'occupation, l'injustice, le terrorisme et l'extrémisme. Certains pays riches et puissants investissent dans les guerres plutôt que dans le développement, ce qui empêche les citoyens de vivre dans des conditions pacifiques, dignes, stables ou sûres. Si les pays continuent de faire fi des résolutions internationales, la diplomatie internationale n'inspirera plus aucune confiance. Il est indispensable de demander aux pays de rendre des comptes sur les violations du droit international. La communauté internationale doit trouver une solution juste et équitable pour la Palestine, qui garantisse les droits des Palestiniens et mette fin à l'occupation israélienne, faute de quoi, le Moyen-Orient demeurera une zone de tension.

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie), *s'exprimant au nom du Groupe Eurasie*, dit que les membres de son Groupe, bien que celui-ci soit relativement récent, sont très actifs à l'UIP. Il leur arrive souvent de proposer des résolutions, d'apporter des amendements, de siéger aux organes exécutifs et d'organiser des manifestations. De fait, le Groupe Eurasie a proposé d'établir la journée internationale du parlementarisme. En 2022, il organisera une conférence mondiale sur le dialogue interreligieux et interethnique. Le Groupe est toujours ouvert au dialogue et à la coopération au sein de l'UIP.

Mme L.A. ROJAS HERNÁNDEZ (Mexique), *s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)*, informe que la 140^e Assemblée a conduit à la signature d'un accord de coopération entre son Groupe et le Conseil de la choura du Qatar – accord qui renforcera les relations bilatérales. Le monde est confronté à de nombreux problèmes complexes. Par conséquent, il est vital que les pays favorisent la compréhension et la coopération, notamment à travers l'UIP. Les pays doivent prendre des mesures relatives aux engagements qu'ils ont pris à l'Assemblée.

M. D. PACHECO (Portugal), *s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus*, fait savoir que son Groupe se félicite des résultats de la 140^e Assemblée de l'UIP. Le Groupe a participé activement au débat général ainsi qu'aux séances des Commissions permanentes et des groupes de travail. Les pays du Groupe des Douze Plus ont aussi proposé le thème du point d'urgence et participé à la préparation du texte. D'autres initiatives comprennent l'organisation d'une manifestation de solidarité pour le Venezuela et l'augmentation des contributions volontaires en soutien à l'UIP. Les pays du Groupe des Douze Plus sont engagés en faveur de l'Organisation et de ses principes de démocratie, d'état de droit et de dialogue.

Mme G. CUEVAS BARRON (Mexique), *Présidente de l'UIP*, exprime sa gratitude à l'égard du Conseil de la choura et de l'État du Qatar pour leur chaleureuse hospitalité et leur soutien appuyé aux travaux de l'UIP. La participation à la 140^e Assemblée de l'UIP est l'une des plus élevées de l'histoire de l'Organisation. Au total, 1 600 délégués de quelque 160 parlements nationaux et deux douzaines d'organisations parlementaires régionales y ont participé. Elle se félicite de l'affiliation de Saint-Vincent-et-les Grenadines et attend avec intérêt de nouvelles affiliations d'autres pays à l'avenir.

Les délégués ont tenu des délibérations fructueuses, qui ont abouti à l'adoption de plusieurs résolutions importantes. Celles-ci portent sur les thèmes suivants : appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai ; le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des États, et de violer les droits de l'homme ; le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables. La Déclaration de Doha est également très encourageante. Elle établit un inventaire complet des bonnes pratiques parlementaires dans le domaine de l'éducation, notamment des moyens de faciliter l'accès à une éducation de qualité et de promouvoir un engagement civique productif. En général, elle souligne la nécessité d'enseigner l'amour à nos enfants avant que d'autres ne leur enseignent la haine. Des séances dynamiques portant sur des questions de fond dans de nombreux autres domaines ont également eu lieu, notamment sur la santé de la mère et de l'enfant, la précarité énergétique, le terrorisme et l'extrémisme. Pour la première fois, un dialogue des Présidents de parlement a abordé l'urgence de repenser la gouvernance.

Dans l'ensemble, l'UIP a cherché à encourager le dialogue politique tout au long de l'Assemblée. L'Organisation croit fermement en la diplomatie parlementaire, la coopération et la communication. Il est donc regrettable que certains parlements aient refusé de participer à l'Assemblée à Doha. L'UIP a publié une déclaration présidentielle sur la diplomatie parlementaire, dans laquelle il est souligné que le recours à des sanctions politiques à l'encontre de parlementaires représentant leur peuple est inacceptable. L'UIP exprime également son rejet de toute mesure non conforme au droit international. Ces mesures comprennent des mesures unilatérales telles que les sanctions, embargos et blocus qui ne sont pas prescrits par la communauté internationale et en particulier l'ONU. L'UIP se félicite de l'évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne et espère que les parties concernées régleront les questions en suspens, telles que la dénucléarisation complète et la paix durable dans cette zone, par le dialogue fondé sur les accords trouvés par les dirigeants lors des Sommets intercoréen et de Pyongyang-Washington. Pour sa part, l'UIP continuera sans relâche à encourager le dialogue parlementaire entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, dans le cadre des efforts globaux visant à instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne.

L'un des défis les plus importants que l'UIP doit affronter consiste à trouver comment établir un dialogue dans les situations complexes. Les parlementaires représentent la pluralité, ce qui ouvre de grandes possibilités de paix et de dialogue. Les Membres sont engagés en faveur d'une éducation pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme. Ils doivent maintenant regagner l'assemblée de leur pays respectif et mettre en œuvre des politiques éducatives capables de transformer la réalité. La création d'un monde inclusif, pacifique et tolérant passe par une éducation inclusive, qui enseigne la paix, le respect et l'amour. Les pays doivent œuvrer ensemble pour que chacun bénéficie de véritables possibilités.

Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil de la choura du Qatar a organisé une Assemblée très fructueuse en très peu de temps, et ce en dépit du blocus pesant sur le pays. Le nombre de participants atteint un niveau record, avec quelque 160 délégations conduites par 80 Présidents de parlement et 40 Vice-Présidents, ainsi que sept Membres associés, 30 observateurs et de nombreux autres éminents invités. Le niveau de participation élevé traduit un rejet du blocus injuste et illégitime qui pèse sur le Qatar. Tout au long de l'Assemblée, les délégués ont pu exprimer librement leur opinion et engager un dialogue constructif sous le regard de la communauté internationale. Toutes les réunions se sont déroulées dans l'esprit de Doha, dans le cadre d'un dialogue constructif et dans un esprit de tolérance, de liberté, de respect des autres, pour le plus grand bien de l'humanité. Lors de la cérémonie d'ouverture, Son Altesse le Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, Émir du Qatar, a montré son engagement en faveur de la solidarité et des valeurs humaines, qui devraient constituer le socle des relations internationales. Sa participation témoigne également de l'importance de l'UIP. La 140^e Assemblée de l'UIP à Doha est le début d'un processus de coopération long et constructif entre le Qatar, l'UIP et les parlements du monde.

Adressant ses remerciements à tous les participants, il déclare que la 140^e Assemblée de l'UIP est close.

La séance est levée à 18 h 25.

Déclaration de Doha

Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit

*que la 140^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Doha, 10 avril 2019)*

Nous, parlementaires de 160 pays et de plus d'une vingtaine d'organisations parlementaires régionales, réunis à Doha (Qatar) pour la 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, reconnaissons l'importance de l'éducation comme vecteur du renforcement de la paix, de la sécurité et de l'état de droit.

La paix, la sécurité et l'état de droit sont des objectifs permanents de la communauté internationale. Ce sont des conditions qui doivent être réunies pour que les peuples puissent mener une vie heureuse et constructive, et maximiser leur potentiel socio-économique – en tant qu'individus, membres d'une famille et d'une communauté, et citoyens engagés. Malgré des efforts constants pour mettre en place, au niveau national et international, de solides institutions et mécanismes de règlement pacifique des différends et désaccords, diverses formes de conflits continuent d'affliger la plupart de nos sociétés. Les mesures unilatérales prises par des Etats contre d'autres Etats sans autorisation de la communauté internationale peuvent aussi avoir des conséquences négatives sur la sécurité, la stabilité et les moyens de subsistance des populations. Nous sommes conscients du fait que le maintien de la paix, la garantie de la sécurité et la protection de l'état de droit restent des objectifs qui requièrent notre attention pleine et entière.

Le XXI^{ème} siècle est caractérisé par différentes formes de violence. Les interventions militaires, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les cyberattaques, les guerres civiles, les insurrections armées et la violence perpétrée par des gangs sont autant de phénomènes qui évoquent un monde de danger et d'insécurité croissants. Cependant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la plupart des violences meurtrières n'ont pas lieu dans des zones de conflit. Selon le rapport *Global Violent Deaths 2017*, publié par Small Arms Survey, au moins 560 000 personnes ont trouvé une mort violente en 2016, mais seulement 99 000 d'entre elles (18 %) ont été tuées dans des zones de guerre. Ces statistiques montrent qu'il nous faut repenser la manière dont nous concevons la paix, la sécurité et l'état de droit à l'échelle internationale.

L'Objectif 4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous rappelle le lien entre **éducation** et **paix**. En outre, l'éducation est reconnue comme un droit fondamental. L'Objectif 4 renforce l'idée que l'éducation ne se limite pas à transformer les individus en acteurs d'un système productif : elle crée aussi un sentiment de citoyenneté et d'appartenance à une communauté. L'éducation doit aider tout un chacun à comprendre le monde, à participer à la vie publique et, au bout du compte, à garantir la cohésion sociale sur la base de valeurs communes. L'éducation est aussi le dénominateur commun qui contribue à mettre femmes et hommes, ruraux et urbains, sur un pied d'égalité et à assurer à tous l'égalité des chances dans la société.

En notre qualité de parlementaires, nous sommes déterminés à appuyer des mécanismes et à financer des mesures visant à promouvoir l'éducation, en tant que vecteur du renforcement de la paix, de la sécurité et de l'état de droit, en conformité avec les ODD, en particulier l'Objectif 4. Cet appui comprend les axes suivants :

Assurer à tous un accès équitable à l'éducation – Nous sommes conscients du fait que l'accès à l'éducation est limité par d'importants obstacles sociaux et, en conséquence, nous nous engageons à :

- adopter des lois nationales qui garantissent l'éducation, en tant que droit universel réalisé grâce à des services publics et privés, accessibles et inclusifs, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**, au **Pacte international relatif aux droits civils et politiques**, à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux autres instruments internationaux pertinents ;
- encourager l'adoption de mesures législatives qui permettront d'atteindre le plein exercice du droit à l'éducation, de manière autonome ou grâce à l'aide et à la coopération internationales ;

- veiller à ce que, d'ici à 2030, tous les enfants et tous les adolescents suivent un cycle complet de développement de la petite enfance et d'enseignement primaire et secondaire, en conformité avec la [cible 4.1 de l'Objectif 4](#) ;
- mettre en place des infrastructures éducatives, dotées de financements adéquats, à tous les niveaux (préscolaire, primaire, secondaire et post-secondaire) pour répondre aux besoins des personnes les plus défavorisées parmi les enfants, les jeunes, les adultes, les migrants, les réfugiés et les populations déplacées dans leur propre pays ;
- rendre l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur plus accessibles, notamment en augmentant le nombre de bourses d'étude et de prêts individuels à taux abordables, en particulier à l'intention des personnes issues de milieux défavorisés ;
- bâtir et moderniser des infrastructures éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants, des personnes handicapées et des femmes, et qui offrent des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation, et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation aux femmes, aux filles, aux hommes, aux garçons, et aux groupes vulnérables de la population, dont les personnes handicapées, les personnes autochtones, les personnes déplacées dans leur propre pays, les réfugiés, les migrants économiques et les personnes venant d'un milieu défavorisé, notamment en s'attaquant aux causes profondes de leur sous-représentation dans le système éducatif, telles que la stigmatisation, la discrimination, la violence et le manque de ressources ou d'infrastructures adaptées ;
- veiller à ce que les détenus aient également accès à l'éducation afin de faciliter leur réinsertion dans la société.

Offrir une éducation de qualité et en faciliter l'accès – En tant que législateurs, nous avons les moyens de créer un cadre juridique et un environnement réglementaire qui garantissent non seulement un accès équitable à l'éducation, mais également une éducation de qualité pour tous. Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat donné doit recevoir une éducation de qualité. Cela est essentiel à la promotion d'un plus grand respect des valeurs démocratiques¹, au maintien de la démocratie², et à l'égalité participation des femmes et des hommes à la vie politique, ainsi qu'à leur bien-être³. De ce fait, nous nous engageons à :

- promouvoir, en conformité avec la [cible 1 de l'Objectif 4](#), des politiques et des réglementations publiques garantissant une éducation de qualité, gratuite et équitable pour tous (femmes et filles, hommes et garçons) ;
- veiller à ce que l'éducation soit incorporée dans un plan complet de développement national ;
- développer l'enseignement et les possibilités d'éducation pour les adultes selon une approche de formation tout au long de la vie, en particulier à l'intention des personnes qui n'ont pas eu précédemment accès à l'éducation ;
- accroître le nombre d'enseignants qualifiés, y compris grâce à la coopération internationale, en particulier parmi les populations vulnérables ou défavorisées ;
- promouvoir l'élaboration de programmes d'enseignement favorisant l'inclusion sociale, la tolérance, l'égalité des sexes et une culture de paix et de compréhension mutuelle ;
- promouvoir des politiques et des réglementations publiques qui assurent l'accueil des populations en déplacement dans les systèmes nationaux d'éducation, en prévoyant des mécanismes de prise en compte des précédents acquis scolaires et des compétences.

Promouvoir un engagement civique productif au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) – Il en découle un sentiment d'appartenance à la communauté mondiale, dont les membres ressentent une solidarité et une identité collective à l'échelle locale, nationale et mondiale. Dans cette optique, nous nous engageons à :

- veiller, conformément à la [cible 7 de l'Objectif 4](#), à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable et un engagement civique productif ;

¹ Résolution sur la *Mise en œuvre de politiques d'éducation et de la culture favorisant un plus grand respect des valeurs démocratiques*, 89^{ème} Conférence interparlementaire, New Delhi, 17 avril 1993, archive.ipu.org/conf-f/89-2.htm

² *Déclaration universelle sur la démocratie*, 98^{ème} Conférence interparlementaire, Le Caire, 16 septembre 1997, archive.ipu.org/cnl-f/161-dem.htm

³ Résolution sur *L'éducation et la culture en tant que facteurs indispensables à une participation accrue des hommes et des femmes à la vie politique, ainsi qu'au développement des peuples*, 105^{ème} Conférence interparlementaire, La Havane, 6 avril 2001, archive.ipu.org/conf-f/105-2.htm

- proposer des activités extra-scolaires qui donnent aux jeunes l'occasion de s'impliquer dans la politique par l'intermédiaire de leurs écoles, au niveau local, et au niveau national, notamment en encourageant ceux qui n'ont pas atteint l'âge de voter à participer aux gouvernements étudiants et aux parlements de jeunes ;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes qui donnent aux enfants, aux jeunes et aux adultes, ainsi qu'aux personnes appartenant à des groupes marginalisés et défavorisés, la possibilité d'obtenir, en classe ou dans le cadre de services communautaires, un enseignement sur l'engagement civique, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, le gouvernement, l'histoire, le droit et l'économie qui encourage la pensée critique et la responsabilité sociale, et qui font obstacle à l'enseignement de la haine et de la discrimination sous quelque forme que ce soit ;
- appuyer une éducation qui favorise la réalisation des objectifs de justice transitionnelle dans les sociétés sortant d'un conflit et tienne compte de l'héritage du passé de manière à empêcher que des atrocités ne se reproduisent ;
- soutenir les consultations et les campagnes de sensibilisation nationales auprès de nos électeurs pour promouvoir la citoyenneté mondiale ainsi que le dialogue et le respect interculturels et interconfessionnels ; et
- promouvoir la coopération interparlementaire qui appuie des programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale, notamment grâce à des initiatives d'échanges et de coopération mises en œuvre par les étudiants et les syndicats de jeunes.

Appuyer l'éducation non formelle (ENF) – Il s'agit d'un autre moyen d'apprentissage et de développement des compétences tout au long de la vie qui offre à tous des opportunités de recevoir un enseignement. Nos engagements sont notamment les suivants :

- garantir, conformément à la [cible 3 de l'Objectif 4](#), l'égalité d'accès de tous les hommes et de toutes les femmes à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité à un coût abordable, y compris au niveau universitaire ;
- accroître le nombre de bourses d'études accordées, en particulier à des personnes issues de milieux défavorisés, en vue d'une formation professionnelle ou de l'inscription à des programmes d'apprentissage des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à des programmes techniques, d'ingénierie et scientifiques ;
- éliminer les disparités entre les sexes et faciliter l'égalité d'accès à la formation professionnelle pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons, ainsi que les groupes vulnérables de la population ;
- bâtir et moderniser des infrastructures éducatives non formelles qui tiennent compte des besoins des enfants, des personnes handicapées et des femmes, et qui offrent des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces ;
- accroître le nombre de professionnels qualifiés dispensant une formation professionnelle, notamment grâce à la coopération internationale, en particulier dans les communautés vulnérables ou défavorisées ; et
- mettre en place, en consultation avec les acteurs de la société civile, un système cohérent d'accréditation et de contrôle qualité pour l'éducation non formelle.

Protéger les systèmes éducatifs dans les situations de conflit ou d'insécurité – D'après le rapport *Education under Attack 2018*, publié par la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, plus de 12 700 attaques ont été perpétrées contre des écoles entre 2013 et 2017, portant préjudice à plus de 21 000 élèves et enseignants dans au moins 70 pays. Reconnaisant l'importance et l'urgence de cette situation, nous nous engageons à :

- exhorter les gouvernements à adhérer à la *Déclaration sur la sécurité dans les écoles*, qui donne aux Etats la possibilité d'exprimer un large soutien politique en faveur de la protection et de la poursuite de l'éducation dans les conflits armés ;
- veiller à ce que les cadres juridiques nationaux pour la protection des infrastructures éducatives (écoles, universités, instituts, etc.) dans les situations de conflit ou d'insécurité tiennent compte des violations liées à l'éducation ;
- fournir un financement durable aux programmes internationaux, pilotés par des organisations telles que l'UNRWA, le HCR, l'UNICEF et l'UNESCO, qui garantissent aux enfants réfugiés un accès à une éducation de qualité ;
- mener des activités de sensibilisation aux violations du droit international humanitaire (DIH) liées à l'éducation, en intégrant les principes du DIH et de la *Déclaration sur la sécurité dans les écoles* à l'éducation des enfants et des adultes, ainsi qu'en mettant l'accent sur l'éducation dans la formation dispensée aux forces armées nationales et aux acteurs étatiques et non étatiques associés ;

- élaborer une politique globale de protection des écoles dans les situations de conflit ou d'insécurité, et faire participer toutes les institutions gouvernementales concernées, les services de sécurité étatiques, les organes éducatifs et les organisations de la société civile, à tous les niveaux, à l'élaboration et à l'application de cette politique ;
- veiller à ce que les forces de sécurité étatiques et les acteurs armés non traditionnels n'installent pas de postes de contrôle et d'infrastructures militaires à proximité des écoles et des établissements d'enseignement ;
- entamer un dialogue avec les forces de sécurité étatiques et d'autres acteurs armés afin de leur demander de ne pas utiliser les écoles et les infrastructures éducatives à des fins militaires et de cesser l'entreposage, le stockage et l'utilisation des armes dans ces établissements ;
- élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à garantir la sécurité du transport et du passage des élèves et du personnel éducatif sur les itinéraires menant aux infrastructures éducatives formelles et non formelles, et veiller à la protection physique des bâtiments éducatifs eux-mêmes, notamment en utilisant des technologies telles que les systèmes d'alerte précoce ;
- prévoir et fournir, dans les situations de conflit armé ou d'insécurité et lorsque l'accès aux infrastructures éducatives est limité, des ressources adéquates pour offrir une éducation par d'autres moyens (par exemple, grâce aux écoles communautaires ou à l'enseignement à distance), si de tels moyens sont appropriés et disponibles ; ces mesures contribueraient à garantir que l'éducation reste poursuivie et accessible dans les situations de conflit armé ou d'insécurité ; et
- encourager la collaboration avec les organisations communautaires et les comités locaux et le soutien qu'ils apportent en vue d'élaborer des mesures de protection en milieu scolaire, notamment par l'intermédiaire des comités de protection de l'éducation.

En adoptant la présente Déclaration, nous reconnaissons que toutes nos sociétés sont, à différents degrés, confrontées à l'intolérance, à la marginalisation et à l'exclusion. Comme l'a affirmé le Secrétaire général de l'ONU, pour parvenir à la paix et à la sécurité, "nous devons enseigner l'amour à nos enfants avant que d'autres ne leur enseignent la haine". En tant que législateurs, nous reconnaissons que fournir une éducation accessible et de qualité pour tous est un élément crucial à cet égard. Non seulement l'éducation offre aux individus des compétences tangibles grâce auxquelles ils trouveront un emploi productif, mais elle leur permet aussi d'acquérir des aptitudes de base qui favorisent l'engagement civique et réduisent la probabilité qu'ils recourent à la violence pour résoudre des conflits. Dans un monde en constante évolution, nous devons exercer nos prérogatives de législation, de contrôle et de budgétisation pour faire en sorte que l'éducation soit adaptable et adéquate pour répondre aux défis auxquels nos sociétés doivent faire face.

Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des Etats, et de violer les droits de l'homme

Résolution adoptée par consensus* par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP (Doha, 10 avril 2019)

La 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

réaffirmant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant le strict respect des principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale des Etats, de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues, de l'autodétermination des peuples, du non-recours à l'emploi ou à la menace de la force dans les relations internationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de la promotion et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion,

rappelant les définitions des mercenaires figurant à l'article 47 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949 et à l'article premier de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires de 1989,

rappelant également que le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève est applicable dans les conflits armés internationaux et que la Convention internationale relative aux mercenaires est applicable dans tous les conflits armés,

notant qu'il n'existe aucun instrument juridique international relatif aux combattants étrangers ou aux combattants terroristes étrangers ainsi qu'aucune définition juridique communément admise de ces termes ; et que le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes emploie la définition suivante pour les combattants étrangers : "individus qui quittent leur pays d'origine ou de résidence habituelle pour commettre des actes de violence dans le cadre d'une rébellion ou au sein de groupes armés non étatiques participant à un conflit armé",

considérant que le Document de Montreux du 17 septembre 2008 sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés définit les entreprises militaires et de sécurité privées comme des entités commerciales privées qui, quelle que soit la façon dont elles se décrivent, fournissent des services militaires et/ou de sécurité comprenant en particulier la garde armée et la protection de personnes et d'objets tels que les convois, les bâtiments et autres lieux ; la maintenance et l'exploitation de systèmes d'armement ; la détention de prisonniers ; et le conseil ou la formation des forces locales et du personnel de sécurité local,

considérant également que les membres du personnel, employés et dirigeants des entreprises militaires et de sécurité privées sont les personnes qui sont employées, directement ou par contrat, par une entreprise militaire et de sécurité privée,

consciente du fait que les activités des entreprises militaires et de sécurité privées respectent dans la plupart des cas les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques,

réaffirmant que les membres du personnel des entreprises militaires et de sécurité privées ont l'obligation, indépendamment de leur statut, de respecter le droit international humanitaire applicable et les obligations de l'Etat au regard des droits de l'homme, et qu'ils sont passibles de poursuites s'ils commettent des actes reconnus comme des crimes par le droit national applicable ou le droit international ; et, en outre, que les entreprises militaires et de sécurité privées ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, de prendre des mesures pour mettre fin aux abus commis par les membres de leur personnel et de prévoir des processus visant à offrir un recours effectif aux victimes ou de coopérer à de tels processus,

* Les délégations de l'Allemagne, de l'Arménie, de la Finlande, de la France, de l'Islande, de la Norvège, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Suède ont exprimé une réserve sur l'ensemble de la résolution.

rappelant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la résolution 71/182 du 19 décembre 2016, et les résolutions du Conseil des droits de l'homme 15/12 du 30 septembre 2010, 15/26 du 1^{er} octobre 2010, 18/4 du 29 septembre 2011, 21/8 du 27 septembre 2012, 24/13 du 26 septembre 2013, 27/10 du 25 septembre 2014, 30/6 du 1^{er} octobre 2015, 33/4 du 29 septembre 2016, 36/3 du 28 septembre 2017 et 39/5 du 27 septembre 2018, ainsi que toutes les résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme à ce sujet, la résolution du Parlement européen du 4 juillet 2017 sur les sociétés de sécurité privées, le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (2010) et la Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique (1977),

rappelant également les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (1325, 1888, 1960) et, en particulier, la résolution 1820, qui reconnaît que toutes les formes de violence sexuelle dans les conflits armés peuvent constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,

se déclarant gravement préoccupée par le danger que les activités mercenaires présentent pour la paix et la sécurité dans différentes régions du monde, en particulier dans des zones de conflit armé, et par la menace qu'elles font peser sur l'intégrité et le respect de l'ordre constitutionnel des pays touchés ,

se déclarant également gravement préoccupée par les nombreuses violations des droits de l'homme commises par des mercenaires et des combattants étrangers, y compris ceux engagés par des entreprises militaires et de sécurité privées, contre la population civile, notamment les exécutions extrajudiciaires, les viols, la réduction en esclavage des femmes et des enfants, la torture, les disparitions forcées et les enlèvements, les pillages et les arrestations et détentions arbitraires,

déplorant la tendance inquiétante qu'est la violence, dont la violence sexuelle telle que le viol en tant qu'arme de guerre visant des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et consternée par le rétablissement extrêmement difficile des survivants qui, une fois rentrés chez eux, subissent un traitement sévère, étant notamment stigmatisés et abandonnés par leur conjoint et d'autres membres de leur famille,

notant avec préoccupation que les enfants sont de plus en plus souvent victimes de mercenaires et de combattants étrangers, y compris ceux employés par des entreprises militaires et de sécurité privées, qu'ils soient recrutés de force comme enfants soldats ou utilisés à des fins d'esclavage sexuel ou autres,

fermement convaincue qu'il est essentiel pour consolider la paix de traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme et de veiller à ce que les victimes de ces violations soient informées de leurs droits et qu'elles aient pleinement accès à la justice et aux voies de recours,

réaffirmant que l'utilisation, le recrutement, le financement, la protection et l'instruction de mercenaires dans les conflits armés, ainsi que de combattants étrangers, y compris ceux engagés par des entreprises militaires et de sécurité privées dans les conflits armés, préoccupent gravement tous les Etats et contreviennent aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

condamnant tout Etat qui autorise, encourage ou tolère le recrutement, le financement, l'instruction, le rassemblement, le transit et l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers, ainsi que l'utilisation du secteur privé et d'entreprises militaires et de sécurité privées dans le but de violer les droits de l'homme, d'ébranler et/ou de compromettre l'intégrité territoriale des Etats souverains à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues et leur ordre constitutionnel,

demeurant préoccupée par le recrutement de mercenaires, financé par l'Etat, dans le but de compromettre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'ordre constitutionnel d'autres Etats,

1. *décide* de coopérer étroitement avec l'Assemblée générale des Nations Unies en vue d'élaborer et d'adopter des critères juridiques communs permettant de concevoir une définition juridique des mercenaires et des combattants étrangers ; et, à cet égard, invite le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à élaborer, sur la base des documents juridiques internationaux existants, de tels critères et à les soumettre à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

2. *exhorte* tous les parlements à prendre des mesures législatives pour veiller à ce que leurs ressortissants ne participent pas au recrutement, au rassemblement, au financement, à l'instruction, à la protection ou au transit de mercenaires ou de combattants étrangers, y compris ceux employés par des entreprises militaires et de sécurité privées, aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et à la planification d'activités visant à déstabiliser la situation dans un Etat ou à ébranler ou compromettre, totalement ou en partie, l'intégrité territoriale ou l'unité politique d'Etats souverains et indépendants ;
3. *demande* aux parlements de modifier leur législation en vigueur afin de prévenir et de sanctionner le recrutement, le rassemblement, le financement, l'instruction, la protection ou le transit de mercenaires ou de combattants étrangers, y compris ceux employés par des entreprises militaires et de sécurité privées, qui mènent des activités visant à déstabiliser la situation dans un Etat et/ou à violer les droits de l'homme et le droit international humanitaire ;
4. *demande également* aux parlements d'adopter des lois pour promouvoir l'interdiction du recrutement, de l'instruction, de l'embauche ou du financement de combattants étrangers, y compris ceux employés par des entreprises militaires et de sécurité privées intervenant dans des conflits armés, afin de déstabiliser les régimes constitutionnels et/ou de violer les droits de l'homme et le droit international humanitaire ;
5. *encourage* les parlements à mettre en place des mécanismes nationaux de réglementation afin d'enregistrer les activités visant à engager d'anciens militaires ou des membres en service actif en permission aux fins d'assistance militaire importée pour veiller à ce que les services importés n'entraient l'exercice des droits de l'homme, ne violent les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans l'Etat destinataire, et ne soient destinés à compromettre l'ordre constitutionnel ou l'intégrité territoriale dudit Etat ;
6. *invite* les parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager de prendre les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires ou pour la ratifier ;
7. *demande* aux parlements et aux gouvernements d'incorporer les dispositions de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires dans leur législation nationale afin d'éliminer les activités mercenaires et de mieux surveiller l'application de la Convention ;
8. *exhorte* les Etats à tenir compte des droits des femmes, de l'égalité des sexes et des besoins particuliers des femmes et des filles dans tous les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, et souligne l'importance de la participation égale des hommes et des femmes à ces efforts ;
9. *souligne* l'importance de la participation des femmes en tant que négociatrices, et la contribution des femmes et des filles à l'échelon local en faveur d'une paix inclusive et durable ;
10. *condamne* le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés par tous les acteurs et invite les parlements à modifier leurs législations respectives afin de criminaliser ces pratiques dans la législation nationale ;
11. *condamne fermement* les politiques visant à développer des attitudes et des états d'esprit militants/agressifs chez les enfants ;
12. *condamne* les activités mercenaires dans les zones de conflits armés en cours et dans de futurs conflits après l'adoption de cette résolution, ainsi que la menace qu'elles représentent pour l'intégrité et le respect de l'ordre constitutionnel des Etats souverains, la paix et la sécurité internationale, les droits de l'homme et le droit international humanitaire

13. *condamne également* les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises par des combattants étrangers, y compris ceux engagés par des entreprises militaires et de sécurité privées, ainsi que la menace qu'elles représentent pour l'intégrité de l'ordre constitutionnel des Etats souverains, la paix et la sécurité internationale, et les droits de l'homme et le droit international humanitaire ;
14. *demande* aux Etats de veiller à ce que ceux qui engagent des entreprises militaires et de sécurité privées, les représentants gouvernementaux, qu'ils soient commandants militaires ou supérieurs civils, ainsi que les dirigeants d'entreprises militaires et de sécurité privées, soient tenus responsables des crimes relevant du droit international commis par des combattants étrangers engagés par ces entreprises et sous leurs autorité et contrôle effectifs, en raison de leur incapacité à exercer correctement un contrôle sur ces combattants étrangers conformément au droit international ;
15. *demande également* aux Etats d'introduire des mesures leur permettant d'assurer le contrôle des activités des entreprises militaires et de sécurité privées, non seulement de celles qui se déroulent sur leur territoire, mais aussi, pour ce qui est de leurs entreprises nationales, de celles qui se déroulent dans tout autre pays ;
16. *demande en outre* aux Etats de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit armé, et de combler les lacunes en ce qui concerne la responsabilisation et l'impunité dans le cadre des poursuites pénales à l'encontre des mercenaires et des combattants étrangers, y compris les membres du personnel des entreprises militaires et de sécurité privées qui ont commis des actes de violence sexuelle et sexiste, ainsi que de tous ceux qui les commanditent,
17. *condamne* toute forme d'impunité accordée aux auteurs de violations du droit international dans le cadre de leurs activités mercenaires et à ceux qui sont responsables de l'utilisation, du recrutement, du financement et de l'instruction de mercenaires, et exhorte tous les Etats, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à les traduire en justice, sans discrimination ;
18. *condamne également* toute forme d'impunité accordée aux dirigeants d'entreprises militaires et de sécurité privées impliqués dans des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et exhorte tous les Etats, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à les traduire en justice, sans discrimination ;
19. *condamne en outre* toute forme d'impunité accordée aux combattants étrangers et à ceux qui sont responsables de l'utilisation, du recrutement, du financement et de l'instruction de combattants étrangers pour les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qu'ils ont commises, et exhorte tous les Etats, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à les traduire en justice, sans discrimination ;
20. *demande* aux parlements, conformément au droit international, de coopérer étroitement dans le but de traduire en justice les personnes qui sont accusées d'activités mercenaires ainsi que les combattants étrangers, y compris lorsqu'il s'agit de dirigeants d'entreprises militaires et de sécurité privées, qui ont commis des violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme, de les tenir responsables de leurs actes et de veiller à ce qu'ils soient jugés par un tribunal compétent, indépendant et impartial, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire ;
21. *demande également* aux parlements d'adopter des lois claires et précises pour renforcer l'accès des victimes des violations du droit international perpétrées par les mercenaires, les combattants étrangers et les membres du personnel des entreprises militaires et de sécurité privées à l'aide juridique, à l'assistance et aux recours intégraux et efficaces ;
22. *décide* de rester saisie de la présente question.

Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables

Résolution adoptée à l'unanimité par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP (Doha, 10 avril 2019)

La 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

notant qu'en septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/L.1), et que ce programme comprend 17 objectifs ambitieux et 169 cibles intégrant les impératifs économiques, sociaux et environnementaux dans un cadre destiné à guider l'action des gouvernements jusqu'en 2030,

reconnaissant que les règles et les formes de commerce et d'investissement influenceront sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), et que la conduite du commerce de façon juste et libre, dans un environnement commercial prévisible et favorable, produira des résultats durables et équitables, il s'ensuit que les parlements doivent jouer un rôle clé pour atteindre cet objectif ainsi que pour mesurer et communiquer les progrès accomplis,

prenant acte du travail accompli par l'UIP pour examiner le rôle du commerce et de l'investissement dans le développement durable, notamment lors de sa 112^{ème} Assemblée (Manille, 2005), qui a noté "le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes internationaux novateurs de financement et de commerce propres à permettre le règlement du problème de la dette et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement", et plus récemment, lors de sa 128^{ème} Assemblée (Quito, 2013), qui a appelé "les parlementaires et l'UIP à jouer un rôle central en faveur du commerce équitable, dans une perspective de développement durable",

tenant compte de la résolution adoptée par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, 2017), qui souligne l'importance de l'inclusion financière des femmes pour la réalisation des ODD,

tenant également compte des cibles relatives au commerce contenues dans les ODD, à savoir les cibles 17.10, "Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement" ; 17.11, "Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020" ; et 17.12, "Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés",

se référant aux règles et normes de conduite responsable des entreprises, telles que les *Principes directeurs pour les entreprises multinationales* de l'OCDE et les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*, unanimement approuvés en 2011 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU,

ayant à l'esprit que, outre les cibles ayant spécifiquement trait au commerce, les résultats de plusieurs autres cibles seront influencés par les échanges et les investissements internationaux, notamment ceux des cibles 8.2, "Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre" ; 8.A, "Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés" ; 9.3, "Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés" ; et 10.A, "Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce",

notant la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont la mise en œuvre intégrale pourrait, selon les estimations de l'OMC, faire grimper le produit intérieur brut annuel mondial d'un demi-point de pourcentage et profiter de manière plus que proportionnelle aux pays en développement, y compris aux pays les moins avancés,

tenant dûment compte des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), notamment du plan d'action en six étapes pour investir dans les ODD/le Programme 2030 qui figure dans la publication de 2017 intitulée *Mobilizing investment for the Sustainable Development Goals*, et du document de 2015 intitulé *Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable*,

notant l'intérêt que présente le commerce pour accroître l'autonomisation et la participation des femmes à l'activité économique, notamment l'entrepreneuriat féminin,

reconnaissant qu'en tant que communauté mondiale, nous devons changer les modèles de production et de consommation afin de réduire la consommation des ressources, les émissions de gaz à effet de serre et les dégradations environnementales en accordant une attention particulière aux ressources en eau et que, sur cette base, le fait de vouloir rendre le commerce davantage équitable et durable n'est pas contradictoire avec les objectifs de réduction des déchets et de lutte contre l'épuisement des ressources et les émissions de gaz à effet de serre, et ne sous-évalue pas les avantages de l'économie circulaire,

notant que, si la négociation, la signature et la ratification des accords commerciaux et d'investissement sont souvent la prérogative de l'exécutif, les parlements ont néanmoins un rôle important à jouer à cet égard, en ce qu'il leur incombe d'adopter des politiques favorisant l'accès aux marchés pour tous et un partage plus vaste des avantages du commerce, de sorte que la libéralisation du commerce ait pour effet de réduire la pauvreté et de stimuler la croissance économique pour tous,

consciente que le commerce mondial pourrait maintenir, voire renforcer, le statu quo en matière de développement et les inégalités existantes, notamment les inégalités entre les sexes, et reconnaissant que l'intégration verticale des chaînes de production et d'approvisionnement par les sociétés multinationales pourrait réduire la concurrence et reléguer les pays moins développés à des activités de production primaire et à moindre valeur ajoutée,

prenant acte des préoccupations des communautés concernant l'impact de la mondialisation sur les déplacements de main-d'œuvre et d'autres effets néfastes de distorsion, notamment dans les industries de subsistance comme l'agriculture, et notant que, si rien n'est fait pour y remédier, ces préoccupations peuvent créer une pression politique qui conduit souvent à des pratiques néfastes comme l'isolationnisme, le chauvinisme et le nativisme,

1. *réaffirme* qu'il est essentiel d'appliquer au commerce et aux investissements une approche multilatérale fondée sur des règles, transparente, équitable, non discriminatoire et ayant l'OMC en son centre, et de disposer de mécanismes d'arbitrage qui favorisent un développement équitable et durable, comme cela est notamment indiqué dans les objectifs généraux et les cibles des ODD/du Programme 2030 ;
2. *réaffirme également* qu'un libre-échange équitable et durable, et des investissements étrangers correctement réglementés peuvent contribuer à réduire la pauvreté, les inégalités, l'instabilité et les conflits, à renforcer les capacités économiques, l'autosuffisance, la coopération internationale et la paix, et à lutter contre le réchauffement climatique ;
3. *souligne* qu'il importe d'intégrer la consommation et la production durables dans les cadres juridiques, les politiques et les réglementations en matière de commerce et d'investissement, afin de progresser vers le développement durable ;
4. *demande* aux parlements de s'attaquer au problème de la sous-représentation des femmes dans l'économie, notamment dans les secteurs de la technologie, de la finance et du commerce, par l'éducation des filles, par des programmes d'éducation et de formation sensibles au genre et par des politiques volontaristes, et d'assurer la participation des femmes à la prise de décision dans ces secteurs ;

5. *appuie* le Cadre intégré renforcé (CIR) en tant que partenariat entre les pays les moins avancés, les organismes internationaux, les bailleurs de fonds et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment les travaux visant à créer un cadre pour intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement aux trois principaux niveaux que sont les politiques, les institutions et les ressources ;
6. *encourage* les parlements à veiller à ce que l'Aide pour le commerce soit fournie et utilisée pour soutenir véritablement le développement économique et le commerce pour les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, par de nombreuses voies, et en particulier par l'intermédiaire du CIR, et tienne compte des mesures prises dans le cadre de la Stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques adoptée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) ;
7. *demande avec insistance* l'incorporation, dans les accords commerciaux, de normes relatives à la conduite responsable des entreprises en général et plus particulièrement aux droits des travailleurs et aux questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail, ainsi que l'inclusion de normes sur la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique et la défense des droits de l'homme, et appelle à une plus large application de ces normes à l'avenir ainsi qu'à l'emploi de mécanismes efficaces visant à garantir leur respect et à la prise en compte des besoins des femmes, notamment en termes d'équité des conditions de travail et d'égalité salariale ;
8. *souligne* que ces normes de conduite responsable des entreprises doivent être mises en œuvre tout au long de la chaîne de valeur ;
9. *demande* aux parlements de veiller à ce que les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques soient dûment prises en compte dans les politiques commerciales internationales, en accordant une attention particulière aux mesures visant à éliminer les obstacles à l'accès au marché des produits et services verts ;
10. *demande également* aux parlements d'être particulièrement attentifs aux programmes gouvernementaux afin de continuer à identifier des solutions concrètes qui élimineront les obstacles au commerce et aux investissements dans les énergies renouvelables ;
11. *demande en outre* aux parlements de charger leurs gouvernements respectifs d'examiner périodiquement les accords nationaux existants en matière de commerce et d'investissement, et de remédier, dans les accords actuels, à tout défaut d'alignement entre les questions de commerce et d'investissement et celles relatives aux politiques industrielles et au développement durable ;
12. *appelle les* parlements à s'assurer de la transparence et de l'efficacité des systèmes juridiques et réglementaires nationaux régissant les échanges commerciaux, et de leur accessibilité aux micro-, petites et moyennes entreprises, notamment en veillant à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ;
13. *invite* les parlementaires à adopter un ou plusieurs ODD et à s'en inspirer dans leurs travaux parlementaires pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs et prévenir les incohérences politiques ;
14. *encourage* les parlements à tenir compte des préoccupations suscitées par les clauses de règlement des différends entre investisseurs et Etats dont le but est de permettre aux entreprises étrangères de réclamer une indemnisation pour les dommages résultant d'une modification des lois et politiques nationales, ainsi que des efforts continus déployés pour réformer le règlement des différends entre investisseurs et Etats, en préservant le droit de réglementer les secteurs de la santé publique, de la protection de l'environnement et des droits de l'homme, et en assurant une protection efficace des investissements étrangers responsables ;
15. *exhorte* les parlements et les gouvernements à mettre l'accent sur la mise en place d'infrastructures et de technologies numériques susceptibles de faciliter les opportunités commerciales dans les pays en développement, et de permettre aux industries existantes d'accéder aux secteurs de production à forte valeur ajoutée, plutôt que de simplement faciliter l'exportation de ressources à faible valeur ajoutée destinées à être intégrées dans des chaînes de valeur risquant d'accentuer les disparités actuelles ;

16. *demande* aux parlements d'examiner, en concertation avec les populations concernées, notamment les femmes, la façon dont les projets d'infrastructure sont planifiés et évalués aux niveaux national, régional et local, afin de s'assurer que ces projets sont de qualité, qu'ils sont alignés sur des priorités renvoyant expressément aux ODD et qu'ils profitent à tous, notamment aux femmes rurales ;
17. *souligne* la nécessité de consacrer davantage de ressources à une éducation de qualité, afin d'accroître le nombre de jeunes et d'adultes qui possèdent des compétences pertinentes, notamment techniques et professionnelles, pour promouvoir l'emploi, le travail décent et l'entrepreneuriat, afin de favoriser le développement industriel et l'innovation ;
18. *demande* aux parlements de prévoir un cadre législatif propice et le soutien nécessaire pour les programmes gouvernementaux visant à mettre en place des infrastructures efficaces pour les services de communication électronique et les services financiers numériques, en tenant compte du fait que le commerce électronique et l'accès aux technologies financières et à des technologies de communication compétitives sur le plan international sont tout aussi importants que les infrastructures traditionnelles non numériques et sont également essentiels pour libérer le potentiel de développement des pays les moins avancés et réduire les disparités entre les sexes en matière d'accès aux services financiers et de communication numériques ;
19. *demande également* aux parlements d'encourager les parties concernées à surveiller de près l'affectation sectorielle des investissements directs étrangers, notamment dans les secteurs qui, comme le soulignent les ODD/le Programme 2030, permettent de réduire la pauvreté et les difficultés économiques ;
20. *exhorte* les parlements à s'assurer que les cadres législatifs et politiques reconnaissent et visent à réduire les obstacles qui empêchent les femmes, les jeunes et les populations vulnérables d'accéder aux marchés et de profiter des avantages de la libéralisation du commerce, dans l'optique d'autonomiser ces groupes et de produire des retombées justes et équitables ;
21. *exhorte également* les parlements à adopter des lois et des cadres d'action pertinents pour permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) de se joindre à la chaîne d'approvisionnement internationale en créant un environnement commercial favorable aux PME et en renforçant leurs capacités humaines, techniques et financières afin qu'elles puissent comprendre les politiques et opérations des chaînes d'approvisionnement mondiales et y répondre de manière profitable ;
22. *demande* aux parlements de surveiller tout particulièrement la solidité des systèmes financiers dans tous les pays, car l'efficacité de l'industrialisation, de l'innovation et des infrastructures durables dépend dans une large mesure de la solidité et de la résilience des systèmes financiers.
23. *exhorte* les parlements à promouvoir une législation et des politiques qui prennent en compte de manière exhaustive les principaux moteurs de la diversification des exportations, dont le rôle est crucial pour transformer les économies et atteindre les ODD, notamment dans les pays en développement en Afrique et dans les pays les moins avancés ; et, dans ce contexte, invite les parlements à concentrer leur action sur le développement des capacités de production, l'accroissement de la part de la production à valeur ajoutée et la diversification de la structure productive nationale, ainsi que sur le développement des infrastructures comprenant les transports, les TIC et l'énergie, et particulièrement les énergies renouvelables.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

dont la 140^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 9 avril 2019)

Débat sur le suivi des résolutions antérieures de l'UIP

Le débat s'est déroulé le lundi 8 avril. M. A. Niyongabo (Burundi) a conduit la première partie de la session, consacrée aux mesures prises par les parlements pour donner suite à trois résolutions adoptées par l'UIP ces dernières années :

- 2015 : *La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles ;*
- 2013 : *Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie ;*
- 2009 : *La liberté d'expression et le droit à l'information.*

Quinze délégués ont donné des informations sur les mesures prises par leur parlement, telles que l'adoption de nouvelles lois. Ils ont également discuté d'autres aspects de la manière dont ces questions ont évolué depuis que les résolutions ont été adoptées. Les délégués ont fait valoir que les grandes plates-formes Internet devaient collaborer étroitement avec les gouvernements pour prévenir ou limiter la possibilité d'être utilisées à des fins malveillantes. Les gouvernements, quant à eux, doivent continuer à renforcer la confiance du public en agissant en toute transparence et en faisant en sorte qu'il n'y ait pas lieu de soupçonner qu'ils essaient de manipuler les espaces numériques pour servir des intérêts politiques. M. Niyangabo a clos la première partie de la session en attirant l'attention sur le nouveau guide de l'UIP intitulé *La liberté d'expression des parlements et des parlementaires : importance et périmètre de la protection*, et a encouragé tous les délégués à s'inspirer des bonnes pratiques décrites dans la publication.

Mme A. Gerken (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission, a conduit la deuxième partie de la session, consacrée à une audition d'experts sur l'action parlementaire visant à lutter contre la désinformation et les "fake news". Les experts étaient M. T. Venturini (France, Centre "Internet et société", Centre national de la recherche scientifique), Mme S. Joshi (Inde, Spécialiste de la vérification à Proto et co-fondatrice de Khabar Lahariya, le seul réseau d'information numérique rural en Inde) et M. P. Nakov (scientifique principal, Qatar Computing Research Institute).

Mme Gerken a interrogé les experts sur les différentes facettes de la désinformation. Tous se sont accordés à dire que les informations falsifiées existaient déjà bien avant la création des médias numériques. Nombre des lois nécessaires pour lutter contre la désinformation sont déjà en place, comme celles sur la diffamation, les discours de haine et les médias traditionnels. Cependant, l'avènement des médias numériques a créé deux dimensions considérablement nouvelles. Tout d'abord, il y a les services fournis par les principales plateformes publicitaires (Google, Facebook, etc.) pour micro-cibler des publics en fonction d'un large éventail de caractéristiques. Une telle pratique est possible grâce à l'énorme quantité de données que ces plates-formes recueillent sur leurs utilisateurs. Deuxièmement, il y a la façon dont les médias sociaux facilitent le partage de contenu, à grande vitesse et auprès d'un nombre illimité de personnes. Ces évolutions fournissent un environnement dans lequel la désinformation peut se propager plus largement et plus rapidement que jamais auparavant.

M. Venturini a fait valoir que l'expression "junk news" était plus appropriée que "fake news". En utilisant l'analogie avec la "junk food" (malbouffe), les junk news peuvent créer une dépendance. Les utilisateurs savent qu'elles ne sont ni bonnes ni exactes, mais ils tirent plaisir et satisfaction en les consommant et en les partageant. Mme Joshi a décrit la façon dont la désinformation s'est répandue dans les communautés rurales en Inde et l'influence qu'elle peut avoir. La période électorale est particulièrement délicate. Les acteurs politiques constituent des réseaux comprenant des milliers de groupes WhatsApp, gérés par des dirigeants communautaires. Ces groupes sont un puissant moyen de façonner l'opinion publique dans les villages et les communautés. Des mesures sont prises pour introduire un service de vérification des faits afin de s'assurer de la véracité des informations

distribuées par le biais de ces groupes WhatsApp, mais le nombre de messages dépasse largement la capacité à vérifier l'exactitude de toutes les informations.

M. Nakov a noté que les junk news étaient utilisées comme une arme politique. De puissants acteurs utilisent la désinformation, en particulier à l'occasion d'élections. L'objectif n'est pas toujours d'influencer directement le résultat d'une élection. Parmi les autres objectifs possibles figure la création de conflits dans la société en exacerbant les tensions existantes, par exemple sur le plan religieux, racial ou culturel. Parallèlement, le fonctionnement des médias sociaux encourage les utilisateurs à adopter des opinions extrêmes, car elles sont plus susceptibles d'attirer l'attention des journalistes et des autres utilisateurs. Cet aspect a tendance à nuire à la qualité du dialogue dans son ensemble.

Neuf délégués ont posé des questions et fait des observations sur les dangers de la désinformation et des junk news. Diverses solutions possibles sont ressorties de la discussion. A long terme, des mesures visant à accroître l'éducation aux médias des enfants, mais aussi de chacun tout au long de la vie, permettraient de sensibiliser davantage et de réduire les risques. A court terme, les parlementaires pourraient exercer une pression accrue sur les plateformes de médias sociaux pour qu'elles s'attaquent sérieusement au problème de la désinformation. Les enquêtes parlementaires pourraient mettre davantage d'informations dans le domaine public. Une réglementation deviendra probablement nécessaire, éventuellement au niveau régional ou international. Les plateformes doivent rendre accessibles au public les algorithmes qu'elles utilisent pour déterminer le contenu à montrer aux utilisateurs, tout comme les entreprises pharmaceutiques doivent tester les nouveaux médicaments avant qu'ils ne soient mis sur le marché. Un journalisme de qualité fait partie de la solution et doit être encouragé.

En fin de compte, il serait souhaitable que les plates-formes numériques changent de modèle, pour exploiter non plus l'attention des utilisateurs (et donc les recettes publicitaires), mais la qualité du contenu. La question de la désinformation est complexe et exige une réponse multidimensionnelle. Les parlements doivent se garder de légiférer trop rapidement, car ils pourraient engendrer d'autres problèmes, notamment sous forme de lois qui limitent indûment la liberté d'expression. Si la tâche peut sembler écrasante, il a été observé ces derniers mois que la pression de l'opinion publique avait conduit à une coopération accrue entre les plates-formes numériques et les gouvernements. C'est important de maintenir cette pression.

Débat préparatoire sur le thème de la prochaine résolution : *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*

Le débat a eu lieu le mardi 9 avril sous la conduite de Mme A. Gerken (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission. La Commission a approuvé la proposition de la Présidente de l'UIP de nommer Mme M. Carvalho (Brésil) co-rapporteuse pour la prochaine résolution, aux côtés de M. H. Millat (Bangladesh) et M. C. Lohr (Suisse). Le débat a été ouvert par les trois rapporteurs ainsi que par M. Z. Mirza, Directeur du service Développement des systèmes de santé (Bureau régional de la Méditerranée orientale, Organisation mondiale de la Santé) et Mme V. Dagnimisom Koutou, Conseillère régionale en plaidoyer pour le Sahel (Save the Children).

Les rapporteurs et les intervenants ont souligné que la couverture sanitaire universelle était à la fois un droit de l'homme et une question de développement. C'est un choix politique et un objectif pertinent. Elle améliore le capital humain et le bien-être socio-économique. La couverture sanitaire universelle est considérée comme un moyen de garantir que toutes les personnes et communautés ont accès au vaste ensemble de services de santé dont elles ont besoin et que ces services sont de qualité suffisante pour être efficaces, tout en veillant à ce que leur utilisation ne cause pas de difficultés financières à l'utilisateur. La question de l'accessibilité et le fait de ne laisser personne de côté sous-tendent le concept de la couverture sanitaire universelle. Le financement est au cœur du débat au sujet de la couverture sanitaire universelle et doit être une priorité pour les parlements. Cette résolution arrive à point nommé pour inciter les parlementaires à agir, car son adoption doit faire suite à la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle qui se tiendra à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019.

Au cours du débat, 33 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole. Les délégués ont insisté sur la nécessité de fournir des services de santé axés sur la personne sans discrimination, notamment en ce qui concerne les groupes marginalisés et vulnérables, qu'il s'agisse ou non de citoyens de leur pays. La couverture sanitaire universelle doit être complète et inclure l'information et la prévention. Une attention particulière doit être accordée à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, ainsi qu'à la santé mentale et à la préparation aux urgences sanitaires et humanitaires. La réalisation de la couverture sanitaire universelle exige également que la solidarité et la coopération internationales soient de mise, tout en assurant l'appropriation nationale des systèmes et des budgets de santé. Les délégués ont en outre souligné que la couverture sanitaire universelle était liée à d'autres questions telles que l'extrême pauvreté et la dégradation de l'environnement.

La Présidente de séance a invité tous les Membres à aider les rapporteurs à rédiger la résolution en fournissant des contributions écrites avant la date limite du 20 avril 2019.

Elections

La Commission a élu de nouveaux membres à son Bureau.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 140^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Doha, 9 avril 2019)*

Le Président de la Commission, M. J.C. Romero (Argentine), a ouvert la session.

Les comptes rendus analytiques de la session précédente, tenue pendant la 139^{ème} Assemblée, ont été adoptés. Le Président a annoncé la nomination de M. P. Akamba (Ouganda) et de M. U. Nyam-Osoz (Mongolie) au Bureau. En l'absence d'objection de la part des participants, la nomination des deux membres a été confirmée.

Le Président a posé le cadre de la session, qui était consacrée à l'examen des ODD en vue de la session de juillet du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. Il a noté que, si certains pays faisaient des progrès considérables en ce qui concernait certains ODD, le monde dans son ensemble accusait un retard dans la mise en œuvre et aucun pays n'était en bonne voie pour atteindre tous les objectifs. Il s'ensuit que les parlements doivent faire davantage pression en faveur de la mise en œuvre au moyen du contrôle et de la législation. Le Président a annoncé les deux réunions-débats de la session.

Réunion-débat 1 : le suivi parlementaire des ODD

M. K. Al Bakkar (Jordanie) et M. A. Rozas (Argentine), puis Mme K. Jabre, Directrice de la Division des Programmes (UIP), ont fait des exposés. Leurs observations et la discussion subséquente avec les participants ont brossé un tableau de l'action parlementaire concernant les ODD, qui était prometteuse mais encore lacunaire sur de nombreux points importants. Des parlementaires représentant le Bangladesh, la Chine, Chypre, l'Iran (République islamique d'), la Macédoine du Nord, la Tunisie et le Viet Nam se sont exprimés à ce sujet.

Comme l'a montré une récente enquête menée par l'UIP auprès de 89 parlements, environ 50 pour cent d'entre eux ont pris des mesures pour institutionnaliser les ODD. Ils ont, par exemple, créé un organe parlementaire spécialisé, un mécanisme de coordination ou un système de bureaux de liaison. Quarante-trois pour cent des parlements ont déclaré avoir intégré les ODD dans les travaux de leurs commissions. Quarante-deux pour cent avaient participé aux mécanismes nationaux de consultation multipartite lorsque de tels mécanismes étaient en place. Sur les 56 parlements qui avaient participé à l'enquête et dont le pays avait présenté un rapport d'examen national volontaire au Forum politique de haut niveau depuis 2016, 43 pour cent avaient été consultés lors de l'élaboration du rapport. Environ la moitié des parlementaires et de leur personnel avaient reçu une formation aux ODD. Dans l'ensemble, ces résultats ont montré que les ODD étaient pris plus au sérieux par les parlements que la génération précédente d'objectifs mondiaux, les OMD. Il n'en reste pas moins que, au sein de chaque parlement, de nombreuses incohérences ont pu être constatées.

Dans de nombreux cas, le contrôle parlementaire a contribué à faire en sorte que les budgets et la législation nationaux soient bien alignés sur les plans nationaux en matière d'ODD. Certains parlements ont appuyé des réformes législatives visant à déléguer la responsabilité des politiques sociales et environnementales aux régions et aux municipalités, ce qui pourrait faciliter les consultations et la participation des citoyens. Dans d'autres pays, des lois ont été adoptées pour encourager les partenariats public-privé relatifs aux ODD, instituer un médiateur, créer un bureau parlementaire du budget ou rendre les informations gouvernementales plus accessibles au public.

Un défi institutionnel récurrent auquel les parlements doivent faire face en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD est le manque de données pertinentes. D'après certains participants, nombre de parlements, en plus de subir des contraintes institutionnelles, étaient confrontés à une économie faible, à une dette publique croissante et au chômage, qui limitaient la marge de manœuvre pouvant être consacrée aux ODD. Les conflits, les mouvements de migrants et les catastrophes environnementales, qui devenaient de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques, forçaient les décideurs à utiliser à d'autres fins les ressources allouées aux ODD.

Toutefois, à mesure qu'ils s'efforcent de faire le nécessaire pour être à la hauteur des ODD, les parlements acquièrent des capacités de contrôle qui leur seront utiles dans tous les domaines politiques et pour des années à venir.

Réunion-débat 2 : discussion sur le thème *Favoriser l'autonomie des personnes et garantir l'inclusion et l'égalité*

Mme R. Wijeratne (Sri Lanka), M. C. Chauvel (Chef d'équipe, Processus politiques inclusifs, gouvernance et consolidation de la paix, PNUD) et M. N. Ahmed (Conseiller exécutif en stratégie, Oxfam International) ont fait des exposés. La discussion a abordé par avance le thème principal de la session que le Forum de haut niveau tiendra cette année, avec un accent particulier sur la gouvernance (ODD 16) et les inégalités (ODD 10). Des interventions ont été faites par le Bangladesh, la France, l'Iraq, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Koweït, la Namibie, Oman, le Qatar, le Samoa, la Turquie et le Zimbabwe.

Les inégalités croissantes sont l'une des principales causes de la désillusion de l'opinion publique vis-à-vis de la politique. Dans le monde entier, une solide majorité du public croit en la démocratie représentative et en l'importance des élections. Cependant, dans la pratique, les gens se sentent exclus de leur propre gouvernement. Plus que jamais, les parlements et les organisations telles que l'UIP et le PNUD doivent s'efforcer de mettre en place des institutions efficaces, inclusives et responsables en lesquelles la population puisse croire.

Les inégalités en matière de revenus et de richesses ne sont pas un phénomène naturel mais le résultat des mauvaises politiques économiques mises en œuvre au cours des quarante dernières années. La déréglementation et la libéralisation débridées ont permis aux riches de s'enrichir plus facilement et, ce faisant, d'acquérir une influence politique. De cette position de pouvoir, les élites riches ont poursuivi des politiques servant leurs intérêts personnels, qui consistaient notamment à baisser les taux d'imposition pour les grandes fortunes et à réduire les budgets alloués aux programmes sociaux, creusant encore l'écart entre les *nantis* et les *démunis*.

La bonne nouvelle est que les inégalités peuvent être corrigées par des politiques progressistes visant à augmenter les salaires et à garantir que les riches paient leur juste part. Parmi les autres moyens de répartir les richesses et d'accroître les chances, on peut citer l'augmentation des investissements dans les biens publics, tels que les soins de santé et l'éducation, en particulier pour les filles, et la promotion de l'entrepreneuriat. Fondamentalement, il faut repenser le modèle économique afin que son objectif direct ne soit pas la croissance en tant que telle, mais le bien-être humain pour tous.

La réalisation de l'égalité des sexes dans les domaines social, économique et politique devrait être une priorité absolue pour tous les gouvernements. L'égalité des sexes n'est pas seulement une question de justice. C'était une bonne politique qui permettrait de faire en sorte que l'économie profite à tous.

Certains participants ont noté que les inégalités entre pays développés et pays en développement méritaient autant d'attention que les inégalités au sein des pays. La coopération au développement (aide) doit continuer de contribuer aux efforts visant à uniformiser les règles du jeu pour les pays en développement. Les règlements en matière d'investissement et de commerce qui désavantagent les pays en développement doivent être modifiés.

A l'approche de la clôture de la session, les participants ont été informés du Forum parlementaire que l'UIP organisera le 15 juillet dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les parlementaires ont été encouragés à se joindre à leur délégation nationale qui se rendra au Forum politique de haut niveau et à répondre à l'enquête de l'UIP sur leur participation aux examens nationaux.

Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation des Pays-Bas pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	1 011	Total des voix positives et négatives .	1 160
Voix négatives	149	Majorité des deux tiers.....	773
Abstentions	99		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		Hongrie	13			Philippines		Absent	
Albanie		Absent		Iles Marshall	10			Pologne	15		
Allemagne	19			Inde	20			Portugal	13		
Angola	14			Indonésie		22		Qatar		11	
Argentine		Absent		Iran		19		République centrafricaine	10		
Arménie		Absent		(Rép. islam. d')				Rép. de Corée	17		
Autriche	10			Iraq	9		6	Rép. de Moldova		Absent	
Azerbaïdjan		Absent		Irlande	7		4	Rép. dém. pop. lao	12		
Bangladesh			20	Islande	10			République tchèque	13		
Bélarus		Absent		Italie	17			République-Unie de Tanzanie		Absent	
Belgique	13			Japon	20			Roumanie	14		
Bénin		Absent		Jordanie		12		Royaume-Uni	18		
Bhoutan	10			Kazakhstan		Absent		Rwanda	12		
Bolivie (Etat plurinational de)			10	Kenya	15			Saint-Marin	10		
Botswana	11			Kirghizistan		Absent		Saint-Vincent-et-les Grenadines	10		
Brésil	22			Koweït		11		Samoa		Absent	
Bulgarie		Absent		Lesotho	11			Sao Tomé-et-Principe	10		
Burkina Faso	13			Lettonie	11			Sénégal			10
Burundi	12			Liban		11		Serbie	12		
Cabo Verde	10			Liechtenstein	8			Seychelles	10		
Cambodge	6		7	Luxembourg	8			Sierra Leone	10		
Cameroun		Absent		Macédoine du Nord		Absent		Singapour	12		
Canada	15			Malaisie	10			Slovénie	11		
Chili	13			Malawi		Absent		Somalie	13		
Chine	23			Maldives		Absent		Soudan			15
Chypre	3		7	Mali	13			Soudan du Sud		Absent	
Costa Rica		Absent		Malte		Absent		Sri Lanka		Absent	
Côte d'Ivoire		Absent		Maroc	13			Suède	13		
Croatie	11			Mexique	20			Suisse	12		
Cuba		Absent		Micronésie (Etats fédérés de)	8			Suriname	8		2
Danemark		Absent		Monaco		Absent		Tadjikistan		Absent	
Djibouti			10	Mongolie		Absent		Thaïlande	18		
El Salvador		10		Mozambique	13			Timor-Leste	11		
Equateur		Absent		Myanmar	17			Tonga	10		
Espagne		Absent		Namibie	11			Trinité-et-Tobago		Absent	
Estonie	11			Népal		Absent		Tunisie		13	
Eswatini	11			Nicaragua			8	Turkménistan		Absent	
Ethiopie		Absent		Niger		Absent		Turquie		18	
Fédération de Russie	20			Nigéria	20			Ukraine		Absent	
Fidji	11			Norvège	12			Uruguay		Absent	
Finlande	12			Nouvelle-Zélande	11			Venezuela (Rép. bolivarienne du)	15		
France	18			Oman		11		Viet Nam	19		
Gabon		Absent		Ouganda	15			Zambie	13		
Gambie		Absent		Ouzbékistan		Absent		Zimbabwe	13		
Géorgie		Absent		Pakistan		Absent					
Ghana	10			Palestine		11					
Grèce	13			Panama		Absent					
Guatemala		Absent		Panama		Absent					
Guinée-Bissau	11			Paraguay		Absent					
Haïti		Absent		Pays-Bas	13						
				Pérou		Absent					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Assurer une protection internationale au peuple palestinien, refuser l'administration israélienne du plateau du Golan occupé, promouvoir les valeurs de coexistence pacifique entre les peuples et les religions, et combattre toutes les formes de racisme et d'intolérance

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Indonésie, du Koweït, du Maroc et de la Turquie pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	491	Total des voix positives et négatives .	869
Voix négatives	378	Majorité des deux tiers.....	579
Abstentions	390		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		Haïti		Absent		Philippines		Absent	
Albanie		Absent		Hongrie		13		Pologne	5		10
Allemagne		19		Iles Marshall		10		Portugal		6	7
Angola		14		Inde			20	Qatar	11		
Argentine		Absent		Indonésie	22			République centrafricaine	10		
Arménie		Absent		Iran (Rép. islam. d')	19			Rép. de Corée			17
Autriche		10		Iraq	15			Rép. de Moldova		Absent	
Azerbaïdjan		Absent		Irlande	11			Rép. dém. pop. lao	6		6
Bangladesh	20			Islande			10	République tchèque		13	
Bélarus		Absent		Italie		17		République-Unie de Tanzanie		Absent	
Belgique		13		Japon		20		Roumanie			14
Bénin		Absent		Jordanie	12			Royaume-Uni		18	
Bhoutan			10	Kazakhstan		Absent		Rwanda			12
Bolivie (Etat plurinational de)	10			Kenya			15	Saint-Marin		10	
Botswana			11	Kirghizistan		Absent		Saint-Vincent-et-les-Grenadines			10
Brésil			22	Koweït	11			Samoa		Absent	
Bulgarie		Absent		Lesotho			11	Sao Tomé-et-Principe	3	7	
Burkina Faso			13	Lettonie		11		Sénégal	10		
Burundi	12			Liban	11			Serbie			12
Cabo Verde			10	Liechtenstein		8		Seychelles		10	
Cambodge			13	Luxembourg		8		Sierra Leone	10		
Cameroun		Absent		Macédoine du Nord		Absent		Singapour	6		6
Canada		15		Malaisie	10			Slovénie		11	
Chili	8		5	Malawi		Absent		Somalie	13		
Chine	23			Maldives		Absent		Soudan	15		
Chypre	6		4	Mali			13	Soudan du Sud		Absent	
Costa Rica		Absent		Malte		Absent		Sri Lanka		Absent	
Côte d'Ivoire		Absent		Maroc	13			Suède		13	
Croatie		11		Mexique	20			Suisse		12	
Cuba		Absent		Micronésie (Etats fédérés de)		8		Suriname	5		5
Danemark		Absent		Monaco		Absent		Tadjikistan		Absent	
Djibouti	10			Mongolie		Absent		Thaïlande	9		9
El Salvador	10			Mozambique			13	Timor-Leste			11
Equateur		Absent		Myanmar			17	Tonga			10
Espagne		Absent		Namibie		11		Trinité-et-Tobago		Absent	
Estonie		11		Népal		Absent		Tunisie	13		
Eswatini			11	Nicaragua	8			Turkménistan		Absent	
Ethiopie		Absent		Niger		Absent		Turquie	18		
Fédération de Russie	20			Nigéria	20			Ukraine		Absent	
Fidji	11			Norvège		12		Uruguay		Absent	
Finlande		12		Nouvelle-Zélande			11	Venezuela (Rép. bolivarienne du)	5		10
France		18		Oman	11			Viet Nam	19		
Gabon		Absent		Ouganda			15	Zambie			13
Gambie		Absent		Ouzbékistan		Absent		Zimbabwe		13	
Géorgie		Absent		Pakistan		Absent					
Ghana			10	Palestine	11						
Grèce	9		4	Panama		Absent					
Guatemala		Absent		Paraguay		Absent					
Guinée-Bissau		11		Pays-Bas		13					
				Pérou		Absent					

Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai

Résolution adoptée par consensus par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP
(Doha, 9 avril 2019)*

La 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

profondément préoccupée par la catastrophe humanitaire qui a frappé le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe depuis que le cyclone Idai a traversé ces pays, provoquant des inondations généralisées dans toute la région, faisant de nombreuses victimes, des milliers de disparus et de blessés, détruisant des maisons, perturbant plus d'un million de vies, déplaçant des centaines de milliers de personnes et provoquant un nombre croissant de morts,

considérant qu'il est trop tôt pour mesurer l'ampleur de la dévastation, que le nombre de victimes devrait encore augmenter et que l'Organisation mondiale de la Santé a mis en garde contre une "seconde catastrophe" si des maladies transmises par l'eau et potentiellement mortelles, comme le choléra, devaient se propager dans cette région sinistrée,

notant que peu de pays pourraient réagir efficacement à une catastrophe de cette ampleur – l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies prévoit que le cyclone Idai fera partie des pires catastrophes météorologiques de l'hémisphère Sud – et certainement pas ces trois pays parmi les plus pauvres du monde, et encore moins le Mozambique, qui sont en pleine crise de la dette et dont le PIB annuel est d'environ 12 milliards de dollars E.-U.,

reconnaissant que ces pays étaient déjà vulnérables aux catastrophes en raison des longues périodes de sécheresse et des pluies insuffisantes dues aux changements climatiques liés au réchauffement planétaire, qui ont entraîné des précipitations abondantes, une hausse du niveau des océans et la formation de tempêtes mortelles, comme le cyclone Idai,

se félicitant des mesures et des efforts déployés par les pays et les organisations d'aide qui fournissent des secours, de la nourriture, des abris temporaires, des dispositifs de traitement de l'eau et des médicaments, et sachant que les ravages généralisés et les infrastructures insuffisantes empêchent les opérations humanitaires et les secours d'atteindre toutes les populations affectées,

se référant à la demande du Secrétaire général de l'ONU réclamant une réponse rapide de la communauté internationale à l'appel éclair de l'ONU lancé le 25 mars 2019 pour récolter 282 millions de dollars E.-U. d'aide d'urgence en faveur du Mozambique pour une période de trois mois, et aux appels révisés concernant le Zimbabwe et le Malawi,

notant la vulnérabilité des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées dans ce contexte, ainsi que les risques que courent les enfants, à la suite du passage du cyclone, d'être vendus comme esclaves par des trafiquants d'êtres humains ou forcés de contracter des mariages précoces par des familles en quête de survie,

reconnaissant que les phénomènes météorologiques extrêmes deviendront, selon toute vraisemblance, plus fréquents, plus graves, plus dévastateurs et plus répandus, et qu'ils pourraient être évités ou atténués par des mesures que la communauté internationale peut prendre aujourd'hui,

rappelant l'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015), qui jettent les bases du développement durable, à faible émission de carbone et résilient, dans un contexte climatique en constante évolution,

attendant avec intérêt le Sommet des Nations Unies sur le climat de septembre 2019, qui constituera une occasion importante de relever les ambitions et d'établir des plans pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris,

* La délégation de la Turquie a exprimé des réserves sur l'alinéa 10 du préambule et le paragraphe 3 du dispositif.

se référant aux engagements pris par l'UIP elle-même d'œuvrer en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 (Déclaration de Hanoï 2015) pour que les parlements demandent aux gouvernements de rendre compte de la mise en œuvre de mesures efficaces pour atteindre ces objectifs, en ne laissant personne de côté, en particulier l'Objectif 6 sur l'eau propre et l'assainissement, l'Objectif 3 sur la santé et le bien-être et l'Objectif 7 sur une énergie propre et abordable, et reconnaissant que les catastrophes précitées entravent un peu plus les capacités de ces pays à réaliser les ODD,

1. *prie* les parlementaires de presser leurs gouvernements de soutenir, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les appels éclairés de l'ONU en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe, conformément aux valeurs des Nations Unies, et d'y contribuer de manière adéquate en veillant à ce que des ressources humaines et financières appropriées soient consacrées aux pays concernés ;
2. *prie également* l'ONU, les organisations humanitaires et la communauté internationale de porter leurs efforts sur les personnes les plus vulnérables – notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées – dans les régions inondées et privées d'eau potable, de les aider à rétablir leurs moyens de subsistance et à renforcer leur capacité de s'occuper de leurs familles, et de porter une attention particulière aux besoins des enfants, des filles, des femmes et des autres groupes vulnérables pouvant être victimes d'enlèvement, de la traite d'êtres humains et d'exploitation sexuelle ;
3. *exhorte* toutes les Parties, qu'elles aient signé ou non l'Accord de Paris, à s'employer avec la plus grande énergie à réaliser les objectifs de cet instrument et à soumettre leurs résultats et leurs ambitions à cet égard lors du Sommet des Nations Unies sur le climat en septembre 2019 avant de présenter aux Nations Unies, courant 2020, leurs changements climatiques à long terme, et exhorte en particulier les Parties à investir dans l'atténuation des incidences des changements climatiques et l'adaptation dans les pays vulnérables ;
4. *exhorte également* les pays à revenu élevé à accroître leur assistance en matière financière, technique et de renforcement des capacités aux pays à revenu faible et intermédiaire pour les aider à mieux faire face aux changements climatiques ;
5. *demande* aux parlements nationaux d'exhorter leurs gouvernements à jouer un rôle de premier plan et à prendre des mesures efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique, sensibiliser aux effets des changements climatiques et adopter un mode de vie plus durable ;
6. *exhorte* la communauté internationale, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), à aider les pays touchés à mettre en place des mécanismes de résilience globaux au niveau national, à renforcer la réduction et la prévention des risques de catastrophe et à améliorer leur préparation aux catastrophes en vue d'une riposte efficace, et à "reconstruire en mieux" dans le cadre du redressement et de la remise en état des pays touchés, et prie les gouvernements des pays concernés d'investir également dans des mesures de réduction des risques et de résilience de la société ;
7. *exhorte également* la communauté internationale, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015), de concert avec le secteur privé et les gouvernements des pays exposés aux catastrophes, à investir dans des programmes en faveur d'un développement résilient aux changements climatiques et portant sur la sécurisation des principaux moyens de subsistance des personnes habitant dans des zones particulièrement exposées, en mettant l'accent sur les ODD 1 (élimination de la pauvreté), 2 (sécurité alimentaire), 3 (santé), 5 (égalité des sexes), 6 (eau propre et assainissement), 7 (accès à une énergie abordable), 8 (travail décent), 11 (communautés résilientes) et 13 (changements climatiques) ;
8. *demande* aux parlementaires de l'UIP de collaborer avec le gouvernement, en partenariat avec le secteur privé, pour passer progressivement à une énergie propre et renouvelable.

Déclaration présidentielle sur la diplomatie parlementaire

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 204^{ème} session
(Doha, 10 avril 2019)*

L'UIP a été fondée sur le principe de l'importance de la diplomatie et du dialogue parlementaires. La diplomatie parlementaire est un élément essentiel de la coopération internationale. Elle contribue à jeter des ponts entre les pays et les peuples, et vise à apporter une perspective parlementaire à la gouvernance mondiale et à la promotion de la paix.

Le recours à des sanctions politiques à l'encontre de parlementaires représentant leur parlement national et leur peuple en toute légalité est inacceptable.

Nous croyons en la valeur d'un dialogue ouvert et sans restriction entre les parlementaires du monde entier. Les Assemblées de l'UIP et les réunions officielles sont des forums essentiels pour résoudre les différends au moyen d'échanges constructifs. Tous les parlementaires des Parlements membres de l'UIP doivent être autorisés à assister aux Assemblées de l'UIP et aux autres forums interparlementaires, sans aucune restriction ou sanction. Pour l'UIP, le but ultime est de parvenir à la paix.

Déclaration présidentielle sur la question du plateau du Golan

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 204^{ème} session
(Doha, 10 avril 2019)*

L'UIP défend le caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par les armes. Elle a été fondée il y a 130 ans sur les principes de la paix et du non-recours à la force dans les relations internationales.

L'UIP condamne la récente reconnaissance du plateau du Golan par les Etats-Unis en tant que partie intégrante d'Israël. Notre Organisation est convaincue que l'annonce des Etats-Unis ne fait qu'éloigner le monde de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La reconnaissance par les Etats-Unis du plateau du Golan va à l'encontre de la résolution 497 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui, entre autres, décourage fortement toute tentative d'Israël d'"imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan" et considère une telle tentative comme "nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international".

Au nom de l'UIP, je lance un appel vigoureux à toutes les parties au conflit au Moyen-Orient pour qu'elles s'abstiennent de toute action unilatérale qui pourrait exacerber la situation. En tant que parlements ou parlementaires, nous devons nous résoudre à œuvrer avec toujours plus de détermination en faveur de la paix au moyen d'un dialogue authentique.

LIST OF PARTICIPANTS **LISTE DES PARTICIPANTS**

Mr./M. Ahmad Bin Abdullah Bin Zaid Al-Mahmoud

Speaker of the Shura Council of Qatar
Président du Conseil consultative du Qatar

President of the 140th Assembly of the Inter-Parliamentary Union
Président de la 140^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ms./Mme Gabriela Cuevas Barron

President of the Inter-Parliamentary Union
Présidente de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES**AFGHANISTAN**

BABA, Lutfullah (Mr.)	Member of the House of Elders
SAFI, Gulalai Noor (Ms.)	Member of the House of Elders
AHMADI, Mirwais (Mr.)	Executive Manager for Upper House Committees, House of Elders

ALBANIA – ALBANIE

RUÇI, Gramoz (Mr.)	Speaker of Parliament (<i>PS</i>)
Leader of the Delegation	
BALLA, Taulant (Mr.)	Member of Parliament Parliamentary Committee on European Integration (<i>PS</i>)
BELLO, Vilma (Mrs.)	Member of Parliament (<i>PS</i>)
ULQINI, Musa (Mr.)	Member of Parliament Committee on European Integration (<i>PS</i>)
GJONCAJ, Genci (Mr.)	Secretary General of Parliament
BARJABA, Kosta (Mr.)	Chief of the Cabinet of the Speaker
KRAJA, Albana (Ms.)	Head of the Translation Unit
Interpreter	
LLESHI, Agim (Mr.)	
Security Officer to the Speaker	
XHANI, Kujtim (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
VESHI, Erald (Mr.)	
Press	
HAXHIAJ, Mimoza (Mrs.)	
Press	

(*PS*: Socialist Party of Albania / Parti socialiste albanais)

ANGOLA

OLIVEIRA VALENTE, Idalina (Mrs.)	Member of the National Assembly (<i>MPLA</i>)
Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the Delegation	
DANDA, Raul (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>UNITA</i>)
PELIGANGA, Isabel (Mrs.)	Member of the National Assembly (<i>MPLA</i>)
TITO, Lindo (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>Casa-CE</i>)
VAN-DÚNEM, Kilamba (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>MPLA</i>)
DOMINGOS, Dilizia (Ms.)	National Assembly
Adviser to the delegation	
VICENTE, Lázaro (Mr.)	National Assembly
Adviser	
SOARES, Sebastião (Mr.)	Adviser
BETE, Vanda (Ms.)	
Diplomat	

(*MPLA*: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)
(*UNITA*: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)
(*Casa-CE*: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale)

ARGENTINA – ARGENTINE

URTUBEY, Rodolfo (Mr.)	Member of the Senate
Leader of the Delegation	Chair of the Agreements Committee Budget and Finance Committee (<i>PJ</i>)
CREXELL, Carmen Lucila (Mrs.)	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs and Worship General Legislation Committee Administrative and Municipal Affairs Committee (<i>MPN</i>)

ROMERO, Juan Carlos (Mr.)
President of the Bureau of the Standing
Committee on UN Affairs
ROZAS, Angel (Mr.)

Member of the Senate
Committee on National Economy and Investment (*PJ*)

Member of the Senate
Constitutional Affairs Committee
Budget and Finance Committee (*BUCR*)
Parliamentary Secretary, Senate

TUNESSI, Juan Pedro (Mr.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP

(*PJ*: Justicialist Party / Parti justicialiste)
(*MPN*: Neuquino Popular Movement / Mouvement populaire Neuquino)
(*BUCR*: Bloque Unión Cívica Radical)

ARMENIA – ARMÉNIE

MIRZOYAN, Ararat (Mr.)
Leader of the Delegation
GRIGORYAN, Srubhi (Ms.)

Speaker of the National Assembly (*CC*)

Member of the National Assembly
Standing Committee on Healthcare and Social Affairs
(*BA*)

BOSHYAN, Arman (Mr.)

Member of the National Assembly
Standing Committee on Healthcare and Social Affairs
(*CC*)

HOVHANNISYAN, Hovhannes (Mr.)

Member of the National Assembly
Standing Committee on Science, Education, Culture,
Diaspora, Youth and Sport (*CC*)

KARAPETYAN, Anna (Ms.)

Member of the National Assembly
Standing Committee on State and Legal Affairs (*CC*)

MELKUMYAN, Mikayel (Mr.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs

Member of the National Assembly
Chairman of the Committee on Regional and Eurasian
Integration (*PAP*)

MAKUNTS, Lilit (Ms.)
ISAYAN, Shake (Ms.)
Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights

Member of the National Assembly (*CC*)
Member of the National Assembly
Standing Committee on the Protection of Human Rights
and Public Affairs (*PAP*)

GALSTYAN, Tigran (Mr.)

Secretary General, National Assembly

ISRAELIAN, Arman (Mr.)

Head of the Foreign Relations Department, National
Assembly

HOVHANNISYAN, Artak (Mr.)

Head of the Protocol Department, National Assembly

GHAZARYAN, Zabela (Ms.)

Chief Specialist of the Foreign Relations Department,
National Assembly

Secretary to the delegation

KOSTANYAN, Vahan (Mr.)

Assistant to the President, National Assembly

KARAPETYAN, Edvard (Mr.)

Assistant to the President, National Assembly

VARDANYAN, Armen (Mr.)

Assistant, National Assembly

KOCHARYAN, Araksya (Ms.)

Press

(*CC*: Civil Contract / Contrat civil)

(*BA*: Bright Armenia)

(*PAP*: Prosperous Armenia Party / Parti arménien de la prospérité)

AUSTRIA – AUTRICHE

LOPATKA, Reinhold (Mr.)

Member of the National Council (*ÖVP*)

Leader of the Delegation

BURES, Doris (Ms.)

Deputy Speaker of the National Council (*SPÖ*)

SCHERAK, Nikolaus (Mr.)

Member of the National Council (*NEOS*)

VELBERG, Sophie (Ms.)

International Relations Officer, National Council

Secretary of the Group

PAPPACENA, Patrizia (Ms.)

Press Secretary to the Deputy Speaker, National
Council

Adviser to the Deputy Speaker

(*ÖVP*: Austrian People's Party / Parti populaire)

(*SPÖ*: Austrian Social Democratic Party / Parti social-démocrate autrichien)

(*NEOS*: Austrian Liberal Party / Parti libéral autrichien)

AZERBAIJAN – AZERBAÏDJAN

ALASGAROV, Valeh (Mr.)

Deputy Speaker of the National Assembly

President of the Group, Leader of the Delegation

Chairman of the Committee on Natural Resources,
Energy and Ecology

ALIYEVA, Sona (Ms.)	Member of the National Assembly (YA)
BAYRAMOV, Kamran (Mr.)	Member of the National Assembly Regional Affairs Committee (YA)
ISMAYILOV, Shahin (Mr.)	Member of the National Assembly Youth and Sport Committee (YA)
NABIZADE, Kamran (Mr.)	Member of the National Assembly Deputy Chair of the Committee on Natural Resources, Energy and Ecology Youth and Sport Committee
MAMEDOVA, Zahra (Mrs.) Secretary of the Group	Head Advisor of the International Relations Department, National Assembly

(YA: New Azerbaijan Party / Nouveau parti de l'Azerbaïdjan)

BANGLADESH

CHAUDHURY, Shirin Sharmin (Ms.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of Parliament Chairman of the Business Advisory Committee Chairman of the Committee on Petitions Chairman of the Standing Committee on Privileges (AL)
GINI, Mahabub Ara Begum (Ms.)	Member of Parliament House Committee Standing Committee on Ministry of Youth and Sports (AL)
CHOWDHURY, Saber Hossain (Mr.)	Member of Parliament Chairman, Standing Committee on Ministry of Environment, Forests and Climate Change
GOPAL, Manoranjan Shill (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Land Standing Committee on Ministry of Religious Affairs (AL)
LATIF, M Abdul (Mr.)	Member of Parliament, Parliament
MILLAT, Md. Habibe (Mr.) President of the IPU Advisory Group on Health	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Foreign Affairs Standing Committee on Ministry of Science and Technology (AL)
MURSHEDY, Abdus Salam (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Local Government, Rural Development and Cooperatives Standing Committee on Ministry of Youth and Sports (AL)
MIAH, Mohammed Abdus Sobhan (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Education (AL)
ARENG, Jewel (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Disaster Management and Relief (AL)
TONMOY, SK (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Civil Aviation and Tourism (AL)
AHAMED, Panir Uddin (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Public Administration (JP)
SARKAR, Md. Aftab Uddin (Mr.) Adviser	Member of Parliament, Parliament
KHAN, Zafar Ahmed (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Senior Secretary, Parliament
PERVIN, Farida (Ms.)	Additional Secretary, Parliament
MANZOOR, S.M. (Mr.)	Director, Parliament
ASHRAF, Md. Ali (Mr.)	Deputy Secretary, Parliament
ARA, Ferdous Rowshan (Ms.)	Deputy Secretary, Parliament
CHOWDHURY, Md. Toufiq E Leahi (Mr.)	Assistant Private Secretary to the Speaker, Parliament
HOSSAIN, Md. Wares (Mr.)	Senior Assistant Secretary, Parliament
HOSSAIN, Md. Kamal (Mr.)	Assistant Director, Parliament
RAHMAN, Mohammad Mizanur (Mr.)	Assistant Secretary, Parliament
AHMED, Ashud (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
RAHMAN, Mahbur (Mr.) Diplomat	

CHOUDHURY, A.K.M. Muniruzzaman (Mr.)
Diplomat
ZALIL, Abdul (Mr.)
Interpreter

(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)
(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

BELARUS - BÉLARUS

RAKHMANOV, Sergey (Mr.)
Bureau of the Committee on Peace and
International Security, Leader of the Delegation

Member of the Council of the Republic
Chairman of the Standing Committee for International
Affairs and National Security

BELGIUM – BELGIQUE

BRACKE, Siegfried (Mr.)
Leader of the Delegation

Speaker of the House of Representatives
President of the Committee for Parliamentary Follow-up
of the Permanent Control Committee for the Police
Services and the Permanent Control Committee for the
Intelligence Services

VAN DEN DRIESSCHE, Pol (Mr.)
President of the Group, Facilitator for Cyprus

President of the Accountability Committee (*N-VA*)
Member of the Senate
President of the Committee on Transversal Matters -
Powers of the Communities

GROUWELS, Brigitte (Mrs.)
Committee on Middle East Questions

European Affairs Committee (*N-VA*)
Member of the Senate
Institutional Affairs Committee
Committee on Transversal Matters - Powers of the
Communities

GRYFFROY, Andries (Mr.)

European Affairs Committee (*CD&V*)
Member of the Senate
Committee on Transversal Matters - Powers of the
Regions (*N-VA*)

DE CROM, Sandrine (Ms.)

Member of the House of Representatives
Home Affairs, General Matters and Civil Service
Committee
Infrastructure, Transport and Public Companies
Committee (*ELDR*)

VAN DER BIESEN, Gert (Mr.)

Secretary General, Senate

Member of the ASGP

DEBOUTTE, Reinhilde (Ms.)

Deputy Secretary General, House of Representatives

Member of the ASGP

DE SMET, Emmy (Ms.)

Spokesperson to the Speaker of the House of
Representatives

VERCAMMEN, Peter (Mr.)

Senior Adviser, Senate

Secretary of the Group

PELEMAN, Martin (Mr.)

Deputy Director, House of Representatives

Deputy Secretary of the Group

DE GROOF, Bart (Mr.)

Ambassador

(*N-VA*: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)

(*CD&V*: Flemish Christian Democrats / Démocrates chrétiens flamands)

(*ELDR*: Liberals and Democrats - Libéraux et démocrates)

BENIN - BÉNIN

HOUNGBEDJI, Adrien (M.)
Président du Groupe, Chef de la délégation

Président de l'Assemblée nationale (*PRD*)

AGOKAN, Gildas (M.)

Membre de l'Assemblée nationale

DAGNIHO, Rosine (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale

BAKO-ARIFARI, Nassirou (M.)
Comité des droits de l'homme des parlementaires

Membre de l'Assemblée nationale, Président de la
Commission des Relations extérieures

LEGBA, Myriane (Mme)

Chef du Service du protocole, Assemblée nationale

DJAHUNTO, Gildas (M.)

Assemblée nationale

Aide de Camp du Président

(*PRD*: Party for Democratic Renewal / Parti du Renouveau Démocratique)

BHUTAN – BHOUTAN

NAMGYEL, Wangchuk (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (<i>DPT</i>)
KHANDU, Dorji (Mr.)	Member of the National Council Natural Resources and Environment Committee
PELZOM, Sonam (Ms.)	Member of the National Council Social and Cultural Affairs Committee
RAPTEN, Phuntsho (Mr.)	Member of the National Council Chairperson of the Public Accounts Committee Legislative Committee
RAI, Dil Maya (Ms.)	Member of the National Assembly Public Accounts Committee
RAI, Tek Bahadur (Mr.)	Economic and Finance Committee (<i>DPT</i>) Member of the National Assembly Environment and Climate Change Committee Women Children and Youth Committee
TSHERING, Gyambo (Mr.)	Economic and Finance Committee (<i>DPT</i>) Member of the National Assembly Environment and Climate Change Committee Economic and Finance Committee (<i>DPT</i>)
DUBA, Sangay (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
DELEK, Sonam (Mr.) Secretary of the Group	Legislative Officer, National Assembly
WANGDI, Tashi (Mr.) Secretary of the Group	Administration Assistant, National Assembly

(DPT: Druk Phuensum Tshogpa)

BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) – BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

CHOQUE TARQUE, Hebert (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies (<i>MAS-IPSP</i>)
MENDOZA FERNÁNDEZ, Edith (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies (<i>MAS-IPSP</i>)
MORENO CUELLAR, Alberto (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (<i>MAS-IPSP</i>)
ZABALA MONTENEGRO, Mery Elina (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies (<i>UD</i>)

(MAS-IPSP: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)

(UD: Democratic Unity / Unité démocratique)

BOTSWANA

TSHIRELETSO, Botlogile Mogogi (Ms.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Chair of the Women's Caucus (<i>BDP</i>)
BOKO, Duma Gideon (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the National Assembly Chair of the Labour and Home Affairs Committee (<i>UDC</i>)
GAOLATHE, Ndaba (Mr.)	Member of the National Assembly Public Accounts Committee (<i>AP</i>)
MAELE, Mooketsi Prince (Mr.)	Member of the National Assembly Public Accounts Committee (<i>BDP</i>) Clerk of the National Assembly, National Assembly
DITHAPO, Barbara Ntheeleng (Ms.) Member of the ASGP	Assistant Clerk, Parliamentary Committees, National Assembly
KEEKAE, Lesedi (Mr.) Secretary of the Group	Parliamentary Counsel, National Assembly
MOKGOSI, Merapelo (Ms.) Member of the ASGP	

(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)

(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)

(AP: Alliance for Progressives / Alliance des progressistes)

BRAZIL – BRÉSIL

LINS, Átila (Mr.) President of the Group, Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Education Commission (<i>PP</i>)
ANASTASIA, Antonio (Mr.)	Deputy Speaker of the Federal Senate Committee on Foreign Relations and National Defence Commission on Constitution, Justice and Citizenship (<i>PSDB</i>)

CUNHA, Sergio (Mr.) BRAGA, Eduardo (Mr.)	Member of the Federal Senate Member of the Federal Senate Committee on Economic Affairs Committee for Education, Culture and Sport (<i>MDB</i>)
SILVESTRE, Irajá (Mr.)	Member of the Federal Senate Committee on Economic Affairs Commission for Education, Culture and Sport (<i>SDP</i>)
VASCONCELOS, Jarbas (Mr.)	Member of the Federal Senate Committee on the Environment Committee on Foreign Relations and National Defence (<i>MDB</i>)
BACELAR, João Carlos (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Mines and Energy
CAJADO, Claudio (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Foreign Relations and National Defence (<i>PP</i>)
PELLEGRINO, Nelson (Mr.) CARVALHO, Mariana (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies (<i>PRB</i>) Member of the Chamber of Deputies Commission on Human Rights and Minorities (<i>PP</i>)
SILVA NETO, Antonio (Mr.) Member of the ASGP ARAÚJO, Silvia (Ms.) Secretary of the Group SILVA, Bruno (Mr.)	Director, Chamber of Deputies Adviser, Federal Senate Adviser
MARTINS, Victor (Mr.) Diplomat	

(PP: Progressive Party / Parti progressiste)
(PSDB: Brazilian Social Democratic Party / Parti social-démocrate brésilien)
(MDB: Brazilian Democratic Movement / Mouvement démocratique brésilien)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PRB: Brazilian Republican Party / Parti républicain brésilien)

BULGARIA – BULGARIE

DZHAFER, Nigyar (Mrs.) Leader of the Delegation KARASLAVOVA, Stefana (Mrs.) Member of the ASGP ALEXANDROVA, Stefka (Mrs.) Administrative Secretary to the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Healthcare Committee (<i>DPS</i>) Secretary General, National Assembly State Expert, International Relations, Protocol and Bulgarian Presidency of the Council of the EU Directorate, National Assembly
---	--

(DPS: Movement for Rights and Freedoms / Mouvement pour les droits et les libertés)

BURKINA FASO

SAKANDE, Bala Alassane (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation ILBOUDO/THIOMBIANO, Foniama Elise (Mme)	Président de l'Assemblée nationale (<i>MPP</i>) Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (<i>MPP</i>) Membre de l'Assemblée nationale (<i>PDS/METBA</i>)
DIALLO, Ahmed Aziz (M.) ABGA, Armand (M.) BAKYONO, Bienvenue (M.) NOMBRE, Alphonse (M.) OUEDRAOGO, Ousmane (M.) OUATTARA, Lassina (M.) TAPSOBA, Tibo Jean Paul (M.) ZOROME, Rakièta (Mme) Membre de l'ASGP PARE, Noufou (M.) MOGMENGA, Oumarou (M.) TRAORE, Karamoko Jean Marie (M.) Secrétaire du Groupe BAGUIAN, Mikail (M.) Conseiller politique BAMOGO, Benjamin (M.) Presse	Membre de l'Assemblée nationale (<i>UPC</i>) Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPP</i>) Membre de l'Assemblée nationale (<i>CDP</i>) Membre de l'Assemblée nationale (<i>CDP</i>) Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPP</i>) Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPP</i>) Secrétaire générale, Assemblée nationale Directeur du protocole, Assemblée nationale Directeur général des Médias, Assemblée nationale Directeur de la diplomatie parlementaire, Assemblée nationale Conseiller technique, Assemblée nationale

(MPP: People's Movement for Progress / Mouvement du peuple pour le progrès)

(PDS/METBA: Party for Democracy and Socialism-Builders' Party / Parti pour la démocratie et le Socialisme-Parti des Bâisseurs)

(UPC: Union for Progress and Change / Union pour le progrès et le changement)

(CDP: Congress for Democracy and Progress / Congrès pour la démocratie et le progrès)

BURUNDI

NYABENDA, Pascal (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
NIYONGABO, Anicet (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Deputy Speaker of the Senate
NIRAGIRA, Felix (Mr.)	Member of the National Assembly
NZEYIMANA, Zainabu (Ms.)	Member of the National Assembly
TUYAGA, Anicet (Mr.)	Member of the National Assembly
RWABAHUNGU, Marc (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
NIYONZIMA, Renovat (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
NGABIRE, Melyse (Mrs.)	Adviser, National Assembly
NDAYISENGA, Richard (Mr.)	Adviser, National Assembly
MINANI, Pelagie (Mrs.)	Adviser, National Assembly
NICIMPAYE, Jean Nepos (Mr.)	Chief Protocol, National Assembly
NIMUBONA, Jean Claude (Mr.)	Adviser, Senate
NIYONZIMA, Dieudonne (Mr.)	Adviser, National Assembly
NTAMBUKA, Issa (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	

CABO VERDE

CORREIA, Austelino Tavares (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (<i>MPD</i>)
LOPES CORREIA, Francisco Marcelino (Mr.)	Member of the National Assembly Special Committee on Constitutional Affairs, Human Rights, Security and State Reform (<i>MPD</i>)
DIAS SANTOS, Ana Paula (Ms.)	Member of the National Assembly Special Committee on Education, Culture, Health, Youth, Sport and Social Affairs (<i>PAICV</i>)
GRAÇA, Francisco Assis (Mr.) Secretary of the Group	Technician, National Assembly

(MPD: Movement for democracy / Mouvement pour la démocratie)

(PAICV: African Party for the Independence of Cabo Verde / Parti africain pour l'indépendance du Cabo Verde)

CAMBODIA – CAMBODGE

YANG, Sem (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Senate
CHHIT, Kimyeat (Mr.)	Member of the Senate
MUTH, Khieu (Mr.)	Member of the Senate
BAN, Sreymom (Mrs.)	Member of the National Assembly
SOK, Sokan (Mr.)	Member of the National Assembly
SRUN, Dara (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, National Assembly
HEANG, Thul (Mr.)	Director of International Relations Department, National Assembly
SOK, Pisey (Mr.) Secretary to the delegation	Chief of Multilateral Relations Office, National Assembly
KIM YEAT, Dararith (Mr.)	Director of PIC, Senate
HOK, Bunly (Mr.)	Deputy Director of International Relations Department, National Assembly
OUM, Sarith (Mr.) Member of the ASGP	Adviser, Senate
KIM, Sochetra (Mr.)	Assistant, Senate
CHHIM, Sothkun (Mr.)	Assistant, Senate
KOY, Malayvireak (Mr.)	Assistant, Senate
TRY, Chanvichka (Mr.)	Assistant, National Assembly
PHAV, Chanmatin (Mrs.)	Staff, National Assembly

CAMEROON – CAMEROUN

NIAT NJIFENJI, Marcel (M.) Chef de la délégation	Président du Sénat (<i>RDPC</i>)
CAVAYE YEGUIE, Djibril (M.) Chef de délégation	Président de l'Assemblée nationale (<i>RDPC</i>)
TABETANDO, Ndieb Nso (M.)	Vice-Président du Sénat
EMAH ETOUNDI, Vincent De Paul (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>RDPC</i>)
KEGNE MAFONG FOTSO, Joséphine (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>RDPC</i>)
KOULTCHOUMI AHIDJO, Oumoul (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>UNDP</i>)
OUMAROU ISSA, Paul (M.)	Sénateur
DIWALA MONY, Hilarion (M.)	Sénateur
AFANE BIDJANG, Gisèle Solange (Mme) Conseillère	Sénatrice
NGABAYA, Tchef Tchef (M.) Conseiller	Sénateur
MBOCK, Désiré Geoffroy (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général de l'Assemblée nationale
MEVA'A M'EBOUTOU, Michel (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général du Sénat
INDJECK, Daniel (M.) Conseiller	Représentant de la Présidence de la République, Assemblée nationale
MVONDO, Médard (M.) Secrétaire administratif	Directeur de l'Administration générale, Assemblée nationale
NJOMATCHOUA, Justin (M.)	Directeur de Cabinet du Président du Sénat
HAMIDOU, Jean Paul (M.)	Assemblée nationale

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)
(UNDP: National Union for Democracy and Progress / Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès)

CANADA

ATAULLAHJAN, Salma (Ms.) Vice-President of the Group, President of the Committee on Middle East Questions Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade
DAWSON, Dennis (Mr.)	Standing Senate Committee on Human Rights (<i>CPC</i>) Member of the Senate Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade
RAVALIA, Mohamed-Iqbal (Mr.)	Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Transport and Communications (<i>IL</i>) Member of the Senate Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology (<i>ISG</i>)
SAINT-GERMAIN, Raymonde (Ms.)	Member of the Senate Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (<i>ISG</i>)
MATHYSSEN, Irene (Ms.)	Member of the House of Commons Vice-Chair of the Standing Committee on the Status of Women (<i>NDP</i>)
AZOULAY, Karine (Ms.) Advisor of the Group	
ETHIER, Céline (Ms.) Secretary of the Group	
MCTAGGART, Scott (Mr.) Advisor of the Group	

(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)

(IL: Independent Liberal / Libéral indépendant)

(ISG: Independent Senators Group / Groupe des Sénateurs indépendants)

(NDP: New Democratic Party of Canada / Nouveau parti démocratique canadien)

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

NGON-BABA, Laurent (M.) Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (<i>MPS</i>)
--	---

ANDIBA, Daguerre (M.)	Membre de l'Assemblée nationale, Secrétaire général adjoint
LEI KOYANGOUMOUN, Hermann Achille S. (M.)	Protocole
KOMBO-YAYA, Dieudonne (M.)	Conseiller diplomatique

CHILE – CHILI

FLORES, Iván (Mr.) Second Vice-President of GRULAC Leader of the Delegation	Speaker of the Chamber of Deputies President of the Citizens' Security Committee Agriculture, Forestry and Rural Development Committee (PDC)
LETELIER, Juan Pablo (Mr.)	Member of the Senate President of the Treasury Committee (PS)
COLOMA, Juan Antonio (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Public Works, Transportation and Telecommunications Committee Constitution, Legislation, Justice and Regulations Committee (UDI)
GARCIA, Rene Manuel (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Housing and Urban Development Committee Public Works, Transportation and Telecommunications Committee (RN)
ILABACA, Marcos (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies President of the Sports and Recreation Committee Public Works, Transportation and Telecommunications Committee (PS)
MIX, Claudia (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies Health Committee Women and Gender Equity Committee Sciences and Technology Committee (P-PEV)
PEILLARD, Jacqueline (Mrs.)	Director of International Affairs, Chamber of Deputies
ROJAS, Luis (Mr.) Secretary, Member of the ASGP	Pro Secretary, Chamber of Deputies

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(UDI: Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)
(RN: National Renovation / Rénovation nationale)
(P-PEV: Power, Green Ecologist / Pouvoir, Parti écologiste vert)

CHINA – CHINE

SHEN, Yueyue (Ms.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National People's Congress
CHEN, Guomin (Mr.) Member of the Executive Committee	Member of the National People's Congress Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee
HE, Xin (Mr.)	Member of the National People's Congress
LIU, Xinhua (Mr.)	Member of the National People's Congress Vice-Chairman of the Financial and Economic Affairs Committee
ZHOU, Min (Ms.)	Member of the National People's Congress Ethnic Affairs Committee
LIU, Rui (Mr.)	Deputy Director-General, National People's Congress
HUANG, Wuliang (Mr.)	Deputy Director, National People's Congress
YUAN, Quan (Mr.)	Deputy Director, National People's Congress
WANG, Aihua (Ms.)	Director, National People's Congress
LI, Jijuan (Ms.) Secretary to the delegation	
HU, Luyao (Mr.) Secretary to the delegation	
HOU, Dong (Ms.) Secretary to the delegation	
LIU, Jinglei (Mr.) Secretary to the delegation	
TIAN, Zhen (Mr.) Secretary to the delegation	
ZHENG, Yi (Ms.) Secretary to the delegation	

YANG, Yang (Ms.)
 Interpreter
 ZHU, Zhiqiang (Mr.)
 Interpreter
 LI, Chen (Mr.)
 Ambassador/Permanent Representative
 ZHOU, Qiao (Ms.)
 Diplomat
 YANG, Bin (Mr.)
 Diplomat
 CHEN, Chang (Mr.)
 Diplomat

CONGO

EPOLA, Julien (M.) Président délégué du Groupe, Chef de la délégation IKOUROU YOKA ANGANDI, Pauline (Mme)	Membre du Sénat (<i>PCT</i>) Membre du Sénat Commission de la santé, des affaires sociales, de la famille, du genre et du développement durable (<i>PCT</i>) Conseiller juridique du Premier Secrétaire du Sénat, Sénat
GOMA, Léandre (M.) Secrétaire administratif du Groupe OKELE, Gaspard (M.) Secrétaire administratif du Groupe OYANDZA, François (M.)	Assemblée nationale Assemblée nationale Conseiller du Président du Sénat

(PCT: Congolese Workers Party / Parti congolais du travail)

COSTA RICA

NINO GUTIERREZ, Karine (Ms.) Leader of the delegation PENA FLORES, Rodolfo (Mr.) VARGAS VIQUEZ, Otto Roberto (Mr.)	Member of the Legislative Assembly Head, Committee on Foreign Affairs and Trade Member of the Legislative Assembly Member of the Legislative Assembly
---	--

COTE D'IVOIRE

SOUMAHORO, Amadou (M.) Chef de la délégation YACE DE MEL, Laurette Andrée (Mme) Présidente du Groupe	Président de l'Assemblée nationale Membre de l'Assemblée nationale (<i>PDCI/RDA</i>) Rapporteur de la Commission de la sécurité et de la défense
OUATTARA, Siaka (M.) Vice-Président du Groupe	Membre de l'Assemblée nationale Commission des affaires générales et institutionnelles (<i>RHDP</i>)
KOUAKOU, Kouassi Jean Marie (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PDCI/RDA</i>) Commission des affaires générales et institutionnelles
COULIBALY, Yaya (M.)	Membre de l'Assemblée nationale Commission de la recherche, de la science, de la technologie et de l'environnement (<i>RHDP</i>)
KOUASSI, Koffi Kra Paulin (M.)	Membre de l'Assemblée nationale Commission des affaires générales et institutionnelles (<i>RHDP</i>)
DOUMBIA, Yaya (M.) FREGBO, Guété Basile Mesmin (M.)	Membre de l'Assemblée nationale, Secrétaire du Bureau Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires sociales et culturelles
SIDIBE, Abdoulaye (M.)	Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires générales et institutionnelles
LIKANE YAGUI, Jean (M.) Conseiller ACA KPO-ADDRA, Alain Bonaventure (M.) Membre de l'ASGP KONE, Dotémé André (M.) Conseiller	Membre de l'Assemblée nationale Secrétaire général, Assemblée nationale Chargé de mission du Président

(PDCI/RDA: Democratic Party of Côte d'Ivoire / Parti Démocratique de Côte d'Ivoire)

(RHDP: Rally of Houphouetists for Democracy and Peace / Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix)

CROATIA – CROATIE

DUJIC, Sasa (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Croatian Parliament Committee on the Economy, Labour, Retirement System and Social Partnership Programme (<i>SDP</i>)
MAKSIMČUK, Ljubica (Ms.)	Member of the Croatian Parliament Gender Equality Committee, Committee on Maritime Affairs and Infrastructure (<i>HDZ</i>)
CELIC, Ivan (Mr.)	Member of the Croatian Parliament Deputy Chairperson of the Health and Social Policy Committee (<i>HDZ</i>)
VUJASINOVIC, Katja (Mrs.) Adviser to the delegation	
VUKAS, Stjepan (Mr.) Secretary to the delegation	
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate) (HDZ: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)	

CUBA

FERRER GÓMEZ, Maria Yolanda (Ms.) Member of the Executive Committee, Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the Delegation	Member of the National Assembly of the People's Power Chair of the Foreign Affairs Committee
NUÑEZ BETANCOURT, Alberto (Mr.) MORA GONZÁLEZ, Jesús Rafael (Mr.) Secretary of the Group	Member of the National Assembly of the People's Power Officer, National Assembly of the People's Power
CABALLERO RODRIGUEZ, Eumelio (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
ECHENIQUE PAZ, Yadiry (Ms.) Diplomat	

CYPRUS – CHYPRE

SYLLOURIS, Demetris (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	President of the House of Representatives (<i>AM</i>)
KOUTRA-KOUKOUA, Skevi (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Representatives Chairperson of the House Standing Committee on Refugees-Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons (<i>AKEL</i>)
MAVRIDES, Marios (Mr.)	Member of the House of Representatives House Standing Committee on Financial and Budgetary Affairs (<i>DISY</i>)
ORPHANIDES, Christos (Mr.)	Member of the House of Representatives House Standing Committee on Agriculture and Natural Resources (<i>DIKO</i>)
THEOLOGOU, Anna (Mrs.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the House of Representatives House Standing Committee on Development Plans and Public Expenditure Control (<i>Ind</i>)
SOCRATOUS, Socrates (Mr.) Member of the ASGP	Acting Secretary General, House of Representatives
VARNAVA, Georgios (Mr.) Adviser	Former Member of Parliament
CHRISTOU, Avgousta (Mrs.) Secretary of the Group	International Relations Officer A'
PERSIANI, Elena (Mrs.) Secretary to the delegation	International Relations Officer
(AM: Allileggii (Solidarity) Movement) (AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses) (DISY: Democratic Rally / Rassemblement démocratique) (DIKO: Democratic Party / Democratic Party / Parti démocrate) (Ind: Independent / Indépendant)	

CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

POLANSKY, Ondrej (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Committee on Economic Affairs (<i>Piráti</i>)
--	--

BÁREK, Ivo (Mr.)	Member of the Senate Chair of the Mandate and Immunity Committee (CSSD)
KOLIBA, Peter (Mr.)	Member of the Senate Vice-Chair of the Committee on Health and Social Policy (ANO 2011)
LEVOVÁ, Jana (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chair of the Committee on Constitutional and Legal Affairs (SPD)
MAJEROVA ZAHRADNIKOVA, Zuzana (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chair of the Committee on Foreign Affairs Member Committee on Education, Science, Culture, Human Rights and Petitions (ODS)
OBORNÁ, Monika (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Economic Affairs Committee on Agriculture (ANO 2011)
KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms.)	Secretary of the Group
TUČKOVÁ, Alena (Mrs.)	Secretary of the Group
(Piráti: Pirate Party / Parti pirate)	
(CSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	
(ANO 2011: ANO 2011)	
(SPD: Freedom and Direct Democracy / Liberté et démocratie directe)	
(ODS: Civic Democratic Party / Parti démocrate civique)	

DENMARK – DANEMARK

CHRISTIANSEN, Kim (Mr.)	Member of the Danish Parliament Transport, Building and Housing Committee (DPP)
Leader of the Delegation	
CALLESEN, Jan Rytkjær (Mr.)	Member of the Danish Parliament Business, Growth and Export Committee Fiscal Affairs Committee (DPP)
DUE, Karina (Ms.)	Member of the Danish Parliament European Affairs Committee Gender Equality Committee (DPP)
SCHNOOR, Pernille (Ms.)	Member of the Danish Parliament Education Committee (A)
SOENDERGAARD, Soeren (Mr.)	Member of the Danish Parliament European Affairs Committee Defence Committee (RGA)
RIIS, Peter (Mr.)	International Counselor, Danish Parliament
Secretary of the Group	
LARSON, Claudius (Mr.)	Higher Executive Officer, Danish Parliament
Assistant Secretary of the Group	
(DPP: Danish People's Party / Parti populaire danois)	
(A: The Alternative)	
(RGA: The Red-Green Alliance / Unité-Alliance rouge-verte)	

DJIBOUTI

ALI HOUMED, Mohamed (M.)	Président de l'Assemblée nationale
Chef de la délégation	
BOULHAN HOUSSEIN, Niimo (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale
OMAR MOHAMED, Hassan (M.)	Membre de l'Assemblée nationale Commission des finances
ROBLEH ABDILLAHIEH, Ahmed (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
MOHAMED AHMED, Idriss (M.)	Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
MOUSSA HASSAN, Ilmi (M.)	Conseiller du Président de l'Assemblée nationale
ABDOU, Ali Amdan (M.)	Conseiller du Président de l'Assemblée nationale

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMIN, Graciela (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies
Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Leader of the Delegation	Standing Committee on Human Rights Standing Committee on Justice (PRD)

SUAREZ DIAZ, Victor Valdemar (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies
Chair of the Standing Committee of Foreign Relations
(PLD)

(PRD: Dominican Revolutionary Party / Parti révolutionnaire dominicain)

(PLD: Dominican Liberation Party / Parti de la libération dominicaine)

ECUADOR – ÉQUATEUR

ARREGUI, Marcia (Ms.)

Member of the National Assembly

Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security, Leader of the Delegation

SOLIZ, Doris (Ms.)

Member of the National Assembly (BRC)

Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade

SINMALEZA, Angel (Mr.)

Member of the National Assembly

Committee to Promote Respect for IHL

(BRC: Bancada de la Revolución Ciudadana)

EL SALVADOR

MERINO, José Francisco (Mr.)

Member of the Legislative Assembly

Leader of the Delegation

HANDAL, Jorge Schafik (Mr.)

Member of the Legislative Assembly

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE

MOHABA MESU, Gaudencio (Mr.)

Speaker of the Chamber of Deputies (PDGE)

President of the Group, Leader of the Delegation

OBONO EDJANG, Silvia-Paloma (Ms.)

Senator

Economy and Foreign Affairs Committee (PDGE)

EKUA ESONO ABE, Bienvenido (Mr.)

Secretary General, Chamber of Deputies

Secretary of the Group

MAYE OBIANG, Victorino-Nka (Mr.)

Secretary General, Senate

NVE MBA, José-María (Mr.)

Press

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti Démocratique de Guinée Equatoriale)

ESTONIA – ESTONIE

KÜTT, Helmen (Ms.)

Member of the Estonian Parliament

President of the Group, Leader of the Delegation

Chairman of the Social Affairs Committee (SDP)

KIVIMÄGI, Toomas (Mr.)

Member of the Estonian Parliament

Deputy Chairman of the Economic Affairs Committee
(ERP)

TUUS-LAUL, Marika (Ms.)

Member of the Estonian Parliament

Social Affairs Committee (ECeP)

TAMP, Marju (Ms.)

Adviser, Estonian Parliament

Secretary of the Group

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(ERP: Reform Party / Parti de la réforme)

(EceP: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

ESWATINI

MAVIMBELA, Petros (Mr.)

Speaker of the House of Assembly

Leader of the Delegation

MDLULI, Ndumiso (Mr.)

Vice-President of the Senate

KHUMALO, Marwick T. (Mr.)

Member of Parliament

DLAMINI, Mkhululi (Mr.)

Senator

SHABANGU, Treasure S. (Mr.)

Secretary to the Delegation

ETHIOPIA – ETHIOPIE

ALLI IBRAHIM, Keria (Mrs.)

Speaker of the House of the Federation (EPRDF)

President of the Group, Leader of the Delegation

AYENEW, Worku (Mr.)

Member of the House of the Federation (EPRDF)

GONDA, Hailu (Mr.)

Member of the House of the Federation (EPRDF)

MELES, Freweini (Mrs.)

Member of the House of the Federation (EPRDF)

ARGENAI, Chali Lemmi (Mr.)	Member of the House of Peoples' Representatives
HAILU, Abeba Yosef (Mrs.)	Member of the House of Peoples' Representatives (EPRDF)
HUSSEN, Shukri (Mr.)	Member of the House of Peoples' Representatives (EPRDF)
MERAE, Gebru Geberselasie (Mr.)	House of the Federation
Advisor	
SHOA, Kebede (Mr.)	Secretary, House of the Federation
YETNEBERK, Misrake (Mrs.)	House of Peoples' Representatives
Member of the ASGP	
GELAW, Haymanot (Mr.)	Secretary
(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)	

FIJI – FIDJI

NAILATIKAU EPELI, Ratu (Mr.)	Speaker of Parliament
Leader of the Delegation	
KUMAR, Premila (Ms.)	Minister for Industry, Trade, Tourism, Local Government, Housing and Community Development
KEPA TEIMUMU, Ro (Ms.)	Member of the Opposition
TIKODUADUA, Pio (Mr.)	Member of the Opposition
NAMOSIMALUA, Viniana (Ms.)	Secretary General to Parliament
TUDONU, Sefanaia (Ms.)	Executive Adviser to the Speaker
WAINIU, Senitieli (Mr.)	Manager Inter-Parliamentary Relations and Protocol
Secretary to the delegation	
(FF: Fiji First / Les Fidji d'abord)	

FINLAND – FINLANDE

MYLLER, Riitta (Ms.)	Member of Parliament (SDP)
Leader of the Delegation	
UOTILA, Kari (Mr.)	Member of Parliament (Vas)
VUOSIO, Teemu (Mr.)	Secretary for the International Affairs, Parliament
Secretary of the Group	
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	
(Vas: Left Alliance / Alliance de gauche)	

FRANCE

JULIEN-LAFERRIERE, Hubert (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient,	Commission des affaires étrangères (REM)
Chef de la délégation	
DALLIER, Philippe (M.)	Premier Vice-Président du Sénat
JOURDA, Gisèle (Mme)	Commission des finances (R)
MARIE, Didier (M.)	Sénateur
MARCHAND, Frédéric (Mr.)	Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (PS)
GOSSELIN, Philippe (M.)	Sénateur
LARIVE, Michel (M.)	Commission des lois (PS)
RIOTTON, Véronique (Mme)	Sénateur
EIFERMANN, Didier (M.)	Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (REM)
Secrétaire exécutif du Groupe	Membre de l'Assemblée nationale
PREUVOT, Perrine (Mme)	Vice-Président de la commission des lois (R)
Secrétaire administrative de l'ASGP	Membre de l'Assemblée nationale
VANCE, Loïc (M.)	Commission des affaires culturelles et de l'éducation (FI)
Secrétaire exécutif du Groupe	Membre de l'Assemblée nationale
	Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire (REM)
	Conseiller, Assemblée nationale
	Administratrice des services, Assemblée nationale
	Conseiller, Sénat

VELASCO, Karine (Mme)
Secrétaire administrative de l'ASGP
GELLET, Franck (M.)
Ambassadeur/Représentant permanent

Conseillère, Assemblée nationale

(REM: The Republic on the Move / La République en Marche)
(R: The Republicans / Les Républicains)
(PS: Socialist / Socialiste)
(FI: La France insoumise)

GABON

BOUKOUBI, Faustin (M.)
Président du Groupe, Chef de la délégation

Président de l'Assemblée nationale
Commission des lois, des affaires administratives et des droits de l'homme
Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique (PDG)

MOULENGUI MOUELE NGWAMASSANA, Sophie (Mme)

Membre du Sénat
Commission des lois, des affaires administratives et des droits de l'homme
Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique (PDG)

EBINDA BESSACQUE, Henri Hugues (M.)

Membre du Sénat
Commission des lois, des affaires administratives et des droits de l'homme
Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique (PDG)

BEKALLE AKWE, Henry (M.)

Membre de l'Assemblée nationale
Commission des lois, des affaires administratives et des droits de l'homme
Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique (PDG)

FOUTI, Frately (M.)

Membre de l'Assemblée nationale
Commission des lois, des affaires administratives et des droits de l'homme
Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique (DEM)

SAKOUSSOU, Eugénie Félicité (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale
Commission des lois, des affaires administratives et des droits de l'homme
Commission des finances, du budget et de la comptabilité publique (PDG)

NZE BEKALE, Emmanuel (Mr.)
KENGUEL, Michel Edouard (M.)
Membre de l'ASGP

Sénateur
Secrétaire général du Sénat

SOUMOUNA, Edmond (M.)

Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

Secrétaire du Groupe
ROSSATANGA, Lygie (Mme)
ODEMBE, Julda Flore (M.)

Directrice des relations interparlementaires, Sénat

Presse

BOULENGUE, Thim (M.)

Presse

(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti démocratique gabonais)

(DEM: The democrats / Les démocrates)

GAMBIA – GAMBIE

DENTON, Mariam Jack (Ms.)

Speaker of the National Assembly

Leader of the Delegation

SANNEH, Momoudou L.K. (Mr.)

Deputy Speaker of the National Assembly

SISE, Mamodou (Mr.)

Clerk

JANNEH, Gibairu (Mr.)

Senior Assistant Clerk

BAH, Musa Muhamad (Mr.)

Adviser

GEORGIA – GÉORGIE

KOBAKHIDZE, Irakli (Mr.)

Speaker of Parliament (GD-DG)

Leader of the Delegation

KHATIDZE, George (Mr.)	Member of Parliament Foreign Relations Committee (<i>GD-DG</i>)
BAKRADZE, David (Mr.)	Member of Parliament (<i>EG</i>)
MATIKASHVILI, David (Mr.)	Member of Parliament (<i>GD-DG</i>)
MDINARADZE, Mamuka (Mr.)	Member of Parliament First Deputy Chair of the Legal Issues Committee (<i>GD-DG</i>)
TSULAIA, Ivliane (Mr.)	Member of Parliament Procedural Issues and Rules Committee (<i>GD-DG</i>) Secretary General, Parliament
MIKANADZE, Givi (Mr.)	
Member of the ASGP	
ANIKASHVILI, Magda (Ms.)	Adviser to the Speaker
BROKISHVILI, Irakli (Mr.)	Chief Specialist, International Relations Department
Secretary to the delegation	
KOLBAIA, Tamar (Ms.)	Head, International Relations Department, Parliament
SAMKHARADZE, Nikoloz (Mr.)	Head, Chairman's Cabinet
VARDOSANIDZE, Nino (Ms.)	Deputy Head of the Speaker's Cabinet
TSIKARISHVILI, Archil (Mr.)	Cameraman, PR and Information Department
Press	
SONGULASHVILI, Natia (Ms.)	
Press	
KHUKHUNASHVILI, Guram (Mr.)	
Press	
KASHAKASHVILI, Ketevan (Ms.)	
Press	
GAPRINDASHVILI, Besarion (Mr.)	
Press	
(GD-DG: Georgian Dream - Democratic Georgia / Rêve géorgien - Géorgie démocratique)	
(EG: European Georgia / Georgie européenne)	

GERMANY – ALLEMAGNE

ROTH, Claudia (Ms.)	Deputy Speaker of the German Bundestag (<i>Bündnis90/Die Grünen</i>)
Leader of the Delegation	Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad Vice-President of the Council of Elders
BEYER, Peter (Mr.)	Member of the German Bundestag (<i>CDU/CSU</i>) Committee on Foreign Affairs Subcommittee on the United Nations, International Organisations and Globalisation Parliamentary Assembly of the Council of Europe
RADWAN, Alexander (Mr.)	Member of the German Bundestag (<i>CDU/CSU</i>) Committee on Foreign Affairs Finance Committee
FREITAG, Dagmar (Ms.)	Member of the German Bundestag (<i>SPD</i>) Chairwoman of the Sports Committee Committee on Foreign Affairs NATO Parliamentary Assembly
ZIEGLER, Dagmar (Ms.)	Member of the German Bundestag (<i>SPD</i>) Council of Elders Committee on Economic Cooperation and Development
HERDT, Waldemar (Mr.)	Member of the German Bundestag (<i>AfD</i>) Committee on Foreign Affairs Committee on Human Rights and Humanitarian Aid Subcommittee on Civilian Crisis Prevention and Networked Security
LECHTE, Ulrich (Mr.)	Member of the German Bundestag (<i>FDP</i>) Chairman of the Subcommittee on the United Nations, International Organisations and Globalisation Committee on Foreign Affairs
ULRICH, Alexander (Mr.)	Member of the German Bundestag (<i>Die Linke</i>) Council of Elders Committee on Economic Affairs and Energy Committee on the Affairs of the European Union
MÜLLER, (Dr.) Lorenz	Deputy Secretary General for International Affairs and Director-General for Research and External Relations, German Bundestag
Member of the ASGP	

KLEEMANN, Georg (Mr.)
Member of the ASGP
TEPASSE, Nicole (Ms.)
Secretary to the Delegation
BRAMMER, Claudia (Ms.)
Assistant to the Delegation
GRIMM, Thomas (Mr.)
Adviser to the Delegation
MAHDJOUBI, Ali (Mr.)
MUZEL, Hans-Udo (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

Deputy Secretary General German Bundesrat
Division of International Parliamentary Assemblies,
German Bundestag
Division of International Parliamentary Assemblies,
German Bundestag
German Bundestag
Office of the Deputy Speaker, German Bundestag

SCHEMSKE, Daniel (Mr.)
Diplomat

(Bündnis90/Die Grünen: Green Party / Les Verts)
(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)
(AfD: Alternative for Germany / Alternative pour l'Allemagne)
(FDP: Free Democratic Party / Parti libéral démocrate)
(Die Linke: Left Party / La gauche)

GHANA

IDDRISU, Haruna (Mr.)
Co-Rapporteur, Bureau of the Standing Committee
on Sustainable Development, Finance and Trade,
Leader of the Delegation
IBRAHIM, Ahmed (Mr.)

Member of Parliament
Vice Chairperson of the Special Budget Committee
Business Committee
Appointment Committee (*NDC*)
Member of Parliament
Local Government Committee / Business Committee
Communication Committee (*NDC*)

NYINDAM, Matthew (Mr.)

Member of Parliament
Finance Committee
Food and Agriculture and Cocoa Affairs Committee
Business Committee (*NPP*)

OWUSU AFRIYIEH, Nana Akua (Mrs.)

Member of Parliament
Special Budget Committee
Standing Orders Committee
Environment, Science and Technology Committee (*NPP*)

KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr.)

Member of Parliament
Chairman of the Special Budget Committee
Chairman of the House Committee
Chairman of the Business Committee (*NPP*)
Head, Speaker's Secretariat
Deputy Clerk, Committee, Parliamentary Relations &
Protocol & Public Affairs, Parliament
Deputy Director, Speaker's Secretariat, Parliament
Adviser

ABREFA TWAIAH, Matthew (Mr.)
GOMBILLA, Abdulai Ibrahim (Mr.)
Member of the ASGP
PARRY, Grace Asaah (Mr.)
AL HASSAN, Gamal Abdulrazak (Mr.)

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)
(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

GREECE – GRÈCE

VAREMENOS, Georgios (Mr.)
TRIANAFYLLOU, Maria (Mrs.)
Head of the Delegation

Second Vice-President of the Hellenic Parliament
Member of the Hellenic Parliament
Standing Committee on National Defense and Foreign
Affairs, Committee on European Affairs (*SYRIZA*)

KOZOMPOLI, Panagiota (Mrs.)

Member of the Hellenic Parliament
Standing Committee on Public Administration, Public
Order and Justice (*SYRIZA*)

PANTZAS, Georgios (Mr.)

Member of the Hellenic Parliament
Standing Committee on Cultural and Educational Affairs
(*SYRIZA*)

KARAOGLOU, Theodoros (Mr.)

Member of the Hellenic Parliament
Standing Committee on Social Affairs
Standing Committee on Economic Affairs (*ND*)
Secretary General of the Hellenic Parliament

ATHANASSIOU, Konstantinos (Mr.)
Member of the ASGP

KARTSAKLI, Aikaterini (Mrs.)	Head of the International Organization Section Hellenic Parliament
TSOUNI, Foteini (Mrs.)	Secretary, Hellenic Parliament
ORPHANIDES, Constantinos (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
ZELOMOSIDIS, Ioannis (Mr.)	Staff
(SYRIZA: Coalition of the Radical Left / Coalition de la gauche radicale)	
(ND: New Democracy / Nouvelle démocratie)	

GUATEMALA

ESCRIBÁ MORALES, Oscar Armando (Mr.)	Deputy Speaker of the Congress of the Republic
Leader of the Delegation	Communications Committee
	Foreign Affairs Committee
	Health and Social Assistance Committee (AC)
GIORDANO GRAJEDA, Juan Manuel (Mr.)	Deputy Speaker of the Congress of the Republic
	Tourism Committee
	Youth Committee
	National Defence Committee (FCN)
CARRILLO DE LEÓN, Mayra Alejandra (Mrs.)	Member of the Congress of the Republic
	Work Committee
	Economy Committee
	Finance Committee (Ind)
GARCÍA GUDIÉL, Hugo Fernando (Mr.)	Member of the Congress of the Republic
	Governance Committee
	Finance Committee (Ind)
(AC: Alianza Ciudadana)	
(FCN: Frente de Convergencia Nacional)	
(Ind: Independent)	

GUINEA – GUINÉE

FOFANA, Luceny (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (RPG)
Chef de la délégation	Vice-Président du Bureau
KEITA, Abdoulaye Bernard (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
SAGNO, Jean Edouard (M.)	Directeur de Cabinet, Assemblée nationale
Secrétaire du Groupe	
(RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée – Arc-en-ciel)	

GUINEA-BISSAU - GUINÉE-BISSAU

CASSAMÁ, Cipriano (M.)	Président de l'Assemblée nationale populaire (PAICG)
Président du Groupe, Chef de la délégation	
INDEQUI, Matilde (Mrs.)	Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAICG)
	Commission de la femme
SANHÁ, Ansumane (M.)	Directeur du Cabinet du Président de l'Assemblée,
Secrétaire du Groupe	Assemblée nationale populaire
SALDANHA ARAÚJO, Edson João (M.)	Protocole du Président
MANGA, Negado (M.)	
Agent de sécurité du Président	
(PAICG: African Party for the Independence of Guinea and Cape Verde / Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert)	

HAITI -HAÏTI

FOURCAND, Richard (M.)	Sénateur
DIVERS MICHENET, Pascale (Mme)	Assistante
CADET, Rosny (M.)	Assistant du Secrétaire général, Chambre des Députés
Membre de l'ASGP	

HUNGARY – HONGRIE

BARTOS, Mónika (Ms.)	Member of the National Assembly
Leader of the Delegation	Committee on Legislation
	Committee on Foreign Affairs (FIDESz)
KOCSIS-CAKE, Olivio (Mr.)	Member of the National Assembly
	Vice Chairman of the Committee on Immunity (P)

SCHMUCK, Erzsébet (Ms.)	Member of the National Assembly Chairman of the Committee on Sustainable Development (<i>LMP</i>)
VADAI, Ágnes (Ms.) Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the National Assembly Vice Chair of the Committee on Defence and Law Enforcement (<i>DK</i>)
STEINMETZ, Ádám (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Legislation, Committee on Agriculture (<i>Jobbik</i>)
SOMFAINÉ ÁDÁM, Katalin (Mrs.) Secretary of the Group	Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations, National Assembly
SUCH, György (Mr.) Advisor to the Group, Member of the ASGP	Director General, National Assembly
FODOR, Barnabás (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)	
(P: Párbeszéd)	
(LMP: Politics can be different / Faire de la politique autrement)	
(DK: Democratic Coalition / Coalition démocratique)	
(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)	

ICELAND – ISLANDE

SIGURBJÖRNSDÓTTIR, Áslaug Arna (Mr.) Leader of the Delegation	Member of Parliament Chair of the Foreign Affairs Committee (<i>IP</i>)
GUNNALAUGSSON, Sigmundur Davíð (Mr.)	Member of Parliament Economic Affairs and Trade Committee (<i>CP</i>)
HELGADÓTTIR, Helga Vala (Mrs.) BERNÓDUSSON, Helgi (Mr.) Member of the ASGP	Member of Parliament (<i>SDA</i>) Secretary General, Parliament
BANG, Arna Gerður (Ms.) Secretary of the Group	Adviser, Parliament
(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)	
(CP: Centre Party / Parti du Centre)	
(SDA: The Social Democratic Alliance / Alliance sociale démocratique)	

INDIA – INDE

SINGH, Harivansh Narayan (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Council of States
MANSINGH, Sonal (Mrs.) SHRIVASTAVA, Snehlata (Mrs.) Member of the ASGP	Member of the Council of States Secretary General, House of the People
RAMACHARYULU, P.P.K. (Mr.) Advisor to the Delegation	Secretary, Council of States
KOUL, P.C. (Mr.) Secretary to the Delegation	Joint Secretary, Lok Sabha Secretariat, House of the People
JASON, S. (Mr.) Advisor to the Delegation	Director, Council of States
RAMANA, L.V. (Mr.)	Additional Director, Lok Sabha Secretariat, House of the People
KUMAR, Goutam (Mr.) RAMANAND (Mr.) Advisor to the Delegation	Deputy Secretary, Council of States Senior Private Secretary to the Deputy Chairman, Council of States

INDONESIA – INDONÉSIE

ASSEGAF, Nurhayati (Mrs.) Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation (<i>PD</i>)
LATIFA, Dwi Ria (Mrs.)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation (<i>PDI-P</i>)
RUDANA, Putu Supadma (Mr.)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation (<i>PD</i>)
RATNASARI, Desy (Mrs.)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation (<i>PAN</i>)
YUDHISTI, Kartika (Ms.)	Member of the House of Representatives (<i>PPP</i>)

ISKANDAR, Indra (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the House, House of Representatives
HARRIS, Damayanti (Mrs.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, House of Representatives
RETNOASTUTI, Endah (Ms.) Member of the ASGP	Head of Bureau, House of Representatives
BUDIAJI, Rahmad (Mr.) Member of the ASGP	Head of Bureau, House of Representatives
PATRIA, Chairil (Mr.)	Head of Division, House of Representatives
ASTUTI, Endang Dwi (Ms.) Secretary to the delegation	Parliamentary Staff, House of Representatives
WIDIANI, Miranti (Ms.)	Parliamentary Staff, House of Representatives
RIDWAN (Mr.)	TV Parliament
RAMADHANI, Masyithoh Annisa (Ms.)	Adviser, House of Representatives
AKBAR, Rochmy Hamdani (Mr.)	Expert Staff, House of Representatives
DIPUTRA, Yadi Surya (Mr.) Adviser	House of Representatives
KURNIAWAN, Endy Junaedy (Mr.)	Adviser, House of Representatives
MULYONO, Pauline Theresa (Ms.) Interpreter	House of Representatives
SIDEHABI, Muhammad Basri (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
AL FAQIH, Muhammad Hakim (Mr.) Diplomat	
GAWI, Ali Imron (Mr.) Diplomat	
ROFID, Zaenur (Mr.) Diplomat	

(PD: Democratic Party / Parti démocrate)
(PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)
(PAN: National Mandate Party / Parti du mandat national)
(PPP: United Development Party / Parti du développement uni)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

ARDESHIR LARIJANI, Ali (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Islamic Parliament of Iran
JAMALI NOBANDEGANI, Mohammad Javad (Mr.) Secretary General of the Group	Member of the Islamic Parliament of Iran
JALALI, Kazem (Mr.) Member of the Executive Committee	Member of the Islamic Parliament of Iran
MAHMOUDI, Somayeh (Mrs.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
KAVAKEBIAN, Mostafa (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
ZAHEDI, Mohammad Mehdi (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
FARSHADAN, Mehdi (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
PAPIZADEH, Abass (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
HOSSEINI, Fatemeh (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Islamic Parliament of Iran
ZARABADI, Hamideh (Ms.) Adviser	Member of the Islamic Parliament of Iran
ZOLGHADR, Mostafa (Mr.) Adviser	Member of the Islamic Parliament of Iran
NOURI, Gholamreza (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Islamic Parliament of Iran
AZAR, Hossein Panahi (Mr.)	Deputy Minister for Foreign Affairs
JAFARI, Mohammad (Mr.)	Senior Advisor to the Speaker
AMIRABDOLLAHIAN, Hossein (Mr.)	Senior Advisor to the Speaker
DASTGHEIB, Ahmadreza (Mr.)	Senior Advisor to the Speaker
YASREBI, Mohammad (Mr.)	Director General Protocol Departmen
BANIASADZADEH, Motjaba (Mr.)	Adviser
TARKASHVAND, Zahra (Ms.) Executive Secretary of the Group	Senior Expert
ABOLHASSANI CHIMEH, Jalal (Mr.)	Protocol Manager
SEYEDI, Seyed Mohammad Ali (Mr.)	Protocol
RANJBAR, Mohammadi (Mrs.)	Protocol
SHARIFI, Seyed Mostafa (Mr.)	Protocol
IMANI, Davoud (Mr.)	Protocol
PAYEDARFAR, Amir (Mr.)	Protocol

HOSSEINI, Amirhossein (Mr.) Adviser
 ABDOLLAHI, Mahmoud (Mr.) Adviser
 AGHAMOHAMMADI, Zahra (Mrs.) Adviser
 SHARIFI, Hamid (Mr.)
 Interpreter
 SOBHANI, Mohannad Ali (Mr.)
 Ambassador/Permanent Representative
 SOLEYMANI, Majid (Mr.)
 Diplomat
 NEKOUEI, Seyed Ahmad (Mr.)
 Diplomat

IRAQ

AL-HALBOUSI, Mohamed (Mr.) Speaker of the Council of Representatives
 Leader of the delegation
 MAHMOOD, Rebwar Karim (Mr.) Member of the Council of Representatives
 ABED, Ahmed Abdullah (Mr.) Member of the Council of Representatives
 ABBAS, Aliah Falih (Ms.) Member of the Council of Representatives
 AL-ASADI, Ahmed Jasim (Mr.) Member of the Council of Representatives
 AL-AQULI, Hassan Abdulla (Mr.) Member of the Council of Representatives
 HADI, Hussein Ahmed (Mr.) Member of the Council of Representatives
 SETO, Muhamad Shakir (Mr.) Member of the Council of Representatives
 TALABANI, Ala Tahsin (Ms.) Member of the Council of Representatives
 OBAID, Meqdam Mohammed (Mr.) Member of the Council of Representatives
 Adviser
 AL-MAMOORI, Salah Jasim (Mr.) Secretary General of the Council of Representatives
 SACHIT, Qasim Hasan (Mr.)
 Adviser
 AL-OGAILI, Salam Ali (Mr.) Director General, Public Relations Department
 KHALAF, Ahmed Hamid (Mr.) Secretary to the Speaker
 MOHAMED, Fawzy A. (Mr.) Manager of International Relations
 ESMIEL, Esam (Mr.) Protocol, Office of the President
 AL-MASHHADANI, Fikrat Fayyadh (Mr.) Protocol
 AL-TAEI, Shakir (Mr.) Adviser
 ABDKLAIEEF, Adil Khamees (Mr.) Adviser
 AL-JANABI, Abdulsattar (Mr.)
 Chargé d'affaires

IRELAND – IRLANDE

GALLAGHER, Pat The Cope (Mr.) Deputy Speaker of the House of Representatives
 Leader of the Delegation Member Committee on Irish Language Gaeltacht and
 the Islands (*FF*)
 CRAUGHWELL, Gerard (Mr.) Member of the Senate
 Committee on European Union Affairs (*Ind*)
 LOMBARD, Tim (Mr.) Member of the Senate
 Committee on Agriculture, Food and the Marine (*FG*)
 LAWLESS, James (Mr.) Member of the House of Representatives
 Committee on Climate Action & Environment (*FF*)
 O'REILLY, Louise (Ms.) Member of the House of Representatives
 Health Committee (*SF*)
 CONNOLLY, Annette (Ms.) Director Parliamentary Budget Office, House of
 Representatives
 Member of the ASGP
 MALONE, Peter (Mr.) Private Secretary, House of Representatives
 MATHEWS, Bernadette (Ms.) Secretary, House of Representatives
 WILSON, Louise (Ms.)
 Diplomat
 (FF: Fianna Fáil)
 (Ind: Independent / Indépendant)
 (FG: Fine Gael)
 (SF: Sinn Féinn)

ITALY – ITALIE

CASINI, Pier Ferdinando (Mr.) Member of the Senate
 President of the Group, Leader of the Delegation Foreign Affairs Committee (*Aut-Svp-Patt-UV*)

GRANDE, Marta (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies
MIGLIORE, Gennaro (Mr.)	Chair of the Foreign Affairs Committee (<i>M5S</i>) Member of the Chamber of Deputies
NAPOLI, Osvaldo (Mr.)	Constitutional, Presidency of the Council of Ministers and Interior Affairs Committee (<i>PD</i>) Member of the Chamber of Deputies
PAGANO, Alessandro (Mr.)	Foreign Affairs Committee (<i>FI-SP</i>) Member of the Chamber of Deputies
SORBELLO, Roberto (Mr.)	Budget, Treasury and Planning Committee (<i>L-SP</i>) Adviser
Secretary General of the Group	
RADONI, Susanna (Ms.)	Protocol Office, Chamber of Deputies
Executive Secretary of the Group	
USIELLO, Antonella (Mrs.)	Foreign Affairs Department, Senate
CACCESE, Erminia (Mrs.)	
Interpreter	
LASORSA, Antonella (Ms.)	Chamber of Deputies
Interpreter	
OLMEDA, Claudio (Mr.)	Senate
Interpreter	
SALZANO, Pasquale (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
PERZOLLA, Filippo (Mr.)	
Diplomat	
COLLI, Carlotta (Mrs.)	
Diplomat	
(Aut-Svp-Patt-UV: Autonomie (Svp-Patt, Uv) / Autonomies / Autonomies)	
(M5S: Movimento 5 Stelle / Five Stars Movement / Mouvement Cinq Etoiles)	
(PD: Partito Democratico / Democratic Party / Parti Démocrate)	
(FI-SP: Forza Italia - Berlusconi Presidente)	
(L-SP: Lega-Salvini Premier / League / Ligue)	

JAPAN – JAPON

SUZUKI, Shunichi (Mr.)	Member of the House of Representatives (<i>LDP</i>)
Leader of the Delegation	Standing Committee on Budget
NAKANO, Masashi (Mr.)	Member of the House of Councillors (<i>LDP</i>) Committee on Land and Transport Committee on Budget Special Committee on Reconstruction after the Great East Japan Earthquake
TANAKA, Kazunori (Mr.)	Member of the House of Representatives (<i>LDP</i>) Director of the Standing Committee on Budget
OHKAWARA, Masako (Ms.)	Member of the House of Representatives (<i>CDP</i>) Director of the Special Committee on Consumer Affairs Commission on Cabinet
AIHARA, Kumiko (Ms.)	Member of the House of Councillors (<i>CDP</i>) Director of the Committee on Cabinet Committee on Oversight of Administration Director of the Special Committee on Official Development Assistance and Related Matters Adviser, House of Representatives
NISHIKOBE, Natsuko (Ms.)	
Secretary of the Group	
SAKASHITA, Shohei (Mr.)	Adviser, House of Representatives
OBA, Toshiki (Mr.)	Adviser, House of Representatives
Secretary of the Group	
MATSUSHITA, Kazufumi (Mr.)	Director, House of Councillors
Secretary of the Group	
TOGAWA, Hiroyuki (Mr.)	Adviser, House of Councillors
Secretary of the Group	
ITO, Akari (Ms.)	Adviser, House of Councillors
Secretary of the Group	
OTSUKA, Seiichi (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)	
(CDP: The Constitutional Democratic Party of Japan / Parti démocrate constitutionnel du Japon)	

JORDAN – JORDANIE

ALTARAWNEH, Atif (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives
ABU HASSAN, Ghazi (Mr.)	Member of the Senate
AZAIZEH, Wajeeh (Mr.)	Member of the Senate
KHALAILEH, Ali (Mr.)	Member of the House of Representatives
AKAILEH, Abdallah (Mr.)	Member of the House of Representatives
AL BAKKAR, Khaled (Mr.)	Member of the House of Representatives
Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	
BANI MUSTAFA, Wafa (Mrs.)	Member of the House of Representatives
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	
ALQADI, Mazen (Mr.)	Member of the House of Representatives
SALMAN, Aziz (Mr.)	Member of the House of Representatives
ALFANATSEH, Khaled (Mr.)	Member of the House of Representatives
Adviser	
ADWAN, Firas (Mr.)	Secretary General, House of Representatives
Member of the ASGP	
ALTRAWNAN, Wadah (Mr.)	House of Representatives
Advisor	
AL WAKED, Abdelrahim (Mr.)	House of Representatives
Advisor	
NEIMAT, Husam (Mr.)	House of Representatives
Advisor	
RAWASHDEH, Mohamad (Mr.)	House of Representatives
Advisor	
NAZZAL, Ala'a (Mr.)	House of Representatives
Advisor	
MASHAKBEH, Adnan (Mr.)	Senate
Advisor	
WAZAN, Ahmad (Mr.)	House of Representatives
Advisor	
AWAIDEH, Ghazi (Mr.)	
Press	
AQAILEH, Hamzeh (Mr.)	
Press	
ALZABEN, Mohamad (Mr.)	
Press	

KAZAKHSTAN

NIGMATULIN, Nurlan (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan (<i>Nur Otan</i>)
SULTANOV, Yerik (Mr.)	Member of the Senate Committee on Economic Policy, Innovation Development and Entrepreneurship (<i>Nur Otan</i>)
YERSHOV, Sergey (Mr.)	Member of the Senate Committee on Socio-Cultural Development and Science
KONUROV, Aikyn (Mr.)	Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Committee on Agrarian Issues (<i>CPK</i>)
ABDRAKHMANOV, Sauytbek (Mr.)	Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Committee on Social and Cultural Development (<i>Nur Otan</i>)
MAKEN, Baktiyar (Mr.) Forum of Young Parliamentarians	Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Committee on Economic Reform and Regional Development (<i>Nur Otan</i>)
YERMAN, Mukhtar (Mr.)	Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan (<i>Nur Otan</i>)
NURKINA, Aigul (Mrs.)	Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Committee on Social and Cultural Development (<i>Nur Otan</i>)

PERUASHEV, Azat (Mr.)	Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Committee on Economic Reform and Regional Development (<i>Ak Zhol</i>)
BEKBANOVA, Zhanar (Ms.)	Deputy Secretary General, Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan
MAKHAYEV, Dastan (Mr.)	Deputy Secretary General, Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan
MEDEUBAY, Darkhan (Mr.)	Deputy Secretary General, Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan
BOTABAYEVA, Botagoz (Ms.)	Deputy Head of the International Relations and Protocol Department, Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan
KASSYMBEKOV, Talgat (Mr.)	Head of the International Relations and Protocol Department, Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan
IBRAIMOV, Marat (Mr.)	Secretary
ISMAILOV, Madiyar (Mr.)	Secretary
SHOKYBAYEV, Askar (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
(Nur Otan: People's Democratic Party "Nur Otan" / Parti populaire et démocratique "Nur Otan") (CPK: Communist People's Party of Kazakhstan / Parti communiste populaire du Kazakhstan) (Ak Zhol: Democratic Party of Kazakhstan «Ak Zhol» / Parti démocratique "Ak Zhol")	

KENYA

LUSAKA, Kenneth (Mr.)	Speaker of the Senate
Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation	Chairperson of the Business Committee (<i>JC</i>)
KIHIKA, Susan (Ms.)	Member of the Senate
President of the Bureau of Women Parliamentarians	Business Committee (<i>JC</i>)
ZANI, Agnes Philomena (Ms.)	Member of the Senate
	Standing Committee on Education (<i>NASA</i>)
MAOKA, Richard (Mr.)	Member of the National Assembly
	Constituencies Development Fund Committee (<i>JC</i>)
MARIRU, Patrick (Mr.)	Member of the National Assembly
	Committee on Delegated Legislation (<i>JC</i>)
MWANGI, James (Mr.)	Member of the National Assembly
	Public Accounts Committee (<i>JC</i>)
ODUOL, Jacqueline (Ms.)	Member of the National Assembly
	National Cohesion and Equal Opportunity Committee
TUWEI, Vincent (Mr.)	Member of the National Assembly
	Defence and Foreign Relations Committee (<i>JC</i>)
GATHURU, Angela (Ms.)	Second Clerk Assistant, Senate
ALI, Mohamed (Mr.)	Senior Deputy Clerk, Senate
Member of the ASGP	
KAKITYA, Eunice (Ms.)	Senior Librarian, National Assembly
KINYUA, Caroline (Ms.)	Senior Clerk Assistant, Senate
NYEGENYE, Jeremiah (Mr.)	Clerk, Senate
Member of the ASGP	
MOGERE, Zakayo (Mr.)	Deputy Director, Legislative and Procedural Services, Senate
TOO, Noah (Mr.)	Senior Clerk Assistant, National Assembly
BILLOW, Adan Abdi (Mr.)	Protocol Officer to the Speaker of the Senate
WANDABUSI, Sudi (Mr.)	Personal Assistant to the Speaker of the Senate
Adviser to the delegation	
KISIANG'ANI NATECHO, Rose (Ms.)	Research Officer, Senate
MUTULU, Francis (Mr.)	Media Relations Officer
(JC: Jubilee Coalition / Coalition Jubilé) (NASA: NASA Coalition / Coalition NASA)	

KUWAIT – KOWEÏT

ALGHANIM, Marzouq (Mr.)	Speaker of the National Assembly
President of the Group, Leader of the Delegation	

ALDEQBASI, Ali (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Public Utilities
ALHASHIM, Safaa (Ms.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the National Assembly
ALNUSF, Rakan (Mr.)	Member of the National Assembly
ALSUBAIE, Alhumaidi (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Legislation and Legal Affairs
ALROWAIE, Oudah (Mr.)	Member of the National Assembly
ALTABTABAE, Omar (Mr.) Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly
AL-DALAL, Mohammed (Mr.)	Member of the National Assembly
ALKANDARI, Allam (Mr.) Member of the ASGP	Member of the National Assembly Secretary General, National Assembly
ALAJMI, Mobarak (Mr.)	Head Section of Protocol, National Assembly
ALAWADHI, Abdullah (Mr.)	Head of the International Affairs Section, Speaker's Office, National Assembly
ALBEHBEHANI, Ahmad (Mr.)	Political Researcher, Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly
ALDOWAIHI, Nasser (Mr.)	Head of the Media Section , National Assembly
ALHARBAN, Talal (Mr.)	Head of the IPU Affairs Section, National Assembly
ALKANDARI, Othman (Mr.)	Head, VIP Protocol Section
ALMONEEFI, Jamal (Mr.)	Protocol, Speaker's Office, National Assembly
ALSANAD, Muhammed (Mr.)	Protocol, National Assembly
ALSOBAIE, Meslet (Mr.)	Secretary, National Assembly
ALZAMIL, Hissa (Mrs.)	Head Section of Arab and Islamic Parliamentary Unions, National Assembly
FARDAN, Amer (Mr.)	Director, National Assembly

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN

ZULUSHEV, Kurmankul (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Supreme Council Committee on Constitutional Legislation, State Structure, Judicial Issues and Regulations
IMANALIEV, Kanybek (Mr.)	Member of the Supreme Council Deputy Chairman of the Committee on International Affairs, Defence and Security
ATAKHANOV, Avazbek (Mr.) Chargé d'affaires	
EDILBEK, Baktybek (Mr.) Diplomat	

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

LEUEDMOUNSONE, Sysay (Ms.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly
BOUPHA, Phonphet (Ms.)	Member of the National Assembly Vice-Chairperson of the Social and Cultural Affairs Committee
THEPHACHANH, Viengthavisone (Mr.)	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the Committee of Foreign Affairs
ANOTHAY, Khemphone (Mr.)	Director General of Inter-Parliamentary Relations Department, National Assembly
KEOLA, Anyphet (Ms.)	Officer of Inter-Parliamentary Relations Department, National Assembly
THAMMAKHANH, Phakham (Ms.)	Secretary to the Vice-President, National Assembly

LATVIA – LETTONIE

DAUDZE, Gundars (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Member of Parliament Legal Affairs Committee Parliamentary Inquiry Committee (ZZS)
JUDINS, Andrejs (Mr.)	Member of Parliament Chairman of the Migration and Social Cohesion Committee Human Rights and Public Affairs Committee (NU)
MUIZNIECE, Anita (Ms.)	Member of Parliament Education, Culture and Science Committee European Affairs Committee (NCP)

VITENBERGS, Janis (Mr.)	Member of Parliament Chairman of the Economic, Agricultural, Environmental and Regional Policy Committee National Security Committee (<i>KPV LV</i>) Secretary General, Parliament
RAFELDE, Lelde (Ms.) Member of the ASGP	
PAURA, Sandra (Mrs.) Secretary of the Group	Head of the Interparliamentary Relations Bureau, Parliament
(ZZS: Union of Farmers and Greens / Union des Verts et des paysans) (NU: New Unity / Nouvelle Unité) (NCP: The New Conservative Party / Nouveau parti conservateur) (KPV LV: Political Party 'KPV LV' / Parti 'KPV-LV')	

LEBANON – LIBAN

BERRY, Nabih (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (<i>DLB</i>)
EL TABSH, Rola (Mrs.)	Member of the National Assembly Rapporteur of the Human Rights Committee Women and Child Committee (<i>FM</i>)
JABER, Yassine (Mr.)	Member of the National Assembly President of the Foreign Affairs and Emigrants Committee (<i>DLB</i>)
MOUSSA, Michel (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly President of the Human Rights Committee (<i>DLB</i>)
PAKRADONIAN, Agop (Mr.)	Member of the National Assembly Rapporteur of the Foreign Affairs and Emigrants Committee (<i>FPM</i>)
CHARARA, Bilal (Mr.)	Secretary General of Foreign Affairs , National Assembly
DAHER, Adnan (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
HAMAD, Ali (Mr.)	General Director of Presidential Affairs, National Assembly
TRAD, Mortada (Mr.) Press	
NOUR EL-DINE, Ali (Mr.) Press	
IBRAHIM, Hassan (Mr.) Press	
HAYSAM, Nabil (Mr.) Press	
BALLOUT, Mohamad (Mr.) Press	
AKIL, Radwan (Mr.) Press	
(DLB: Development and Liberation Bloc / Bloc de développement et libération) (FPM: Free Patriotic Movement / Mouvement patriotique libre) (FM: Future Movement / Courant du futur)	

LESOTHO

MONETHI, Ts'epo John (Mr.) Leader of the Delegation	Vice-President of the Senate
LEHLOENYA, Paul Teboho (Mr.)	Deputy Speaker of the National Assembly
MAHASE, Likopo Remington (Mr.)	Member of the National Assembly, Chief Whip
MAPULUMO, Claudia (Ms.)	Member of the National Assembly
MAEMA, Fine (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General
MOLETE, Selete (Mr.) Member of the ASGP	Clerk to the Senate
LELIMO, Mosito Carolus John Paul (Mr.) Secretary to the delegation	

LIBYA – LIBYE

FOUZI, Salim A.R. (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives
---	--

ABOURAS, Rabeeha A.S. (Ms.)	Member of the House of Representatives
MUSMARI, Osama (Mr.)	Secretary
BIN HAMIL, Ahmed (Mr.)	Secretary

LIECHTENSTEIN

WOHLWEND, Mario (Mr.)	Member of the Diet (<i>VU</i>)
Leader of the Delegation	
HASLER, Johannes (Mr.)	Member of the Diet (<i>FBP</i>)
WACHTER, Gabriele (Mrs.)	Secretary, Diet
Secretary of the Group	

(*VU*: Patriotic Union / Union patriotique)
(*FBP*: Progressive Peoples Party / Parti des citoyens progressistes)

LUXEMBOURG

BODRY, Alex (M.)	Membre, Chambre des députés (<i>PPOSL/LSAP</i>)
Chef de la délégation	
GIBÉRYEN, Gaston (M.)	Membre, Chambre des députés (<i>ADR</i>)
BARRA, Isabelle (Mme)	Secrétaire générale adjointe, Chambre des députés
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP	

(*PPOSL/LSAP*: Socialist Workers' Party / Parti ouvrier socialiste)
(*ADR*: Alternative Democratic Reform Party / Parti réformiste d'alternative démocratique)

MALAWI

MSOWOYA, Richard (Mr.)	Speaker of the National Assembly (<i>MCP</i>)
President of the Group, Leader of the Delegation	
KALEMBA, Fiona (Mrs.)	Clerk of Parliament, National Assembly
Member of the ASGP	
MWENYEHELI, Jeffrey (Mr.)	Assistant Clerk of Parliament, National Assembly
Secretary to the delegation	

(*MCP*: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)

MALAYSIA – MALAISIE

RAJA AHMAD BAHARUDDIN SHAH, Raja Kamarul Bahrin (Mr.)	Member of the Senate, Deputy Minister of Housing and Local Government
Leader of the Delegation	
HUSIN, Asmak (Mrs.)	Member of the Senate (<i>PAS</i>)
BIN SAPARI, Haji Yaakob (Mr.)	Member of the Senate
DATUK RABIYAH, binti Ali, (Mr.)	Member of the Senate
IBHARIM, Nurul Fadhilah (Ms.)	Assistant Secretary International Relations and Protocol Division, House of Representatives
Secretary of the Group	
BIN SABARUDIN, Mohamad Shahir (Mr.)	

(*PAS*: Pan-Malaysian Islamic Party / Parti islamique pan-malaisien)

MALDIVES

MANIKU, Moosa (Mr.)	Deputy Speaker of the People's Majlis
Leader of the Delegation	Petition Committee
ABDULLA, Abdul Bari (Mr.)	Member of the People's Majlis
	Chair of the Social Affairs
	Ethics Committee (<i>MDP</i>)
MOHAMED, Ali (Mr.)	Member of the People's Majlis
	Ethics Committee (<i>PPM</i>)
RIFAU, Abdulla (Mr.)	Member of the People's Majlis
Forum of Young Parliamentarians	Social Affairs Committee (<i>PPM</i>)
NIUSHA, Fathimath (Ms.)	Secretary General, People's Majlis
Member of the ASGP	
EEMAN, Aishath (Ms.)	Foreign Relations Officer, People's Majlis

(*MDP*: Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives)
(*PPM*: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives)

MALI

SIDIBE, Issaka (M.)	Président de l'Assemblée nationale
Président du Groupe, Chef de la délégation	Commission des Finances (<i>RPM</i>)

TIMBINE, Moussa (M.)
Président délégué du Groupe
HAIDARA, Abdul Mansour (M.)
DRAME, Maimouna (Mme)
Bureau des femmes parlementaires
CISSE, Amadou (M.)

SIDIBE, Modibo (M.)
Membre de l'ASGP
TOURE, Ibrahim M (M.)
Secrétaire du Groupe
GOLOGO, Boubacar (M.)
Secrétaire du Groupe

(RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali)

(VRD: Republican and Democratic Vigilance / Vigilance Républicaine et Démocratique)

Vice-Président de l'Assemblée nationale
Commission des lois (RPM)
Neuvième Vice-Président de l'Assemblée nationale
Membre de l'Assemblée nationale
Commission du travail et de l'emploi (RPM)
Membre de l'Assemblée nationale
Commission de l'énergie et des mines (VRD)
Secrétaire général, Assemblée nationale

Chef du Service des relations internationales
Assemblée nationale
Protocole, Assemblée nationale

MALTA – MALTE

FARRUGIA, Angelo (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation
CAMILLERI, Byron (Mr.)

GALEA, Mario (Mr.)
VELLA, Andre (Mr.)
Secretary of the Group
(PL: Partit Laburists)
(PN: Partit Nazzjonalista)

Speaker of the House of Representatives
Chair of the House Business Committee
Member of the House of Representatives
House Business Committee (PL)
Member of the House of Representatives (PN)
Research Analyst, House of Representatives

MARSHALL ISLANDS – ILES MARSHALL

KEDI, Kenneth A. (Mr.)
Leader of the Delegation

Speaker of Parliament

MEXICO – MEXIQUE

JARA CRUZ, Salomón (Mr.)
Leader of the Delegation

MARTÍNEZ GARCÍA, Verónica (Mrs.)

GARCÍA SEPÚLVEDA, Samuel Alejandro (Mr.)

REYNOSO SÁNCHEZ, Alejandra Noemí (Ms.)

BAÑUELOS DE LA TORRE, Geovanna
del Carmen (Ms.)
Committee to Promote Respect for IHL

ROJAS HERNÁNDEZ, Laura Angélica (Mrs.)
Bureau of the Standing Committee on Peace
and International Security

SALDAÑA PÉREZ, María Lucero (Mrs.)

Member of the Senate
Secretary of the Commission of Legislative Studies
Committee on Foreign Affairs, Latin America and the
Caribbean
Indigenous Affairs Committee (Morena)
Member of the Senate
Committee on Economics
Committee on Public Security
Youth and Sports Committee (PRI)
Member of the Senate
Chair of the Federalism and Municipal Development
Committee
Committee on Justice
Committee on Finance and Public Credit
Committee on Constitutional Affairs (CM)
Member of the Senate
Foreign Affairs Committee
Committee on Federalism and Municipal Development
Committee on Environment, Natural Resources and
Climate Change
Committee on Border and Migration Issues (PAN)
Member of the Senate
Chair, Committee on Mining and Regional Development
Committee on Administration
Committee on Justice
Committee on Foreign Affairs (PT)
Member of the Chamber of Deputies
Chair of the Committee on Radio and Television
Committee on Foreign Affairs
Committee on the Interior and Population (PAN)
Member of the Chamber of Deputies
Secretary of the Committee on Human Rights
Committee on the Interior and Population
Committee on Federalism and Municipal Development
(PRI)

FALOMIR SÁENZ, Alán Jesús (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Secretary of the Committee on Sports Committee on Federalism and Municipal Development Committee on Public Security (CM)
VILLEGAS ARREOLA, Alfredo (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Fisheries Committee on Energy Committee on Budget and Public Account (PRI)
LÓPEZ CASTRO, Cynthia Iliana (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies
INFANTE, Paulina (Ms.)	Advisor, Senate
PADILLA, Caritina (Ms.)	Advisor

(Morena: National Regeneration Movement / Mouvement de la régénération nationale)
(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)
(CM: Citizens' Movement / Mouvement citoyen)
(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)
(PT: Labour Party / Parti du travail)

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONÉSIE (ETATS FÉDÉRÉS DE)

SIMINA, Wesley W. (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Congress
URUSEMAL, Joseph (Mr.)	Senator Education Committee
ARITOS, Tiwiter (Mr.)	Senator Judiciary Governmental Operations Committee Transportation and Communications Committee
DANG, Tung Lam (Mr.) Advisor	Legislative Counsel, Congress
CHOOOR, Andy P. (Mr.) Advisor, Member of the ASGP	Assistant PIO, Congress

MONACO

NOTARI, Fabrice (M.) Chef de la délégation	Membre du Conseil national (PM)
BERTANI, Corinne (Mme)	Membre du Conseil national (PM)
GRISOUL, Marine (Mme)	Membre du Conseil national (PM)
PELLEGRIN, Victoria (Mme) Secrétaire de la délégation	Chargée des affaires internationales, Conseil national

(PM: Primo! Monaco as Priority / Primo! Priorité Monaco)

MONGOLIA – MONGOLIE

LUVSANTSEREN, Enkh-Amgalan (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the State Great Hural (MPP)
SARANCHIMEG, Batsukh (Ms.) Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the State Great Hural Standing Committee on Social Policy, Education, Culture and Science Standing Committee on Environment, Food and Agriculture (MPP)
SOLTAN Gombajain (Mr.)	Member of the State Great Hural
NYAM-OSOR, Uchral (Mr.)	Member of the State Great Hural
TSOGZOLMAA Tsedenbal (Mrs.)	Member of the State Great Hural
NAVAAN-YUNDEN, Oyundari (Mrs.)	Member of the State Great Hural
TSOLMON Tsedev (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the State Great Hural
BAYARMAA Judag (Mrs.) Secretary	Advisor of the Foreign Relations Department, State Great Hural
BELEGDEMBEREL, Uuganbayar (Mr.) Secretary to the delegation	Officer, Foreign Affairs Department
CHINTUSHIG, Zorigt (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
BILGUUN, Nyamjav (Mr.) Diplomat	

(MPP: Mongolian People's Party / Parti populaire mongol)
(DP: Democratic Party / Parti démocrate)
(MPRP: Mongolian People's Revolutionary Party / Parti révolutionnaire du Peuple mongol)

MOROCCO – MAROC

BENCHAMACH, Abdelhakim (M.) Chef de la délégation	Président de la Chambre des Conseillers (<i>PAM</i>)
TOUIZI, Ahmed (M.)	Vice-Président de la Chambre des Conseillers (<i>PAM</i>)
OMARI, Abdelaaziz (M.)	Vice-Président de la Chambre des représentants (<i>PJD</i>)
BENMASSOUD, Mohamed Salem (M.)	Membre de la Chambre des Conseillers (<i>PI</i>)
EL HILAA, Rahhou (M.) Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	Membre de la Chambre des Représentants (<i>PAM</i>)
LAZREK, Noureddine (M.)	Membre de la Chambre des Représentants (<i>UC</i>)
CHEIKHI, Nabil (M.)	Membre de la Chambre des Conseillers
EL KHADI, Najib (M.) Vice-Président de l'ASGP	Secrétaire général, Chambre des représentants
DRIOUCHE, Abdelwahad (M.) Secrétaire de la délégation	Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers
SATRAOUY, Said (M.) Secrétaire administratif du Groupe	Chef de la Division des relations internationales et de la coopération, Chambre des représentants
MOUHIB, Mohamed (M.)	Conseiller du Président de la Chambre des Représentants
ANTRA, Mustapha (M.)	Conseiller, Chambre des Conseillers
BOURFISSI, Jamal (M.)	Conseiller, Chambre des Conseillers

(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité)
(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)
(PI: Istiqlal Party / Parti de l'Istiqlal)
(UC: Constitutional Union / Union constitutionnelle)

MOZAMBIQUE

DHLOVO, Veronica Macamo (Mrs.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Assembly of the Republic (<i>FRELIMO</i>)
KATUPHA, Jose Mateus (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic Spokesperson of the Permanent Committee (<i>FRELIMO</i>)
MACUIANE, Saimone Muhambi (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (<i>RENAMO</i>)
MALEMA, Lucinda Bela (Ms.)	Member of the Assembly of the Republic Vice Chairman of the Social Affairs Committee (<i>FRELIMO</i>)
CHUQUELA, José (Mr.)	Deputy Secretary General
BONIFACIO, Cesar Joao (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Director of Committee's Supporting Division, Assembly of the Republic
CHEMANE, Oriel (Mr.)	Director of Protocol
LISSENGA, Lucrecia (Mr.)	Executive Secretary to the Speaker, Assembly of the Republic
MACARINGUE, Milagre (Mr.)	Diplomatic Adviser to the Speaker, Assembly of the Republic
NEVES, Simiao Pedro (Mr.) Interpreter	
BAYZEL, Elizabeth (Ms.)	Secretary to the Speaker
FUMO, Justin (Mr.) Security to the Speaker	

(FRELIMO: Mozambican Liberation Front / Front de libération du Mozambique)
(RENAMO: Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique)

MYANMAR

PON, Shwe (Ms.) Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives International Relations Committee Joint Committee on IPU (<i>NLD</i>)
HEIN, Zaw (Mr.)	Member of the House of Nationalities International Relations, Parliamentary Friendships and Cooperation Committee Joint Committee on IPU Committee on Construction, Industry, Electricity and Energy (<i>NLD</i>)
HNIN THIT, Khin (Ms.)	Member of the House of Representatives International Relations Committee Joint Committee on IPU (<i>NLD</i>)

MYO MYINT, Zeyar (Mr.)
Diplomat

(NLD: National League for Democracy / Ligue nationale pour la démocratie)

NAMIBIA – NAMIBIE

KATJAVIVI, Peter (Mr.)
President of the Group, Bureau of the Standing
Committee on UN Affairs, Leader of the Delegation

Speaker of the National Assembly
Chairperson of the Standing Rules and Orders
Committee and Internal Arrangements
Standing Committee on Privileges (SWAPO)

MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Mrs.)
President of the Group

Chairperson of the National Council
Chairperson of the Standing Rules and
Orders Committee
Chairperson of the Privileges and Immunities Committee
(SWAPO)

KATAMELO, Phillipus Wido (Mr.)

Member of the National Council
Chairperson of the Standing Committee on Urban and
Rural Development (SWAPO)

SHILENGA, Rosalia (Mrs.)

Member of the National Council
Chairperson of the Standing Committee on Security,
Constitutional and Legal Affairs (SWAPO)

DIENDA, Elma (Mrs.)

Member of the National Assembly
Committee on Human Resources and Community
Development Public Accounts
Committee on Gender Equality, Social Development
and Family Affairs (PDM)

SIBUNGO, Heather (Ms.)

Member of the National Assembly
Chairperson of the Standing Committee on Economics
and Public Administration
Committee on Human Resources and Community
Development

KANDETU, Lydia (Ms.)

Secretary, National Assembly

Member of the ASGP

Director, General Services, National Council

INDOMBO, Lydia H (Ms.)

Member of the ASGP

NAKUTWIMA, Mirjam N (Ms.)

Personal Assistant to the Chairperson, National Council
Chief Parliamentary Clerk, National Assembly

DE WEE, Elizabeth (Mrs.)

Secretary of the Group

Parliamentary Clerk, National Council

UUYUNI, Norbert (Mr.)

Secretary of the Group

SANZILA, George (Mr.)

Chief Researcher, National Assembly

TJITENDERO, Ripuree (Ms.)

Personal Assistant to the Speaker of the National
Assembly

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

(PDM: Popular Democratic Movement / Mouvement démocratique populaire)

NEPAL - NÉPAL

BAHADUR MAHARA, Krishna (Mr.)

Speaker of the House of Representatives

Leader of the Delegation

CHAUDHARY, Shanta (Ms.)

Member of the House of Representatives (NCP)

SIWAKOTI, Hari Charan (Mr.)

Member of the National Assembly (NCP)

BHUSAL, Pushpa (Ms.)

Member of the House of Representatives (NC)

SHRIWASTAVA, Bimal Prasad (Mr.)

Member of the House of Representatives (FSF)

LAL KARN, Lakshman (Mr.)

Member of the House of Representatives (LJP)

BHATTARAI, Manohar Prasad (Mr.)

Secretary General of the Federal Parliament

YOGI, Gopal Nath (Mr.)

Secretary, House of Representatives

MALLA, Dilli (Mr.)

Press Advisor

(NCP: Nepal Communist Party / Parti communiste népalais)

(NC: Nepali Congress / Congrès népalais)

(FSF: Federal Socialist Forum / Forum fédéral socialiste)

(LJP: Rastriya Janata Party)

NETHERLANDS - PAYS-BAS

ATSMA, Joop (Mr.)
Leader of the Delegation

Member of the Senate (CDA)

GERKENS, Arda (Mrs.) Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate (<i>PS</i>)
MEIJER, Meta (Mrs.)	Member of the Senate (<i>PS</i>)
MULDER, Agnes (Ms.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the House of Representatives (<i>CDA</i>)
DE ROON, Raymond (Mr.) Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives (<i>PVV</i>)
NEHMELMAN, Remco (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
KIPP, Linda (Mrs.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, House of Representatives
BAKKER-DE JONG, Femmy (Mrs.) Secretary to the Delegation	House of Representatives
FONCK, Tim (Mr.)	Staff, Senate
(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)	
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)	
(PVV: Party for Freedom / Parti de la liberté)	

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

TOLLEY, Anne (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives Business Committee Deputy Chairperson of the Officers of Parliament Committee (<i>NP</i>)
CARTER, David (Mr.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the House of Representatives Finance and Expenditure Committee (<i>NP</i>)
LUBECK, Marja (Ms.)	Member of the House of Representatives Education and Workforce Committee (<i>L</i>)
WILLIAMS, Aaron (Mr.) Secretary	Clerk of Committee, House of Representatives
(NP: National Party / Parti national)	
(L: Labour Party / Parti du travail)	

NICARAGUA

ESPINALES, Maritza (Ms.) Leader of the Delegation	First Deputy Speaker of the National Assembly
(FSLN: Frente Sandinista de Liberación Nacional)	

NIGER

TINNI, Ousseini (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (<i>PNDS</i>)
MAIZOUMBOU, Laoual Amadou (M.) Vice-Président du Groupe	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MNSD</i>) Commission des affaires économiques et du plan
MAHAMADOU A., Alkassoum (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPR Jamhouria</i>) Commission de la défense et de la sécurité
IDI MOUSSA, Issiaka (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MNSD</i>) Commission des affaires économiques et du plan
HABIBOU, Aminatou (Mme) Membre du Comité exécutif et du Bureau des femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PNDS</i>) Commission du développement rural et de l'environnement
MOUSSA AFMAD, Doulla (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PNDS</i>) Commission des affaires sociales et culturelles
SOUMANA, Hassane (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>FA-Lumana</i>) Commission des affaires économiques et du plan
SALEY, Mahamane (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PNDS</i>) Commission des affaires sociales et culturelles
NOUHOU, Daoudou (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>AMEN-AMIN</i>) Commission des finances et du budget
TIEMOGO, Boubakar (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Assemblée nationale
GANDA, Hassane (M.) Conseiller technique du Groupe	Conseiller technique de commission, Assemblée nationale
(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme)	
(MNSD: National Movement for the Development Society / Mouvement National pour la Société de Développement)	
(MPR Jamhouria: Patriotic Movement for the Republic / Mouvement patriotique pour la République)	

(FA-Lumana: MODEN/FA-Lumana – Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine)
(AMEN-AMIN: Alliance of Movements for the Emergence of Niger / Alliance des mouvements pour l'émergence du Niger)

NIGERIA / NIGÉRIA

SARAKI, Abubakar Bukola (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Senate (APC)
SULAIMON LASUN, Yussuff (Mr.) Vice-President of the Group	Deputy Speaker of the House of Representatives (APC)
GAYA, Kabiru Ibrahim (Mr.)	Member of the Senate Chairman of the Works Committee (APC)
RAFIU ADEBAYO, Ibrahim (Mr.)	Member of the Senate Finance Committee (PDP)
FASEYI, Samuel Duro (Mr.)	Member of the Senate (APC)
ADAEZE, Oduah Stella (Ms.)	Member of the Senate Cooperation and Integration in Africa (PDP)
BAYERO, Usman Nafada (Mr.)	Member of the Senate Chairman of the Inter-Parliamentary Affairs Committee (APC)
FULATA, Abubakar Hassan (Mr.)	Member of the House of Representatives Public Petition Committee (APC)
IGBOKWE, Raphael Nnanna (Mr.) Bureau of the Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives Chairman, member of the Young Parliamentarians Committee, Ad-hoc on Petroleum Committee, Inter-Parliamentary Affairs Committee (APC)
IKON, Samuel Okon (Mr.)	Member of the House of Representatives Chairman of the Inter-Parliamentary Affairs Committee (PDP)
GOODHEAD, Boma (Ms.)	Member of the House of Representatives Young Parliamentarians Committee (PDP)
DASUKI, Abdussamad (Mr.) Adviser	Member of the House of Representatives (APC)
SANI OMOLORI, M. A. (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
AYEWOH, Nelson Ibhaguezege (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of Senate, Senate
ORU, Joseph (Mr.) Member of the ASGP	Secretary Legislative Budget, Senate
NAVATI, Iliya (Ms.)	Director General Duties, Senate
OYEENSO, Catherine (Mr.) Secretary	Executive Secretary to Senate President, Senate
OKOROH, Betty (Mrs.)	Special Administrative Assistant to the President of the Senate
BABA AHMAD, Hakeem (Mr.)	Chief of Staff to the President of the Senate
OLABISI SEGUN, Kehinde (Mr.)	Chief Detail to the Deputy Speaker, House of Representatives
OLANIYONU, Yusuph (Mr.)	Special Media Assistant to the President of the Senate
SHEHU, Umar (Mr.) Secretary to the Delegation	Director IPU Desk, Senate
YAHAYA HAMIDU, Danzaria (Mr.) Secretary of the ASGP Group	Director Public Affairs, Senate
RAFIU ADENIYI, Ogunsola (Mr.)	Special Assistant to the Deputy Speaker, House of Representatives
OMISHORE, Bankole (Mr.)	Special Assistant International Relations to the Senate President
YAKUBU, Ibrahim (Mr.)	Special IT Assistant to the Senate President

(APC: All Progressive Congress / Congrès progressiste)
(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

NORTH MACEDONIA - MACÉDOINE DU NORD

XHAFERI, Talat (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Assembly of the Republic Chair of the Committee on Constitutional Issues (DUI)
--	--

ALIMI, Ejup (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic Budget Council Legislative Committee Committee for Supervising the Work of the Security and Counter-Intelligence Directorate and the Intelligence Agency (<i>DUI</i>)
GASHI, Afrim (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic National European Integration Council Committee on Political System and Inter - Ethnic Relations Foreign Policy Committee (<i>A</i>)
NIKOLOVA, Juliana (Mrs.)	Member of the Assembly of the Republic Committee on European Issues Committee on Education, Science and Sport Foreign Policy Committee (<i>LDP</i>)
STEVANANDJIJA, Dimitar (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic Deputy Chair of the Committee on Agriculture, Forestry and Water Resources Management Committee on Constitutional Issues Committee on Elections and Appointment Issues (<i>VMRO-DPME</i>)
VELKOVSKI, Dime (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic Finances and Budget Committee Committee on Agriculture, Forestry and Water Resources Management Committee on Transport, Communications and Environment (<i>SDSM</i>) Secretary General, Assembly of the Republic
IVANOVA, Cvetanka (Mrs.) Member of the ASGP	
OGNENOVSKA, Biljana (Mrs.) Secretary to the Delegation	Head of Division, Assembly of the Republic
SELMANI, Ilir (Mr.)	Chief of Cabinet of the Speaker, Assembly of the Republic
DERVISHI, Atibe (Mrs.) Interpreter	
DJELADINI, Abaz (Mr.)	Assembly of the Republic
JORDANOVSKI, Dragan (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	

(DUI: Democratic Union for Integration / Union démocratique pour l'intégration)
(A: Alternative)
(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)
(VMRO-DPME: VMRO-Democratic Party for Macedonian National Unity / VMRO-Parti démocratique pour l'unité nationale de Macédoine)
(SDSM: Social Democratic Union of Macedonia / Union social-démocrate de Macédoine)

NORWAY – NORVÈGE

LEIRSTEIN, Ulf Isak (Mr.) Leader of the Delegation	Member of Parliament Sub-Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs (<i>PP</i>)
LIADAL, Hege Haukeland (Ms.) Deputy Head of the Delegation, Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of Parliament Sub-Committee on Energy and Environment (<i>L</i>)
AUKRUST, Åsmund (Mr.)	Member of Parliament Sub-Committee on Energy and the Environment (<i>L</i>)
ARNSTAD, Marit (Ms.)	Member of Parliament Sub-Committee on Education and Research (<i>CP</i>)
BEKKEVOLD, Geir Jørgen (Mr.)	Member of Parliament Chair of the Sub-Committee on Health and Care Services (<i>PDC</i>)
TRELLEVIK, Ove Bernt (Mr.)	Member of Parliament Sub-Committee on Local Government and Public Administration (<i>C</i>) Senior Adviser, Parliament
FRASER, Thomas (Mr.) Secretary to the delegation	
STOCK, Lisbeth Merete (Ms.) Secretary to the delegation	Adviser, Parliament

KRISTENSEN, Liv (Ms.)

Diplomat

(PP: Progress Party / Parti progressiste)

(L: Labour party / Parti du travail)

(CP: Centre Party / Parti du Centre)

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(C: Conservative Party / Parti Conservateur)

OMAN

AL-MAAWALI, Khalid (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Consultative Council
AL WASHAHI, Aisha Ahmed (Ms.)	Member of the State Council
AL KHAROOSI, Naashiah Saud (Ms.)	Member of the State Council
AL AMRI, Abdullah (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the Consultative Council
AL JABRI, Ali (Mr.)	Member of the Consultative Council
AL KHAROUSI, Hilal (Mr.)	Member of the Consultative Council
AL RUSHEIDI, Mohamed (Mr.)	Member of the Consultative Council
AL OWISI, Ali (Mr.)	Member of the Consultative Council
AL SIYABI, Younis (Mr.)	Member of the Consultative Council
AL SAAFI, Said (Mr.) Adviser	Member of the Consultative Council
AL WAHAIB, Said (Mr.) Adviser	Member of the Consultative Council
AL SAIDI, Khalid (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, State Council
AL MAHROUQI, Ali (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of Shura Council, Consultative Council
AL HAMRAHSDI, Jalal (Mr.)	Translator in Shura Council, Consultative Council
AL BANDRI, Alia (Mr.)	Public Relations Officer at the State Council, State Council
AL HOSNI, Khalil (Mr.)	Secretary, Consultative Council
AL SHIBLI, Maiysa (Ms.)	International Relations Researcher in Shura Council, Consultative Council
AL UWAIISI, Aiman (Mr.)	Secretary, Consultative Council
ALTALIB, Abdulaziz (Mr.) Press	

PAKISTAN

QAISER, Asad (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (<i>PTI</i>)
LAGHARI, Sardar Muhammad Khan (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>PTI</i>)
BALLOCH, Agha Hassan (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>BNP</i>)
ARBAB Sher Ali (Mr.)	Member of the National Assembly
RANA TANWEER, Hussan (Mr.)	Member of the National Assembly
JANNAT MARRI, Shazia (Ms.)	Member of the National Assembly
DURRANI, Shahzaib (Mr.)	Member of the Senate (<i>PML-N</i>)
IQBAL, Walid (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the Senate
RABBANI, Mian Raza (Mr.)	Member of the Senate (<i>PPPP</i>)
HUSSAIN, Tahir (Mr.)	Secretary General, National Assembly
Secretary of the Group, Member of the ASGP	
PERVEZ MALIK, Amjed (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
HASHMI, Syed Shamoan (Mr.) Secretary to the delegation	Joint Secretary, International Relations, National Assembly
IQBAL, Waseem (Mr.) Advisor to the Delegation	Director General
ALI, Muhammad (Mr.)	Assistant Director, International Relations
JAVED, Shaukat (Mr.)	Joint Secretary, Senate
KHAN, Alamzeb (Mr.)	Section Officer, Senate
RAZA SHAH, Syed Ahsan (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
BASEER, Murad (Mr.) Diplomat	

HUSSAIN SHAR, Sarwar (Mr.)
Diplomat
MANZOOR, Rizwan (Mr.)
Diplomat
ALI, Salman (Mr.)
Diplomat
AMIR SIAL, Hafiz Junaid (Mr.)
Diplomat

(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaaf / Pakistan Tehreek-e-Insaaf)
(BNP: Balochistan National Party / Parti national Balochistan)
(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians / Parlementaires du Parti du peuple pakistanais)
(PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz))

PALESTINE

ALAHMAD, Azzam (Mr.) Committee on Middle East Questions Leader of the Delegation	Member of the Palestinian National Council Political Affairs Committee (F)
HAMAYEL, Omar (Mr.)	Member of the Palestinian National Council Committee on Economic Affairs (F)
ALWAZIR, Intisar (Mrs.)	Member of the Palestinian National Council Committee on Social Affairs (F)
MISMAR, Khalid (Mr.)	Member of the Palestinian National Council Political Affairs Committee (F)
QASIM, Bilal (Mr.)	Member of the Palestinian National Council Social Affairs Committee (PLF)
SANDUKA, Zuheir (Mr.)	Member of the Palestinian National Council Committee on Budget and Finance (Ind)
SULAIMAN, Bashar (Mr.) Secretary of the Group	Director General of Inter-Parliamentary Relations, Palestinian National Council
GHANNAM, Monir (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(F: Fatah) (DFLP: Democratic Front for the Liberation of Palestine / Front démocratique pour la libération de la Palestine) (PP: People's Party / Parti du peuple) (PLF: Palestine Liberation Front / Front de libération de la Palestine) (Ind: Independent / Indépendant)	

PANAMA

CASTILLO, Elias (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the National Assembly
PRADO, Crescencia (Ms.)	Member of the National Assembly (PRD)
VELARDE, Aiban (Mr.)	Member of the National Assembly (PRD)
GUTIERREZ, María Mercedes (Ms.)	Adviser
DEL RÍO SANDOVAL, Oreste (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(PRD: Democratic Revolutionary Party / Parti révolutionnaire démocratique)	

PARAGUAY

LLANO, Blas (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs, Leader of the Delegation	Member of the Senate (PLRA)
(PLRA: Partido Liberal Radical Autentico)	

PERU – PÉROU

TAPIA BERNAL, Segundo (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Congress of the Republic (FP)
BARTRA BARRIGA, Rosa (Mrs.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Congress of the Republic (FP)
ALCORTA SUERO, María Lourdes (Mrs.)	Member of the Congress of the Republic (FP)
BETETA RUBIN, Karina (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic (FP)

ACUÑA NUÑEZ, Richard Frank (Mr.)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade

Member of the Congress of the Republic (*AP*)

(FP: Popular Force / Force populaire)
(AP: Alianza para el País)

PHILIPPINES

DRILON, Franklin (Mr.)
Leader of the Delegation
VILLARICA, Myra Marie (Ms.)
Member of the ASGP
BANTUG JR., Renato (Mr.)
DE GUZMAN JR., Antonio (Mr.)
Secretary General of the Group
YUZON, Jocelyn (Ms.)
SEVILLA, Rosa Victoria (Ms.)
Delegation Secretary
DRILON, Patrick (Mr.)
TORRES III, Anthony (Mr.)
DE DIOS, Cherry (Ms.)

TIMBAYAN, Alan (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative
REYES, Roussel (Mr.)
Diplomat
MALABANAN, Charisse (Ms.)
Diplomat
CAPISTRANO, Christine (Ms.)
Diplomat

Member of the Senate

Secretary of the Senate, Senate

Chief-of-Staff of Senator Franklin Drilon
Director-General, Senate Office of International
Relations and Protocol
Director III, Office of the Senate Secretary
Director II, Senate Office of International Relations and
Protocol
Director, Office of Senator Drilon
Executive Assistant of Senator Drilon
Legislative Staff Officer IV, Office of the Senate
President

POLAND – POLOGNE

SEWERYNSKI, Michal (Mr.)
Vice-President of the Group, Leader of the Delegation
DOWHAN, Robert (Mr.)
DLUGI, Grzegorz (Mr.)
Vice-President of the Group
PROTASIEWICZ, Jacek (Mr.)
KACZMARSKA, Agnieszka (Ms.)
Member of the ASGP
KOWALSKI, Jakub (Mr.)
Member of the ASGP
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms.)

GRUBA, Wojciech (Mr.)
Secretary of the Group
JASKIEWICZ, Natalia (Ms.)

Deputy Speaker of the Senate (*PiS*)

Member of the Senate (*PO*)
Member of the Sejm (*K15*)

Member of the Sejm (*N*)
Secretary General, Sejm

Secretary General, Senate

Director of the Analysis and Documentation Office,
Senate
Sejm

Vice-Director Bureau of International Relations of the
Sejm
Adviser, Senate

WOJCIK, Agata (Ms.)

(PiS: Law and Justice / Droit et justice)
(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)
(K15: Kukiz'15)
(N: Nowoczesna)

PORTUGAL

PACHECO, Duarte (Mr.)
President of the Twelve Plus Group, Leader of the
Delegation
LACÃO, Jorge (Mr.)

MARTINS, Hortense (Ms.)

MACEDO, Virgílio (Mr.)

MATOS ROSA, José (Mr.)
Facilitator for Cyprus
PEREIRA, Carlos (Mr.)
URBANO DE SOUSA, Constança (Ms.)

Member of the Assembly of the Republic
Finance and Budget Committee (*PSD*)

Deputy Speaker of the Assembly of the Republic
Constitutional Affairs Committee (*PS*)
Member of the Assembly of the Republic
Economy Committee (*PS*)
Member of the Assembly of the Republic
Economy Committee (*PSD*)
Member of the Assembly of the Republic
President of the Health Committee (*PSD*)
Member of the Assembly of the Republic (*PS*)
Member of the Assembly of the Republic (*PS*)

ARAÚJO, José Manuel (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic
FERREIRA, Rita (Ms.) Adviser to the delegation and Twelve Plus Secretariat	Directorate International Relations, Cooperation, Public Relations and Protocol, Assembly of the Republic
SANTOS, Susana (Ms.) Adviser to the delegation and Twelve Plus Secretariat	International Relations, Cooperation, Public Relations and Protocol, Assembly of the Republic
(PSD: Social Democratic Party (PSD) / Parti social-démocrate)	
(PS: Socialist Party (PS) / Parti socialiste)	

QATAR

AL-SULATI, Mohammed Bin Abdulla (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Shura Council
AL-MEADADI, Rashid Bin Hamad (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-MANSOORI, Reem Bint Mohammed (Mrs.)	Member of the Shura Council
AL-KAABI, Nasser Bin Rashed (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-KHATER, Yousifbin Rashid (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Shura Council
AL-JAIDA, Nasser Bin Khalil (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-AHBABI, Mohammed Bin Mahdi (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-MUHANNADI, Ali Bin Abd Al-Latif (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-BUAININ, Khalid Bin Abdulla (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-HENZAB, Mohammed Bin Ali (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-MARRI, Abdullabin Fahad (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-MAADID, Mohammed Bin Ali (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-KHAYARIN, Fahad Mubarak M B (Mr.)	Secretary General of the Shura Council
BOUCHKOUJ, Nouredine (Mr.) Adviser	Adviser, Shura Council

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE

CHUN, Jungbae (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Foreign Affairs and Unification Committee (<i>PDP</i>)
KIM, Jongseok (Mr.)	Member of the National Assembly National Policy Committee (<i>LKP</i>)
LEE, Dongsup (Mr.)	Member of the National Assembly Culture, Sport and Tourism Committee (<i>BP</i>)
PARK, Kyungmee (Ms.)	Member of the National Assembly House Steering Committee (<i>DPK</i>)
KWON, Soonjo (Mr.)	Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Division, National Assembly Protocol Officer
CHO, Seoyeon (Ms.) Interpreter	Protocol Officer
CHANG, Heeseung (Ms.) Interpreter	Protocol Officer
LIM, Kyueun (Ms.)	Program Officer
ZEON, Dae Young (Mr.)	Program Officer
KIM Chang Mo (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
CHO, Yeongmoo (Mr.) Diplomat	
YEOM, Boyoung (Ms.) Diplomat	
(PDP: Party for Democracy and Peace / Parti pour la démocratie et la paix)	
(LKP: Liberty Korea Party / Parti de la liberté)	
(BP: Bareunmirae Party / Parti Bareunmirae)	
(DPK: Democratic Party of Korea / Parti démocratique coréen)	

REPUBLIC OF MOLDOVA - RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

BOLOGAN, Victor (Mr.) Leader of the Delegation	Member of Parliament
---	----------------------

ROMANIA – ROUMANIE

STAN, Ioan (Mr.) President of the Group Leader of the Delegation	Member of the Senate Committee for Agriculture, Food Industry and Rural Development Committee for the Investigation of Abuses, Fight against Corruption, and for Petitions (<i>SDP</i>)
DINICĂ, Silvia-Monica (Ms.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the Senate Committee for Economic Affairs, Industries and Services Committee for Communications and Information Technology (<i>USR</i>)
MARIN, Nicolae (Mr.)	Member of the Senate Committee on Validation (<i>SDP</i>)
NICOLAE, Șerban (Mr.)	Member of the Senate Committee on Legal Affairs, Nominations, Discipline, Immunities and Validations Commission on Defence, Public Order and National Security (<i>SDP</i>)
OPREA, Mario-Ovidiu (Mr.)	Member of the Senate Committee for the Standing Orders Committee for Constitutionality (<i>NLP</i>)
BABUȘ, Radu (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Committee for Defence, Public Order and National Security (<i>SDP</i>)
GAVRILIȚĂ, Bianca-Miruna (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies Committee for Health and Family (<i>SDP</i>)
GHILEA, Găvrilă (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairperson of the Committee for Economic Policy, Reform and Privatization (<i>NLP</i>) Secretary General of the Romanian Senate
CHENCIAN, Izabela (Ms.) Member of the ASGP	
DUMITRICĂ, George Ionuț (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General of the Chamber of Deputies
DUMITRESCU, Cristina (Ms.) Secretary of the Group	Director, External Multilateral Relations Directorate, Senate
BÂGNEANU, Ioana (Ms.) Secretary of the delegation	Parliamentary Adviser, General Directorate for Foreign Affairs and Protocol, Chamber of Deputies
TEODOREL, Luminița (Ms.) Secretary of the delegation	Parliamentary Adviser, Secretariat of the Romanian IPU Group, Senate
TUDOR, Cristian (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
PLEȘA, Dana (Ms.) Diplomat	
NEAGU, Gheorghiuță (Ms.) Diplomat	

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(USR: Save Romania Union / Union Sauvez la Roumanie)
(NLP: National Liberal Party / Parti national libéral)

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE

VOLODIN, Vyacheslav (Mr.) Leader of the Delegation	Chairman of the State Duma (<i>UR</i>)
UMAKHANOV, Ilias (Mr.) Deputy Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Council of the Federation
TOLSTOY, Petr (Mr.)	Deputy Speaker of the State Duma (<i>UR</i>)
AFANASIEVA, Elena (Ms.) Forum of Young Parliamentarians	Member of the Council of the Federation Committee on Constitutional Legislation and State Building
GAVRILOV, Sergey (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the State Duma Chairman of the Committee on Development of Civil Society and Communication with Public and Religious Associations (<i>CP</i>)
GUMEROVA, Lilia (Mrs.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Council of the Federation Deputy Chair of the Science, Education and Culture Committee

KLIMOV, Andrei (Mr.) Standing Committee on Peace and International Security PRIMAKOV, Evgeniy (Mr.)	Member of the Council of the Federation Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee
SLUTSKIY, Leonid (Mr.)	Member of the State Duma Committee on International Affairs (UR) Member of the State Duma Chairman of the Committee on International Affairs (LDP)
VTORYGINA, Elena (Ms.) Committee to Promote Respect for IHL Bureau of Women Parliamentarians YEMELIANOV, Mikhail (Mr.)	Member of the State Duma Deputy Chairperson of the Committee on Affairs of Family, Women and Children (UR) Member of the State Duma First Deputy Chairman of the Committee on Legislature and State Building Secretary General, Council of the Federation
MARTYNOV, Sergey (Mr.) Member of the ASGP POSPELOV, Sergey (Mr.) PASHKOV, Mikhail (Mr.)	First Deputy Secretary General of the State Duma Head of the State Duma Inter-parliamentary Cooperation Department Head of the State Duma Department on Media Head of the State Duma Protocol Department Deputy Head of the State Duma Department on Protocol Arrangements
TARASOV, Konstantin (Mr.) RUSTAMOV, Timur (Mr.) AMANGALIEVA, Karina (Ms.)	Deputy Head of the State Duma Department on Organization of Legislative Process Deputy Head of the Division of International Organizations, International Relations Department, Council of the Federation
FEDECHKIN, Aleksey (Mr.)	Deputy Head of Staff to the Deputy Speaker of the Council of the Federation
FOLOMEEVA, Olga (Ms.) Secretary to the delegation, Member of the ASGP	Deputy Head of the Interparliamentary Cooperation Department, State Duma Deputy Head of the State Duma Financial-Economic Department
BYKOV, Aleksei (Mr.) Secretary of the Group KARSEKA, Sergey (Mr.)	Senior Counsellor of the State Duma Protocol Department
MAKHUTIN, Sergey (Mr.)	Counsellor of the State Duma Department on Media Counsellor of the Chairman of the State Duma Counsellor of the State Duma International Cooperation Department
SHEPOTINENKO, Ivan (Mr.)	Counsellor of the State Duma Management Department Counsellor of the State Duma Protocol Department Senior Consultant of the Interparliamentary Cooperation Department, State Duma
JATSUKEVICH, Ivan (Mr.) KASHEVAROVA, Anastasiya (Ms.) LEONIDOV, Maksim (Mr.)	Adviser of the Foreign Affairs Committee, Council of the Federation
SOLOVIEV, Vladimir (Mr.) STAFEEV, Dmitriy (Mr.) STAVITSKIY, Valery (Mr.) Secretary of the Group BABICH, Irina (Ms.) Secretary of the Group ABULKHATIN, Marat (Mr.) BELENKYA, Arina (Ms.) RYLTSEVA, Ksenia (Ms.) GAMBASHIDZE, Ilya (Mr.) Assistant to the Head of the Group ANTONOV, Sergey (Mr.)	Consultant of the State Duma Department on Media Consultant of the State Duma Protocol Department Consultant of the State Duma Department on Media Assistant to the Deputy Chairman of the State Duma Mr. Tolstoy Leading Specialist of the State Duma Department on Media
BEKHTIN, Maksim (Mr.)	Leading Specialist of the State Duma Department on Media
IVANOV, Oleg (Mr.)	Leading Specialist of the State Duma Department on Organization of Legislative Process
KOROLIEVA, Marina (Ms.)	Leading Specialist of the State Duma Department on Media
KREMNEV, Pavel (Mr.)	Leading Specialist of the State Duma Department on Media
TSIBULSKIY, Sergey (Mr.)	Leading Specialist of the State Duma Department on Organization of Legislative Process
TUZIKOV, Nikolay (Mr.)	Leading Specialist of the State Duma Protocol Department
KOSTIN, Aleksandr (Mr.) ABAKUMOV, Jaroslav (Mr.)	Assistant of the Chairman of the State Duma Assistant of the Chairman of the State Duma

KUKARKIN, Pavel (Mr.) Interpreter	Council of the Federation
PELIEVA, Zarina (Ms.) Interpreter, Member of the ASGP	Council of the Federation
OSOKIN, Boris (Mr.) Interpreter	Council of the Federation
SHMACHKOVA, Olga (Ms.) Secretary to the delegation	Adviser, International Relations Department, Council of the Federation

(UR: United Russia / Russie unifiée)
(CP: Communist Party / Parti communiste)
(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)

RWANDA

GAKUBA, Jeanne D'Arc (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Senate
SEBUHORO, Celestin (Mr.) Advisory Group on Health	Member of the Senate Vice Chairperson of the Committee on Economic Development and Finance
UWINEZA, Beline (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies Public Accountability Committee
CYTATIRE, Sosthene (Mr.) Member of the ASGP	Clerk to the Senate

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES / SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

JOMO SANGA, Thomas (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the House of Assembly
KAY BACCHUS, Baptiste (Ms.)	Senator
ALEXANDER-CHARLES, Deborah C.K. (Ms.)	Secretary

SAMOA

AUMUA, Isaia Lameko (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Legislative Assembly
---	------------------------------------

SAN MARINO - SAINT-MARIN

TOMASSONI, Mirco (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Member of the Great and General Council (<i>SSD</i>)
BRONZETTI, Denise (Mrs.)	Member of the Great and General Council (<i>PS</i>)
MONTEMAGGI, Marica (Ms.)	Member of the Great and General Council (<i>C10</i>)
MULARONI, Mariella (Mrs.) Vice-President of the Delegation	Member of the Great and General Council (<i>PDCS</i>)
GUERRA, Anna (Ms.) Secretary of the Group	Officer, Great and General Council

(SSD: Socialist Democratic Left / Gauche socialiste démocratique)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(C10: Civico 10)
(PDCS: Christian Democratic Party of San Marino / Parti chrétien-démocrate saint-marinais)

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

DAS NEVES, Delfim (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (<i>PDC/MDFM/UDD</i>)
D'ALVA, Filomena (Mrs.)	Member of the National Assembly (<i>MLSTP</i>)
COTÚ, Danilson (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>PDC/MDFM/UDD</i>)
DE CARVALHO, Paulo Jorge (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>ADI</i>)
FERREIRA, Samora (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
XAVIER, Ludmila (Ms.) Secretary of the Group	

(PDC/MDFM/UDD: Democratic Convergence Party / Force for Democratic Change Movement - Union of Democrats for Citizenship and Development / Parti de la convergence démocratique / Mouvement pour les forces de changement démocratique - Union des démocrates pour la citoyenneté et le développement)
(MLSTP: Sao Tome and Principe Liberation Movement / Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe)
(ADI: Independent Democratic Alliance / Action démocratique indépendante)

SENEGAL - SÉNÉGAL

GADIAGA, Hamady (M.) Président délégué du Groupe, Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
DIOUF, Seydou (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
MERGANE, Adji Diarra (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
NDIAYE, Mariama (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
SARR, Woraye (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (LD)
SOW, Yoro (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
CISSE, Baye Niass (M.) Secrétaire du Groupe	Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

(BBY: Benno Bokk Yaakaar)

(LD: Freedom and Democracy / Liberté et Démocratie)

SERBIA – SERBIE

GOJKOVIC, Maja (Ms.) Member of the Preparatory Committee for the Fifth World Conference of Speakers of Parliament, Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Committee on the Rights of the Child (SNS)
GRUJIC, Mladen (Mr.) Member of the Executive Committee	Member of the National Assembly European Integration Committee (<i>Ind</i>)
BOGOSAVLJEVIC BOSKOVIC, Snezana (Mrs.) Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly Culture and Information Committee Environmental Protection Committee (<i>SPS</i>)
JERKOV, Aleksandra (Ms.) President of the Committee on Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Committee on Education, Science, Technological Development and the Information Society (<i>PD</i>)
MIJATOVIC, Milorad (Mr.) Committee for Peace and International Security	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee Committee on Finance, State Budget and Control of Public Spending
PETROVIC, Mira (Mrs.)	Security Services Control Committee (<i>SDPS</i>)
MIJATOVIC, Jelena (Mrs.)	Member of the National Assembly (<i>PUPS</i>) Member of the National Assembly Committee on the Economy, Regional Development, Trade, Tourism and Energy Committee on Kosovo-Metohija Committee on the Rights of the Child (<i>SNS</i>)
RASKOVIC IVIC, Sanda (Mrs.) Co-Rapporteur of the Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee Committee on the Rights of the Child (<i>PP</i>)
SMILJANIC, Srdjan (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
GEKIC, Olga (Mrs.)	Advisor to the Cabinet of the Speaker, National Assembly
DUJMOVIC ROSIC, Vesna (Mrs.)	Group for Education and Presentation of the National Assembly Heritage
DJURASINOVIC RADOJEVIC, Dragana (Mrs.) Secretary to the Delegation	Senior Advisor, Foreign Affairs Department, National Assembly
BOJANIC MAKSIMOVIC, Sanja (Ms.)	Group for Education and Presentation of the National Assembly Heritage
JEREMIC, Marjana (Mrs.)	Advisor to the Cabinet of the Speaker of the National Assembly
KOVACEVIC, Ana (Ms.)	Cabinet of the Secretary General, National Assembly
POKRAJAC, Dragana (Mrs.) Interpreter	Translation and Interpretation Section, National Assembly
MITIC, Isidora (Ms.)	Foreign Affairs Department, National Assembly
KUKOLJ, Dario (Mr.)	Assistant Secretary General, National Assembly
KRISANOVIC, Aleksandar (Mr.)	National Assembly
POZDERAC, Jasminko (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	

(SNS: Serbian Progressive Party / Parti progressiste serbe)

(Ind: Independent / Indépendant)

(SPS: Socialist Party of Serbia / Parti socialiste serbe)

(PD: Democratic Party / Parti démocrate)

(SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe)

(PUPS: Party of United Pensioners of Serbia / Parti des retraités unis de Serbie)

(PP: People's Party / Parti populaire)

SEYCHELLES

PREA, Nicholas (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Reform and Modernisation Committee (<i>LDS</i>)
DELETOURDIE, Jany (Ms.)	Member of the National Assembly Committee on Women Parliamentarians Anti-Victimisation Committee (<i>LDS</i>)
WILLIAM, Waven (Mr.)	Member of the National Assembly International Affairs Committee (<i>PP</i>) Deputy Clerk, National Assembly
ISAAC, Tania (Mrs.) Secretary to the delegation, Member of the ASGP	

(LDS: Seychelles Democratic Alliance / Union démocratique seychelloise)
(PP: People's Party / Parti populaire)

SIERRA LEONE

BUNDU, Abass Chernor (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of Parliament Chairman of the State Salaries and Pensions Committee Chairman of the Committee on Selection Chairman of the Parliamentary Service Commission (<i>SLPP</i>)
CONTEH, Kemokoh (Mr.)	Member of Parliament Chairman of the Local Governments and Rural Development Agriculture and Food Security Committee Works Housing and Infrastructure Committee (<i>ACP</i>)
CONTEH, Ibrahim Tawa (Mr.)	Member of Parliament Committee of the Works and Public Asset, Lands Housing and Environmental, Finance and Sports (<i>SLPP</i>)
MAGBITY, Nancy (Ms.)	Principal Assistant to the Clerk of Parliament Parliament

(*SLPP*: Sierra Leone Peoples Party / Parti populaire de la Sierra Leone)
(*APC*: All Peoples Congress Party / Congrès du peuple réuni)

SINGAPORE – SINGAPOUR

ABDUL LATEEF, Fatimah (Ms.) Leader of the Delegation	Member of Parliament Government Parliamentary Committee for Defence and Foreign Affairs
GAN, Thiam Poh (Mr.)	Government Parliamentary Committee for Health (<i>PAP</i>) Member of Parliament / Deputy Chairperson of the Government Parliamentary Committee for Environment and Water Resources, House Committee Government Parliamentary Committee for National Development (<i>PAP</i>)
SITOH, Yih Pin (Mr.)	Member of Parliament Chairperson of the Government Parliamentary Committee for Transport Government Parliamentary Committee for Home Affairs and Law (<i>PAP</i>) Senior Assistant Director (Language Services)
HARON, Mohamad Isa (Mr.) Delegation Secretary	
SINGH, Jai Sohan (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
KUMAR, Navin (Mr.) Diplomat	
TAN HUI BOON, Ignatius (Mr.) Diplomat	
ANG, Joseph (Mr.) Diplomat	

(*PAP*: People's Action Party / Parti d'action populaire)

SLOVENIA – SLOVÉNIE

DIMIC, Iva (Ms.) Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Committee on Health Committee on Labour, Family, Social Affairs and Disability Committee on Agriculture, Forestry and Food (<i>NSi</i>)
LEP SIMENKO, Suzana (Ms.)	Member of the National Assembly Deputy Chair of the Committee on Economy Committee on Finance Committee on Labour, Family, Social Affairs and Disability (<i>SDS</i>)
STAROVIC, Vojko (Mr.)	Member of the National Assembly Chair of the Committee on Labour, Family, Social Affairs and Disability Committee on Health Commission for Public Finance Control (<i>SAB</i>)
PANDEV, Tanja (Ms.) Secretary of the Group	Head of International Relations Department, National Assembly

(NSi: New Slovenia-Christian Democrats / Nouvelle Slovénie - Parti chrétien-démocrate)

(SDS: Slovenian Democratic Party / Parti démocrate slovène)

(SAB: Party of Alenka Bratusek / Parti Alenka Bratusek)

SOMALIA – SOMALIE

ABDI, Abdullahi (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Upper House
ABDIRIZAK, Osman (Mr.)	Member of the Upper House
QODAH, Mustafa (Mr.)	Member of the Upper House National Resources Committee
JAMA, Ali Ahmed (Mr.) Committee on Middle East Questions	Member of the House of the People Infrastructure Committee
MOHAMUD, Said Mohamed (Mr.)	Member of the House of the People Defence Committee
FARAH, Abdo Mah (Mr.)	Member of the House of the People Post and Telecommunications Committee
MOHAMED, Mohamed Ahmed (Mr.)	Member of the House of the People Committee on Foreign Policy Affairs and International Cooperation
IBRAHIM FADUMMO, Farah (Ms.)	Member of the House of the People Immunity and Discipline Committee
HUSSEIN, Saed Abdi (Mr.)	Member of the Upper House (Nabad & Nolol)
JAMA, Ali (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Secretary General, Upper House
FEISAL MOHAMED, Abdikarim (Mr.)	Secretary to the Speaker, Upper House

SOUTH SUDAN - SOUDAN DU SUD

GORA, David Okwier (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the National Legislative Assembly Chairperson of the Security and Public Order Committee (<i>SPLM</i>)
ABER, Beatrice (Ms.)	Member of the National Legislative Assembly Affairs Committee (<i>SPLM</i>)
DENG, James Lual (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Chairperson of the Petroleum, Mining and Energy Committee (<i>SPLM</i>)
KUUR, Dengtiel Ayuen (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Chairperson of the Legislation and Legal Affairs Committee (<i>SPLM</i>)
WANJI, Eche Likai Barri (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Committee of Regional Integration (<i>SPLM</i>)
AKOT, Makuc Maku (Mr.)	Clerk of the Assembly, National Legislative Assembly
GARANG DENG, Ayaga (Mr.)	Director of International Collaboration, National Legislative Assembly

(SPLM: Sudan People Liberation Movement / Mouvement populaire de libération du Soudan)

SPAIN – ESPAGNE

ECHANIZ, José Ignacio (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Member of the Congress of Deputies (<i>PP</i>)
GIL, Ander (Mr.)	Member of the Senate (<i>PSOE</i>)
GUTIERREZ, Carlos (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Congress of Deputies
CAVERO, Manuel (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
BOYRA, Helena (Mrs.) Secretary of the Group	Adviser, Congress of Deputies
DE CASTRO, Maria Iciar (Ms.) Secretary to the delegation	
(PP: People's Party / Parti populaire) (PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)	

SRI LANKA

JAYASURIYA, Karunaratne (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of Parliament Chairman of the Committee on Parliamentary Business Chairman of the Committee on High Posts Chairman of the Committee of Selection (<i>UNP</i>)
AMARASENA, Thushara Indunil (Mr.)	Member of Parliament Sectoral Oversight Committee on Internal Administration and Public Management Committee on Public Accounts Legislative Standing Committee (<i>UNP</i>)
CHANAKA, Denagama Vitharanage (Mr.)	Member of Parliament Backbencher Committee (<i>UPFA</i>)
WIJERATNE, Rohini Kumari (Mrs.)	Member of Parliament Chairman of the Sub-Committee on Education under the Sectoral Oversight Committee on Education and Human Resources Development Sectoral Oversight Committee on Women and Gender Select Committee of Parliament on the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development - Sub Committee on Cluster - 03 (Just and Fair) (<i>UNP</i>)
WANNIARACHCHI, Pavithra Devi (Mrs.)	Member of Parliament Chairman of the Sectoral Oversight Committee on Sustainable Development and Environment and Natural Resources Sectoral Oversight Committee on Women and Gender Women Parliamentarians' Caucus (<i>UPFA</i>) Secretary General, Parliament
DASANAYAKE, Dhammika (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	
KUMARASINGHE, Upali (Mr.)	Chief of Protocol, Parliament
(UNP: United National Party / Parti national unifié) (UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)	

SUDAN – SOUDAN

AHMED OMER, Ibrahim (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (<i>NCP</i>)
HASSAN GABOUR, Zainap Ahmed (Ms.)	Member of the National Assembly
ALKARORI, Abdelgalil (Mr.)	Member of the National Assembly Education Committee (<i>NCP</i>)
ABDELRAHMAN MOHAMED ISSA, Ali (Mr.)	Member of the National Assembly Energy and Mining Committee (<i>NCP</i>)
ABDELATEF ALEMAM, Amara (Mrs.)	Member of the National Assembly Transportation Committee (<i>NCP</i>)
ELTIAB OSMAN, Ahmed (Mr.)	Member of the National Assembly Transportation Committee (<i>NCP</i>)
HAJ HASSAN OSMAN, Mathaba (Mrs.) Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the National Assembly Legal Committee (<i>NCP</i>)
HASAN ISSA, Issa (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>NCP</i>)
KHIDIR NASIR, Nawal (Mrs.)	Member of the National Assembly (<i>PCP</i>)

ABDALL KHALAFALLA, Abdelgadir (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
ALI MOHAMED, Mohamed (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Council of States
ABDELHAFEZ, Abdelmoun (Mr.)	Director Protocol Office, National Assembly
AHMED ALBADWI, Mohamed (Mr.) Secretary	Speaker's Office, National Assembly
FADUL ABDELGADIR, Thana (Ms.) Secretary of the Group	Executive Director, National Assembly
HASSAN MOHAMED, Alderdri (Mr.) Secretary	Director, Speaker's Office, National Assembly
FATAH EL RAHMEN, Ali Mohamed (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
AHMED SALAH, Bayoume Abdelatif (Mr.) Diplomat	
ALZUPIAR, Osman Ahmed (Mr.) Diplomat	
EZERIEG, Awad (Mr.) Press	
(NCP: National Congress Party / Parti du Congrès national) (PCP: Popular Congress Party / Congrès populaire)	

SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr.) Forum of Young Parliamentarians, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (<i>NDP</i>)
HOPKINSON, Roche (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>NDP</i>)
POKIE, Diana (Mrs.)	Member of the National Assembly (<i>ABOP</i>)
RAMDASS, Agatha (Mrs.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, National Assembly
(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique) (ABOP: General Liberation and Development Party / Parti général de la libération et du développement)	

SWEDEN – SUÈDE

LINDESTAM, Åsa (Ms.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of Parliament (<i>SAP</i>)
HAMMAR-JOHNSSON, Ann-Charlotte (Ms.)	Member of Parliament Committee on Industry and Trade (<i>M</i>)
AXELSSON, Marie (Ms.)	Member of Parliament Committee on Defence (<i>SAP</i>)
HEINDORFF, Ulrika (Ms.)	Member of Parliament Committee on Health and Welfare (<i>M</i>)
LINDBERG, Teres (Ms.)	Member of Parliament Committee on Transport and Communications (<i>SAP</i>)
THORELL, Olle (Mr.)	Member of Parliament Committee on Foreign Affairs (<i>SAP</i>)
WIDEGREN, Cecilia (Ms.)	Member of Parliament Committee on Foreign Affairs (<i>M</i>)
KARLSSON, Mattias (Mr.)	Member of Parliament Committee on Labour (<i>SD</i>)
MATTSON, Ingvar (Mr.) Member of the ASGP	Secretary-General, Parliament
LUNDSTEDT, Helena (Ms.) Secretary to the delegation	International Adviser, Parliament
SONDÉN, Björn (Mr.) Deputy Secretary to the delegation	International Adviser, Parliament
POLANO, Ewa (Ms.) Ambassador/Permanent Representative	
VON STADEN, Ann (Ms.) Diplomat	
SÖDERBERG, Stefan (Mr.) Diplomat	
MÅNSBACKA, Mia (Ms.) Diplomat	
CENTERSKOG, Hanna (Mr.) Diplomat	

(SAP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(M: Moderate Party / Parti modéré)
(SD: The Sweden Democrats / Les démocrates suédois)

SWITZERLAND – SUISSE

CARONI, Andrea (M.) Président du Groupe, Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation	Membre du Conseil des Etats (<i>FDP/PLR</i>)
LOHR, Christian (M.) Président adjoint du Groupe	Membre du Conseil national (<i>CVP/PDC</i>)
KIENER NELLEN, Margret (Mme) Membre du Comité exécutif, Présidente du Sous-Comité des finances, Vice-Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, Bureau des Femmes parlementaires, Comité directeur des Douze Plus	Membre du Conseil national (<i>PS</i>) Présidente de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
LOMBARDI, Filippo (M.)	Membre du Conseil des Etats (<i>CVP/PDC</i>) Président de la Commission de politique extérieure Président de la Délégation auprès de l'APCE
MÜRI, Felix (M.)	Membre du Conseil national (<i>SVP/UDC</i>) Vice-Président de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie Membre du Conseil national (<i>FDP/PLR</i>)
WEHRLI, Laurent (M.) Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Comité directeur des Douze Plus	
SCHWAB, Philippe (M.) Président de l'ASGP	Secrétaire général de l'Assemblée fédérale
EQUEY, Jérémie (M.) Secrétaire du Groupe et de la délégation	Relations internationales
GNÄGI, Anna Lea (Mme) Secrétaire adjointe du Groupe et de la délégation	Relations internationales
DÖRIG, Edgar (M.) Ambassadeur/Représentant permanent	
(FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux) (CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien) (PS: Socialist Party / Parti socialiste) (SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)	

TAJIKISTAN – TADJIKISTAN

ZUHUROV, Shukurjon (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
MANSURI, Dilrabo (Mrs.) RAHMONZODA, Abdulghaffor (Mr.)	Member of the House of Representatives Member of the House of Representatives Deputy Chief of Committee of Parliament
SALIMZODA, Olim (Mr.)	Member of the House of Representatives Chief of Committee Parliament
KARIMOV, Parviz (Mr.) Assistant of the Assembly Representative	House of Representatives
SOHIBZODA, Khisrav (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
NOSIROV, Rahimjon (Mr.) Diplomat	
KHUDOYORZODA, Murodali (Mr.) Diplomat	
KARIMOV, Akram (Mr.) Diplomat	Interpreter to the Speaker
SULTONOV, Muhamadato (Mr.) Press	

THAILAND – THAÏLANDE

WASINONDH, Kitti (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the National Legislative Assembly First Vice-Chairperson of the Standing Committee on Foreign Affairs
SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Legislative Assembly Second Vice-Chairperson of the Standing Committee on Social, Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and the Underprivileged Affairs
SUWANMONGKOL, Anusart (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Foreign Affairs
SOCATIYANURAK, Vorapol (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Economics, Monetary Affairs and Finance
SUWANNACHEEP, Saowanee (Mrs.)	Member of the National Legislative Assembly Third Vice-Chairperson, Standing Committee on Science, Technology, Information and Mass Communication
CHANTASATKOSOL, Veerun (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Social, Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and the Unprivileged Affairs
BOONCHAI, Chuchart (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Foreign Affairs
SALAKIJ, Jarernsak (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Political Affairs
PIENVEJ, Sorasak (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the House of Representatives
PHETCHAREON, Pornpith (Ms.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives
BAMRUNGPON, Tanukom (Mr.) Secretary to the Delegation	Director of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives
MINGMITR, Pakpoom (Mr.) Secretary to the Delegation	Director of Association of Parliaments and Association of Secretaries General of Parliaments Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives
SUNGTO, Neeranan (Ms.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Senior Professional Level), House of Representatives
VANNURAK, Revat (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Professional Level), Senate
SAIKRACHANG, Chulatas (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Professional Level), House of Representatives
SUKPORNCHAIKAK, Kanon (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Practitioner Level), House of Representatives
KEREEWICHIAN, Suwat (Mr.)	Legal Officer, Bureau of Parliamentary Proceedings, House of Representatives
LICKANAJULE, Somsakul (Ms.)	Foreign Relations Officer, Special Affairs Division, House of Representatives
TALEERAT, Yossawadee (Ms.)	Foreign Relations Officer, Bureau of Foreign Languages, House of Representatives
KHANTAHIRAN, Nathapol (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
SUKUMOLCHAN Kawisara (Ms.) Diplomat	

TIMOR-LESTE

AMARAL, Arão Noe De Jesus Da Costa (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Parliament (<i>CNRT</i>)
ADOLFO MORAIS, Silvino (Mr.)	Member of the National Parliament Public Finance Committee (<i>FRETILIN</i>)
DA COSTA, Aderito Hugo (Mr.)	Member of the National Parliament President of the Committee on Foreign Affairs, Defence and National Security (<i>CNRT</i>)

DA SILVA, Abel Pires (Mr.)	Member of the National Parliament President of the Committee on Infrastructure, Trade and Industry (<i>PLP</i>)
LONGUINHOS GUTERRES LOPES, Aniceto (Mr.)	Member of the National Parliament Committee on Constitutional Affairs and Justice
DOS SANTOS MARTINS, Lidia Norberta (Mrs.)	Member of the National Parliament Committee on Foreign Affairs, Defense and Security
MARTINS, Veneranda Lemos (Mrs.) President of the Group	Member of the National Parliament Health Committee Committee on Education, Social Welfare and Gender Equality (<i>CNRT</i>)
ALVES DA COSTA, Luis Nascimento De Jesus (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary-General
CARDOSO MANUEL, Pinto (Mr.) Assistant to the Secretary General	Assistant to the Secretary General
DOS SANTOS MARQUES NORONHA, Gracieta (Mrs.)	Secretary to the Speaker, National Parliament
GONZAGA VIDIGAL, Maria Isabel (Ms.)	Coordinator for the International Relations and Cooperation
VERDIAL BARROS, Danilio Norberto Basmerly (Mr.)	Protocol
RIBEIRO DE JESUS, Cornélio (Mr.)	President's Escort
DE JESUS SANTOS SILVA KALLON, Rita (Ms.)	Advisor to the Speaker

(*CNRT*: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)
(*FRETILIN*: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)
(*PLP*: People's Liberation Party / Parti de libération populaire)

TONGA

FAKAFANUA, Lord (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Legislative Assembly Preparatory Committee for the Fifth World Conference of Speakers of Parliament (2020)
---	--

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITÉ-ET-TOBAGO

KANGALOO, Christine (Ms.) CAESAR, Brian (Mr.)	President of the Senate Secretary General
--	--

TUNISIA – TUNISIE

SAIDANE, Mohamed (M.) Chef de la délégation	Assesseur du Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple chargé des relations extérieures
ALOUINI, Souhail (M.)	Président de la Commission permanente de la santé et des affaires sociales
MADHIOUB, Maher (M.)	Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple Commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation et de la recherche scientifique
BENSOUF, Mohamed (M.) Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple Commission permanente chargée des affaires de l'UIP-ONU (<i>NT</i>)
AOUAITI, Najoua (Mme) Secrétaire de la délégation	Conseillère parlementaire, chargée du dossier de l'UIP

(*NT*: Nidaa Tounes)

TURKEY – TURQUIE

ŞENTOP, Mustafa (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Grand National Assembly of Turkey
KAVAKCI KAN, Ravza (Ms.) President of the Group	Member of the Grand National Assembly of Turkey (<i>PJD</i>)
EMIR, Murat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (<i>CHP</i>)
ARSLAN, Ednan (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (<i>CHP</i>)
ANDICAN, A. Ahat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (<i>IP</i>)
KARAKAYA, Mevlut (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (<i>MHP</i>)
SATIROGLU, Nevzat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (<i>PJD</i>)

POLAT DUZGUN, Arife (Ms.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (PJD)
OZSOY, Hisyar (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (HDP)
YILDIZ, Zeynep (Ms.) Adviser	Member of the Grand National Assembly of Turkey (PJD)
KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Grand National Assembly of Turkey
GUNER, Mumtaz (Mr.)	Grand National Assembly of Turkey
DOGANAY, Selim (Mr.)	Legal Adviser, Grand National Assembly of Turkey
KOCAK, Konur Alp (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Director, Grand National Assembly of Turkey
OZTURK, Necati (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Director, Grand National Assembly of Turkey
KARAMAHMUT, Alican (Mr.) Interpreter	
KIRCALIN, Zeynep (Mr.) Interpreter	
(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)	
(CHP: Republican People's Party / Parti populaire républicain)	
(IP: İyi Parti)	
(MHP: Nationalist Movement Party / Parti d'action nationaliste)	
(HDP: People's Democratic Party / Parti démocratique populaire)	

TURKMENISTAN

MAMMEDOVA, Gulshat (Mrs.) Leader of the Delegation	Speaker of the Assembly (DPT)
ANNAKURBANOVA, Aygul (Mrs.)	Member of the Assembly Committee on International and Inter-Parliamentary Relations (DPT)
TUVAKOV, Merdan (Mr.)	Member of the Assembly Committee on International and Inter-Parliamentary Relations (DPT)
(DPT: Democratic Party of Turkmenistan / Parti démocratique du Turkménistan)	

UGANDA – OUGANDA

SSEBAGGALA, Abdulatif (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Leader of the Delegation	Member of Parliament Foreign Affairs Committee (Ind)
ANYAKUN, Esther (Ms.)	Member of Parliament Foreign Affairs Committee (NRM)
AKAMBA, Paul (Mr.)	Member of Parliament Legal Committee (Ind)
KABAGENYI, Rose (Ms.)	Member of Parliament Agriculture Committee (NRM)
MWIJUKYE, Francis (Mr.)	Member of Parliament Physical Infrastructure Committee (FDC)
OSORU, Maureen (Ms.) Member of the Executive Committee, Forum of Young Parliamentarians (ex officio)	Member of Parliament Gender Committee (NRM)
ZABWE, Julie Mukoda (Ms.) Member of the Committee on Human Rights of Parliamentarians	Member of Parliament
BAGUMA, Spellanza Muhenda (Ms.)	Member of Parliament
KIBIRIGE, Jane (Ms.) Member of the ASGP	Clerk to Parliament
WABWIRE, Paul (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Clerk, Parliamentary Affairs
KANGO, Jonathan (Mr.)	IT Officer
KAGANZI, Martha (Ms.) Secretary of the Group	Principal Clerk Assistant
BUSIKU, Peter (Mr.)	Principal Private Secretary to the Speaker
KARAMAGI, Edison (Mr.) Advisor	Senior Economist, Parliament
NASSALI, Mariam (Ms.)	Principal Clerk Assistant, Parliament
MUHINDO, Yusuf (Mr.)	Assistant Editor of the Hansard

WATERA, Josephine (Ms.) Assistant Director

(Ind: Independent / Indépendant)

(NRM: National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)

(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)

UKRAINE

PARUBIY, Andriy (Mr.) Speaker of Parliament (*PF*)
Leader of the Delegation

LUBINETZ, Dmytro (Mr.) Member of Parliament
Committee on Rules of Parliamentary Procedure and Support to Work (*PPB*)

ZARUZHKO, Valeriia (Ms.) Member of Parliament (*OLRP*)
BEREZA, Boryslav (Mr.) Member of Parliament
Deputy Chairman of the Committee on Corruption Prevention and Counteraction

IONOVA, Mariia (Mrs.) Member of Parliament
Deputy Chairwoman of the Committee on European Integration (*PPB*)

YEMETS, Leonid (Mr.) Member of Parliament
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
SOTNYK, Olena (Mrs.) Committee on Legal Policy and Justice (*PF*)
Bureau of Women Parliamentarians
Chairwoman of the Subcommittee of the Committee on European Integration (*PPSU*)

SHKRUM, Alona (Mrs.) Member of Parliament
Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security
Chairwoman of the Committee on State Building, Regional Policy and Local Self-Government (*BP*)

TARASYUK, Borys (Mr.) Member of Parliament
Rapporteur, Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security
Deputy chairman of the Committee on Foreign Affairs (*BP*)

BODNAR, Petro (Mr.) First Deputy Secretary General, Parliament
Member of the ASGP

MOSOLOV, Yurii (Mr.) Deputy Chairman of the Secretariat of the Committee on Foreign Affairs, Parliament
Secretary to the delegation

PACHESYUK, Yuliya (Mrs.) Deputy Head of Division, Interparliamentary Relations Department, Parliament
Secretary to the First Secretary General
Chief Consultant of the Secretariat of the Committee on European Integration, Parliament

PROTASENKO, Liudmyla (Mrs.) Secretary to the delegation

MYKYTENKO, Yevhen (Mr.) Ambassador/Permanent Representative

KURUTS, Volodymyr (Mr.) Diplomat

BODNAR, Vasyl (Mr.) Diplomat

ZHOLOBETSKYI, Maksym (Mr.) Diplomat

PAKHIL, Oleksandr (Mr.) Diplomat

SOLOVIOV, Andrii (Mr.) Press

NESTERENKO, Andrii (Mr.) Press

LEKH, Volodymyr (Mr.) Press

(PF: People's Front / Front populaire)
(PPB: Petro Poroshenko Bloc / Bloc Petro Poroshenko)
(OLRP: Oleh Liashko Radical Party / Parti radical Oleh Liashko)
(PPSU: "Samopomich" Union / Union "Samopomich")
(BP: Batkivschyna Party / Parti Batkivshyna)

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

WHITTINGDALE, John (Mr.) Member of the House of Commons (C)
Leader of the Delegation

HOOPER, Gloria (Baroness) Member of the House of Lords (C)

EVANS, Nigel (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the House of Commons (C)
OSAMOR, Kate (Ms.)	Member of the House of Commons (L)
MATHESON, Chris (Mr.)	Member of the House of Commons (L)
DHOLAKIA, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords (<i>Lib Dems</i>)
RENNARD, Christopher (Lord)	Member of the House of Commons
HELME, Philippa (Ms.) Member of the ASGP	Principle Clerk of the Table Office, House of Commons
NIMMO, Rick (Mr.) Secretary of the Group	Director of BGIPU
REES, Dominique (Ms.) Adviser of the Group	Deputy Director of BGIPU
EDWARDS, Rhiannon (Ms.) Adviser of the Group	International Project Manager
SMITH, Lynne (Ms.) Assistant	Foreign and Commonwealth Office
MOELLER, Daniel (Mr.) Member of the ASGP	Senior Committee Assistant, House of Commons
HOLLIS, Rhiannon (Ms.) Member of the ASGP	Justice Select Committee Clerk, House of Commons

(C: Conservative / Parti conservateur)
(L: Labour / Parti travailliste)
(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

NDUGAI, Job Yustino (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
HIJA, Juma Othman (Mr.)	Member of the National Assembly
JEROME LYIMO, Susan Anselm (Ms.)	Member of the National Assembly
MCHENGERWA, Mohamed Omary (Mr.)	Member of the National Assembly
SERUKAMBA, Peter Joseph (Mr.)	Member of the National Assembly
WILFRED KIKWEMBE, Pudenciana (Ms.)	Member of the National Assembly
SAPALI, James (Mr.)	Secretary
YAKUBU, Saidi Othman (Mr.)	Secretary to the Speaker
MZEE, Mohamedi Mzee (Mr.) Aide de camp	
GABRIEL, Gerald Sulumo (Mr.) Aide de camp	

URUGUAY

PASSADA, Ivonne (Mrs.) Leader of the Delegation	Member of the Senate Labour Issues and Social Security Committee Education and Culture Committee Public Health Committee (<i>FA</i>)
NOVALES, Gonzalo (Mr.)	Member of the House of Representatives National Defense Committee (<i>NP</i>) Secretary General, Senate
MONTERO, José Pedro (Mr.) Member of the ASGP	Head of International Relations, House of Representatives
GALVALISI, Carina (Mrs.) Secretary of the Group and of GRULAC	
PIQUINELA, Oscar (Mr.) Secretary of GRULAC	
SERÉ, Jorge (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
PITTALUGA, Fructuoso (Mr.) Diplomat	

(FA: Frente Amplio / Front élargi)
(NP: National Party / Parti national)

UZBEKISTAN – OUBÉKISTAN

ISMOILOV, Nurdinjon (Mr.) Leader of the delegation SAIDOV, Akmal (Mr.)	Speaker of the Legislative Chamber Member of the Legislative Chamber Chairman of the Committee on Democratic Institutions NGOs and Civil Self-Government Institutes Member of the Legislative Chamber
ERNAZAROV, Komiljon (Mr.) ATANIYAZOVA, Oral (Ms.) GULYAMOV, Abror (Mr.)	Member of the Senate Chief of International Relations Department

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) – VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

GUANIPA VILLALOBOS, Tomás Ignacio (Mr.) Leader of the Delegation PROSPERI MANUITT, Carlos Modesto (Mr.) VILLALOBOS, Dave (Mr.) TROCONIS, Javier (Mr.)	Member of the National Assembly Member of the National Assembly Adviser Adviser
---	--

VIET NAM

NGAN, Nguyen Thi Kim (Mrs.) Leader of the Delegation GIAU, Nguyen Van (Mr.) IPU Vice-President Member of the Executive Committee PHUC, Nguyen Hanh (Mr.)	Speaker of the National Assembly (CPV) Member of the National Assembly Chairman of the Foreign Affairs Committee (CPV) Member of the National Assembly (CPV) Secretary General of the National Assembly Chairman of the National Assembly Office
CHIEN, Ha Ngoc (Mr.)	Member of the National Assembly (CPV) Chairman of the Ethnic Minorities
ANH, Nguyen Thuy (Ms.)	Member of the National Assembly (CPV) Chairwoman of the Social Affairs Committee
HA, Vu Hai (Mr.)	Member of the National Assembly (CPV) Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee
ANH, Duong Quoc (Mr.)	Member of the National Assembly (CPV) Vice-Chairman of the Economic Committee
HA, Le Thu (Mrs.)	Member of the National Assembly (CPV) Standing Member of the Foreign Affairs Committee
DINH, Nguyen Khac (Mr.) Adviser TOAN, Pham Dinh (Mr.) Member of the ASGP VAN, Nguyen Tuong (Mrs.) Secretary CHI, Tran Kim (Mrs.) Secretary PHUONG, Vu Dai (Mr.) Secretary HOAI, Ho Thi (Mrs.) Secretary	Member of the National Assembly (CPV) Chairman of the Law Committee Member of the National Assembly (CPV) Vice-Chairman of the National Assembly Office Deputy Director General of the Foreign Affairs Department, National Assembly Office Chief of Division, Foreign Affairs Department, National Assembly Office Chief of Division, Protocol Department, National Assembly Office Foreign Affairs Department, National Assembly Office

(CPV: Communist Party of Vietnam / Parti communiste vietnamien)

ZAMBIA – ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation CHITEME, Alexander (Mr.) KABANSHI, Emerine (Ms.)	Speaker of the National Assembly Member of the National Assembly (PF) Member of the National Assembly Committee on Privileges, Absences and Support Services Committee on Youth, Sport and Child Matters (PF)
KATUTA, Given (Ms.) Bureau of the Committee on Peace and International Security	Member of the National Assembly Transport, Works and Supply Committee Cabinet Affairs Committee (FDD)

ROGERS, Mwewa (Mr.)	Member of the National Assembly Cabinet Affairs Committee Chairman of the Committee on Media, Information, Communication, Technologies (PF)
KALOBO, Pavyuma (Mr.)	Member of the National Assembly
Forum of Young Parliamentarians	Committee on Youth and Sport (Ind)
CHELU, John (Mr.)	Official, National Assembly
BWALYA, Barnabas (Mr.)	Adviser, National Assembly
KAWIMBE, Stephen (Mr.)	Adviser, National Assembly
MBEWE, Cecilian Nsenduluka (Mrs.)	Clerk of the National Assembly
Secretary of the Group, Member of the ASGP	
MUKUKA, Michael (Mr.)	Principal Clerk (Information Communication Technology), National Assembly
Member of the ASGP	
MONGA, Pauline (Ms.)	Adviser, National Assembly
MUSONDA, Chongo (Mr.)	Official, National Assembly

(PF: Patriotic Front / Front patriotique)
(FDD: Forum for Democracy and Development / Forum pour la démocratie et le développement)

ZIMBABWE

MUDENDA, Jacob Francis (Mr.)	Speaker of the National Assembly
Leader of the Delegation	Chairperson of the Committee on Standing Rules and Orders (ZANU/PF)
KHUMALO, Mtshane (Mr.)	Member of the Senate
Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Thematic Committee on Sustainable Development Goals
MUZENDA, Veronica Tsitsi (Ms.)	Member of the Senate
President of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Thematic Committee on Sustainable Development Goals
CHIBAYA, Amos (Mr.)	Thematic Committee on Human Rights (ZANU/PF)
Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the National Assembly
	Portfolio Committee on Public Service, Labour and Social Welfare
	Portfolio Committee on Lands, Agriculture, Climate and Water
	Portfolio Committee on Local Government, Public Works and National Housing (MDC-T)
MAVENYENGWA, Robson (Mr.)	Member of the National Assembly
Member of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Portfolio Committee on Environment and Tourism
	Portfolio Committee on Industry and International Trade (ZANU/PF)
MUTOMBA, William (Mr.)	Member of the National Assembly (ZANU/PF)
Standing Committee on Peace and International Security	
MACHAKARIKA, Tinoda (Mr.)	Member of the National Assembly
Forum of Young Parliamentarians	Portfolio Committee on Transport and Infrastructural Development
	Portfolio Committee on Youth, Sports and Culture (ZANU/PF)
CHOKUDA, Kennedy Mugove (Mr.)	Clerk of Parliament, National Assembly
Adviser, Member of the ASGP	
CHISANGO, Rumbidzai Pamela (Ms.)	Principal External Relations Officer, National Assembly
MARIMO, Ndamuka (Mr.)	Director in the Clerk's Office, National Assembly
Member of the ASGP	
MUKUSHWA, Zvimekria Clive (Mr.)	Security Aide to the Speaker, National Assembly
MUSHANDINGA, Martha (Mrs.)	Principal Executive Assistant to the Speaker, National Assembly
NYAMAHOWA, Frank Mike (Mr.)	Director in the Speaker's Office, National Assembly

(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)
(MDC-T: Movement for Democratic Change (T) / Mouvement pour un changement démocratique)

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

AL SHAMSI, Rashid (Mr.) Leader of the Delegation	First Vice-President of the Arab Parliament
AL-MANNAI, Aisha (Mrs.)	Member

**CENTRAL AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT CENTRAMÉRICAIN**

RAMOS, Jose (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker
---	----------------

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE EST-AFRICAINE**

NGOGA, Karoli Martin (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker
GARANG, Gabriel Alaak Garang Diing (Mr.)	Chairperson of the the EALA Commission
	Member
	Accounts Committee
	Regional Affairs and Conflict Resolution
AKOL, Anne Rose Ongom (Mrs.)	Member
	Accounts Committee
	Member of the Regional Affairs and Conflict Resolution
	Committee
KALINDA, Francois-xavier (Mr.)	Member
	EALA Commission
	General Purpose Committee
	Legal, Rules and Privileges Committee
MAASSAY, Pamela Simon (Ms.)	Member
	Communication, Trade and Investments Committee
	General Purpose Committee
NDUMBARO, Damas Daniel (Mr.)	Member
	EALA Commission
OGINGA, Oburu (Mr.)	Member
	EALA Commission
	Regional Affairs and Conflict Resolution
	Agriculture, Tourism and Natural Resources
MADETE, Kenneth Namboga (Mr.)	Secretary General of the East African Legislative
Member of the ASGP	Assembly
OBATRE LUMUMBA, Alex (Mr.)	Deputy Secretary General of the East African Legislative
Member of the ASGP	Assembly
CHANGWA TUHOYE, Emiliana (Mrs.)	Senior Personal Secretary
Member of the ASGP	
AMODING, Priscilla (Ms.)	Senior Administrative Assistant to Rt. Hon. Speaker
MANZI, Victor (Mr.)	Clerk Assistant
NGELEJA KADONYA, Charles (Mr.)	Principal Clerk Assistant
Member of the ASGP	
ODIKO, Terah Bobi (Mr.)	Senior Public Relations Officer

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE
COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (CIS)
ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS**

UMAKHANOV, Ilias (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Council of the Federation
TURUSBKOV, Baktybek (Mr.)	Member of the Kyrgyz Parliament
SATVALDIEV, Nurbek (Mr.)	Deputy Secretary general of the IPA CIS Council Plenipotentiary Representative of the Kyrgyz Parliament

**LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT
PARLEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES**

CASTILLO G., Elias A. (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker
SERRANO SALGADO, José (Mr.) Alternate President	Member
FERRER, Yolanda (Ms.)	Member
GUIÑANSACA GARCÍA, Manuel Isaac (Mr.)	Adviser to the Speaker

**PARLIAMENT OF THE CENTRAL AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

MAHAMAT, Ali Kosso (Mr.) Chef de la délégation	Président
ETOUNG ABENA, Parfait (Mr.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général
BEYEME EVINA, Pierre Francois Guy (Mr.) Secrétaire de la délégation	Directeur de la coopération et des affaires interparlementaires
MAHAMAT, Tahir Ali Kosso (Mr.)	Directeur de cabinet

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

LO, Moustapha Cisse (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker
CISSE, Abdou Quadri (Mr.)	Member
DA SOUZA, Rui Dia (Mr.)	Member
BOATENG, Ama Pomaa (Ms)	Member
AZUMAH, John (Mr.)	Secretary General
TRAORE, Musa M'pe Alfred (Mr.)	Principal Parliamentary Affairs and Research Officer
FWANGDER, Ezekiel (Mr.)	Chief Protocol Officer
LO, Fallou (Mr.)	Special Assistant on Political Affairs to the Speaker

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION/PABSEC
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

ANASTASE, Roberta Alma (Mrs.) Leader of the Delegation	Member Vice-Chairperson of the Committee on European Affairs in the Chamber of Deputies of the Parliament of Romania
DULCA, Daniel (Mr.)	PABSEC Legal and Political Affairs Committee Deputy Secretary General

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)**

CASTAÑEDA, Rodrigo (Mr.) Deputy Director, PSP

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**

KHALIFA, Khaled (Mr.)

EL-DEWARY, Ayat (Mr.), Senior External Relations Officer

AL KHATER, Eman (Mr.), Associate External Relations Officer

JELLEMA, Els (Ms.), Regional Protection Officer (Stateless)

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)**PARTENARIAT POUR LA SANTÉ DE LA MÈRE, DU NOUVEAU-NÉ ET DE L'ENFANT**

FOGSTAD, Helga (Ms.), Executive Director

BUSTREO, Flavia (Ms.), Fondation Botnar Board Member

TOURE, Kadidiatou (Ms.), Technical officer

ROCCO, Cecilia (Ms.), Press Officer

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)**PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA**

MUSEMINALI, Rosemary (Ms.), Director, External and Donor Relations Department

DAOUDA, Sylvie (Ms.), Senior Adviser, Partnerships, External and Donor Relations Department

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)**

CHAUVÉL, Charles (Mr.), Team Leader, Inclusive Political Processes

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT**

MANGUIAT, Maria Socorro (Ms.) Head, National Environmental Law Unit

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

PAOLINI, Anna (Ms.), Director, Yemen Office

PAYO, Gulomar (Mr.), Coordinator Officer

FERNÁNDEZ, Maricel (Ms.), Education Program Specialist

SPARKS, Caitlin (Ms.), Education Program Assistant

UNITED NATIONS OFFICE OF COUNTER-TERRORISM (UNOCT)**NATIONS UNIES - BUREAU DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

VORONKOV, Vladimir (Mr.), UN Under-Secretary-General, UN Counter-Terrorism Office

MIEDICO Mauro (Mr.), Special Advisor to the USG, UN Counter-Terrorism Office

SHAH, Muhammad Rafiuddin (Mr.), Chief of the Policy and Coordination Unit

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC)**OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)**

KARIMIPOUR, Masood (Mr.), Chief of the Terrorism Prevention Branch

LANCHENKO, Olga (Ms.), Programme Officer, Terrorism Prevention Branch

ALY MOHAMED, Hatem Fouad (Mr.), Special Representative of the UNODC Executive Director for the GCC Region

UNITED NATIONS RELIEF AND WORKS AGENCY FOR PALESTINE REFUGEES IN THE NEAR EAST (UNRWA)**OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT**

ESKIOCAK, Ozlem (Ms.), Strategic Partnerships Division

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)**

SILBERSCHMIDT, Gaudenz (Mr.), Director for Partnerships and Non State Actors

MIRZA, Zafar (Mr.), Director Health System Development, HSD Regional Office for Eastern Mediterranean, EMRO

SCOLARO, Elisa (Ms.), External Relations Officer, Parliamentary Engagement

PRAPANCHA SURYANTORO, Ludy (Mr.), Team Leader, Strategic Partnership for IHR and Health Security

ORGANISATION FOR THE PROHIBITION OF CHEMICAL WEAPONS (OPCW)**ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES**

SUKASAM, Kesrat (Mr.), Head, Implementation Support Branch, International Cooperation and Assistance Division

RIVERA, Sharon (Ms.), Implementation Officer – Legal, Implementation Support Branch, International Cooperation and Assistance Division

COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)
ORGANISATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

GIOVANNINI, Francesca (Ms.), Strategy and Policy Officer
CHEPURINA, Maria (Ms.)

LEAGUE OF ARAB STATES / LIGUE DES ETATS ARABES

HASSANNA, Hassana (Mr.), Second Secretary

ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY (ACP-EU JPA)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

OWONA KONO, Joseph Hyacinthe (Mr.), President

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE

IDI GADO, Boubacar (Mr.), Secretary General
CHEROUATI, Samir (Mr.), Director

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE

AL SHAWABKEH, Fayez (Mr.), Secretary General
NIHAWI, Samir (Mr.), Director of Parliamentary Relations

ASEAN INTER-PARLIAMENTARY ASSEMBLY (AIPA)
ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ASEAN

SUNTHORNVUT, Isra (Mr.), Secretary General

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE

ŞENTOP, Mustafa (Mr.), Speaker of the Turkish Parliament
KAVAKCI KAN, Ravza (Ms.), President, Member of the Turkish Parliament
MAJIDI, Mohammad Reza (Mr.), Secretary General
GHASHGHAHI, Mehdi (Mr.), Deputy Secretary General
HASHEMI, Seyed Javad (Mr.), Director, International Affairs

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

EZA, Mireille (Mme), Directeur du Programme numérique APF
MAURY, Emmanuel (M.), Secrétaire général administratif

ASSOCIATION OF SENATES, SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS IN AFRICA AND THE ARAB WORLD (ASSECAA)

YUSUF ALI, Abdulwasie (Mr.), Secretary General of ASSECAA
EGWIM, Nkemjika (Mr.), Assistant Secretary General of ASSECAA

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)

FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)

KAKOBA, Onyango (Mr.), Secretary General
MBODI, Jenny (Mrs.), Administrative Assistant

GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION (GOPAC)

RETNOASTUTI, Endah (Ms.), Executive Director

INTER-PARLIAMENTARY UNION OF THE MEMBER STATES OF THE INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT (IPU-IGAD)

UNION INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (UIP-IGAD)

MOHAMED, Adam Mohamed (Mr.), Secretary General

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB

MOKADEM, Said (Mr.), General Secretary

PAN-AFRICAN PARLIAMENT (PAP)
PARLEMENT PANAFRICAIN

MAMAR MAHAMAT, Djidda (Mr.), Member (Chad)
KOE, Jean Patrice (Mr.), Director of Bureau, Chief of Cabinet

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)

BOURAN, Alia (Mrs.), President
KHACHI, Fatima (Ms.), Deputy to the Secretary General

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE

KARADAĞ, Yaşar (Mr.), Member of the Parliament of Turkey
KARAHOCAGİL, Mustafa Levent (Mr.), Member of the Parliament of Turkey
MAMAIUSUPOV, Altynbek (Mr.), Secretary General

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BÉLARUS ET DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

RAKHMANOV, Sergey (Mr.), Chairman of the Committee
STRELCHENKO, Sergey (Mr.), Secretary General
SHUMYANTSEV, Alexander (Mr.), Head of the Department
ANTOSYEV, Ilya (Mr.), Consultant

PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)

NIASS, Mouhamed Khouraiichi (Mr.), Secretary General
MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr.), Deputy Secretary General

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ (SADC)

DHLOVO, Veronica Macamo (Mrs.), Speaker of the Parliament of Mozambique
SEGKOMA, Boemo (Mrs.), Acting Secretary General
MUNGANDI, Yapoka (Ms.), Director

GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TB & MALARIA

BOULE, Scott (Mr.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs

SOCIALIST INTERNATIONAL

AYALA, Luis (Mr.), Secretary General
PERRY, Latifa (Ms.), Coordinator

LIBERAL INTERNATIONAL

EL HAITE, Hakima (Ms.), President
MACKAY, Gordon (Mr.), Secretary General

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

SAYHI, Esra (Mr.), Delegate to Qatar
HEDHLI, Moez (Mr.), IHL expert

**PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW
TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION**
**PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS
EN VUE D'UNE AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE**

ANTIGUA AND BARBUDA

JOSEPH, Johnathan Ozias (Mr.), Senator

BARBADOS

HOLDER, Arthur (Mr.), Speaker of the House of Assembly
SANDS, Damien (Mr.), Senator
EASTMOND, Pedro (Mr.), Clerk of Parliament

DOMINICA

BOYD KNIGHTS, Alix (Ms.), Speaker of the House of Assembly
BENOIT, Jahisiah (Mr.), Senator

LIBERIA

CHAMBERS, Bhofal (Mr.), Speaker
DOMAH, Roger S.W.Y. (Mr.), Representative
FOFANA, Ben A. (Mr.), Representative
KOLLEH, Joseph Papa (Mr.), Representative
JALLAH, Armah Z. (Mr.), Senator
PAYE, Francis (Mr.), Senator

NAURU

BURAMAN, Cyril (Mr.), Speaker of Parliament
BINGHAM AGIR, Jason (Mr.), Member of Parliament
TAWAKI KAM, Lyn (Mr.), Minister for Sport
CAIN, Ann-Marie (Ms.), Clerk of Parliament

SAINT KITTS AND NEVIS

PERKINS, Anthony Michael (Mr.), Speaker of the National Assembly
AMORY, Vance (Mr.), Senior Minister and Minister of Labour, Social Security and Ecclesiastical Affairs
BODDIE-THOMPSON, Sonia (Mrs.), Clerk of the National Assembly

**ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 140th ASSEMBLY
CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 140^{ème} ASSEMBLEE**

AUSTRALIA – AUSTRALIE

SURTEES, Claressa (Ms.) Deputy Clerk, House of Representatives
Secretary, Member of the ASGP

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

EBU MWETETE, Dieudonné (M.) Directeur de commission, Assemblée nationale
KABAMBI KASONGO, Gilbert (M.) Directeur-Chef de service des Commissions du Sénat
Membre de l'ASGP
KANIKI MPIANA, Christophe (M.) Chef de la Division Afrique orientale et Moyen-Orient,
Ministère des affaires étrangères, Assemblée nationale
MOLIMA MBULU, Mao (M.) Secrétaire rédacteur, Assemblée nationale
NZAKO BALULA, Florence (Mme) Chef du Bureau en charge du Moyen-Orient, Ministère
des affaires étrangères, Assemblée nationale

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

XASO, Masibulele (Mr.) Deputy Secretary to Parliament, National Assembly
Secretary, Member of the ASGP
SITHOLE, Dumisani (Mr.) Division Manager, International Relations and Protocol,
National Assembly
MONNAKGOTLA, Mpho (Ms.) Researcher, National Assembly

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION
OF THE 140th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITÉS SPÉCIAUX PRENANT PART À DES ACTIVITÉS PRÉVUES À L'OCCASION
DE LA 140^e ASSEMBLÉE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

YUSTE, Rafael (Mr.), Professor, Columbia University, The Brain Initiative
ROGERS, Henk (Mr.), President and Founder, Blue Planet Foundation

Democracy and Human Rights

Debate on the draft resolution to be adopted at the 141st Assembly

DAGNIMISOM KOUTOU, Valérie (Ms.), Regional Advisor, Save the Children Denmark

Debate on follow-up to previous resolutions (social media and freedom of expression)

VENTURINI, Tommaso (Mr.), Internet and Society, CNRS
LARREA, Diana (Ms.), Al Jazeera
JOSHI, Shalini (Ms.), Executive Editor and Co-Founder of Khabar Lahariya Digital News Network, India
NAKOV, Preslav (Mr.), Principal Scientist, Qatar Computing Research Institute (QCRI)

UN Affairs

**Panel discussion on the main theme of the 2019 HLPF: Empowering people and ensuring
inclusiveness and equality**

AHMED, Nabil (Mr.), Executive Strategy Advisor, Oxfam International

**Panel discussion on *Ending energy poverty through access to renewable energies and inclusive public
policies: How can parliaments help?***

GONZALEZ DIAZ, Francisco N. (Mr.), Former Executive Chairman, BBVA

Forum of Young Parliamentarians

UTTAMCHANDANI, Rajiv (Mr.), Chairman, International STEM Society for Human Rights,
President, H.E.R. Academy

Forum of Women Parliamentarians

DHARMARAJ, Krishanti (Ms.), Executive Director, Center for Women's Global Leadership
KHAN, Frida (Ms.), Gender Specialist, ILO

**Panel discussion on counter-terrorism and violent extremism *From international resolutions to national
legislations: Bridging the implementation gap***

BUNU, Falmata (Ms.), Victim and Activist

Committee on Middle East Questions

BONA, Maurizio (Mr.), Senior Advisor, CERN

HANEDA, Balsam (Ms.), UNRWA

ABU ASBAH, Hanan (Ms.), UNRWA

BAKER, Ahmad (Mr.), UNRWA

Workshop on maternal, newborn & child health

IMBAGO JACOME, David (Mr.)

Advisory Group on Health

KARLSSON Ulrika (Ms.), Former MP, Sweden

**OFFICE OF THE PRESIDENT OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
*BUREAU DE LA PRÉSIDENTE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE***

SCHMIDT, Nicole (Ms.), Assistant to the IPU President

GLOSSARY / GLOSSAIRE**English****Titles/Functions:**

Speaker of Parliament
President of the Group

Adviser
Chair/Chairman/Chairperson
Clerk
Deputy Speaker
Head
Leader of the Delegation
Officer
Researcher
Secretary of the Group/delegation
Spokesman

Parliaments:

House of Commons
House of Representatives
National Assembly
People's Representatives

Parliamentary Committees:

Abroad
Agreements
Broadcasting
Building
Citizenship
Complaint Reception
Computer Science
Cross-cutting Issues
Directive Board
Elderly
Fishery
Food
Foreign Affairs
Freedoms
Funding
Gender Equality
Growth
Health/Healthcare
Heritage
Home Affairs
Housing
Human Rights
Intelligence
Investigation/Inquiry
Joint Committee
Labour/Work
Law
Legal
Local Self-government
Missing, Adversely Affected Persons
Oversight
People with Disabilities
Physical Planning, Land Use Planning, Country Planning
Public Expenditure
Public Works
Rehabilitation
Social Welfare
Standing Committee
Standing Orders/Rules

Français**Titres/Fonctions:**

Président du Parlement
Président(e) du Groupe

Conseiller
Président(e)
Secrétaire général/Greffier
Vice-Président(e)
Chef
Chef de la délégation
Fonctionnaire
Chercheur
Secrétaire du Groupe/ de la délégation
Porte-parole

Parlements :

Chambre des Communes
Chambre des représentants
Assemblée nationale
Représentants du peuple

Commissions parlementaires :

A l'étranger
Approbations
Radiodiffusion
Bâtiment
Citoyenneté
Instruction des plaintes
Informatique
Matières transversales
Comité directeur
Aînés
Pêche
Alimentation
Affaires étrangères
Libertés
Financement
Egalité entre les sexes
Croissance
Santé
Patrimoine
Affaires internes
Logement
Droits de l'homme
Renseignement
Enquête
Comité mixte
Travail
Lois
Juridique
Autonomie locale
Personnes disparues ou lésées
Surveillance
Personnes handicapées
Aménagement du territoire

Dépenses publiques
Travaux publics
Réinsertion
Protection sociale
Comité permanent
Règlement

State Device
Sustainable Development
Trade
Training
Truth
Underprivileged
Ways and Means
Wildlife
Women, Children and Youth

IPU Committees:

Advisory Group on Health
Bureau of Women Parliamentarians
Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Committee on Middle East Questions
Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law (IHL)
Executive Committee
Forum of Young Parliamentarians
Gender Partnership Group
Group of Facilitators for Cyprus
Standing Committee on Peace and International Security
Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade
Standing Committee on Democracy and Human Rights
Standing Committee on UN Affairs

Dispositif étatique
Développement durable
Commerce
Formation
Vérité
Défavorisés
Voies et moyens
Faune
Les femmes, les enfants et les jeunes

Commissions et Comités de l'UIP :

Groupe consultatif sur la santé
Bureau des femmes parlementaires
Comité des droits de l'homme des parlementaires
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH)
Comité exécutif
Forum des jeunes parlementaires
Groupe du partenariat entre hommes et femmes
Groupe de facilitateurs concernant Chypre
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme
Commission permanente des affaires des Nations Unies